

2017 ÉDITION DES DÉBATS
ACTUALITÉ COP 21, 22



Colloque Filière bois et changement climatique

INVESTIR POUR L'AVENIR

Les débats - Transcription intégrale

Sous le Haut Patronage de Monsieur François HOLLANDE
Président de la République

Palais d'Iéna,
Siège du Conseil Économique,
Social et Environnemental

JEUDI 5 NOVEMBRE 2015



ASFFOR

ASSOCIATION DES SOCIÉTÉS ET GROUPEMENTS FONCIERS ET FORESTIERS



CODIFAB

comité professionnel de développement
des industries françaises de l'ameublement et du bois

Les Ministères partenaires



Les partenaires de la filière

bpifrance

FCBA
INSTITUT
TECHNOLOGIQUE

ECOFOR
ÉCOSYSTÈMES FORESTIERS

ADEME
Agence de l'Environnement
et de la Transition Écologique

Société Forestière
Faire de la sylviculture un métier d'avenir
GRUPE CAISSE DES DÉPÔTS

**Centre des
Professions
Financières**
www.professionsfinancieres.com

COP 21 : quand l'espoir se bâtit sur un socle fragile

La Conférence de Paris de 2015 sur le climat a eu lieu du 30 novembre au 12 décembre. Un an plus tard, tandis que vient de se tenir à Marrakech la COP 22 du 7 au 18 novembre qui confirme d'importantes avancées, une étape décisive a été franchie le 4 novembre dernier avec l'entrée en vigueur de l'Accord de Paris, visant à limiter le réchauffement climatique à une augmentation maximale de 2° d'ici 2100. Les récents résultats de l'élection américaine, au demeurant, ne risquent-ils pas de plomber lourdement ces objectifs ?

L'Accord de Paris, obtenu au prix d'intenses négociations de deux semaines, est ainsi entré en vigueur le 4 novembre dernier avec sa ratification par 55 pays représentant au moins 55% des émissions de gaz à effet de serre. Les choses se sont finalement déroulées plus vite que ne l'espéraient les experts : les seuils ont été franchis le 4 octobre, ouvrant la voie à une entrée en vigueur un mois plus tard. A cet égard la ratification de l'Accord, le 3 septembre dernier, par les Etats-Unis et la Chine, responsables à eux seuls de 42 % de l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre, a été déterminant.

Aujourd'hui, 103 des 192 pays ayant signé le texte l'ont ratifié. A titre de comparaison, le protocole de Kyoto, accord international visant aussi à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, signé le 11 décembre 1997, n'était entré en vigueur que le 16 février 2005.

L'enthousiasme suscité par ces avancées ne doit cependant pas faire oublier que le chemin est encore long : chaque pays signataire de l'Accord doit ensuite le faire ratifier par un vote au parlement ou par décret. En outre, le non-respect de l'Accord n'entraîne pas de sanctions, hormis une possible mis-au-banc ou du des contrevenants sur un plan strictement politique. Il est vrai que cette souplesse inhérente à l'Accord de Paris peut être interprétée comme la volonté de créer un cercle vertueux élargi, en évitant que des états, rebutés par des obligations par trop coercitives, se désolidarisent, comme ce fut le cas pour le protocole de Kyoto.

Or cette souplesse est à double tranchant et depuis le résultat des élections présidentielles américaines du 09 novembre dernier une nouvelle question se pose : les Etats-Unis, deuxième émetteur mondial de CO₂ après la Chine, vont-ils respecter leurs engagements? Difficile à croire, quand on entend leur nouveau président qualifier le réchauffement climatique de « canular ». Et ce, en dépit des déclarations de Ségolène Royal, présidente de la COP 21, qui rappelle qu'à l'heure où sont imprimés ces lignes, 103 pays ont ratifié l'accord, représentant 70 % des émissions de gaz à effet de serre, et estimant que Donald Trump « ne peut pas empêcher la mise en oeuvre » de l'Accord de Paris.

Quoi qu'il en soit, selon les experts du climat, l'atteinte de l'objectif de limiter la hausse des températures à 2° voire idéalement 1,5° à l'horizon 2100, va impliquer d'immenses efforts. Pour arriver à ce plafonnement, les émissions de gaz à effet de serre doivent en effet cesser de croître, puis être réduites de 40 à 70% entre 2010 et 2050. Concrètement, cela signifie que les pays signataires vont devoir faire plus que les engagements qu'ils ont pris dans le cadre de l'Accord de Paris, ce dernier prévoyant un mécanisme pour réviser à la hausse les objectifs.

Dans ce contexte la filière forêt-bois se présente aujourd'hui comme le principal puit de carbone français : en compensant près de 20% des nos émissions elle est le premier contributeur de notre pays à l'atténuation des effets du changement climatique !

Alors que les écosystèmes forestiers prélèvent le CO₂ de l'atmosphère, l'utilisation des produits bois prolonge le stockage du carbone et permet d'éviter des émissions de gaz à effet de serre en se substituant à des matériaux coûteux en énergie (ou directement aux énergies fossiles dans le cas du bois énergie).

A l'horizon 2030, les experts du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) affirment que la gestion dynamique d'une forêt, c'est à dire renouveler les essences et s'adapter à la filière, permettra d'assimiler 40 % de CO₂. La forêt est donc une réelle solution face au changement climatique et elle a toute sa place dans les négociations sur le climat.

Pour autant la filière forêt - bois va devoir mobiliser des capitaux. Ils sont nécessaires pour assurer le renouvellement régulier des peuplements, adapter les espèces aux évolutions climatiques et à la demande des marchés, aider au développement d'une filière industrielle créatrice d'emplois et de valeur ajoutée. Ce n'est qu'à cette condition que la filière forêt - bois jouera pleinement son rôle pour le bénéfice de l'intérêt général. Elle souhaite le réaffirmer ici d'autant plus que se profilent en 2017 des échéances électorales majeures, auxquelles la filière sera particulièrement attentive.

Le colloque, les débats, ses premières avancées

Le 5 novembre 2015 s'est tenu le colloque « Filière forêt-bois et changement climatique : Investir pour l'avenir » organisé par France Bois Forêt (FBF), France Bois Industries Entreprises (FBIE) et l'Association des Sociétés et Groupements Fonciers et Forestiers (ASFFOR).

Placée sous le Haut Patronage de Monsieur le Président de la République, évènement labellisé Cop 21, introduite par Sylvia PINEL, Ministre du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité et conclue par Emmanuel MACRON puis Stéphane LE FOLL, respectivement Ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique et Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, Porte-parole du Gouvernement, avec la participation de Sylvie Alexandre déléguée interministérielle à la forêt et au bois, cette manifestation a eu lieu dans un cadre prestigieux le Conseil économique, social et environnemental à Paris. Elle a rassemblé plus de sept cents personnes issues, et c'était là précisément l'originalité du colloque, tant du monde de la forêt et du bois que de celui des professions financières.

Un an après et à la lumière des débats qui sont intégralement retranscrits dans ce document il nous a semblé utile de mettre en lumière quelques avancées ... dans l'attente de notre prochain colloque !

Tout d'abord la COP 22, qui s'est achevée à Marrakech en novembre dernier, a réaffirmé les objectifs de la COP 21 relatifs aux compensations des gaz à effets de serre. Pour atteindre nos objectifs d'aujourd'hui, et plus que jamais de demain, la compensation des émissions annuelles françaises de CO₂ passe par le stockage du carbone dans la forêt, puis dans les produits, et enfin par une substitution du bois à l'instar des matériaux énergivores.

Par ailleurs la réflexion sur l'innovation annoncée par Stéphane LE FOLL, à l'instar de ce qui a été fait pour l'agriculture, a débouché sur le « Plan recherche & innovation 2025 filière forêt - bois ». Il a été publié en mai 2016.

A la fois puits majeurs de carbone et affectées par le dérèglement climatique, les forêts sont réputées fournir un grand nombre de produits et services. Économiquement et socialement importante - 60 milliards d'euros de chiffre d'affaire et 440 000 emplois directs et indirects - la 14^{ème} filière stratégique nationale demeure fragile, avec un fort déficit de la balance commerciale de l'ordre d'1 milliard d'euros/an pour la partie bois proprement dite et près de 5,5 milliards d'euros/an si l'on y ajoute les importations dans les secteurs de l'ameublement et dans celui des papiers et cartons.

Face à ces enjeux, le soutien à la compétitivité du secteur forêt - bois et l'amélioration de ses performances globales, économiques, environnementales et sociales, nécessitent de renforcer le continuum Recherche - Développement - Innovation.

La mission, articulée autour d'acteurs de la forêt et du bois (INRA, CNPF, FCBA) et de la finance (Caisse des Dépôts), a combiné différentes sources préexistantes (les travaux du Programme national de la forêt et du bois et du Contrat stratégique de filière bois) avec des consultations d'acteurs du secteur.

Cette démarche débouche sur deux ensembles de propositions :

- Des projets de recherche-développement-innovation (13) regroupés selon 3 grandes priorités complémentaires : accroître l'ensemble des performances du secteur par des approches systèmes, développer les usages du bois dans une perspective bioéconomique, adapter la forêt et préparer les ressources forestières du futur.
- Une analyse des dispositifs et instruments de financement de recherche-développement-innovation dans le secteur, complétée par des préconisations portant notamment sur des modalités innovantes de financement. A cet égard il a été intéressant de constater que des idées que nous avons émises lors du colloque ont été pour partie reprises.

Ces propositions vont, pour une part, se concrétiser en 2017 avec un Appel à projets lancé par le ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt financé à hauteur de 15 millions d'€ pour des projets innovants de l'amont forestier.

Malheureusement et à propos des financements innovants, les compléments législatifs permettant aux « Groupements forestiers d'investissement » d'être opérationnels restent en attente. C'est d'autant plus dommageable que les investisseurs, particuliers comme institutionnels, attendent ce support qui s'inscrit pleinement dans le nouveau cadre de la gestion d'actifs.

Enfin l'appel à manifestation d'intérêt sur des immeubles de grande hauteur en bois, également annoncé par Stéphane LE FOLL dans sa conclusion, a été lancé en juin 2016 afin de doter la France de ce qui existe ailleurs dans le monde.

Objet d'un vif intérêt, la phase de candidature a dépassé toutes les attentes. Les projets ont été dévoilés en octobre avec 24 sites lauréats (130.000 mètres carrés de surface plancher, dix niveaux minimum et seize pour le plus haut) pour l'essentiel consacrés à des logements mais aussi des bureaux, une école et un hôtel. Les lauréats seront présentés lors de différentes manifestations durant l'année 2017.

Programme du colloque

| | |
|--|-----------|
| Ouverture de la manifestation par Jean-Pierre DELEVOYE, Président du CESE, Pierre ACHARD, Président de l'ASFFOR, Sylvia PINEL, Ministre du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité | 5 |
| 1 - La forêt et le bois, le changement climatique, les engagements de la France | 8 |
| 1.1 Les impacts du changement climatique sur la forêt, la nécessité de s'adapter, le rôle d'atténuation de la forêt et du bois : aujourd'hui un double défi | 8 |
| 1.1 Les engagements de la France aux plans national et international Sylvie ALEXANDRE Déléguée interministérielle à la forêt et au bois | 11 |
| 2 - Table ronde « de la forêt au bois, une chaîne de valeur et des destins liés » | 14 |
| 2.1 La stratégie de l'Union européenne pour la forêt et le bois | 14 |
| 2.2 La filière forêt-bois, l'organisation des marchés et leur économie | 15 |
| 2.3 Le point de vue de la société civile | 16 |
| 2.4 Un exemple étranger d'intégration, d'innovation et de performance économique | 17 |
| 2.5 Les voies d'avenir et les enjeux | 17 |
| 2.6 Echanges avec la salle | 21 |
| 3 - Conclusions de deux grands témoins, acteurs des marchés de demain | 23 |
| 3.1 et 2 L'illustration du potentiel d'avenir et des performances économiques de deux productions emblématiques de la filière : les sciages feuillus de hêtre, les immeubles grande hauteur en bois | 23 |
| 4 - Les investisseurs de long terme, le cadre législatif et réglementaire | 26 |
| 4.1 Les investisseurs de long terme, leurs approches et leurs attentes, les critères d'allocation d'actifs | 26 |
| 4.2 Le cadre législatif et réglementaire pour la collecte et la gestion de l'épargne, ses évolutions | 29 |
| 5 - Table ronde « Forêt-bois et changement climatiques : les besoins et financements nouveaux » | 31 |
| 5.1 Le bilan du colloque de 2011 | 31 |
| 5.2 Les financements et leurs effets de levier, les acteurs existants : | 32 |
| 5.2.1 Le groupement forestier d'investissement | 32 |
| 5.2.2 Les prises de participation en capital | 32 |
| 5.2.3 Les appels à projets | 33 |
| 5.2.4 Les engagements d'une banque française sur la filière forêt-bois et son approche | 35 |
| 5.2.5 Les financements participatifs | 36 |
| 5.3 Les sources nouvelles de financement pour l'intensification de la gestion forestière et le développement des industries de transformation du bois, les marchés volontaires du carbone | 39 |
| 5.4 Echanges avec la salle | 41 |
| 6 - Conclusion des Présidents Pierre ACHARD (ASFFOR), Luc CHARMASSON (FBIE), Cyril LE PICARD (FBF) | 44 |
| 7 - Clôture du colloque par Emmanuel MACRON, Ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique puis Stéphane LE FOLL, Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, Porte-parole du Gouvernement | 45 |

Animation Jean-Charles CATTEAU

| | |
|--|-----------|
| PROGRAMME, INTERVENANTS, PARTICIPANTS | 48 |
|--|-----------|

Ouverture de la manifestation

Jean-Paul DELEVOYE, Président du CESE

Mesdames et Messieurs, Messieurs les Présidents, Monsieur Pierre Achard, Monsieur Cyril Le Picard et Monsieur Luc Charmasson, vous qui avez mis sur pied cette journée de réflexion, les représentants des différents ministères, Mesdames et Messieurs, les représentants de la jeunesse, je dois vous dire à quel point nous sommes extrêmement heureux de vous accueillir au Conseil économique, social et environnemental pour deux raisons.

La première, c'est que nous avons souhaité que le Conseil économique, social et environnemental soit orienté sur trois objectifs stratégiques. Le premier, le CESE, est la maison du futur. Dans notre pays, nous devons être attentifs à ce que, si aujourd'hui, nous voyons émerger partout dans le monde des parties antisystèmes, c'est parce que nous sommes de plus en plus en réaction par rapport à une urgence du quotidien et en absence de vision par rapport à un avenir que beaucoup considèrent comme préoccupant, alors qu'en réalité, il est plein de ressources, d'énergies et de potentialités.

La seconde raison, c'est que nous souhaitons que le CESE soit une maison de dialogue. Or, en France, on considère souvent le débat comme un combat qui consiste à terrasser celui qui ne partage pas votre avis et nous sommes dans une situation où l'Etat apparaît comme une confrontation d'intérêts et non pas une communauté d'intérêts. Je crois que le fait qu'aujourd'hui vous vous rassemblez dans votre diversité pour réfléchir à l'avenir et à la mise en commun de vos intérêts pour construire une valorisation du patrimoine me paraît tout à fait essentiel.

Et enfin la troisième raison, c'est ce qui a justifié, à mon avis, le patronage du Président de la République, c'est que je crois que nous sommes dans un moment politique, planétaire extrêmement important. Chacun reconnaît, et je reprendrais les mots du Ministre des Affaires étrangères, je crois que nous sommes dans une préparation du « *changement climatique* », je préfère le mot de « *dérèglement climatique* » et qu'en réalité

il y a de fortes probabilités pour qu'à Paris, il puisse y avoir un engagement alors suffisant ou insuffisant, mais en tout cas une direction prise. Les acteurs politiques les plus puissants du monde prennent des engagements. Les technologies permettent de mettre en œuvre un certain nombre de solutions. Même sur le plan financier, nous voyons aujourd'hui des financeurs et des investisseurs extrêmement importants vouloir donner un sens à leur investissement et surtout, il y a une prise de conscience politique au niveau de chaque citoyen du monde qui mérite d'être au cœur de votre réflexion.

Je crois que notre rideau d'insouciances derrière lequel nous abritions notre confort quotidien s'est déchiré et que malgré la philosophie des cartes qui laissait croire que l'on pouvait exploiter la nature, qu'il y avait des ressources éternelles, nous prenons conscience brutalement, à l'échelon de la planète, qu'il n'y a pas de plan B, qu'il n'y a pas de planète B et que la planète est fragile.

Les événements du 11 janvier, l'actualité quotidienne, montrent qu'en réalité l'humain est capable du pire et que la fragilité humaine est en train de réapparaître, au moment où la science nous laisse espérer que l'on peut vaincre la mort. C'est le côté assez paradoxal, au moment où les technologies nous permettent de réussir toutes les prouesses pour exploiter la nature, celle-ci brutalement montre sa fragilité, et au moment où les technologies nous laissent espérer que l'on peut vaincre la mort, on est en train de rater sa vie.

Je crois que ces deux moments, de la brutale apparition de la fragilité, nous donnent à tous une responsabilité, car on accorde de la valeur à ce que l'on a peur de perdre et ce que l'on a peur de perdre est à nos yeux une fragilité, la fragilité d'un amour, d'un enfant, d'une vie, d'un emploi, d'un territoire.

Ceci doit nous amener à être plus responsables. Dans le Sommet des Consciences qu'avec Nicolas Hulot nous avons réuni ici, le changement climatique est la capacité qu'il y a pour chacun et chacune d'entre nous de

nous sentir responsables, interdépendants de l'autre, même si on ne l'aime pas et de ne plus considérer comme un fait divers un incendie aux Etats-Unis, une avancée du désert en Afrique ou les inondations au Pacifique, car ce qui les frappe aujourd'hui peut demain vous frapper.

Je crois donc qu'aujourd'hui cette notion de solidarité, de responsabilité, d'investissement pour l'avenir fait que l'on doit mettre notre intelligence, non pas à nous dire pourquoi ce n'est pas possible, mais comment rendre possible ce qui paraît impossible. Comme en France, nous avons souvent le déni de réalité, que l'on confronte en permanence nos intérêts, on sait bien que la forêt est un éparpillement des propriétaires privés, et que jamais ils n'accepteront de se mettre en commun, mais pourquoi partir de ce principe ?

Il est évident qu'aujourd'hui, ne pas enrichir, valoriser, optimiser un patrimoine est un crime contre l'humanité et que l'humanité a rendez-vous avec elle-même à Paris. La méthode utilisée par le Président de la République est une méthode d'appropriation des enjeux qui sont dans toutes les têtes, de préparation de concertation d'un dialogue permanent. Nous voyons bien qu'aujourd'hui les citoyens du monde sont prêts à faire des efforts pour changer leur comportement par rapport au dérèglement climatique. D'après un sondage, deux tiers des citoyens sont prêts à le faire.

On voit donc bien que les défis ne sont pas uniquement financiers, avec le Fonds vert, et ne sont pas uniquement politiques. On arrivera à un accord. Les défis sont dans nos têtes. Est-ce que nous sommes prêts à changer nos comportements par rapport à cet enjeu qui considère notre devenir ? Quand je voyais les jeunes - nous avons aussi ici fait travailler des collégiens - nous avons vu à cette tribune un jeune de 16 ans et une jeune fille de 14 ans, s'adresser à vous, comme si vous étiez conseiller, en leur disant « *vous êtes la génération qui portez notre avenir entre nos mains. Comment ressentez-vous cette responsabilité ?* »

Je crois qu'aujourd'hui le fait que vous ayez souhaité réunir les forestiers, les investisseurs, les filières industrielles, c'est de ne pas mettre en avant vos difficultés, mais c'est mettre en avant, en réalité, vos impasses dans lesquelles, quelquefois, vous vous êtes laissés enfermés. Combien de fois ai-je vu de formidables projets, de fusions de coopératives être applaudis sur tous les bancs et être voués à l'échec, parce que tout simplement, quelqu'un ne voulait pas perdre sa place et son pouvoir de président ?

Nous voyons bien qu'aujourd'hui, la France est malade de sa relation au pouvoir. Nous sommes un pays qui préfère la jouissance du pouvoir plutôt que l'exercice du pouvoir. Je crois qu'aujourd'hui, si nous devons nous sentir reponsables par rapport aux générations futures, nous devons être attentifs au fait que laisser aujourd'hui la forêt dans l'état dans lequel elle se trouve, avec des propriétaires qui considèrent qu'être propriétaires ce n'est pas valoriser son patrimoine, c'est une formidable irresponsabilité. On ne pourra pas construire de responsabilité collective sur des irresponsabilités individuelles.

Le fait que vous soyez là prouve à quel point vous avez ressenti ce besoin de la responsabilité. Je suis convaincu que vous allez pouvoir avoir une journée féconde en traçant des pistes d'investissement qui fait qu'aujourd'hui le long terme peut être concilié avec le court terme et de rappeler cette phrase d'Edgar Morin qui disait : « *Beaucoup considèrent qu'il est essentiel de s'occuper des urgences, alors qu'il est peut-être urgent de s'occuper de l'essentiel* ».

La France est un formidable pays avec un patrimoine forestier. On peut parfaitement concilier la liberté privée et la gestion d'un patrimoine collectif, un investissement de rentabilité et un investissement d'avenir. La France a une fiscalité qui est basée sur la rente et non sur l'innovation et sur l'investissement. Nous devons aussi avoir la réflexion que la fiscalité a deux vocations : le rendement budgétaire, mais surtout le changement de comportements.

Peut-être pourrions-nous échapper à cette temporalité politique qui souvent contraint les politiques à mesurer l'impact électoral et non pas l'impact sur le pays, à faire en sorte que grâce à vos réflexions, nous puissions aider le décideur politique à prendre des décisions qui dépassent le calendrier électoral et donnent toute sa force à la phrase de Winston Churchill « *l'homme politique pense à la prochaine*

élection, l'homme d'État pense à la prochaine génération ».

Bonne journée à tous.

Jean-Charles CATTEAU Animateur

Merci, Jean-Paul Delevoe, pour ces mots d'accueil qui vont être succédés par une autre introduction à cette journée, proposée par Pierre Achard, Président de l'ASFFOR, au nom des trois co-organisateurs de ce colloque.

Pierre ACHARD, Président de l'ASFFOR

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je voudrais d'abord évidemment remercier le Président du Conseil économique, social et environnemental, qui vient de placer cette journée exactement dans la perspective que les organisateurs, les organisations professionnelles qui ont souhaité cette réunion, souhaitaient la placer.

Une partie de ce que nous devons dire a déjà été dit, mais je le remercie encore une fois, parce que Monsieur Delevoe nous avait déjà accueillis il y a quatre ans, lors de notre première rencontre sur la forêt, le développement durable et l'investissement. Je constate que le Conseil économique, social et environnemental est, si j'ose dire, un soutien de notre mobilisation, et je crois qu'il faut s'en féliciter.

Merci encore, Monsieur le Président de nous avoir ainsi accueillis.

Vous avez dit d'ailleurs, dans des interventions précédentes, que le Conseil économique, social et environnemental était un lieu de dialogue, d'apaisement et de transversalité. Je crois que c'est bien dans cet esprit que nous souhaitons que la réunion d'aujourd'hui se développe.

Depuis notre précédent colloque, beaucoup de choses se sont passées. Je ne les énumérerai pas, elles sont évoquées dans les interventions des tables rondes. Surtout il y a eu un changement de regard sur la filière forêt-bois de la part de l'opinion.

Ce changement est encore relativement insuffisant, mais ce colloque a pour objet de remettre dans l'actualité de ce pays et dans la réflexion à long terme les problèmes de la filière du bois, de la forêt et des industries qui l'accompagnent.

Nous nous retrouvons aujourd'hui dans des assises qui sont élargies à l'ensemble de la filière forêt, bois, industrie depuis les pépiniéristes jusqu'aux industriels, utilisateurs du bois, de l'amont à l'aval. Je crois que c'est presque une première d'avoir ce formidable éventail de compétences.

Le colloque est organisé par, outre notre petite association qui est l'ASFFOR, par France Bois Forêt, organe de l'interprofession qui fédère l'ensemble des organisations professionnelles de la forêt et du bois jusqu'au premier stade de la transformation ; France Bois Industries Entreprises qui réunit, elle, depuis 2011, dans une organisation interprofessionnelle, l'ensemble du secteur aval des industriels utilisateurs du bois, et enfin le CODIFAB qui est le Comité professionnel du développement des industries françaises, de l'ameublement et du bois de seconde transformation.

Bien entendu, je salue au passage nos partenaires de 2011 :

- au premier rang desquels ECOFOR, la Société Forestière de la Caisse des Dépôts et le Centre des Professions Financières,
- puis tous ceux qui nous ont rejoint cette année : les ministères partenaires, BPI France, le FCBA et l'ADEME.

J'ajoute que la manifestation d'aujourd'hui s'inscrit dans une séquence exceptionnelle de rencontres organisées par la filière forêt-bois. Je ne vais pas toutes les citer, mais chacun les a en tête, d'ailleurs beaucoup d'entre nous y ont participé ou vont y participer.

Il y a d'abord le forum franco-québécois qui s'est terminé hier. C'est une tradition, je crois, qui remonte à quelques années et qui a été une grande réussite. Dans quelques jours, le forum FRANSYLVA organisé par Forestiers Privés de France se penchera sur les conséquences techniques et économiques du changement climatique, la régulation et la dérégulation climatique, sur l'exploitation et l'entretien des forêts.

Enfin, le 50^{ème} anniversaire de l'ONF sera célébré à l'Assemblée nationale le 19 novembre prochain.

C'est donc une belle séquence et je crois qu'il est important que la réunion d'aujourd'hui s'inscrive dans cette séquence.

Cette réunion relève d'une démarche novatrice. Les membres de la filière ne se placent pas en état d'une position de revendications, de sollicitations sur telle ou telle mesure du gouvernement ou telle ou telle revendication particulière. Ils essaient de se placer dans une optique de réflexion sur le long terme comme l'a très justement signalé le Président Jean-Paul Delevoe. Je pense que c'est exactement dans cette optique qu'il faut le faire.

C'est une réunion de réflexion, de prise de conscience et de volonté organisatrice pour l'avenir. Nous nous félicitons que cette réflexion se fasse dans un cadre interprofessionnel.

Dans cette démarche, nous avons voulu - et c'est un peu l'originalité de cette réunion - aller à la rencontre des investisseurs, et plus largement, du monde financier, un monde que la filière forêt-bois, en tout cas la filière forestière, connaît assez mal ou pas suffisamment. Nous souhaitons essayer de faire comprendre quels sont les atouts, quels sont les avantages, quelles sont les opportunités que présentent la forêt et le bois pour l'investissement.

Les besoins pour la forêt ont été évalués sur une base approximative, autour de 150 millions d'euros par an minimum. Cela représente un enjeu peu élevé pour le monde financier, mais c'est beaucoup pour la forêt. C'est donc un objectif que l'on devrait pouvoir, avec un peu d'effort, atteindre. C'est quelque chose que nous continuerons. L'ASFFOR est, de ce point de vue là, l'organisation qui est au contact du monde financier. Je salue encore le concours du Centre des Professions Financières dans cette réflexion.

Je terminerai par quelques remarques très simples.

Ma première constatation n'est pas vraiment nouvelle et a été évoquée par le Président du Conseil économique, social et environnemental : notre pays ne tire pas de l'exploitation de ses forêts le résultat économique que mériteraient l'étendue et la diversité de son domaine forestier, 3^{ème} d'Europe avec 16 millions d'hectares. Ceci est vrai tant sur le plan industriel, sur le plan de l'emploi, que sur le plan de la balance commerciale. Celle-ci est déficitaire, ce qui est tout de même déraisonnable pour un pays comme la France, surtout quand on la compare à la situation de nos voisins les plus proches qui, avec des domaines forestiers plus petits - je parle par exemple de l'Allemagne, mais c'est un cas parmi d'autres - retirent de leurs forêts deux fois plus de bois que nous.

Toutes sortes de raisons expliquent cette situation, mais le déséquilibre est quand même frappant. Il faudra donc essayer de réfléchir aux moyens de le combler.

J'émettrais ensuite trois remarques qui sont, pour moi, des évidences.

Il n'y a pas de filière forêt, bois, industrie sans en amont une forêt de production, une forêt cultivée, organisée et gérée.

Deuxième évidence : il n'y a pas de forêt de production, avec des produits commercialisables, sans un respect attentif des critères et des contraintes du développement durable, de l'environnement et de la qualité. Ceci montre que dans ce domaine, les mesures pour combattre la dérégulation climatique

sont de l'intérêt de la filière forêt-bois et que cette dernière peut y contribuer largement.

Enfin, il n'y a pas de forêt de production et de filière forêt-bois dynamique sans capitaux et investissements suffisants. Il faut faire du secteur forestier, qui est un atout pour la France, un secteur économique et industriel comparable et assimilable à d'autres, ce qui n'a pas été toujours le cas dans le passé, mais c'est à nous de construire ce secteur et de réfléchir en liaison constante et naturelle avec les pouvoirs publics pour essayer de faire progresser les problématiques communes.

Je dirais, pour terminer, qu'il existe aussi une dimension européenne et internationale à intégrer dans toutes les réflexions sur la forêt. D'ailleurs, c'est à ce titre que nous avons aujourd'hui quelques participants, quelques orateurs étrangers dans nos tables rondes parce que je crois que c'est une dimension qu'il faut à tout moment avoir présente à l'esprit. Il n'y a pas de filière vraiment nationale, il y a une filière forêt-bois, mais elle doit intégrer à tous les stades des considérations à la fois de concurrence et d'efficacité, tirées du contexte international et européen. De ce point de vue-là, je pense que l'Union européenne, par sa politique agricole commune, par sa politique sur l'environnement, peut nous aider. Nous devons intégrer cette dimension à nos réflexions.

La journée d'aujourd'hui comportera, conformément à tout ce que je viens de dire, deux parties :

- une partie consacrée à la forêt et au bois lors de la matinée,
- et l'après-midi, nous aborderons les problématiques financières et la manière dont, d'une part le monde financier peut contribuer aux objectifs que nous nous sommes fixés, et, d'autre part le monde de la forêt et du bois peut répondre à ses attentes.

Je vous remercie de votre attention. ●

Jean-Charles CATTEAU

Merci Pierre Achard, Président de L'ASFFOR.

Parmi les différents ministres qui ont manifesté leur intérêt, leur motivation pour cette journée, la Ministre du Logement, de l'égalité, des territoires et de la ruralité, Madame Sylvia Pinel, introduira le colloque. Elle n'a pas pu être présente parmi nous, mais elle tenait absolument à nous adresser quelques mots à travers une vidéo qu'elle nous a fait parvenir et que je vous propose de voir ensemble.

L'intervention de Sylvia PINEL Ministre du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité est diffusée.

Sylvia PINEL, Ministre du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité

Je regrette de ne pouvoir être parmi vous aujourd'hui pour assister à votre colloque qui s'inscrit dans le cadre de la COP 21 et qui intéresse particulièrement mon ministère.

Je voulais cependant, vous adresser ce message pour vous assurer de mon engagement en faveur de la filière de la forêt et du bois, dans la lutte contre le changement climatique.

Aujourd'hui, le bâtiment représente 44 % de la consommation énergétique de notre pays et près de 25 % des émissions de gaz à effet de serre.

Comme vous le savez, la relance de la construction, la densification dans les centres urbains et la lutte contre les bâtiments énergivores sont des priorités du gouvernement.

Nous souhaitons donc développer l'utilisation de matériaux performants tels que le bois. C'est, dans cette perspective, que nous avons nommé avec Ségolène Royal une déléguée interministérielle, Sylvie Alexandre, pour porter cette ambition commune.

Mon ministère soutient activement le développement du bois dans la construction. Je pense au plan éponyme, initié en 2009 et renouvelé en 2014, qui associe l'Etat et les professionnels pour définir un cadre propice à sa promotion. Aussi, j'ai souhaité simplifier la réglementation pour en faciliter l'usage. Nous avons, notamment, supprimé l'interdiction du bois en façade et l'arrêté « Incendie » a été modifié pour permettre aux porteurs de projets de démontrer sa bonne tenue au feu.

La loi pour la transition énergétique a créé un bonus de constructibilité pour l'utilisation de matériaux biosourcés et a aligné les règles de hauteur des bâtiments, quel que soit le système constructif.

Nous avons également engagé un chantier majeur sur l'étiquette environnementale, qui devrait aboutir au 1er semestre 2016. Il permettra de mettre en avant le bois qui est extrêmement compétitif pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre. D'ores et déjà, le label « bâtiments biosourcés » est en vigueur. Il définit un cadre réglementaire en valorisant l'utilisation de ces matériaux.

De plus, dans notre volonté de lutter contre l'étalement urbain au profit de l'aménagement durable de nos villes, nous favorisons la densification par surélévation ou extension de bâtiments existants. Le bois possède de véritables atouts, car il permet des chantiers plus rapides et plus faciles avec des ouvrages pré-industrialisés. A ce titre, des réformes sont en cours de réflexion. Je pense aux règles sur l'échéancier de paiements, actuellement très défavorables à la préfabrication, pour promouvoir l'utilisation du bois dans les bâtiments.

Une sensibilisation de l'ensemble de la chaîne des acteurs est indispensable, du maître d'ouvrage aux entreprises, en passant par les maîtres d'œuvre et, pour ce faire, j'ai mis en place début 2015, le plan d'action pour la qualité de la construction et la transition énergétique, doté de 30 millions d'euros. Il vise à accompagner la montée en compétences et la diffusion de techniques et de matériaux innovants.

Enfin, dans le cadre du plan pour la Nouvelle France industrielle, mon ministère est particulièrement impliqué dans l'appel à projets « immeubles de grande hauteur » en bois, dont le lancement est imminent.

Vous le voyez, nous avons travaillé et continuons de le faire pour mettre en place un

cadre propice à son utilisation, au regard de ses qualités, des enjeux actuels et de nos priorités. Il y a un formidable marché pour le développement des écomatériaux.

Je sais que les défis à relever pour structurer cette industrie sont nombreux, mais les opportunités à saisir sont réelles.

Je tiens à vous rappeler que mon ministère est présent, à vos côtés, pour vous accompagner dans cette formidable entreprise.

Vos échanges contribueront, je n'en doute pas, à la promotion de l'utilisation du bois sous toutes ses formes dans l'ensemble du processus de construction et dans la rénovation.

Je vous souhaite donc d'excellents travaux. ●

Jean-Charles CATTEAU

Voici un premier message de cette journée de la part de l'un des ministres qui contribueront à ce colloque. Comme vous le savez, ce colloque donnera la parole aux différents acteurs concernés par les questions soulevées par Jean Paul Delevoye ou Pierre Achard, afin de faire le point ensemble de la situation, d'entendre le point de vue et la suggestion de ces différents acteurs, de mettre en perspective la filière forêt-bois dans son environnement européen. Cela a déjà été indiqué, nous aurons des

témoins venus d'autres pays et notamment de la Commission européenne.

Il s'agit également de connaître la position et les grandes orientations des pouvoirs publics, ce que nous venons de commencer à faire face aux défis à relever et aux engagements à prendre dans le cadre de la COP 21.

Enfin, nous nous efforcerons de mettre en relation la filière forêt-bois et les investisseurs, des professionnels qui finalement se connaissent assez peu et qui pourtant gagneront à travailler ensemble pour le bénéfice de chacun et le bénéfice commun.

Mais pour commencer, si vous le voulez bien, je vais vous proposer quelques rappels des engagements de la France quant à la place de la forêt et du bois en regard du changement climatique et pour ce faire, deux intervenants vont se succéder.

Je vais commencer par vous présenter Jean-Luc Peyron, Directeur du GIP ECOFOR. Ce groupement d'intérêt public anime des programmes de recherche sur les écosystèmes forestiers et leur gestion. Il nous parlera des impacts du changement climatique sur la forêt, la nécessité de s'adapter, le rôle d'atténuation de la forêt et du bois, un double défi que Monsieur Peyron nous propose aujourd'hui de nous présenter. ●

1- La forêt et le bois, le changement climatique, les engagements de la France

1.1 Les impacts du changement climatique sur la forêt, la nécessité de s'adapter, le rôle d'atténuation de la forêt et du bois : aujourd'hui un double défi

Jean-Luc PEYRON, Directeur du GIP ECOFOR

Mesdames et Messieurs les représentants du Gouvernement, des corps constitués, de la société civile, Mesdames et Messieurs, chers collègues, ma mission est de vous présenter le jour nouveau sous lequel le changement climatique place la forêt et le bois. Je vais le faire en vous déclinant les deux défis majeurs auxquels la forêt est confrontée. Je ferai ensuite, à ce sujet, quatre commentaires avant de conclure.

En premier lieu, j'ai essayé de replacer sur ce schéma l'ensemble des éléments qui me semblent importants, en évitant à la fois complexité et simplisme. On y voit la filière forêt-bois au centre avec sa forêt en interaction avec les autres occupations des sols et ses produits en concurrence avec les autres énergies et matériaux. L'ensemble des activités autres que celles de la filière, émettent des gaz à effet de serre qui modifient la forêt, altèrent le climat et ont des impacts en retour

sur l'ensemble de l'occupation des sols, dont la forêt. En outre, la flèche en traits pointillés, qualifiée d'absorption, représente l'absorption du carbone par les usages agricoles et forestiers, et surtout forestiers, du sol.

Vous connaissez bien les deux défis. Il s'agit, d'une part, de l'atténuation (partie droite du schéma). Elle consiste à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à en augmenter les absorptions, ou dans tous les cas, à améliorer le bilan global de ces deux aspects. Le deuxième défi, celui de l'adaptation, vise à réduire les impacts du changement climatique, ou au contraire, à tirer parti des opportunités qui pourraient se présenter.

Je vais vous donner quelques idées un peu plus précises sur chacun de ces défis, en commençant par la lutte contre l'effet de serre, donc l'atténuation du changement climatique.

Pour être concret, voici quelques chiffres qui sont des ordres de grandeur du bilan carbone

annuel du secteur de la forêt et du bois. Il faut surtout avoir conscience du fait qu'il y a de multiples aspects et donc plusieurs lignes dans les informations que je donne. Un stock de carbone se trouve dans les arbres vivants. Il augmente d'environ 74 millions de tonnes d'équivalent CO₂ par an. Il y a aussi des réservoirs de carbone qui évoluent annuellement dans le bois mort, dans les sols, dans les produits en bois. Ce bilan carbone tient également compte des émissions évitées par l'utilisation de bois énergie en lieu et place d'énergies fossiles, ou par l'utilisation du matériau bois en lieu et place de matériaux plus énergivores consommant eux-mêmes des énergies fossiles.

Les chiffres sont ce qu'ils sont. Le bilan total annuel s'élève à environ 130 millions de tonnes d'équivalent CO₂ par an qui viennent soit augmenter les stocks de carbone, soit réduire les émissions de gaz à effet de serre. On peut le comparer aux émissions totales de l'ensemble des activités françaises qui

sont de l'ordre de 490 millions de tonnes d'équivalent CO₂. Pour établir la contribution globale de la forêt et du bois, je rapporte les 130 millions de tonnes du bilan forêt-bois à la somme des 490 et des 130 millions de tonnes. Cette somme équivaut aux émissions qu'on aurait en l'absence de forêt et de bois. Il en résulte que la filière forêt-bois contribue à réduire les émissions de gaz à effet de serre de la France à proportion de 20 % environ.

D'une part, ce bilan est plus fort que certains chiffres que l'on entend parfois parce que j'y intègre d'autres réservoirs, et surtout leur évolution, que ceux qu'on intègre habituellement. Je parle en effet du bois mort, des sols. J'y intègre aussi la substitution énergie et matériaux. D'autre part, il est peut-être un peu moins fort que ce qu'on obtiendrait si on rapportait directement le bilan de la forêt et du bois (les 130 millions de tonnes) aux émissions mesurées de la France (les 490 millions de tonnes), sans ajouter à ces dernières le bilan de la forêt et du bois pour rendre compte des émissions qu'on aurait en l'absence de forêt et de bois (620 millions de tonnes).

L'autre défi est l'adaptation au changement climatique. Nous venons de voir que la filière forêt-bois française contribue à l'atténuation, mais à hauteur de 20 %, ce qui est un chiffre important, significatif, mais insuffisant pour régler le problème du changement climatique.

Il faut non seulement se placer au niveau français, mais aussi au niveau mondial auquel la référence est donnée par les scénarios futurs. Ici, je vous présente les quatre scénarios du GIEC sur la période 1850-2250, sur une grande fresque de temps. En ordonnée, on n'a pas les températures, mais le forçage radiatif, donc une mesure énergétique. Cela donne une idée des évolutions climatiques possibles représentées en rouge, jaune, vert et bleu.

Actuellement, nous sommes au point de divergence des différents scénarios. Dans trois scénarios sur quatre, il y a des augmentations importantes attendues du forçage radiatif et donc des températures moyennes. Il faut donc bien envisager de s'adapter au changement climatique.

On connaît les cartes d'évolution de la végétation sous l'effet des changements climatiques. En voici une pour le chêne sessile suivant un scénario assez modéré ou moyen de changement climatique entre le 20^{ème} siècle et la fin du 21^{ème} siècle. Les cartes représentent l'évolution de la probabilité de présence du chêne sessile, dont l'aire se réduit de manière significative. Ce sont des

informations importantes pour la réflexion, qu'il faut évidemment étudier plus en détail.

Dans tous les cas, la forêt est sensible au changement climatique et de façon différente selon les conditions de sol. Le changement climatique entraîne des modifications du fonctionnement, de la productivité et de la composition des peuplements forestiers. On l'a vu en partie sur les cartes.

On s'attend en outre à des événements extrêmes plus importants, sécheresses, incendies et risques biotiques ou sanitaires.

L'effet ne se fait pas sentir uniquement sur la forêt, mais aussi sur tous les services que la forêt produit, la fourniture de bois et tous les autres services récréatifs ou de régulation, parmi lesquels la régulation du climat. Ce qui nous ramène à l'atténuation du changement climatique dont je parlais précédemment.

Tous les effets ne sont pas forcément néfastes. Il peut y avoir des effets favorables. Par exemple, en limite nord, les aires de répartition des essences actuelles pourraient bénéficier du réchauffement. Par contre, en limite sud, ce sera plus compliqué.

Il faut aussi dire que des compensations se produisent. Nous voyons au premier abord l'impact dans son ensemble, mais en l'analysant plus avant, nous constatons des phénomènes de régulation qui font que l'impact existe mais à un niveau moindre qu'on pourrait le craindre. L'enrichissement de la concentration atmosphérique en carbone en fournit un premier exemple : il induit d'abord éventuellement une croissance supérieure, mais aussi une meilleure efficacité dans l'utilisation de l'eau par les végétaux qui amène ces derniers à mieux résister aux sécheresses qu'on pouvait le penser au départ. Dans cette même logique, les écosystèmes forestiers ont des capacités d'adaptation spontanée.

Pourquoi faut-il alors s'adapter en allant au-delà de cette adaptation spontanée des écosystèmes ?

Trois grands types de raisons s'imposent. D'une part, il y a une rapidité des phénomènes qui fait que le changement climatique va ou pourrait aller plus vite que bon nombre d'espèces ou que les capacités d'adaptation des écosystèmes pour certains des scénarios projetés. L'adaptation spontanée est, par conséquent, insuffisante. Un autre aspect réside dans la prise en compte des besoins de la société. Ils sont altérés et une intervention humaine active s'avère nécessaire pour rétablir la satisfaction de ces besoins. Le schéma présenté est une partie d'un schéma plus complexe, extrait du dernier rapport

d'évaluation du GIEC. Il représente les différences de migration en kilomètres par an pour plusieurs catégories d'espèces. On y voit que les arbres ont une capacité de migration relativement limitée par rapport à d'autres végétaux, à certains animaux, et qu'ils limitent aussi la migration des espèces qui leur sont inféodées.

Je voudrais maintenant faire quatre types de commentaires.

Un premier concerne les incertitudes. Nous avons des quasi-certitudes sur les grandes tendances à venir. Je dis « quasi-certitudes » parce que vous savez qu'il y a un certain nombre de controverses. Les quatre scénarios que je vous ai montrés au départ sont relativement diversifiés. Il y a de la place pour toutes les opinions. Ces incertitudes portent sur la sévérité et la rapidité du changement climatique, mais aussi sur la valeur du carbone. Le bénéfice de l'atténuation dépend de la valeur que le carbone a actuellement et aura dans le futur. On peut investir pour l'avenir, y compris en matière de carbone, et le retour sur investissement dépend de la valeur que le carbone pourra avoir. Par ailleurs, en l'absence de marché effectif ou autre dispositif institutionnel, cette valeur du carbone n'est pas forcément la même pour la société dans son ensemble et pour l'opérateur qui intervient à son profit.

Il faut évidemment réduire ces incertitudes et la science s'y attache depuis un certain temps. Cependant, il faut être conscient du fait qu'on ne pourra pas les réduire totalement. Il y a des phénomènes qui ne sont pas complètement maîtrisables, comme l'évolution du mode de développement des sociétés et de ses conséquences en termes d'émissions de gaz à effet de serre. Il convient donc aussi de gérer ces incertitudes qui subsistent.

La particularité de la forêt, c'est qu'il faut dès maintenant la gérer parce que bon nombre des arbres qui poussent aujourd'hui devraient encore le faire à la fin du siècle, voire au-delà, et auront donc à faire face au changement climatique. La caractéristique du domaine forestier est que le changement climatique est d'ores et déjà présent et prégnant dans les décisions.

Je ne vais pas détailler ici toutes les possibilités d'adaptation possible. Le réseau mixte technologique AFORCE sur l'adaptation des forêts au changement climatique travaille sur ce sujet et réunit de nombreux partenaires de la forêt publique comme de la forêt privée (qui l'anime), de la recherche et de l'enseignement, du développement en général. Disons qu'il existe deux grands types de démarche. Elles ne sont pas forcément

contradictoires, et peuvent être menées conjointement. Elles consistent à diversifier les solutions et à réduire les cycles de façon raisonnée.

Si j'ai commencé par ce commentaire sur les incertitudes, c'est parce qu'il nous engage à rester modestes dans le discours par rapport aux pistes que l'on peut tracer avec les connaissances du moment, tout en sachant que ces éléments sont destinés à être sans cesse développés et réévalués.

Le deuxième commentaire que je voulais faire porte sur les prélèvements de bois en forêt. Cela a déjà été évoqué ici avant moi. Le taux de prélèvement en France est relativement faible, autour de 50 %. Nous pourrions avoir des récoltes de bois près de deux fois plus importantes. Nous pouvons expliquer cela par une certaine jeunesse de la forêt, mais je dirais surtout que nous avons une sous-exploitation certaine, au moins dans des peuplements très particuliers. C'est une situation préoccupante pour la gestion durable des forêts et plus largement pour le développement durable, dans la mesure où nous avons une ressource renouvelable que nous n'utilisons pas. Ce commentaire dépasse largement la seule analyse forestière.

Nous pourrions affirmer que c'est à cause de cette sous-exploitation que le bilan carbone de la forêt est aussi élevé que je vous l'ai montré précédemment. Cependant, cela n'est pas tout à fait exact, parce que dans le schéma que je vous ai montré tout à l'heure, il y avait plusieurs réservoirs, plusieurs méthodes d'action, et il faut voir cela comme des vases communicants. Si on réduit une partie du bilan, on peut en augmenter d'autres. Il ne faut donc pas trop se fixer, à mon avis, sur l'importance de l'évolution du stock de bois en forêt. Il n'est pas contradictoire de vouloir la réduire pour bénéficier d'autres effets sur le bilan carbone.

Augmenter les prélèvements consiste à revenir à une gestion et à un développement plus durables, à prolonger le stockage, temporairement et éventuellement partiellement. C'est aussi actionner la substitution à la fois des matériaux et des énergies, maintenir la croissance et la vitalité de la forêt à long terme, prévenir les risques et permettre l'adaptation des forêts au changement climatique parce que c'est en marchant qu'on se réoriente le plus facilement.

Le commentaire suivant est dans la lignée de l'augmentation des prélèvements. Je voudrais insister sur l'intérêt de préserver les stocks de carbone existants. Nous avons vu qu'une augmentation des prélèvements n'est pas contraire à la préservation des stocks qui

croissent et qu'il s'agit donc surtout de faire augmenter de façon moins radicale.

Dans ce domaine du climat, je ne peux passer sous silence le fait qu'il y a des mesures importantes pour éviter la déforestation et la dégradation des forêts, notamment en zone tropicale. On est obligé de le rappeler, pour dire qu'il faut quand même se méfier des transformations radicales des forêts qui, à terme, aboutiraient à une réduction drastique des stocks de carbone en forêt.

Il faut aussi noter que l'on considère souvent le seul stock de bois en croissance ; mais il faut le compléter par les stocks de bois mort, de produits en bois et de matière organique des sols qui constituent aussi actuellement des puits. Ils contribuent largement au bilan carbone de la filière forêt-bois qui a été présenté. Ils sont aussi des réservoirs tampons puisque le carbone ne repart pas immédiatement dans l'atmosphère quand le bois n'est plus vivant, contrairement à l'hypothèse qui a été faite dans un certain nombre de règles institutionnalisées. Le retour du carbone dans l'atmosphère prend quand même quelques dizaines d'années dans bien des cas. Il ne faut pas non plus s'interdire de boiser pour augmenter les stocks quand c'est possible.

Mon dernier commentaire porte sur les modalités d'une bonne substitution. Nous avons vu que prélever du bois a des effets à moyen terme sur la croissance et la vitalité des forêts, à court et moyen terme sur les différents stocks de carbone, mais surtout immédiatement sur les émissions évitées grâce à la substitution de bois à d'autres matériaux ou énergies.

Il me semble important de regarder le court et le moyen terme parce que l'atténuation du changement climatique est un problème à traiter maintenant compte tenu de l'inertie des systèmes. C'est notamment dans cette première partie du 21^{ème} siècle qu'il faut agir. Comme la substitution a un effet immédiat, c'est d'autant plus efficace de la considérer dès maintenant.

Dans une perspective à court terme, il est important de regarder le facteur de substitution. Il permet d'estimer le volume d'émissions de carbone fossile évitées par rapport au carbone stocké dans le bois qu'on utilise. Pour le bois énergie utilisé dans l'industrie ou le chauffage collectif, l'ADEME propose un coefficient de l'ordre de 0,5 tonnes de CO₂ évitées par tonne de CO₂ brûlée. Ce coefficient est a priori plus faible pour le bois de feu utilisé par les ménages.

Le coefficient est de l'ordre de 1 pour le bois matériau, hors utilisation des co-produits,

réutilisations et recyclages ultérieurs et valorisation en fin de vie.

Si on a le choix, vous voyez qu'a priori, il vaut mieux utiliser le bois matériau dans un premier temps. Cela ne veut pas dire qu'il ne faille pas utiliser du bois énergie. Simple-ment, si on a le choix, il faut bien considérer ces chiffres-là.

A partir de cela, ma proposition est de privilégier le bois matériau et d'essayer de cumuler les effets de substitution (produits, co-produits, réutilisation, recyclage, valorisation en fin de vie) pour augmenter les bénéfices. En faisant gagner au bois les parts de marché auxquelles on peut s'attendre, il s'avère possible de contribuer encore plus à la réduction de l'effet de serre et d'améliorer le facteur consolidé de substitution, la durée de vie du bois et le stock de produits finis.

Finalement, cela revient à exploiter toutes les flèches de ce schéma, certes un peu simplifié, de la filière forêt-bois, et notamment toutes les flèches en pointillés qui mentionnent les recyclages. Je dirais qu'il y a là une richesse qui est loin d'avoir été prise en compte jusqu'ici par les règles et les politiques publiques établies. C'est donc une transition vers la présentation que fera Sylvie Alexandre par la suite.

En conclusion, je dirais qu'il faut privilégier une vision intégrée, cohérente, souple et évolutive de la forêt. Intégrée parce qu'on fait une seule gestion sur un peuplement qui doit donc être adapté au climat futur, contribuer à l'atténuation du changement climatique et satisfaire d'autres services. Tous les aspects ont leur place et doivent être pris en compte ; pas forcément de la même façon à chaque endroit. Il faut donc s'adapter à toutes les situations locales et c'est ce que j'appelle « être souple ». Les réalités locales sont importantes.

En outre, la vision doit être intégrée dans le temps. Ce que l'on regarde à un moment présent peut nous inciter à agir, mais avec des résultats totalement différents à moyen ou à long terme. Il faut donc regarder les trajectoires dans le temps. Le tableau que je vous ai montré au début est un contre-exemple puisque c'est le bilan d'aujourd'hui alors qu'il devrait être vu en trajectoire : du travail reste à faire !

Il est également important que cette vision soit cohérente pour provoquer l'adhésion de l'ensemble des secteurs et de la société civile. A ce niveau-là, je pense qu'il faut féliciter les organisateurs de cette manifestation pour la diversité qui est réunie ici et augurer bien de cette adhésion possible à un schéma commun. Elle doit être cohérente face aux sec-

teurs concurrents et aux partenaires qui sont amenés à respecter la filière forêt-bois. Et cohérente aussi pour susciter des soutiens forts.

Enfin, il faut qu'elle soit évolutive pour lui permettre d'être réévaluée et s'adapter aux évolutions et progrès. La science, la recherche-développement et l'innovation ont ici toute leur place.

C'est à mettre en œuvre dès maintenant compte tenu que l'adaptation se prépare dès aujourd'hui pour le futur et que l'atténuation doit être réglée dans cette moitié de siècle.

En conclusion, la filière forêt-bois joue une partie serrée dans laquelle elle possède des atouts décisifs, mais il ne faut pas s'endormir sur ses lauriers. Il faut utiliser ses atouts à bon escient, les rebattre sans cesse. Dans ce contexte, il y a une carte maîtresse qui est la recherche-développement et l'innovation que je représente aujourd'hui.

Jean-Charles CATTEAU

Merci Monsieur Peyron pour cette présentation. Je vous invite à regagner la salle.

Comme vous le savez, notre agenda est extrêmement chargé. Je suis gardien du temps à l'occasion de cette journée. Je vous propose sans plus tarder d'accueillir Madame Sylvie Alexandre qui va nous parler des engagements de la France aux plans national et international. Madame Alexandre est déléguée interministérielle à la forêt et au bois auprès des ministres de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, et du Logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité.

1.2 Les engagements de la France aux plans national et international

Sylvie ALEXANDRE,

Déléguée interministérielle à la forêt et au bois auprès des Ministres de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, et du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité

Merci. Bonjour à tous.

Je vais vous parler des engagements de la France, de la situation que vous a décrite Jean-Luc (Peyron) vue des pouvoirs publics. En premier lieu et avant de m'exprimer, je voudrais excuser la Ministre Madame Ségolène Royal qui regrette de ne pouvoir se joindre à vous, à vos travaux. Elle tient à vous renouveler l'attention et le soutien qu'elle porte à vos travaux qui sont très importants pour la transition énergétique et bas carbone. Je reviendrai tout à l'heure sur un autre message de sa part.

De mon côté, je vais aborder trois questions.

La première question concerne la comptabilisation des forêts dans les engagements climat. Il s'agit d'un sujet complexe et assez peu partagé, mais néanmoins très important pour l'avenir.

La deuxième question porte sur la cohérence entre les engagements pris et les politiques publiques. Vaste débat.

La troisième question, c'est : comment élaborer et mettre en œuvre ces politiques publiques à la fois du côté de l'Etat et du côté de la filière ?

Question 1 : Quelles sont les données à connaître ? Comment la forêt est-elle traitée dans la comptabilisation des gaz à effet de serre ?

Je vous ai mis un petit texte. Il est extrait d'un rapport du Conseil général de l'environnement et du développement durable auquel j'ai participé. Il fait bien la transition avec le propos de Jean-Luc (Peyron). Quand

on parle de comptabilisation du secteur des terres auquel appartient la forêt, il faut avoir en tête deux éléments : premièrement, l'incertitude des estimations et deuxièmement la complexité des phénomènes.

On est là sur du vivant, sur des phénomènes qui sont planétaires. Il est donc très difficile de les aborder. Aujourd'hui encore, il y a des incertitudes et des approches qui ne sont pas cohérentes, qui sont à la fois scientifiques, mais qui ne sont pas cohérentes entre elles. C'est normal parce qu'on cumule des niveaux d'incertitude sur de très grandes échelles.

Concernant les grands chiffres, vous avez ce qu'a décrit Jean-Luc (Peyron), c'est-à-dire les émissions et les absorptions. Tout ce qui est au-dessus de la ligne horizontale, ce sont des émissions de gaz à effet de serre. Vous voyez en gris celles qui sont dues aux énergies fossiles et à la fabrication de ciment, et en jaune celles qui sont dues au changement d'usage des sols.

Au-dessous de la ligne des abscisses, vous avez les puits de carbone. Il y en a trois :

- les océans qui absorbent du CO₂ en permanence et qui d'ailleurs s'acidifient avec l'absorption du CO₂, comme vous le savez. Sur la droite de la courbe, plus ça va et plus il y a de carbone absorbé par les océans,
- en vert, ce qui est absorbé par la biomasse, par le secteur des terres. Le puit forestier fait partie de cette bande extrêmement variable,
- entre les deux, la résultante, c'est l'enrichissement en gaz carbonique de l'atmosphère (en bleu).

Ce graphique est relativement parlant comme image statique pour expliquer la dynamique à l'œuvre.

Je vous ai mis les grands chiffres. Je n'y viens pas. Evidemment, ces chiffres sont à

plus ou moins 4-5 % de précision. En gros, le Protocole de Kyoto dans lequel se trouvent la France et l'Europe, c'est maintenant 15 % des émissions mondiales. L'Europe représente, en ordre de grandeur, 10 % ; la France 1 %. Je pense que c'est important d'avoir ces ordres de grandeur en tête parce qu'ils ne sont pas toujours très partagés et sont très médiatisés.

Comment comptabilise-t-on les forêts dans la période Kyoto II ? La France et l'Europe sont engagées dans le Protocole de Kyoto, dans une période qui est la deuxième période d'engagement, 2013-2020.

La forêt est comptée dans un secteur à part de celui des activités économiques. Vous avez le transport, l'énergie, le bâtiment, etc., et dans un secteur à part où se déploient des phénomènes complexes, on a mis le secteur de l'utilisation des terres, de leur changement et de la forêt.

Au niveau européen, on a pris une décision, dont je vous ai donné les références, relative aux règles comptables. En France, on utilise deux formes de rapportage qui sont compatibles avec nos engagements, l'engagement dans la Convention Climat d'une part, ce qu'on appelle le Format CNUCC, et l'engagement dans le Protocole de Kyoto (format Protocole de Kyoto).

Ces deux formats de comptabilisation sont très différents. L'un est fondé sur les sols (approche « land based ») c'est-à-dire qu'on fait une photographie de l'affectation des terres et on compte ce que chaque hectare de terre absorbe ou émet. Dans le format Protocole de Kyoto, on a une comptabilité « activity based » c'est-à-dire que l'on considère que les émissions sont entropiques et sont liées à des activités (gestion forestière, boisement, déboisement). Il s'ensuit des différences de chiffres que je ne vais pas détailler parce qu'on est relativement pris par le

temps, mais vous voyez qu'un puits forestier peut être évalué dans un cas à 65 millions de tonnes équivalent CO₂ selon le rapportage Convention Climat et dans l'autre cas à 52 selon le rapportage Protocole de Kyoto.

Il est aussi important de comprendre que la forêt se trouve dans un secteur où il y a des émissions. Vous avez le puit de carbone du secteur des terres en France. Tout ce qui est au-dessus de l'axe des abscisses, ce sont des émissions. Vous avez les cultures en jaune, les zones urbaines en gris qui sont autant d'émissions de gaz à effet de serre, et vous avez en dessous de l'axe des abscisses, les occupations du sol et les absorptions, ce qu'on appelle le puit de carbone. Vous voyez que le puit de carbone des prairies en France a tendance à diminuer, que le puit des forêts (courbe en vert) a tendance à augmenter.

La résultante de toutes ces courbes, c'est la courbe en noir qui est donc un puit de carbone du secteur des terres. Il a tendance à augmenter, mais moins que celui des forêts puisqu'au-dessus de l'axe des abscisses, il y a des activités émissives.

Voilà comment on rend compte des émissions et des absorptions du secteur des terres et ça, c'est un format Convention Climat, format qui présente des approches un peu plus simples pour faire ce genre de graphique.

A la COP 21, on va décider des engagements pour l'après 2020. C'est bien cela le sujet. Depuis la décision de l'Union européenne relative aux règles comptables, nous savons que le secteur de la gestion forestière des terres ne sera intégré dans la comptabilisation obligatoire qu'à partir de 2021. La deuxième séquence du Protocole de Kyoto jusqu'en 2020 va continuer de se dérouler avec une comptabilité du secteur des terres à part. Et à partir de 2021, dans la perspective des engagements qui seront pris à la COP 21, on va réfléchir aux modalités de répartition de ce qu'on appelle l'INDC. L'INDC, ce sont les engagements de l'Europe qui ont été notifiés à la Convention Climat. L'Europe s'est engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 40 % par rapport à 1990 en 2030. Cet engagement constitue l'essentiel de l'axe politique. Les modalités vont ensuite commencer à être étudiées, élaborées, travaillées sur la base d'un bilan des avantages et des inconvénients des différents systèmes.

C'est là qu'il est important que l'appropriation publique se fasse tant au niveau de la filière qu'au niveau de la société. Il faut en effet sortir de ce débat d'experts dans lequel on est depuis un certain nombre d'années et qui est lié aux modalités de la négociation climatique. Ce sont des phénomènes très

complexes. Ce sont des discussions qui sont partagées dans les enceintes internationales, mais ce n'est pas une raison pour que les grands enjeux liés à la comptabilisation ne soient pas plus appropriés.

Il faudra donc faire participer la filière à cette appropriation. Il faudra aussi apporter de la simplicité et de la visibilité aux engagements. Ce point est très important pour la cohérence et la crédibilité de la France et de l'Union européenne.

Un autre sujet est un sujet plus interne. Il s'agit de se poser la question de l'optimisation carbone des quatre leviers dont a parlé Jean-Luc (Peyron), le levier de séquestration dans les forêts, les leviers de la substitution à l'énergie, aux matériaux, et le levier de stockage dans les produits. Pour le moment, on en est vraiment à défricher le terrain.

J'en arrive à la question n° 2.

Question 2 : Quelle cohérence entre les engagements pris et les politiques mises ou à mettre en place ?

Je vous ai mis un petit texte qui vient du GIEC parce que c'est l'alpha et l'oméga et ça reprend ce qu'a dit Jean-Luc (Peyron). Il faut une gestion forestière qui va être à la fois adaptative et atténuatrice et s'interroger sur la manière dont on procède pour que ces engagements-là soient en cohérence avec les politiques publiques qu'on va mettre en œuvre.

Je vous rappelle ce que nous faisons au niveau communautaire. J'espère que le représentant ici présent de la Commission ne va pas me dire que je me suis totalement trompée. Depuis 2008, on vit sur un Paquet Energie Climat européen dit « *des engagements des trois fois 20* ». En 2011, ce schéma a été réalisé suite à une étude de la Commission européenne. C'était juste avant la négociation sur les engagements en 2030 et il montrait que le compte n'y était pas. Si on restait dans la politique actuelle, sur la courbe rouge, celle-ci ne permettait pas d'atteindre l'objectif. On a donc eu tout un travail communautaire et national et nous avons abouti aux engagements de l'Union européenne, -40 % de GES en 2030 par rapport à 1990, ce qui permet de revenir sur la vraie courbe en 2030. Cette décision est un geste politique important.

Ensuite, que se passe-t-il en France ?

On est évidemment solidaires en France et tenus par les engagements communautaires. On a notre propre calendrier avec un débat national sur la transition énergétique qui a eu lieu en 2013. Vous avez ici, sur ce schéma, les quatre familles de scénario éner-

gétique qui ont fait appel à beaucoup de biomasse. En particulier, la courbe verte est celle du scénario d'efficacité énergétique qui était le scénario présenté par l'ADEME. Vous voyez que tous ces scénarii font appel d'une manière plus ou moins intense à l'augmentation de l'utilisation de la biomasse pour arriver à boucler les équations énergétiques.

La loi de 2015 relative à la transition énergétique et la croissance verte a affiché l'objectif de moins 40 % de GES en 2030 par rapport à 1990 et de moins 75 % de GES en 2050, c'est-à-dire les objectifs du facteur 4.

On est donc dans une cohérence parfaite entre les engagements pris aux niveaux français, communautaire et la feuille de route globale pour maintenir à 2 °C l'augmentation de la température, puisque tout le monde a fait le lien entre le facteur 4 et cette limitation à 2 °C.

Parlons un peu maintenant des politiques publiques et de leur convergence.

Je vous ai mis quatre chantiers en cours, suite à la loi de transition énergétique ou suite à la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt.

Le chantier de la Stratégie nationale bas carbone (SNBC) : c'est le rôle de cette stratégie voulue par la Loi de transition que de définir des objectifs de réduction par secteur. Vous voyez les objectifs de réduction à 2028 de différents secteurs.

En outre, il y a un certain nombre d'autres chantiers, chaque politique sectorielle devant reprendre à son tour les objectifs nationaux. Le chantier du Programme national de la forêt et du bois 2016/2026 est un programme élaboré par le ministère chargé des forêts. Il va fixer pour les 10 ans qui viennent un objectif de prélèvement et les modalités permettant de conjuguer l'adaptation et l'atténuation. Ce chantier est piloté par le ministère de l'agriculture, mais il est extrêmement interministériel dans sa préparation.

Vous avez aussi la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) qui va être un chantier de 2016. Il fera une part à l'usage énergétique de la biomasse.

Vous avez enfin la Stratégie nationale de mobilisation de la biomasse (SNMB), transcription concrète sur le territoire, qui va être régionalisée et précisera la manière dont on réalisera et consolidera entre les différentes régions les usages énergétiques et les matériaux de biomasse. C'est aussi un chantier qui est devant nous.

Il faut souligner que la volonté politique d'obtenir une parfaite convergence de ces

différents exercices est forte, ce qui suppose un travail interministériel important. Il ne faut pas non plus oublier que la gestion doit toujours être durable et multifonctionnelle et qu'on est donc dans un raisonnement global adaptation - atténuation.

Quels sont les usages du bois dans la transition ?

On peut faire ici un petit zoom sous forme de calendrier. Entre 2009 et 2015, nous avons vécu sous l'ère du Paquet énergie climat. On a développé les usages énergétiques. Je vous donne quelques chiffres qui vous montrent qu'avec la moitié des crédits du Fonds chaleur entre 2009 et 2014, on a fait à peu près les quatre cinquièmes des tonnes équivalent pétrole (Tep) produites nouvelles. Le bois énergie est donc une énergie pas chère par rapport aux autres énergies renouvelables. C'est déjà un premier constat.

Cependant, ce constat commence à se limiter par un certain nombre de difficultés :

- Le fait que la récolte de bois n'a pas augmenté dans les proportions qu'on aurait souhaitées,
- Il y a donc des concurrences avec les usages industriels ainsi que des controverses sur la question biogénique. Jean-Luc (Peyron) en a un peu parlé.

Sur la période qui vient de s'écouler depuis 2010, on a plus avancé sur la question des avantages carbone du bois matériau - Jean-Luc (Peyron) vous en a parlé - des coefficients de substitutions qui ressortent d'études européennes, et de développement d'approches en analyse de cycles de vie sur un certain nombre de produits et d'usage de produits. On se rend compte que la substitution matériau est ainsi très intéressante.

La troisième phase est à venir. C'est celle de l'économie circulaire et des usages en cascade. Pour optimiser le bilan carbone, il faut être capable, comme l'a dit Jean-Luc Peyron, de valoriser le bois qui est produit dans toutes ses utilisations, matériaux, recyclage, énergie. C'est quelque chose qui est encore extrêmement difficile à faire. Ce sont des constats qu'on commence à travailler maintenant.

Je passe rapidement sur les travaux de la future étiquette environnementale du bâtiment, mais vous voyez, Madame Pinel en a parlé, qu'à travers la performance environnementale du bâtiment, ce secteur est en train d'entrer dans la stratégie nationale bas carbone, de se poser les bonnes questions sur la manière de réduire les émissions du secteur, soit par la construction neuve, soit par la réhabilitation des bâtiments.

Un autre chantier très important aux plans national et communautaire est le futur Paquet Economie circulaire. Là aussi la loi de transition énergétique nous donne un guide. Nous avons une stratégie nationale et européenne des ressources à mettre en place et nous avons à privilégier des usages en cascade et à tenir compte du caractère renouvelable ou non des ressources sur lesquelles les stratégies vont être construites. En effet, on ne gère pas une ressource renouvelable comme la forêt comme on recherche des ressources qui ne le sont pas.

Tout cela fait partie des travaux à venir.

Question 3 : Comment mettre en œuvre ces politiques publiques qui mobilisent quatre ministères et concernent de nombreux professionnels ?

Deux visions sont exposées dans le petit texte qui vous est présenté. Elles sont toutes les deux vraies. L'une regarde dans le rétroviseur et l'autre en avant.

La première vision est celle d'un rapport d'information du Sénat paru cette année. Elle dit que nous sommes dans un modèle économique de pays en développement avec un déficit commercial de six milliards par an. C'est absolument vrai. La deuxième vision est celle de Franck Mathis et de Dominique Weber, avec qui j'ai eu le plaisir et l'honneur de travailler sur le plan de la Nouvelle France industrielle. Cette vision exprime le désir, non de s'occuper des déficits de la filière bois, mais le souhait de construire de nouveaux immeubles qui correspondent à la demande des marchés, aux problématiques des villes durables de demain et pour cela, il faut utiliser du bois. Il faut de l'usage construction et de l'usage aménagement intérieur, de façon à valoriser tous les segments possibles de ces matériaux. J'ai trouvé que cela était un rapprochement assez intéressant.

Je passe rapidement sur cette slide, mais elle montre quand même que depuis quelques années de nombreux progrès ont été faits grâce aux efforts de la filière notamment, et aussi grâce aux efforts des ministères. Le Contrat stratégique de filière (CSF bois) a été signé par quatre ministres en décembre dernier. Il est suivi d'un pilotage fin. Je crois qu'on peut le dire, Monsieur le Président Charmasson est assez attentif des préoccupations et des actions qui ont été déterminées en commun.

Il ne faut pas oublier la partie territoriale. Les problématiques forestières sont des problématiques territoriales.

Il y aura des déclinaisons régionales dans les régions futures des exercices nationaux. C'est à cette occasion-là qu'on rentrera dans la vie concrète de la forêt et du bois. Tout cela est voulu et décisif.

Je passe assez rapidement là-dessus parce que vous connaissez les images. Rompre avec un scénario tendanciel défavorable : c'est le constat de base du Contrat stratégique de filière. On est à peu près tous d'accord pour dire que ceci est l'image du passé et qu'il faut se retrousser les manches pour que ça ne soit pas vrai à l'avenir.

Alors, que fait-on à l'avenir ? Je terminerai là mon propos. Comme l'ont dit un certain nombre d'intervenants, il faut renouer avec l'investissement parce que l'investissement, c'est la compétitivité. L'investissement à l'amont est le fait de pouvoir remettre en gestion des forêts qui, pour le moment, ne le sont pas.

Je voudrais faire un petit point sur l'appel à manifestation d'intérêt dynamique de l'ADEME. Il a été décidé à la demande de la filière et du Contrat stratégique de filière en 2015. Le ministère de l'écologie, via le Fonds Chaleur de l'ADEME, a entièrement financé l'ensemble des projets. 24 projets sont lauréats. Ils ont été retenus et leurs mandataires seront prochainement réunis par la Ministre Madame Royal, afin de faire le point de cette toute première action en faveur de la mobilisation du bois en forêt. Pour la suite – parce qu'évidemment, il faut une suite – il y a des discussions entre les ministères sur les modalités d'un nouvel appel à projets qui sera d'autant plus ambitieux dans son temps et dans ses réalisations qu'il devrait y avoir des contributions de l'ensemble des ministères. Ceci est la marque d'une dynamique lancée.

En outre, il existe d'autres sources de financements : le Fonds stratégique bois, le Programme de développement rural avec des actions forestières entièrement régionalisées et sur lesquelles il convient de faire de la consolidation.

A l'aval, une dynamique s'est également enclenchée, avec le Plan de la Nouvelle France industrielle, j'en ai parlé, le Plan de Franck Mathis et de Dominique Weber. Il vise à construire des immeubles pilotes démonstrateurs du savoir-faire français sur 10 à 15 niveaux dans des cœurs de ville.

Un certain nombre d'outils se sont mis en place et sur lesquels il faut des relais de croissance. J'ai parlé de l'AMI de l'ADEME, mais il y a aussi le Fonds bois de la Banque publique d'investissement (BPI France), les instruments de capital développement. Un secteur apparaît stratégique, c'est celui de la première transformation, de la scierie. C'est lui qui conditionne l'accès au marché des produits issus de la sylviculture pour cette fameuse valorisation matériau.

Par conséquent, il y a encore beaucoup de choses à faire. Je suis frappée dans mon poste actuel par le dynamisme qui existe à l'aval, par le besoin, par l'envie de bois, par l'envie de construire en bois qui se manifeste dans un certain nombre de territoires, de

professions. Une association sur le bâtiment bas carbone vient de se constituer avec des grands du bâtiment. L'association Adivois réunit des professionnels du bâtiment sur la construction bois.

Il y a de nombreuses initiatives en cours dans les territoires, notamment avec la fédération des communes forestières qui fait énormément de choses et les interprofessions nationales et régionales. Il y a un énorme élan. Il faut faire profiter de cet élan à l'amont de la filière qui, pour le moment, est encore insuffisamment conscient ou insuffisamment préparé à aborder d'une façon collégiale les nombreux défis de l'avenir.

Je vous remercie.

Jean-Charles CATTEAU

Merci Madame Alexandre pour votre effort de synthèse compte tenu de notre agenda, comme je vous l'indiquais précédemment.

L'ensemble des présentations sur l'écran qui vous sont proposées aujourd'hui seront disponibles sur les différents sites en ligne des co-organisateurs. N'hésitez pas à les télécharger et à les consulter ultérieurement si certaines données vous avaient échappé. Je l'indique également pour nos prochains intervenants. Sur certaines diapositives, il y a des niveaux de détail que nous pourrions retrouver en ligne dans les jours qui suivront la fin du colloque.

2 - Table ronde « de la forêt au bois, une chaîne de valeur et des destins liés » :

Jean-Charles CATTEAU

Je vais vous proposer cette première table ronde de la journée consacrée à la chaîne de valeur et au destin lié entre les différents acteurs de cette chaîne de valeur au sein de la filière forêt-bois. Pour ce faire, je vais proposer à notre grand témoin de cette première table ronde de me rejoindre. Je vais inviter Madame Corinne Lepage, ancienne ministre de l'écologie et ancienne députée européenne, à bien vouloir me rejoindre ici sur le perchoir. Monsieur Delevoye m'avait prévenu, je vous confirme que c'est très émouvant ou impressionnant de nous trouver là face à un hémicycle aussi plein.

Je vais proposer à nos invités de cette première table ronde de rejoindre la tribune qui se trouve juste derrière nous.

Pour commencer : Monsieur Mauro Poinelli qui est chef de l'unité environnement, forêt et changement climatique à la DG Agri de la Commission de l'Union européenne.

Monsieur Georges-Henri Florentin, Directeur général du FCBA - Institut technologique forêt, cellulose, bois construction, ameublement - pour nous parler tout ce qui concerne l'organisation des marchés, de leur économie, des voies d'avenir et de leurs enjeux.

Pour un point de vue de la société civile, une ONG représentée par Monsieur Hervé Le Boulter, responsable du réseau forêt de France Nature Environnement.

Enfin, pour nous décrire un exemple étranger d'intégration, d'innovation et de performance économique, Monsieur Thomas Näher qui est Directeur général de S-win et nous vient de Suisse.

Merci, Madame, merci, Messieurs, pour votre présence.

Nous sommes dans une configuration de table ronde un peu particulière. J'allais vous proposer, Madame Lepage, si vous le voulez bien, d'intervenir quand vous le souhaitez, à tout moment.

Enfin et pour vous permettre de faire connaissance avec nos invités, je vais vous proposer un premier tour de table concernant les enjeux et l'état des lieux que nous pouvons partager sur cette filière.

Monsieur Poinelli, si vous voulez bien commencer. L'Europe s'est dotée d'une nouvelle stratégie pour le secteur forestier. Nous en avons déjà un peu parlé ce matin. Quelles en sont les grandes lignes et quelle est la vision de la Commission européenne par rapport à la filière forêt-bois ?

2.1 La stratégie de l'Union européenne pour la forêt et le bois

Mauro POINELLI,

chef d'unité « Environnement, forêt et changement climatique » de la DG Agri de la Commission de l'UE

Merci beaucoup. Je voudrais remercier en particulier les organisateurs et tous les participants à cet événement pour l'invitation en tant que représentant de la Commission européenne. Je dois dire que j'ai accepté avec un grand intérêt parce que nous suivons toutes les initiatives à même de faire bouger le secteur du bois et de la forêt. Pour nous

à Bruxelles, c'est très important de voir les innovations et les activités innovantes en matière de capitaux, de recherche de nouveaux instruments financiers pour relancer le secteur des forêts.

Je voudrais vous faire un horizon de la situation de la filière du bois, puis entrer en détail dans les politiques.

Sans négliger l'importance économique de la forêt européenne, sa filière représente aujourd'hui en Europe près de trois millions d'emplois et 7 % de la production de

l'industrie manufacturière. Ce secteur est perçu par la société comme un secteur à la fois traditionnel et relativement stable. Les récentes évolutions structurelles et les nouvelles attentes de la société vis-à-vis de la forêt indiquent que cela est peut-être en train de changer. Les politiques européennes, et en particulier la politique pour combattre le changement climatique, seront des catalyseurs à cette transformation de la filière.

Dans le secteur industriel, pour la première fois dans l'histoire, on voit que la demande

pour les produits traditionnels a commencé à baisser dans plusieurs Etats-membres. C'est le cas par exemple du papier, papier carton, papier classique, les emballages. Cela est non seulement dû à la récession économique, mais aussi au progrès technologique dans d'autres secteurs et à la dynamique du commerce international. Mais on note, et c'est très important, qu'il y a dans plusieurs pays européens des changements structurels profonds en cours.

La demande de produits forestiers a augmenté dans les secteurs de l'énergie et de l'ingénierie à valeur ajoutée. On remarque chez certains Etats-membres des investissements croissants dans l'innovation pour la création de nouveaux produits à plus forte valeur ajoutée, comme dans le textile, les éléments pré-fabriqués. On a également vu des initiatives dans la construction, les biocarburants de deuxième et troisième générations.

La filière est graduellement en train de se diversifier dans une gamme plus large de produits, de créer des synergies entre les secteurs traditionnels et les nouveaux marchés. Le concept de la bioraffinerie est aussi en train de se matérialiser. Par exemple, en Finlande, il y a un grand investissement qui est en train d'être opérationnel. La production de produits traditionnels se combine à une cascade de nouveaux produits biochimiques, fertilisants, biocarburants, et tout cela, sans aucune utilisation de produits fossiles dans le processus industriel.

Plusieurs pays qui suivent la stratégie européenne sur la bioéconomie ont mis en place, ou sont en train de mettre en place, une stratégie pour le développement de la bioéconomie au niveau national. Elle devrait

aider la transition vers des économies à plus bas carbone.

Cette évolution de la filière aura besoin d'être accompagnée par une forêt plus dynamique, plus forte et plus durable.

En effet ces nouveaux produits auront des implications dans la gestion des forêts. Face à ces évolutions, les pays qui seront les plus efficaces seront ceux capables d'intégrer les filières, de faire des économies d'échelle, d'avoir une qualité de services dans la gestion des forêts, dans la recherche et l'innovation, de créer un contexte favorable aux investissements privés et publics dans la mobilisation des forêts et dans l'innovation industrielle. ●

Jean-Charles CATTEAU

Merci, Monsieur Poinelli, pour ce premier message de la Commission au travers de votre Direction. Madame Lepage, je vous en prie, ça fait partie de la règle du jeu que je vous ai proposée, je vous laisse intervenir si vous le souhaitez. ●

Corinne LEPAGE,

ancienne ministre de l'écologie et ancienne députée européenne

Merci. Bonjour à tous. Je crois qu'il y a deux choses qui me paraissent très importantes dans ce qui vient d'être dit.

D'abord c'est la prise en compte, pour la réflexion sur la filière, des transformations qui se font ailleurs. Je veux dire par là que les conséquences de l'économie circulaire ont évidemment des effets sur la question du carton et du papier, et par voie de conséquence, à terme, une réduction des besoins

de matières premières primaires remplacées par de la matière première secondaire ou recyclée.

Deuxièmement, en contrepartie, c'est l'évolution vers de nouveaux secteurs et en particulier, vous nous avez parlé de la bioéconomie, autrement dit de la chimie verte, et de l'importance de la filière ligno-cellulosique dans le développement de la chimie verte, et là, je crois qu'il y a effectivement des pistes très intéressantes. Je pense à l'Institut de Compiègne sur la bio-ressourcerie, mais il y en a beaucoup d'autres. Je crois que nous avons là des moyens de développer notre filière bois-forêt qui sont tout à fait intéressants et très promoteurs, parce que nous sommes, incontestablement, sur des marchés d'avenir.

Jean-Charles CATTEAU

On parle beaucoup effectivement d'innovation. L'innovation, ce n'est pas forcément sur des produits nouveaux, mais aussi sur l'exploitation de filières existantes qui ne sont pas encore exploitées à leur juste valeur. Merci Madame Lepage.

Pour venir sur le terrain de la filière forêt-bois française, je vais me tourner vers Monsieur Florentin : quel état des lieux peut-on en faire à vos yeux, en termes d'emploi, de chaîne de valeur, de métiers, et en transition avec ce qui va nous intéresser aujourd'hui, en termes de besoins en financement ? ●

2.2 La filière forêt-bois, l'organisation des marchés et leur économie

Georges-Henri FLORENTIN,

Directeur général du FCBA

Merci beaucoup. Merci Madame la Ministre. On reviendra après sur les questions d'innovation.

Tout à l'heure Jean-Luc Peyron et Sylvie Alexandre présentaient les éléments du carbone. On vous présente, CFS CNI et nous-mêmes FCBA, ce slide avec ce cercle vertueux où vous voyez la succession des acteurs de cette filière. Bien entendu, ce n'est pas une filière au sens d'un seul chaînon. Il y a plusieurs chaînons, mais ils se regroupent. On voit un cercle qui fait que le gaz carbonique est pris, stocké dans un certain nombre de compartiments. Au final Hervé Le Boulter y

reviendra, il peut être rejeté dans l'atmosphère par l'énergie, mais il y en a toute une partie qui s'échappe et qui est stockée dans des produits, ce qui est un point important. Je n'aborderai pas ce point-là et son intérêt environnemental, Hervé Le Boulter en parlera certainement tout à l'heure, j'imagine.

Je vais essayer de parler de l'homme puisque quand on parle du développement durable, il y a bien sûr la nature, mais cette nature est pour l'homme, et derrière l'homme ce sont les emplois. Notre filière est très génératrice d'emplois. On dit que ça correspond à peu près à la production automobile. Ce sont des emplois, on l'a dit tout à l'heure, qui ne sont pas délocalisables puisqu'ils sont à proximité des massifs forestiers dont ils ont besoin.

Le premier secteur d'emploi est celui du bâtiment dans lequel il y a la charpente, la menuiserie, le parquet ainsi que les entreprises qui mettent en œuvre. Il est à peu près à égalité avec le secteur de la pâte à papier, du papier, de sa retransformation même si là on s'éloigne un peu de la filière bois, mais ce sont nos deux premiers secteurs d'emploi. Le troisième secteur d'emploi, c'est celui du meuble qui représente près de 30 000 emplois. C'est un secteur important. Vient immédiatement après le secteur de la scierie qu'évoquera sans doute tout à l'heure notre collègue Ducerf. Ensuite, vient l'emballage - un quart des sciages français est transformé en emballage - puis les panneaux. Tous ces éléments apportent de la valeur ajoutée. Evi-

demment, les chiffres d'affaires sont un peu proportionnels aux effectifs. Cette valeur est liée à ces aspects-là.

En matière de besoins de financement, puisque c'était aussi votre question, il y a incontestablement le secteur de la scierie. Tout à l'heure, on verra des investissements comme ceux réalisés par l'entreprise Lefebvre. Ils sont nécessaires, notamment pour les feuillus qu'on doit travailler de plus en plus. C'est de l'investissement et c'est aussi de l'innovation, on y reviendra.

La deuxième transformation a besoin d'avoir des produits d'ingénierie. Certains disaient « oui, mais si on développe la filière bois-construction, on va augmenter le déficit de la filière bois ». Je voudrais dire quelque chose qui est peut-être évident, mais il faut le dire. Dans les six, voire sept, milliards de ce déficit, la part réelle du bois n'est que d'un

milliard. Elle peut encore être diminuée et il y a des évolutions. Actuellement, il y a des producteurs en France de CLT utilisés dans les bâtiments de grande hauteur. Frank Mathis y reviendra tout à l'heure. L'entreprise Sève, entre autres, fait du lamellé-croisé français. Ce déficit va donc diminuer. Il n'y a pas d'inquiétude à avoir : si on développe la construction on pourra aussi diminuer le déficit.

Enfin, il y a bien sûr l'innovation, vous le disiez, Madame la Ministre, mais j'y reviendrai, dans le domaine des fibres, de la chimie verte. Il existe de nombreuses possibilités sur lesquelles il faut investir. ●

Jean-Charles CATTEAU

Merci, Monsieur Florentin, pour ces éléments d'introduction. Comme vous l'avez dit, je vous proposerai dans un deuxième temps de parler de la prospective. Nous en restons

pour le moment à l'état des lieux, à ce tour d'horizon que je vous ai proposé et aux enjeux à date qui vous préoccupent les uns et les autres.

Monsieur Le Bouler, faut-il vous présenter ? Je disais tout à l'heure que vous étiez le « monsieur forêt » au sein de l'association France Nature Environnement (FNE). Concernant votre intervention, d'une part, la forêt va devoir s'adapter au changement climatique. D'autre part et nous l'avons dit et répété à travers les interventions précédentes, le rôle d'atténuation de la forêt et du bois sera directement lié au développement économique, avec des effets en termes d'emplois, comme vient de le rappeler Monsieur Florentin, et de valeur ajoutée. Est-ce que vous partagez cette vision entièrement, complètement ou y voyez-vous des nuances ? ●

2.3 Le point de vue de la société civile

Hervé LE BOULER,

Responsable du réseau forêt de FNE

Bonjour. En ce qui concerne l'adaptation au changement climatique, vous avez peut-être remarqué que j'ai un jumeau qui s'appelle aussi Hervé Le Bouler qui parlera prochainement d'adaptation au changement climatique. Il y a évidemment une certaine cohérence.

Je voudrais d'abord rappeler une chose : on m'a demandé de parler au nom de la société civile. La société civile, vous y êtes puisque cet hémicycle rassemble tous les représentants de la société civile. Au sein du CESE, le groupe « environnement » comporte 17-18 personnes. Première déduction donc : la société civile va bien au-delà des organisations environnementales. D'ailleurs, dans la société civile, il y a beaucoup de représentants, au titre des syndicats - salariés ou patronaux - des entreprises, des associations familiales. Au sein de ce groupe d'une vingtaine de personnes, France Nature Environnement est aussi minoritaire puisque nous sommes six personnes. Quand je parle au nom de la société civile, c'est extrêmement prétentieux. Je ne parle qu'au nom de France Nature Environnement et un peu au nom de l'ensemble du mouvement environnemental !

Derrière cela, il y a quelque chose d'encore plus important et, je dirais, de plus grave. Il y a toute la société. Actuellement, on a un grand débat et une grande question, c'est celle de l'acceptabilité, ce à quoi on travaille - parce que je me considère comme faisant partie de la famille forestière, même si je joue parfois le rôle de sale gosse de la famille forestière, mais il en faut

un. Dans toutes les familles, il y a besoin de trublions et de gens pour piquer un peu aux fesses. On constate alors que l'on peut travailler et passer des accords : je vois ici l'ONF, les communes forestières, Fransylva. On a des partenariats sérieux, réels, longs de coopération avec toutes ces structures. Je vois également Monsieur de Sèze de PEFC où FNE est l'un des deux représentants de la France dans la gouvernance internationale de PEFC. On est également participant à FSC System qui a une importance mondiale.

Pourtant, on se heurte tous au même problème. On a une société qui est, je dirais, pour les saucisses et contre les cochons, c'est-à-dire qu'ils sont pour l'usage du bois, mais à condition, dans de nombreux cas, qu'on ne le coupe pas. Ce n'est pas de moi l'idée des saucisses et les cochons, elle est de Roger Gicquel, un collègue et copain breton qu'on a bien connu.

Si on dit qu'il faut plus de bois dans la société, il faut dire d'où il vient, qui le produit, comment on le produit et surtout qu'il sort des forêts. Ça c'est un problème parce que les campagnes de presse des forestiers ont des retombées faibles du fait des moyens financiers limités dont ils disposent. Ils ne sont à la hauteur de ceux dont peuvent disposer tel ou tel grand de l'électronique pour la sortie d'un nouveau produit !

Si on ne comprend pas d'abord ce qui se passe dans la société par rapport à la forêt, je pense qu'on a là un vrai problème : la forêt, pour beaucoup de citoyens, est le dernier temple de la nature. Mettez-vous à la place des gens qui croient à la nature, on ne cultive pas des carottes dans le jardin du temple !

J'entendais lors de l'excellent forum franco-québécois, le collègue de l'ONF qui disait que pour les gens de l'Île de France, la forêt est le dernier lieu de nature sauvage et quand on voit arriver une tête d'abattage, ça apparaît comme un sacrilège. C'est déjà le premier enjeu, celui de comprendre ce qui se passe dans la forêt. Je vais peut-être arrêter là.

Evidemment, il faut investir dans la forêt, évidemment, il faut sortir du bois. Evidemment, il n'y a pas assez d'investissement. Après, c'est comment faire ? Evidemment on peut faire de belles choses. Le travail du FCBA sur la valorisation, c'est bien, mais mettre 500 000 tonnes de bois et de grumes pour faire de l'électricité dans des usines monstrueuses, ce n'est pas du tout la même chose que de faire 1 000 chaudières en bois local. Exporter des grumes entières en Chine, ce n'est pas du tout la même chose que de les transformer dans les industries locales. Il faut investir à condition qu'on investisse pour du bon. ●

Jean-Charles CATTEAU

Merci Monsieur Le Bouler.

Je voyais Madame Lepage opiner du chef : partagez-vous cette approche face à une société de plus en plus urbaine qui ne comprend plus ce genre de messages contradictoires ? ●

Corinne LEPAGE

S'il y a bien un domaine pour lequel on peut parler d'écosystème, c'est le bois. L'utilisation du bois est intéressante dans la mesure

où il fait vivre l'économie locale. On a vu la manière dont, dans certaines collectivités locales, le fait de lancer des chaudières au bois, de la cogénération à partir du bois a permis de maintenir une scierie, de relancer une activité économique et d'entrer dans un cercle vertueux.

Mais quand on voit effectivement des projets absurdes, et j'en ai un en particulier à l'esprit, je pense qu'un certain nombre d'entre vous l'ont aussi, il s'appelle Gardanne – j'ai l'habitude de mettre les pieds dans le plat et de les agiter vigoureusement – on va utiliser tout le bois du Sud-est, ce qui va rendre extrêmement difficile et peu rentable tous les projets existants et par-dessus le mar-

ché faire venir du bois de je ne sais où. On nous dit que c'est bon pour le changement climatique, mais il faut arrêter de se moquer de la tête du monde.

Je crois qu'il y a là un exercice de transparence et d'honnêteté à faire. Oui, on a besoin de bois, mais on a besoin de bois qui soit dans le sens du bien commun. C'est le sens même de l'utilisation de la forêt que de s'inscrire dans le bien commun.

Jean-Charles CATTEAU

Merci Corinne Lepage. Je l'ai indiqué tout à l'heure, Monsieur Näher nous vient de

Suisse. Votre regard est tout à fait intéressant par rapport à cela. Je vous laisse nous présenter en quelques mots ce qui se passe en Suisse en termes de filière forêt-bois.

Si vous souhaitez réagir à ce que vous venez d'entendre, vous nous direz si vous rencontrez les mêmes problèmes en Suisse vis-à-vis de la société, des citoyens et vous nous direz comment cela se passe. Mais je vous laisse nous faire part de votre action en Suisse, de vos missions et nous dire comment s'est organisée la filière forêt-bois en Suisse.

2.4 Un exemple étranger d'intégration, d'innovation et de performance économique

Thomas NÄHER,

Directeur général de S-win

Merci beaucoup. En Suisse, on a une croissance du bois exploitable d'environ 7,5 millions de mètre cube par an pour une récolte de bois d'environ 4,5 millions de mètre cube et une consommation de bois d'environ de 10 millions de mètre cube. On doit donc importer beaucoup de bois.

En outre, en Suisse, 70 % des forêts sont publiques. La majorité appartient aux communes bourgeoises et aux communes politiques (65%). L'autre partie appartient à d'autres autorités publiques - Confédération et cantons (5%).

Les essences d'arbres se composent d'environ deux tiers de résineux et d'un tiers de feuillus. Le hêtre est présent sur environ 20 % de la forêt. Si on regarde le changement climatique, on a aussi un changement de composition des essences d'arbres vers les feuillus.

La filière forêt-bois emploie environ 90 000 personnes qui travaillent pratiquement toutes dans des PME. Si on regarde la recherche, elle travaille en étroite collaboration avec les entreprises innovantes et les écoles polytechniques fédérales, les instituts de recherche et

les hautes écoles spécialisées. La recherche couvre tout le champ de la recherche fondamentale jusqu'à la recherche appliquée. Nous avons aussi des défis à relever avec la société civile.

Jean-Charles CATTEAU

Partagez-vous la même analyse ? Rencontrez-vous le même genre de problèmes avec les citoyens, notamment urbains ?

Thomas NÄHER

Oui.

Jean-Charles CATTEAU

Quels sont les reproches, les remarques faites par la société civile, par les citoyens ? Eux aussi ont-ils peur de l'exploitation de la forêt ?

Thomas NÄHER

Les gens qui vivent dans les villes perdent un peu la connexion avec la forêt, la filière forêt-bois.

Jean-Charles CATTEAU

C'est difficile pour eux de comprendre ce qui se passe aujourd'hui parce qu'ils se sont

éloignés eux aussi de la forêt et de la nature en général. Ont-ils une vision de la nature qui est très proche de celle qu'a décrite Madame Lepage ou Monsieur Le Boulanger ?

Thomas NÄHER

Oui, et on a aussi de plus en plus de propriétaires privés qui ne savent plus où se trouvent leur forêt et c'est pour cela qu'ils ne récoltent pas de bois.

Jean-Charles CATTEAU

Merci pour ce témoignage. Je voudrais féliciter et remercier Monsieur Näher en particulier. Il a bien voulu s'exprimer en français alors qu'il est germanophone. On vous remercie encore pour cet effort.

Je voudrais revenir vers Monsieur Florentin. Je vous parlais d'une partie prospective. Vous avez commencé à évoquer l'innovation. Je vous laisse nous faire part maintenant de la manière dont vous voyez les choses à l'avenir. Au-delà des enjeux, quelles sont les perspectives que nous pouvons partager aujourd'hui à l'occasion de ce colloque entre ce qui a déjà commencé et ce qui pourrait faire partie, à moyen ou long terme, de nos projets ?

2.5 Les voies d'avenir et les enjeux.

Georges-Henri FLORENTIN

Merci. On va essayer de travailler en table ronde et je vais donc parler d'abord de ce que je ne connais pas puisqu'en général, nous les acteurs de recherche et de développement, que ce soit mes collègues de l'IDF, de l'ONF,

de l'INRA, du GIP ECOFOR, nous sommes plutôt des spécialistes des sciences qu'on appelle dures et pas forcément des sciences humaines et sociales.

On a effectivement cette question qui vient d'être évoquée entre la saucisse et le co-

chon. C'est une difficulté que nous avons et à laquelle nous devons réfléchir. On a des dogmes, des gens braqués avec des idées, mais il faut que nous mettions de la science et de la réflexion sur cette question pour bien comprendre.

Oui, il existe une difficulté à couper l'arbre. Oui, il y a des thèses, notamment celle de notre collègue Jean-Pierre Léonard : il a établi une courbe qui dit que quand on augmente la production intérieure brute, quand on augmente la densité de population, on tend vers une sanctuarisation de la forêt : c'est par exemple le cas du Japon. Bien. Quand on prend la région Ile de France, il y a un peu le même phénomène : richesse, densité de population, difficulté à exploiter la forêt.

Toutefois on s'aperçoit que ce n'est pas seulement lié à la densité de population. Nos collègues québécois - et vous m'excuserez parce que ce soir je signe avec mes homologues canadiens, FPI, une convention, donc je ne serai pas avec vous cet après-midi - ont le même problème avec une faible densité. Nous voulons donc lancer une ou deux thèses avec tous nos partenaires pour essayer de bien comprendre ces mécanismes, de pouvoir les expliquer et que ceux qui sont chargés dans la filière de la communication, les fédérations, le CNDB, l'ONF, puissent agir directement pour expliquer.

Oui, on a une difficulté et elle peut même être utilisée par nos matériaux concurrents. Quand on parle de circuit court, il y a une granulométrie qui est à étudier. J'ai participé à des tables rondes en région Ile de France où il y a un formidable réservoir de construction bois, malheureusement inutilisé durant les 50 ou 100 dernières années. Si on remonte à l'Hausmannien, il y a plein de bois dans la maison. Nos collègues d'autres matériaux pourraient nous dire d'utiliser les circuits courts, de faire un label bois de la montagne Sainte Geneviève et de l'utiliser dans la région. On voit les difficultés qu'il y a. C'est important de travailler sur ces questions-là.

Pour les aspects d'innovation qui sont nécessaires, il faut continuer à desservir la forêt. Si nous n'avons pas de desserte, nous ne sortirons pas le bois de la forêt. Nous avons aussi, comme en Suisse, nos petits propriétaires qui ne savent pas forcément où est leur forêt, mais il est sûr que s'il n'y a pas d'accès, il n'y aura pas de desserte. Donc oui, il faut le faire. Oui, il faut travailler aussi sur la plantation puisqu'on a eu un déficit sur les plantations et qu'il nous faut reconstituer les massifs. C'est l'honneur des forestiers de reconstituer leurs massifs.

Concernant le changement climatique, nous travaillons avec nos collègues scientifiques sur les génomes des différentes essences, leur amélioration pour avoir des essences plus performantes et qui résistent mieux au changement climatique.

Plus performante, c'est quoi ? Souvent, on est inquiet et nous sommes interrogés. On dit qu'on va récolter dans 100 ans et qu'on ne sait pas bien ce qu'on va faire. Il y a des choses évidentes et qui ont toujours marché : 1/ la résistance mécanique. Des bois qui ont de la résistance mécanique seront toujours utilisés ; 2/ la durabilité : des bois qui sont durables dans le temps seront toujours utilisés ; 3/ l'esthétique.

Jean-Charles CATTEAU

L'esthétique peut varier sur de courtes périodes. C'est un peu plus subjectif et sujet à des modes.

Georges-Henri FLORENTIN

J'allais le dire, sur le court terme, mais il y a des choses qui sont évidentes : le chêne, depuis 500 ans, esthétiquement, on peut voir par son grain, par ses qualités, a toujours eu des périodes fortes. Il y a aussi des éléments comme le poids. Le hêtre, comme vous le disiez, c'est un élément qui a du poids, des propriétés mécaniques pas mauvaises, mais pas excellentes non plus. Il faut donc chercher de l'innovation dans ce domaine-là.

On travaille sur les innovations, notamment pour les feuillus. Pour autant, il ne faut pas oublier les résineux qui constituent trois fois le volume de sciage et qui sont utilisés dans la construction. Il ne faut pas faire que du feuillu, ou que du résineux, mais travailler en faisant « et ».

Nous avons aussi comme critère très important la fibre. On rejoint ce que vous disiez, Madame la Ministre. On reconstitue avec des fibres. Il faut donc que ces fibres soient fonctionnelles pour qu'on les allie. On sait très bien faire du papier aujourd'hui. Demain, on va tisser pour les meubles avec des tissus synthétiques, de la mousse synthétique. Avec la chimie de la cellulose, donc du bois, mais pas que du bois, on peut créer de nouveaux produits et donc des emplois nouveaux pour notre secteur.

Sur ce domaine de la chimie, j'ai un peu digressé vers la partie aval, mais sur la partie amont nous faisons aussi un travail en synergie avec les forestiers pour définir, une fois que nous avons les bonnes essences, les itinéraires sylvicoles qui vont nous permettre de mieux et plus récolter. Ça n'interdit pas la biodiversité et ça intègre les risques sur le changement climatique.

On a de temps en temps des tempêtes. Nous réfléchissons aussi, en sculptant le paysage, à la manière dont on peut éviter les phénomènes de Venturi qui vont faire des dégâts, comme en Aquitaine, de type Klaus. C'est un travail d'anticipation pour que les éventuels

risques climatiques ne se traduisent pas négativement au niveau de nos forêts.

Bien entendu, nous avons toujours à qualifier un certain nombre d'essences. Il faut investir dans ce domaine-là. On parle par exemple de travailler de plus en plus des essences comme le châtaignier. Nous travaillons actuellement sur ses propriétés mécaniques. Il faut que nous continuions à qualifier l'ensemble des essences françaises et puis, j'ai parlé de la fibre et de ses possibilités, il faut que nous investissions aussi dans ces nouveaux composants de la construction. Je vous disais tout à l'heure qu'il y a du lamellé-croisé maintenant produit en France, mais on pourrait avoir plus de ce qu'on appelle le lamibois, c'est-à-dire qu'on reconstitue des éléments qui composent des poutres, des structures.

Il faut également travailler de façon à avoir des solutions de construction, des systèmes constructibles qui permettent de monter à plus de 15 étages. C'est ce qui se fait avec le plan Mathis-Weber cité par Sylvie Alexandre tout à l'heure. On sait le faire, mais on ne l'a pas beaucoup réalisé. On en est à R+8. Frank Mathis en parlera. Nous avions eu un projet en région Ile de France d'une tour qui montait à 200 mètres avec du chêne, et c'est possible. Par contre, nous n'en avons pas l'habitude.

Ce sont un certain nombre de pistes qui nous semblent importantes et sur lesquelles l'ensemble des acteurs de la recherche se mobilise. Je le dis pour les parlementaires qui sont là, il faut bien entendu continuer à financer cette recherche. Je voulais souligner l'effort très important du ministère de l'Agriculture. Je voulais également souligner celui du ministère du Logement qui s'est passionné pour le bois. Il n'est pas impossible qu'un ministère chargé de l'industrie ne soit pas forcément aussi dynamique dans ce domaine-là.

Les professionnels, au travers du CODIFAB et de France Bois Forêt, regrettent peut-être que certains ministères se désengagent. Je citerais au final, si vous me le permettez, Léonard de Vinci : « *ne pas prévoir, c'est déjà gémir* ». Ce n'est pas parce que j'ai gémi, que j'ai parlé des problèmes de financement, mais parce que c'est indispensable pour prévenir le futur.

Jean-Charles CATTEAU

Merci Monsieur Florentin.

Madame Lepage, vous aussi avez parlé de pistes. J'ai envie de vous demander quelles sont, selon vous, celles qui vous paraissent les plus vertueuses, les plus prometteuses dans ce qui a été décrit.

Corinne LEPAGE

Tout me paraît intéressant. La question est de savoir comment on fait de la cohérence, avec, me semble-t-il, trois sujets sous-jacents.

Le premier a trait à la question du déboisement qui est quelque chose que nos concitoyens vivent mal, mais qui peut être très différent. Le fait d'entretenir la forêt n'est pas le fait de déboiser des parcelles pour les urbaniser. Ce n'est pas du tout la même chose. Il y a aussi une révolte, et ce que je dis est vrai pour la forêt et pour les terrains naturels en général, qui consiste à continuer à miter l'espace naturel comme on le fait alors que ça fait 25 ans qu'on dit qu'il ne faut pas le faire. Mais ça ne fait rien, on continue quand même. Il y a donc ce premier aspect, mais avec des points différents. Je pense qu'il faudrait quand même en sortir et avoir une règle claire.

Le deuxième point concerne l'intérêt économique des propriétaires de forêt. Il y a la forêt publique et la forêt privée. Propriétaire forestier en France, c'est quelque chose d'extrêmement important. Pour qu'ils aient intérêt à mieux exploiter leur forêt, à investir dans la forêt, il faut un cercle vertueux sur le plan économique. Et c'est là où on rencontre des difficultés à progresser. Je pense qu'il faut le dire. Il y a une vraie question, non pas autour de la répartition de la marge comme on peut le dire quand on parle de filière industrielle, mais autour de l'intérêt économique des forestiers. A mon sens, tout le débat que vous allez avoir sur la question financière est, à cet égard, extrêmement important.

J'ouvre juste une parenthèse. On voit aujourd'hui comment le monde financier travaille de manière extrêmement active sur le contrôle des investissements faits au regard de la question climatique et de la gestion de ce qu'on appelle le risque carbone. Il est indispensable que la forêt s'intègre dans cette réflexion d'ensemble qui est en train d'être menée au niveau international. C'est très important. La Loi sur la transition énergétique comprend un article qui va obliger les très grandes entreprises à expliquer la manière dont elles gèrent le risque climatique et cette obligation va au-delà du CAC 40.

D'autre part, les institutions financières sont de plus en plus mises dans l'obligation d'expliquer comment elles gèrent dans leur portefeuille d'actions - ça viendra ensuite pour les obligations - la question du risque climatique. Il est clair que la forêt a là quelque chose de très important à jouer. Ça rejoint la question de l'intérêt économique et financier.

Le troisième point, c'est le problème des filières. Madame Alexandre présentait tout à l'heure le passé et le futur. Pour l'instant, on est encore dans le passé et cela fait mal au cœur d'être un pays qui, sur la question de la forêt et du bois, est un pays sous-développé. Nous exploitons notre bois, nous faisons nos grumes, sauf que nous n'avons pas les filières en aval en capacité de le traiter de manière rentable. ●

Jean-Charles CATTEAU

Et de fixer cette valeur ajoutée qui nous intéresse sur le territoire. ●

Corinne LEPAGE

On sait bien que ça fiche le camp en Chine ou dans les pays du Nord et que ça revient sous forme de produits quasi finis. Ce n'est pas possible. Tout le travail sur les filières est évidemment un sujet central.

Dans le rapport que j'ai remis à Ségolène Royal au mois de juin sur l'économie du nouveau monde, nous avons ciblé quatre secteurs clés pour la France dans l'avenir, dont la mer et la forêt. C'est une évidence, on a un déficit de gestion d'ensemble extrêmement préoccupant. Peut-être est-on en train de la corriger. Peut-être que ce que je dis est au passé.

Tout ce que vous venez de dire, Monsieur, sur les différentes filières, que ce soit la construction, la chimie végétale, le bois énergie, est absolument indispensable. On ne parle pas forcément de la même chose, des mêmes bois et des mêmes produits, co-produits, sous-produits du bois. ●

Jean-Charles CATTEAU

Malgré une écoute pour le moins diverse selon les différents interlocuteurs que vous avez rappelés, la filière est quand même considérée en France, jusqu'à nouvel ordre, comme une des filières stratégiques sur le plan industriel. ●

Corinne LEPAGE

Elle doit l'être. ●

Un intervenant

C'est la 14^{ème}. ●

Jean-Charles CATTEAU

C'est la 14^{ème}, mais effectivement encore faut-il le rappeler à cette occasion. Elle reste affichée, en tout cas officiellement. Merci Madame Lepage. Vous pourrez de nouveau intervenir notamment à l'issue des présentations de cette table ronde en vous adressant à nos différents invités. Je vous laisse

par anticipation imaginer les questions qui pourraient vous motiver et nous dire ultérieurement à qui elles s'adressent.

Monsieur Le Bouler, pour revenir au sujet relatif à la société civile, pour faciliter les choses et pour donner un environnement favorable au développement de cette filière, quels sont les axes de communication ? Vous avez dit tout à l'heure que ça serait un défi très difficile, mais vous avez peut-être une idée sur la manière de communiquer auprès de la société pour atteindre les ambitions que nous venons d'évoquer. ●

Hervé LE BOULER

J'ai même quatre idées. Il faut être raisonnable, intelligent, futé et avoir du cœur.

Raisonné, c'est-à-dire avoir une hiérarchie des usages du bois fondée sur les valeurs. Le département des Landes a calculé que, lorsqu'un volume X de bois partait en pellets - en granulés comme disent nos amis québécois - et lorsqu'un même mètre cube de même bois partait en scierie, le rapport était de 1 à 10. Je pense qu'ici tout le monde est intéressé par le chômage.

Comme vous aimez bien les proverbes, je vais vous en citer un. Il est de moi, mais bon, c'est comme ça. ●

Jean-Charles CATTEAU

Vous avez remarqué que nous sommes bons clients aujourd'hui. ●

Hervé LE BOULER

Le bois énergie est au bois d'œuvre ce que l'épluchure est la patate. Si on peut valoriser les épluchures, c'est très bien, mais on ne cultive pas des patates dans son jardin pour produire exclusivement des épluchures.

Deuxièmement, être intelligent. Être intelligent, c'est faire de la recherche, du développement et de l'innovation. On est extrêmement en retard. Nous avons en début de semaine, mon cher Dominique - Jarlier, Président des communes forestières, FNCOFOR - le colloque franco-québécois. On nous a montré ce qui est en train de se faire au Québec. J'avais honte parce que la recherche forestière au Québec, c'était trois fois le budget de la recherche forestière en France. On a des jeunes. On a besoin d'innovation et on a les outils. Ils existent : le département recherche de l'ONF, la forêt privée (IDF), les instituts techniques et l'INRA, le RMT AFORCE, mais c'est que dalle.

J'ai un projet qui s'appelait le projet Nomade sur lequel nous avons travaillé pendant cinq ans. Il portait sur les nouvelles méthodes d'acclimatation des essences. 20 chercheurs y ont travaillé. On a pu avoir un budget de 10 000 euros. 10 000 euros pour adapter la forêt française au changement climatique. Pourquoi pas plus de 10 000 euros ? Parce qu'on n'en avait pas plus. Cette question de recherche, développement, innovation va être traitée le 13 novembre prochain.

Ensuite, il faut être futé. Etre futé, c'est s'appuyer comme on l'a toujours fait sur la nature. Je voudrais dire que la biodiversité - je n'aime pas beaucoup le mot biodiversité car je sais trop que ça veut dire en termes scientifiques mais pas comme on l'utilise actuellement -, je veux parler de la nature, est un atout sur lequel doit s'appuyer le forestier. La biodiversité n'est pas une contrainte. J'entends des gens, y compris ici, parler de contrainte environnementale. C'est une solution. C'est ce sur quoi et avec quoi on va produire du bois.

Pour terminer, je dirais qu'il faut avoir du temps. C'est pour moi le plus important, et beaucoup vont le partager. Le plus important est d'avoir l'amour de la forêt, des arbres et je sais que beaucoup l'ont. Pourtant, on n'ose pas le dire. Je pense qu'en termes de valeur, la plus forte est celle d'aimer la forêt et les arbres. Je rajouterai ici aimer son pays, aimer les entreprises.

Jean-Charles CATTEAU

Merci Monsieur Le Boulanger pour cette synthèse toujours très imagée. Je pense qu'elle est assez facile à partager grâce à votre verve.

Monsieur Näher, pour revenir vers vous, concernant les investissements dont nous parlons aujourd'hui, est-ce qu'en Suisse, malgré le parallèle que vous avez fait avec le comportement ou les attentes des citoyens urbains qui sont les mêmes que chez nous, il existe des investisseurs qui s'intéressent à la filière bois ?

Thomas NÄHER

Oui et non. Comme les surfaces des propriétaires sont très petites en comparaison à d'autres pays européens, les investisseurs ne s'intéressent pas à la forêt privée. Mais il y a aussi des associations de propriétaires forestiers et des petits investisseurs qui s'engagent dans la mise en marché de bois, à de la production d'énergie et de lamellé-collé issu de feuillus. Ils sont en train de créer une entreprise.

Par contre, la branche de la construction en bois intéresse de plus en plus les investisseurs. Par exemple, la part des immeubles locatifs à structure bois a augmenté entre 2007 et 2013 d'environ 60 %. C'est pour cela que des caisses de retraite et des fonds d'investissement s'intéressent aux constructions bois.

Jean-Charles CATTEAU

Merci pour cet éclairage.

Monsieur Poinelli, pour terminer ce tour d'horizon puisque nous parlons prospective, il faut aussi un certain nombre de conditions favorables. Au niveau européen, en quoi les politiques publiques européennes d'aujourd'hui ou celles qui sont en train de s'écrire vont-elles les investisseurs à s'impliquer dans notre filière ?

Mauro POINELLI

Au niveau européen, il faut distinguer les politiques européennes qui fournissent le cadre général et là on a déjà parlé, par exemple le Paquet énergie - climat, et les politiques qui fournissent des aides financières directes aux investissements.

En ce qui concerne le cadre général, il est très important de mentionner qu'on est en train de travailler pour la révision de la Directive énergies renouvelables pour la période 2020-2030. Elle inclura aussi les aspects de durabilité.

A propos du cadre climatique, on travaille également pour préparer la législation visant à atteindre les 40 % de réduction de gaz à effet de serre sur la période 2020-2030. Cela doit assurer une demande durable et une croissance pour le long terme.

De ce fait, les forêts sont appelées à jouer dans le futur un formidable rôle, d'un côté, celui de fournisseur de biomasse pour le développement de la bioéconomie et de l'autre côté pour stocker du carbone dans les sols et les arbres. Ce rôle ne pourra pas être bien assumé si les forêts, et leurs propriétaires, ne sont pas bien rémunérées d'une manière ou d'une autre.

Du côté des aides directes aux investissements, on a plus spécifiquement le développement rural qui met à la disposition de la forêt une large assiette de mesures plutôt généreuses. Il faut bien spécifier que le choix des mesures et le choix des dotations ou allocations des fonds revient à l'Etat-membre.

On peut dire que pendant la précédente période de programmation 2007-2013, l'allocation pour la forêt s'élevait à 6,2 milliards d'euros. La plupart des mesures étaient dédiées au boisement des terres agricoles, à la régénération du potentiel

forestier et à la prévention. On parle pendant la période 2007-2013 de 700 000 hectares de boisement. Je sais que ce n'est pas beaucoup, et ça correspond à la moitié de ce que les Etats-membres visaient au début de la période. Cela est surtout dû aux effets de la crise économique et aux autres secteurs.

Pour la programmation future 2015-2020, on prévoit une dotation de fonds publics pour la forêt à hauteur de 7,4 milliards d'euros. Là encore, le boisement et la régénération, la prévention sont les mesures les plus importantes.

Certains pays ont mis plus d'argent, fourni plus d'effort pour le boisement. Il s'agit du Royaume-Uni, de l'Espagne, de la Hongrie, de la Pologne, de l'Irlande (mais en n'utilisant seulement des fonds nationaux). La France a mis l'accent sur le soutien à l'agroforesterie. Dans les programmes, seuls six programmes mettent vraiment l'accent sur les forêts et plusieurs autres sur l'agroforesterie.

On peut également mentionner les autres formes de soutien indirect au secteur forestier et à la filière bois. Il y a les programmes de recherche « Horizon 2020 ». Là, on peut mentionner qu'il y a un partenariat public-privé avec 1 milliard de fonds publics plus 3 milliards de fonds privés pour le développement de la bioéconomie, le programme européen pour l'innovation, la productivité et le développement durable. Ce programme vise à utiliser les résultats de la recherche sur les territoires directement par les secteurs.

Enfin, je peux mentionner que l'année passée, on a modifié et simplifié la procédure d'autorisation des aides d'Etat. Cela peut faciliter.

Jean-Charles CATTEAU

Les compléments de la part de chaque Etat pour aller dans le sens de ces efforts, de cet accompagnement et de ces financements. Merci beaucoup, Monsieur Poinelli.

Je vais donc vous proposer, Madame Lepage, pour terminer cette table ronde et avant de nous tourner vers la salle, de nous dire, vous qui observez avec beaucoup d'attention l'évolution des politiques européennes, si celles-ci vous paraissent en phase et en cohérence avec les politiques nationales et notamment françaises.

Corinne LEPAGE

C'est peut-être dans l'autre sens qu'il faut se poser la question, c'est-à-dire savoir si nos politiques françaises sont en cohérence. Je pense qu'elles le sont. Il me semble, mais peut-être que je me trompe, que dans ce domaine comme dans le domaine agricole, on pourrait être beaucoup plus aidé au ni-

veau communautaire que nous le sommes. Il y a beaucoup de programmes, on vient de le rappeler. Il y a beaucoup d'argent pour la forêt et l'agroforesterie et nous ne sommes

pas, de loin, les plus grands bénéficiaires de tous ces programmes.

Je pense qu'il y a cohérence sur le principe parce qu'on est évidemment sur les mêmes lignes,

mais je pense qu'on pourrait être beaucoup plus efficace dans l'utilisation des moyens communautaires mis en faveur de ces politiques.

2.6 échanges avec la salle

Jean-Charles CATTEAU

Je me tourne vers l'hémicycle puisque tel est le terme consacré ici, pour vous inviter à poser quelques questions à nos invités, en priorité à Madame Lepage qui va nous quitter dans quelques instants.

Claude FOLON

Je suis issu du milieu horticole et je voudrais simplement vous dire que le secteur horticole aime la forêt parce qu'on est loin d'utiliser toute la sciure de bois et les écorces. On peut faire des paillages pour les paysagistes, des technologies hors-sol, des substrats horticoles. Ce n'est peut-être pas la peine de détruire les tourbières. C'est le message que je voulais faire passer. On fait partie de la même famille. Je ne veux pas monopoliser la parole, mais n'oubliez pas les méthanisations et le retour au sol des matières organiques.

Jean-Charles CATTEAU

Merci, Monsieur, pour votre contribution.

Hervé LE BOULER

Je voudrais juste signaler un super exemple d'innovation qui s'est fait tout seul, ou plutôt avec la profession. Vous avez de part et d'autre d'ici des plants qui doivent s'appeler des Starpots. Regardez-les, vous pourrez demander des explications à Michel Lemonnier et à son fils Vincent, car voilà comment on a travaillé dans le secteur de la pépinière forestière pour produire des plans adaptés au futur. Je ne suis pas sûr que tu aies bénéficié, Michel (Lemonnier), de millions de crédits à l'innovation !

Jean-Charles CATTEAU

Merci pour cet exemple.

Monsieur Florentin.

Georges-Henri FLORENTIN

Vous avez raison de souligner l'importance de la mécanisation et ainsi rendre plus ergonomiques les travaux qui se font en forêt. Il y a des évolutions. Quand on a dit qu'il faut aussi récolter les feuillus et les valoriser, il faut des moyens modernes d'abattage. Si on veut parvenir à l'objectif d'augmentation de la récolte dans les délais souhaités, il faut former des hommes et mécaniser. Vous avez tout à fait raison de le souligner. Merci.

Jean-Charles CATTEAU

Merci, pour ces rappels. Question suivante. Monsieur, on va vous passer le micro immédiatement. Merci de vous présenter pour ceux qui ne vous connaîtraient pas.

Laurent FERTE,

Ferté Conseils

J'ai lu quelque part qu'il y avait une Directive européenne et que sa transposition française en matière de particules de bois dans l'air pour les ouvriers travaillant dans les scieries avait été durcie de cinq fois la norme par rapport à la précédente directive.

Je constate sur le terrain que les scieries de Villers-Cotterêts et de Compiègne ont fermé et que le bois part en Belgique. J'aurais voulu savoir si c'était vrai.

Corinne LEPAGE

Je ne sais pas.

Laurent FERTE

Est-ce qu'il existe, au niveau européen, des seuils de tolérance par rapport à la norme émise par Bruxelles de façon à éviter les distorsions et les transports de bois inutiles entre les différents pays de la zone ?

Jean-Charles CATTEAU

Pour le coup, Monsieur, vous nous proposez un contre-exemple ou une incohérence d'après ce que vous venez de décrire. Je vais me tourner vers Monsieur Poinelli : connaissez-vous ce sujet en particulier concernant les particules en suspension dans le domaine de la scierie avec des normes qui différencieraient entre la Directive européenne et la législation française ?

Merci, Madame Lepage, qu'on salue encore une fois avant son départ.

Mauro POINELLI

Je ne connais pas le cas spécifique français, mais je connais la Directive qui fixe en effet des niveaux maximaux dans l'air pour des questions de santé. Cela démontre le travail législatif que la Commission réalise avec l'ensemble des Etats-membres pour harmoniser l'application des directives européennes. La Commission est souvent accusée d'appliquer des directives très lourdes et très bureaucratiques, avec des limites très contraignantes. Mais on a noté qu'à plusieurs reprises certains Etats-membres en ajoutaient plus que nécessaire.

Jean-Charles CATTEAU

On veut parfois être plus royaliste que le roi.

Mauro POINELLI

Dans le domaine des forêts, nous croyons qu'il est important d'être raisonnable, de trouver l'équilibre entre les différents objectifs attribués à la forêt. En général, c'est un problème qui touche aussi l'agriculture, à la santé, etc. On travaille ensemble pour éviter cela.

Jean-Charles CATTEAU

Merci Monsieur Poinelli. Monsieur Florentin, voulez-vous ajouter quelque chose sur ce sujet en particulier ?

Georges-Henri FLORENTIN

Sur ce sujet, je voulais dire que les professionnels travaillent avec les ministères en charge du travail et de la Santé pour mettre en place les adaptations nécessaires et qui correspondent à la réalité de l'industrie. Deux programmes ont été lancés par nos fonds collectifs professionnels, France Bois Forêt d'un côté et le CODIFAB sur la partie aval de l'autre. Un sujet s'appelle EMOBOIS : Il y a un projet propre au bois qui consiste à analyser les poussières de bois qui existent effectivement dans les industries du bois, de trouver des technologies pour les suivre, pour les contrôler en permanence, pour les limiter.

La profession s'attache à ce qu'on les diminue, qu'on progresse comme toutes les industries et qu'en même temps, on ne retienne pas de solutions qui seraient néfastes, comme celles qu'évoquaient Monsieur, mais je ne connais pas suffisamment ce contexte pour pouvoir dire si c'est la cause des fermetures évoquées. Effectivement il est important à la fois de protéger les salariés et de maintenir les emplois en n'étant pas plus royaliste que le roi.

La profession travaille avec les centres techniques et d'autres organismes sur cet aspect-là pour qu'il y ait des améliorations et elles sont déjà effectives.

Jean-Charles CATTEAU

Merci Monsieur Florentin.

Oui, vous voulez ajouter quelque chose Monsieur Le Boulter ?

Hervé LE BOULER

Je ne connais pas ce dossier précis, mais j'ai un souvenir d'il y a bien longtemps quand on a commencé à entendre dire que le chêne donnait le cancer. Je pense que tous ensemble ici, gens de la filière, nous sommes un peu naïfs et enfants de chœur.

Quand je vois aussi qu'on me dit que le bois chauffage, le bois des particuliers, ça serait 40 %, 50 % de la pollution aux particules fines sur la région parisienne, je commence à me méfier. Il serait peut-être aussi intéressant, parlons de silence tendre, de silence social, d'aller savoir loin, loin en amont où ont commencé ces histoires disant que le bois serait toxique. Je me souviens d'une chose très précise. Mon épouse était responsable des restaurants scolaires de sa commune et on lui a dit « si vous coupez la viande et les carottes sur des billots de bois, c'est très mauvais pour la santé des enfants. On va donc interdire les billots en bois et on va rendre obligatoire - ah tiens ! - le plastique ». Est-ce qu'on ne trouverait pas les mêmes choses avec ceux qui disent « mais c'est très mauvais de mettre les salades dans des caquettes en bois, il faut les mettre dans des caquettes en plastique ». Il faudrait peut-être regarder le monde tel qu'il est : ce n'est pas un monde d'enfant de chœur !

Jean-Charles CATTEAU

Monsieur Florentin.

Georges-Henri FLORENTIN

Hervé (Le Bouler), sur ce point-là, on a travaillé avec les professions. On vient de montrer que le billot de bois n'était pas une tour infernale. C'est clair qu'on a ces chausse-trappes dans notre filière mais des travaux ont été réalisés.

Jean-Charles CATTEAU

Il y a un travail de reconquête à faire ?

Georges-Henri FLORENTIN

Absolument, je vais vous donner un autre exemple. Dans le bâtiment, on craint les composés organiques volatils. Des composés organiques volatils, vous et moi, on en émet. Si on met un bouquet de fleurs, on sature l'intérieur d'une pièce en composés organiques volatils. Certains composés organiques volatils peuvent être dangereux et bien entendu quand la filière apprend qu'il y a des risques, elle y travaille, elle anticipe.

Mais on a dit par exemple qu'avec un pin maritime, un pin sylvestre, dans la première année de son existence, il y a cette bonne odeur de pin. Eh bien, ça sature en composés organiques volatils une pièce. Donc, si on dit qu'on interdit un certain niveau de composés organiques volatils dans une pièce, on interdit le pin. On n'a jamais entendu dire depuis des milliers d'années qu'il y a un cancer causé par un parquet en pin. Il y aura peut-être une personne sur un million qui

aura de l'asthme et peut-être que ce n'est pas souhaitable.

La méconnaissance du matériau fait qu'on arrive à des solutions qui vont interdire des choses qui sont évidentes, comme le disait Hervé (Le Bouler).

Jean-Charles CATTEAU

D'où l'intérêt d'anticiper ce genre de chose comme vous semblez le faire. Vous avez parlé de chausse-trappes tout à l'heure, il s'agit d'éviter à l'avenir tout ce sur quoi on pourrait venir vous chatouiller.

Georges-Henri FLORENTIN

Dans un pays qui a perdu l'habitude du matériau bois, parce qu'on a eu un trou de 50 à 100 ans, on a ces problèmes-là. Comme on ne sait pas, donc par précaution, on va interdire. Les acteurs du bois ont à la fois la nécessité de rattraper le retard pour lever les freins et de travailler en innovation de façon à préparer le futur.

Jean-Charles CATTEAU

Merci Monsieur Florentin.

Une dernière question, si vous le voulez bien. Je surveille la montre en même temps que je m'adresse à vous. Merci de vous présenter et de nous dire à qui vous adressez votre question.

Gérard NAPIAS

Je suis Président de la Fédération des Entrepreneurs Des Territoires -FNEDT- et notamment de sa branche travaux forestiers. Lorsque nous sommes sur le terrain, nous sommes montrés du doigt. C'est nous qui avons les machines, les têtes d'abattage, les engins de débardage. C'est nous qui démolissons la forêt. Je crois qu'on a une génération aujourd'hui qui n'a pas perçu que la forêt se cultivait, que la forêt avait besoin d'être abattue pour être reconstruite et qu'on avait quand même besoin du bois pour faire les jolies tables que nous avons, et les chaises sur lesquelles nous sommes assis.

Je crois que ce message doit être passé au niveau de l'Education nationale, dans les écoles primaires. Quand l'instituteur dit qu'on démolit les forêts, l'enfant comprend qu'on démolit les forêts. Il revient chez lui avec des parents d'une certaine génération qui sont également dans ce même esprit. Je crois qu'il faut reprendre la communication. Ça a été abordé tout à l'heure et cette communication, si on pouvait la reprendre à la base et chez les enfants, c'est-à-dire à l'école élémentaire, je crois que ça serait une très bonne chose.

Jean-Charles CATTEAU

Merci, Monsieur, pour votre suggestion.

Gilles GARBY

Je suis architecte. Je voulais simplement intervenir pour indiquer qu'un rapport assez accablant vient d'être publié par « Que choisir » à propos de la politique conduite en matière d'efficacité énergétique par la France. C'est assez désastreux. Ce rapport fait une comparaison avec les politiques conduites par l'Allemagne notamment, la Grande-Bretagne et les Etats-Unis. Il montre qu'il faut avoir une politique incitative. Il aborde la question du bâtiment qui est quand même un secteur important en termes d'objectif d'économie d'énergie. C'est en ayant une approche globale du bâtiment, de la maison, du logement sur le plan énergétique que l'on peut avancer et avec une expertise indépendante.

Jusqu'à présent, les deux mesures qui ont été prises par la France consistent à apporter des prêts à taux 0 et des avantages fiscaux qui sont très peu lisibles et pas coordonnés. Les importantes masses financières investies jusqu'à présent provoquent très peu de résultats en termes d'efficacité énergétique. C'est un peu regrettable et on peut craindre que les objectifs annoncés aujourd'hui ne soient pas atteints.

S'agissant de la filière bois qui est directement concernée en termes de valorisation de la ressource, de lutte contre la production de gaz à effet de serre, notamment dans le secteur du bâtiment, il est à craindre qu'elle soit très pénalisée par cette politique.

Jean-Charles CATTEAU

Merci, Monsieur, pour ce point d'attention que vous nous proposez de partager. Merci pour votre intervention.

Toute dernière intervention, celle de Monsieur Jean-Yves Caullet, si vous le voulez bien. Vous m'avez fait signe tout à l'heure.

Jean-Yves CAULLET

En tant que député, nous avons voté une loi qui comporte une disposition qui me paraît répondre à une préoccupation qu'Hervé Le Bouler a exprimé, à savoir celle de l'acceptabilité. Le Programme national de la forêt et du bois, dont Sylvie Alexandre a parlé, doit être soumis à un débat public au sens de la convention d'Aarhus et de la Constitution française. Je voudrais savoir si, notamment Hervé Le Bouler, considère que c'est un processus efficace pour mieux faire partager avec la société les enjeux de la filière et pourquoi pas les traduire dans le monde scolaire à bon escient. Est-ce que c'est un bon outil ou est-ce une vue de l'esprit, car personne ne parle vraiment de ce débat public ?

Hervé LE BOULER

Je voudrais répondre plus globalement sur ce qui s'est passé depuis le début de cette mandature présidentielle et pour en dire du bien - ce n'est pas tous les jours - avec la Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAF) et ses outils, avec le réactif du Conseil supérieur de la Forêt et du Bois, avec ce qui va se décliner maintenant, le Programme national de la forêt et du bois, auquel je regrette de ne pas avoir été plus associé. On a eu une espèce de filière un peu frileuse, un peu peureuse, je me demande bien de quoi ! Je n'ai jamais bouffé personne, ou alors ce n'était pas de l'être humain, c'était du cochon !

Maintenant, l'enjeu est de savoir comment tout cela va se décliner au niveau des régions. On est là face à des enjeux extrêmement forts. Il existe des outils, les chartes de territoire, les PRFB qui vont se décliner. On est vraiment là sur les enjeux, sur les outils à venir et tout cela ne changera pas car, et c'est que je vous disais dès le début, il y a l'ensemble de la société. On est tous ici plus ou moins responsables. On sait bien qu'il y a une rupture, une perte de crédibilité, y compris des associations par rapport à l'ensemble de la société.

Je vais en profiter pour faire un peu de promotion. Je viens de commettre avec quelqu'un qui bossait chez GDF Suez et quelqu'un qui était pompier, un petit livre qui s'appelle « Le goût des territoires » et vous pourrez trouver ce petit livre sur une table de la librairie à l'extérieur. Merci. ●

Jean-Charles CATTEAU

Vous avez raison de profiter de cette tribune pour ce faire. Merci Monsieur Le Boulter pour cette dernière intervention de cette première table ronde de la journée. Merci à vous pour vos contributions. Monsieur le Picard, Président de France Bois Forêt, je suis obligé de vous laisser le mot de la fin sur cette partie, avant d'entendre les grands témoins de notre matinée. ●

Cyril LE PICARD

Ce n'est pas le mot de la fin, mais je voudrais que toutes les personnes ici présentes ne pensent pas une seule seconde que la Recherche et Développement (R&D) ne soit pas une priorité absolue dans la filière forestière. De ce fait, je voudrais vous informer que France Bois Forêt, l'interprofession nationale de la filière forêt - bois, dépense 22 % de son budget annuel, sans parler de sa

contribution au financement du FCBA, dans la lutte contre le réchauffement climatique soit 350 000 euros cette année. Ce sont peut-être de petits chiffres, mais dans tous les cas, il existe une volonté de l'interprofession d'aider la recherche forestière. Je voulais que vous sachiez que des efforts sont réalisés. Merci. ●

Jean-Charles CATTEAU

Merci pour cette remarque, Monsieur Le Picard.

Je vais d'abord vous proposer de raccompagner dans la salle, sous vos applaudissements, nos invités de cette première table ronde : Monsieur Poinelli, Monsieur Näher, Monsieur Le Boulter, Monsieur Florentin. Merci à vous.

A plusieurs reprises dans cette matinée, son nom a été cité : Frank Mathis. Nous l'entendrons bientôt, accompagné de Monsieur Alain Lefebvre, Président du Conseil de surveillance du Groupe Lefebvre que je vous présenterai également un peu plus avant dans un instant. ●

3 - Conclusions de deux grands témoins, acteurs des marchés de demain

Jean-Charles CATTEAU

J'invite Monsieur Mathis et Monsieur Lefebvre à bien vouloir me rejoindre ici et à bien vouloir prendre place sur cet espace. Ils pourront s'exprimer l'un après l'autre.

Je profite de ce moment pour présenter Monsieur Lefebvre qui va entamer cette conclusion de la matinée. Ce sont nos deux témoins de cette matinée pour illustrer le potentiel et les performances économiques de la filière. Ils nous proposent un focus sur deux productions emblématiques de la filière, à savoir les sciages feuillus de hêtre

d'un côté et l'exemple des immeubles de grande hauteur que nous avons évoqués à plusieurs reprises.

Monsieur Lefebvre, vous êtes lauréat 2015 du « Trophée Jean-Paul LANLY de l'Académie d'agriculture de France ». C'est un trophée pour la valorisation, destiné à distinguer une entreprise ou un organisme implanté en France et œuvrant dans le secteur de la filière bois. Voilà la vocation de ce trophée récompensant les utilisations et valorisations de la consommation du bois français selon des méthodes et procédés innovants.

Vous nous direz, Monsieur Lefebvre, après avoir précisé ce que représente pour vous ce trophée, quelles sont, selon vous, les conditions à mettre en place pour valoriser ce capital forêt-bois dont nous disposons en France, comme cela a été longuement rappelé ce matin, et la place d'une essence comme le hêtre que vous connaissez bien dans une filière dynamique telle que nous l'appelons de nos vœux aujourd'hui. Je vous laisse intervenir et serez suivi immédiatement par Monsieur Mathis que je vous présenterai dans un instant. ●

3.1 et 2 L'illustration du potentiel d'avenir et des performances économiques de deux productions emblématiques de la filière : les sciages feuillus de hêtre, les immeubles grande hauteur en bois

Alain LEFEBVRE,

Président du Conseil de surveillance du groupe LEFEBVRE, lauréat 2015 du Trophée Jean-Paul LANLY de l'Académie d'agriculture de France

Je vais vous présenter le Groupe Lefebvre. Je suis responsable de la scierie Lefebvre puis du Groupe Lefebvre depuis plus de 50 ans. Je n'ai cessé d'investir durant ce demi-siècle. Né d'une petite scierie créée en 1946 par mon père pour fabriquer des caisses à poissons destinées aux mareyeurs de Dieppe, Fécamp, Boulogne sur Seine, le Groupe Lefebvre comprend aujourd'hui trois scieries dont une en

Roumanie, deux usines de deuxième transformation en France, une société de transport, une société de métallurgie fabriquant des portes de garage et des portails en aluminium. L'ensemble du Groupe emploie plus de 500 personnes.

Dans la filière bois, la scierie Lefebvre située aux Grandes-Ventes en Seine-Maritime est devenue la première scierie de feuillus en France et la deuxième en Europe grâce à un investissement de 16 millions d'euros réalisés entre 2012 et 2015. Nous ne travaillons qu'une seule essence de bois, le hêtre, que nous achetons principalement auprès de

l'ONF en provenance des forêts d'Eawy, Lyons, Eu, Brotonne pour la Scierie Lefebvre et de Compiègne, Retz et Halatte pour la Scierie Dequecker située à Villers-Cotterêts dans l'Aisne.

Nos trois scieries ont besoin de 150 000 mètres cubes de grumes chaque année. Nos débouchés sont assurés par les fabricants de meubles. L'Europe ayant perdu la plus grande partie de cette industrie, nos principaux clients se situent aujourd'hui en Asie (Chine, Vietnam, Indonésie et autres) et en Afrique du Nord (Algérie, Maroc et Tunisie). Nous exportons dans plus de 30 pays.

Nos deux unités de deuxième transformation en France fabriquent des panneaux aboutés-lamellés-collés, des carrelés pour les huisseries de porte coupe-feu, des hublots, des meubles de puériculture pour les crèches et les écoles maternelles (chaises, tables et autres), des meubles pour les collectivités (lits, commodes, autres), et une multitude de produits divers.

Pour réaliser ces produits et rester compétitifs en produisant en France, il nous faut investir chaque année dans les machines les plus performantes : moulurières, commandes numériques et autres.

En Roumanie, nous transformons l'intégralité de nos sciages en pré-débits, panneaux aboutés-lamellés-collés, transats pour le jardin, sommiers pour les lits d'enfants et autres. Cette année, nous avons investi 600 000 € dans cette société. Si nous ne mettons pas cette unité au meilleur niveau, les productions asiatiques deviendront plus compétitives et la grande distribution s'approvisionnera toujours au meilleur marché.

Pour ce qui concerne l'innovation, le Groupe Lefebvre a été Lauréat du Trophée Lanly qui lui a été remis par l'Académie d'agriculture de France le 30 septembre pour le nouveau processus de sciage mis en place et l'innovation dans l'automatisation des postes empilage et dépilage-triage qualitatifs. Une chaudière biomasse de 8 mégawatts été équipée d'un électrofiltre, ce qui permet, par conséquent, de n'émettre aucun rejet. Une station de traitement des eaux d'une puissance de 60 mètres cubes eau jour nous permet d'économiser 24 000 mètres cubes d'eau de ville chaque année.

Tout cela converge à la réalisation d'un investissement industriel respectueux de notre environnement. Nos produits connexes et écorces alimentent la chaudière et les surplaquettes sèches sont transformées en briquettes pour alimenter les foyers fermés de vos habitations.

Nous avons fait une diversification dans le domaine de la métallurgie en créant une unité de portes de garage sectionnelles et latérales, il y a une vingtaine d'années. Nous exposons depuis le 2 novembre à Villepinte dans le cadre de BATIMAT et sommes la 1ère société européenne à présenter une porte de garage sectionnelle à portillon certifiée A2P, c'est-à-dire anti-effraction. Nous fabriquons également des portails de jardin en aluminium et des clôtures.

Voilà les principales activités du Groupe Lefebvre qui investit chaque année trois millions d'euros. Le Groupe Lefebvre est

un groupe 100 % familial, qui n'a jamais distribué de dividendes depuis sa création, mais réinvestit ses résultats dans des outils de dernière génération.

En parallèle de mon activité industrielle, je suis propriétaire forestier et, depuis plus de 40 ans, je ne cesse de planter des chênes, des hêtres, des sycomores et un peu de douglas. J'ai un programme de plantation dans mes plans de gestion de 50 hectares pour les 10 prochaines années, soit environ 150 000 plans de chêne et de hêtre principalement.

La forêt française privée est pauvre en bois de qualité, faute d'investissement. Pour vous donner une idée du peu d'empressement à investir dans ce domaine, on plante, chaque année, environ 30 millions d'arbres en France contre 300 millions en Allemagne et 1 milliard en Pologne, alors que l'Allemagne et la Pologne ont un domaine forestier moins important que la France. Pour alimenter la filière bois française en bois de qualité et pour lutter contre le réchauffement climatique, grâce à l'action bénéfique des forêts qui captent le CO₂, je vous demande d'agir pour que des mesures soient prises afin de favoriser le renouvellement de la forêt privée française.

Pour conclure, le Groupe Lefebvre est prêt à investir dans une autre scierie afin d'éviter que des hêtres partent en grumes vers la Chine, à condition d'obtenir une garantie d'approvisionnement. Je vous remercie. ●

Jean-Charles CATTEAU

Merci, Monsieur Lefebvre, pour cette présentation et ces messages. Vous avez donc été Lauréat du « Trophée Jean-Paul LANLY de l'Académie d'agriculture de France ». Je voudrais saluer la présence parmi nous de Monsieur Jean-Paul Lanly. Merci, Monsieur Lanly, pour cette initiative et la création de ce Trophée pour la valorisation du bois français. Nous saluons votre présence et nous vous en remercions.

Autre précision, pour ceux qui l'ignoraient, vous avez été choisi par le Ministre Montebourg pour piloter le Plan industrie du bois dans le cadre des 34 plans de la Nouvelle France industrielle. Ces plans ont ensuite été avalisés par Emmanuel Macron et sont regroupés en neuf solutions, dont celle nommée Ville durable qui intègre désormais le « Plan bois ».

Vous nous préciserez donc les raisons qui vous ont conduit à vous intéresser aux immeubles de grande hauteur et selon vous, en quoi cette construction bois, qui est à l'honneur depuis ce matin, permettra de fixer en France de nouvelles valeurs ajoutées, celles qui nous intéressent en permanence à

travers nos échanges et enfin, quels sont les freins éventuels qui pourraient contrarier ces ambitions.

Voilà pour vous introduire, je vous laisse le véritable mot de la fin, puisque tout de suite après votre intervention, il sera l'heure du déjeuner, mais vous avez encore du temps pour vous exprimer, Monsieur Mathis, je vous rassure. ●

Frank MATHIS, PDG de Mathis S.A

Bonjour à tous. Merci pour cette introduction. Un petit rappel sur le « Plan bois » que vous avez évoqué. Au départ, il s'agissait d'un plan intitulé « Industrie du bois ». Il visait à réorganiser la filière bois. Vous êtes tous là, très nombreux, depuis très longtemps à bien connaître cette filière et à y travailler, vous savez donc comme moi que les choses ne se réforment pas comme ça, car elles sont souvent l'héritage du passé et c'est tout à fait normal. Je crois que chaque fois, les choses partent du marché. Vous avez cité, Monsieur Lefebvre, votre père qui faisait des caisses pour les mareyeurs. Il a créé un outil pour un marché. Le vrai sujet est donc de partir du marché, car on pourra réformer tant qu'on voudra, tant qu'on n'a pas les marchés, ce n'est pas possible.

Vous avez noté un autre point : vous vous engagez à construire une autre scierie et on ne peut que s'en féliciter, mais vous avez aussi besoin de contrats, de clients, d'approvisionnements. Cela se comprend assez bien.

Le « Plan bois » s'inscrit exactement dans cette logique. Quand on nous a demandé de travailler sur un avenir pour la filière, on est donc parti du marché en se concentrant sur ce qui pouvait avoir un vrai intérêt et répondre à un certain nombre d'enjeux.

Un certain nombre d'enjeux sont connus. La COP 21 se tient dans quelques semaines. Il y a donc les enjeux environnementaux, climatiques. Comme vous êtes des initiés, je ne vais pas revenir là-dessus. Vous connaissez le grand intérêt du bois qui est de stocker le CO₂. Il y a là de vrais bons sujets. Il existe des enjeux énergétiques que nous connaissons également.

En travaillant sur des immeubles en bois, on permet de répondre à l'ensemble de ces problématiques, de construire vite, avec des matériaux renouvelables, qui stockent le carbone et qui ont de bonnes propriétés pour l'isolation du bâti. On répond donc à un certain nombre de sujets et surtout à un marché. La moitié de la population mondiale vit dans les villes et on est parti pour atteindre

les 60-70 % dans 20-30 ans. Un vrai marché s'ouvre. Pour situer les ordres de grandeur, tous les ans, l'équivalent de la population française arrive dans les villes du monde. Il existe donc de vrais débouchés.

Je rappelle qu'un des sujets de la Nouvelle France industrielle était également de promouvoir l'exportation. J'ai vu Monsieur Lefebvre que vous le faisiez remarquablement bien, mais disons que ce n'est pas le cas pour toute la filière. Le sujet des immeubles dans les villes est un sujet qui peut s'exporter puisqu'on a la ressource.

On ne part pas de rien. Il existe déjà des choses, notamment en France. On a construit un immeuble de huit étages. Je rappelle qu'au Moyen Age on en construisait déjà d'une certaine hauteur, je ne sais pas si on en a fait huit, mais on ne doit pas être loin des huit, cinq à six au moins. Ce n'est pas non plus une nouveauté.

En France, on a fait un immeuble qui monte à huit étages. On présente une réalisation d'une dizaine d'étages en Australie. Demain, l'idée du « Plan bois » est d'aller au haut. Pour l'instant, il s'agit de trouver des solutions et d'apporter des réponses réglementaires pour construire de nouveau à des hauteurs de ce niveau-là. A l'avenir, l'objectif est d'aller un peu plus haut, parce que ce qui peut le plus peut le moins, donc on doit prouver, rassurer nos clients maîtres d'ouvrage publics et privés, mais aussi le grand public, que construire en bois est accessible et qu'on dispose les technologiques pour le faire.

Quand on a réfléchi à ce plan, une autre caractéristique a été de se dire que si on veut vendre des immeubles en bois, il faudrait que le bois soit visible et que les gens en aient envie. Pour en donner envie, le mieux est de le rendre visible. L'extérieur n'est cependant pas le meilleur endroit pour le faire, surtout quand on monte en hauteur et qu'il faut faire un peu d'entretien de temps en temps. On a donc imaginé de l'intégrer à l'intérieur.

L'idée est donc de développer des immeubles en bois qui intègrent une partie d'architecture, d'ameublement, d'agencement intérieur. Cela nous permet de répondre à une autre problématique, à savoir l'utilisation des bois feuillus. On sait tous que la forêt française est surtout composée de feuillus alors que nous avons surtout besoin de résineux en ce moment. L'ameublement et l'agencement permettent justement de développer un bel usage du feuillu.

En travaillant sur l'ameublement et l'agencement, on répond à une autre problématique. Vous savez comme moi que l'industrie française du meuble souffre énormément et un

des moyens de fixer les emplois en France est d'amener toute une part d'agencement, puisque par définition, ça ne partira pas à l'étranger. On conçoit alors les immeubles comme des produits avec une partie intérieure composée de différents styles de décoration et on peut les vendre comme des voitures avec des options, des styles.

Tout cela s'inscrit dans un cadre existant. Des choses sont déjà réalisées. On n'est évidemment pas les premiers à réagir. Les Anglais ont tiré les premiers en faisant une tour de neuf étages il y a quelques années. Les autres ont suivi, les Allemands. Il existe des immeubles entièrement en bois à Berlin, en Autriche. Nos amis canadiens sont en train de déployer une énergie importante pour construire plus haut en bois.

En France, un immeuble en bois de six étages a été réalisé à Marseille. La profession a beaucoup investi dans la technologie, les outils industriels. Elle avait sans doute un peu perdu de savoir-faire, mais elle a réappris. On sent une vraie dynamique. Celle-ci est également portée par les pouvoirs publics, politiques et administrations, aux niveaux national et régional. Depuis qu'on travaille sur le « Plan bois », on a senti que les choses bougeaient et qu'on était soutenu. Il existe toujours de petites difficultés administratives qui ralentissent un peu les choses, mais disons que globalement on sent une vraie volonté.

Les atouts de ce plan résident dans le fait qu'il est ancré dans une réalité. Des choses existent à l'étranger. Elles ont été testées sur le marché de la maison en bois qui a fait une progression significative, puisqu'elle est passée de 3-4 % de parts de marché à plus d'une dizaine de pour cent. Il s'est donc passé des choses pour l'implantation et la progression de la construction bois en France.

On imagine de développer les immeubles en bois sur le même principe que les maisons en bois, c'est-à-dire qu'on envisage de viser des segments de clientèle qui valorisent leur achat avec des valeurs liées à l'environnement et au bien être. On pense que tous les gens qui ont construit des maisons en bois sont souvent des décideurs. On imagine donc qu'ils vont faire les mêmes choix pour leur lieu de travail, l'hôpital dans lequel ils sont administrateurs, etc. On a vraiment la conviction que ce qui a fonctionné pour la maison fonctionnera aussi pour les grands bâtiments, les immeubles.

Le « Plan bois » est porté par une association qui s'appelle ADIVBOIS - Association pour le Développement des Immeubles à Vivre bois. Il vise à traiter un certain nombre de sujets et de mises au point techniques. Une

bibliographie pour les aspects réglementaires est également à fournir. Le plan a pour objectif de faire connaître les possibilités en matière de construction bois. Il comprend donc toute une partie communication pour intéresser petit à petit les gens sur la durée du plan qui s'étale sur trois ans et pour inscrire dans l'esprit des prescripteurs et des maîtres d'ouvrage l'idée qu'une profession est apte à le faire et que c'est naturel de construire en bois.

La photo qui apparaît au-dessus est un immeuble en bois, même si on peut voir de la briquette de parement. Il s'agit de l'immeuble de l'INPI à Courbevoie. On n'abandonne pas encore la pierre – il y a une grande tradition en France –, mais disons que c'est tout à fait envisageable de traiter les deux choses de pair.

Le « Plan bois » a démarré en 2014-2015. Les commissions techniques, marketing, réglementaires sont en cours de mise en route. A ce titre, vous êtes les bienvenus pour y participer. On a besoin de toutes les expertises et de toutes les bonnes volontés pour cela. Les travaux des commissions commencent en ce moment. A côté de ça, on a une échéance qui vise à donner une forme de visibilité à ce plan : il s'agit d'un grand concours national de conception - réalisation qui aura lieu l'année prochaine. On imagine de commencer les premiers chantiers en 2017. Bienvenue aux bonnes volontés.

J'aimerais juste rappeler que c'est ce qui se fait en France, mais on vit dans un monde de compétition et celle-ci a démarré. Les Nord-américains ne construisent pas beaucoup de grands bâtiments en bois, mais ils ont de grandes ambitions. Ils ont déjà fait quelques réalisations. Des projets sont en route, au Canada et aux USA, pour du 15 niveaux et ensuite du 30 niveaux. En Europe, on n'est pas en retard, puisque l'image du bas représente un immeuble de 15 niveaux construit en Norvège. L'autre photo est un immeuble qui est en projet à Vienne, à 24 niveaux. Les autres pays ont démarré, donc je pense qu'il faut bouger vite. Merci beaucoup. ●

Jean-Charles CATTEAU

Merci, Messieurs, pour vos présentations et votre concision qui nous permet d'être parfaitement dans les temps pour cette matinée. Comme vous le savez, nous sommes contraints par l'agenda des Ministres qui nous rejoindront en fin d'après-midi. Merci pour votre contribution et le respect des temps pour cet après-midi.

Il me reste à vous souhaiter un bon appétit en vous indiquant que vous êtes invités à un cocktail déjeunatoire qui a lieu dans le hall

d'entrée par lequel vous êtes arrivés. Nous reprendrons à 14 heures précises, de même que nous avons commencé à 10 heures précises

ce matin. Vous êtes invités à un buffet forestier que je vous invite à découvrir. Bon appétit à tous.

4 - Les investisseurs de long terme, le cadre législatif et réglementaire

4.1 Les investisseurs de long terme, leurs approches et leurs attentes, les critères d'allocation d'actifs

Thibault de SAINT PRIEST

Secrétaire général du Centre des professions financières et directeur général d'ACOFI

Concernant les investissements dans la forêt, très brièvement, mon propos est de dire que les investisseurs de long terme – dans mon propos, cela sera plutôt les investisseurs institutionnels – recouvrent les investisseurs publics, les investisseurs privés, les assureurs vie, les assureurs dommages, les caisses de retraite, les institutions de prévoyance et, dans une certaine mesure, les family office.

J'ai parlé de sous-représentation en France de la classe d'actifs forêt et de sa filière bois dans les portefeuilles institutionnels. C'est ce que j'appelle le paradoxe français : un quart de la superficie de ce pays est recouvert de forêts et, par exemple chez les assureurs qui représentent l'essentiel des investisseurs institutionnels, le placement forêt ne représente que 0,1 % de leurs actifs.

Cela s'explique par des raisons structurelles très profondes liées essentiellement à des exigences d'allocation d'actifs. Ce sont des sujets de durée, de contraintes de liquidité, des contraintes de transparence et d'une certaine manière parce que, d'un point de vue institutionnel, il est difficile d'investir dans des véhicules ou dans des actifs qui ne représentent pas des montants unitaires de taille significative. Il existe donc peu de forêts de taille pour être investies et peu d'offres de fonds forestiers.

Cela étant, dans une perspective de long terme bien entendu, le placement forêt est un placement pertinent et je vais essayer de partager avec vous quelques idées sur ce point.

Je n'insiste pas, vous connaissez mieux que moi la forêt française. Nous sommes le 3^{ème} pays en termes de surfaces forestières. Trois quarts de la forêt sont entre les mains de propriétaires privés. C'est plus de 400 000 emplois, si ce que j'ai lu est exact, et nous sommes toutefois un pays fortement importateur de bois. Dans ce contexte, le paradoxe est que les investisseurs institutionnels

soient aussi peu représentés dans les investissements en bois. De plus, on observe une très forte concentration entre un tout petit nombre d'acteurs, probablement quatre ou cinq, qui détiennent de manière institutionnelle la forêt française.

Les masses de capitaux que représentent les institutionnels s'élèvent à plus de 3 000 milliards d'euros, ce qui est très conséquent. Ces capitaux sont gérés bien sûr avec une responsabilité fiduciaire spécifique et avec de fortes contraintes. Un mot reviendra souvent dans ma bouche, c'est la contrainte de l'allocation d'actifs. Ces investisseurs, vous les connaissez tous d'une manière ou d'une autre, ils recouvrent des réalités très plurielles : des assureurs vie, des assureurs dommages, avec une durée moyenne de leur passif autour de huit ans en règle générale - huit ans, c'est très important pour la suite - et avec une préoccupation, celle d'avoir des actifs liquides en face des provisions techniques, c'est-à-dire des engagements qu'ils prennent vis-à-vis de vous et de nous, assurés.

Deuxièmement, les institutionnels, ce sont aussi des organismes de retraite. Vous savez qu'en France, les réserves sont très modestes, puisque nous vivons dans un système de répartition et non pas dans un système de capitalisation, ce qui nous distingue d'un certain nombre de pays où l'investissement forêt est plus important parce que la capitalisation est importante. D'autre part, il s'agit des institutions publiques, des fonds souverains si je puis dire, c'est la Caisse des Dépôts en France par exemple. Elles ont un horizon de long terme certes, mais des préoccupations très nombreuses et qui peuvent varier avec le temps.

Enfin, ce sont les fondations et autres family offices.

Quel est l'horizon de ces investisseurs ?

Il est très contraint. Il y a des particularismes qui s'attachent à ce système institutionnel français. Ils ont tous des engagements et les actifs qu'ils mettent en face de ces engagements doivent être adaptés. On a donc un

billet très fort pour la liquidité puisqu'avec une durée faible, huit ans pour les assureurs qui représentent les deux tiers, il faut privilégier à tout moment la liquidité.

Je vous donne un exemple : les actifs des assureurs représentent environ 2 100 milliards en valeur de marché. 69 % sont des instruments de dettes (dettes publiques, dettes corporate). Ce sont également des actions pour 18 %. Les actifs réels sont très faibles : 4 % pour l'immobilier au maximum, et à l'intérieur de cela, c'est 0,1 %, je l'ai dit, pour la forêt.

Quelles sont les contraintes de l'allocation d'actifs pour un institutionnel ?

C'est un rendement régulier. Dans un contexte marqué par la compression des rendements, il s'agit d'un vrai sujet.

C'est la diversification des risques qui est une discipline clé pour un investisseur dans son processus de sélection des actifs.

C'est la liquidité des marchés sous-jacents des actifs. Ce point est très important.

C'est également des contraintes de pilotage, de rendement financier sous les régulations Solvency II et autres ainsi que des préoccupations de rendement des fonds propres.

Face à cela, que représente la forêt ?

Je n'insisterai pas beaucoup, vous êtes plus spécialistes que moi, ce sont des qualités intrinsèques très attractives. La forêt est un actif réel, générant des revenus assis sur une matière première qui croît à un rythme de 3 %, me dit-on. C'est au fond assez différent de l'immobilier, même si on la compare souvent, parce qu'il y a la croissance physique dans la forêt que nous n'avons pas dans l'immobilier ; l'immobilier ne croît pas, sa valeur peut augmenter, mais l'actif lui-même ne croît pas.

De ce point de vue, on a plutôt affaire à un actif qui ressemble à une sorte d'obligation indexée avec une production prévisible, prédictible dans le temps, et des prix qui en moyenne résistent bien face à l'inflation dans une perspective de long terme. La forêt

comporte des risques de capital faibles sur le long terme, compte tenu que l'on peut différer ses coupes de bois si nécessaire et compenser par l'accroissement de la valeur.

Cependant, la forêt comporte des risques, des risques naturels, des risques climatiques. Certains sont assurables, d'autres le sont moins, mais cela fait partie de l'appréciation qu'il convient de porter.

Le modèle économique

Le modèle de l'investissement forêt est relativement simple à modéliser du point de vue d'un investisseur, du point de vue du financier. Il comprend le rendement global à long terme composé des produits de la forêt (les coupes et les revenus annexes). Cela représente environ un tiers de la performance. L'autre partie est constituée de l'appréciation du capital au titre de la valorisation du stock et la valorisation du terrain sous-jacent.

La forêt est également un actif qui répond à des objectifs sociétaux. Je n'ai pas besoin d'insister sur l'intérêt qu'elle peut avoir au regard d'une politique ISR en raison de son caractère renouvelable et des effets positifs sur l'emploi.

Le modèle économique est attractif dans un contexte politico-social favorable. Je n'insiste pas sur les politiques publiques, la COP 21 est très présente dans les esprits de tous et les assureurs doivent et entendent bien jouer un rôle dans ce domaine-là, notamment autour des énergies renouvelables, le développement de la forêt, les pièges à carbone, etc.

Les fondamentaux, comme on dit dans le langage des investisseurs financiers, sont plutôt positifs sur le long terme. La demande de bois progresse manifestement. Les prix sont plutôt appelés à grimper que l'inverse. La répartition du risque s'avère satisfaisante au sens où le prix du bois n'est pas corrélé à la variation des autres actifs, notamment des marchés financiers. Pour justifier l'investissement forêt, il existe également la perspective du renouveau des droits carbone qui devraient survenir un jour.

C'est un modèle attractif, mais « long ». Je veux dire par là que lorsqu'on raisonne sur la forêt, on doit admettre que c'est un actif de durée longue. Une forêt met environ 30 ans pour atteindre sa maturité. Il est vrai que l'on peut baisser cette durée moyenne – autre langage des financiers – par l'effet portefeuille, en la ramenant à 15 ans. Mais 15 ans, c'est très long, car comme je vous ai dit tout à l'heure, les investisseurs institutionnels, notamment les assureurs, étaient plutôt à huit ans. Il y a donc un décalage.

Dans ce contexte, pourquoi investir dans la forêt d'investissement, quand on est un investisseur, assureur ou autre, etc. ?

C'est d'abord une bonne protection contre l'inflation. La corrélation est plutôt positive sur une longue période.

C'est un moyen de réduire le risque et la volatilité du portefeuille par rapport à d'autres classes d'actifs. Je ne vous apprend rien en vous disant que les marchés financiers sont très volatils, la forêt l'est moins.

En outre et au regard de Solvabilité II, il y a un traitement favorable pour les institutionnels puisqu'on a la même charge en capital que celle qui s'applique à l'immobilier.

En revanche, la forêt se caractérise par une illiquidité, mais celle-ci peut être favorable dans certaines circonstances. Elle est adaptée aux contraintes d'adossement, à savoir la fameuse allocation actifs/passifs. Elle est adaptée aux engagements de long terme de certains investisseurs. Par conséquent, la durée longue a des mérites dans un certain nombre de circonstances.

La forêt bénéficie de délais de transactions plus courts que dans le monde agricole, car il n'y a pas de droits de préemption (SAFER et autres). C'est un petit détail, mais qui a son importance.

Lorsqu'on regarde sur le long terme, la performance globale de l'investissement forêt, en dépit des inconvénients que j'ai éventuellement listés, est attractive, notamment parce qu'elle est supérieure à celle des actions non cotées sur le long terme. De ce point de vue-là, c'est un mérite.

Les freins à l'investissement

Il y a des freins, en revanche, pour les institutionnels à investir dans la forêt. Ces freins sont des risques économiques, d'abord. Ce sont les risques liés à la liquidité de l'investissement. Ce sont des risques liés à la concentration sur un certain nombre limité de régions parfois. Ce sont des risques géopolitiques lorsqu'on investit dans certains pays, ce que font des acteurs anglo-saxons notamment, en investissant en Asie, en Amérique latine, etc. Ce sont des risques liés aussi à la taille des forêts investissables.

En outre, il existe des risques d'exécution. Je veux dire par là que quand on est investisseur, il faut savoir à qui l'on confie le soin de gérer la forêt, à qui l'on confie le soin de créer la valeur. Il faut donc adopter une gestion active, s'entourer d'équipes très spécialisées, mener une gouvernance rigoureuse. Or, ces métiers de l'asset management forestier ne sont pas encore

très répandus, vu sous l'angle de l'investisseur institutionnel.

D'autre part, le ticket d'entrée est élevé, ce qui peut constituer un frein pour que l'investissement produise un effet suffisamment diversifiant sur le portefeuille.

Autre frein que je mentionne, c'est la faiblesse de l'information disponible. Un investisseur institutionnel a besoin de comprendre pourquoi il investit, comment il le fait, et disposer d'informations. Cette information concerne notamment les indices de performance globale. Aux États-Unis, il y a des indices très connus, développés par le NCREIF. En Grande-Bretagne, vous avez les indices développés par IPD.

Nous n'avons pas en France, à ma connaissance en tout cas, d'indices qui permettent de comprendre ce qu'est l'évolution de la performance globale du placement forêt pour l'investisseur institutionnel. C'est un frein et c'est un appel que je fais à tous ceux qui peuvent jouer un rôle pour susciter l'élaboration et la diffusion d'informations pertinentes pour que la décision d'investissement puisse être rationnelle.

C'est aussi une absence de référentiel commun pour les institutionnels en matière de valorisation. Quand on détient un actif, il faut savoir le valoriser. C'est d'ailleurs ce que nous dira probablement Xavier (Parain) tout à l'heure, notamment pour les gérants de fonds, mais c'est pareil pour les institutionnels. Il faut savoir comment on valorise une forêt, il faut savoir comment on valorise un tel placement.

Il y a aussi parfois un sujet de limitation des certificats ISR, même si je sais qu'en France, les certificats de gestion durable voient le jour et se développent.

Il y a des risques externes, bien sûr. Pour l'investisseur, c'est le risque qu'il y ait des substituts aux produits de la forêt dans certains domaines.

Il y a des risques de corrélation entre d'autres classes d'actifs. Quand on est investisseur, on souhaite éviter certaines corrélations.

Il y a aussi un risque parfois dans certains pays – je pense à l'Asie, à l'Amérique Latine – de voir l'État vendre d'un seul coup massivement les forêts.

Ce sont des risques phytosanitaires et autres.

Ce sont enfin des risques liés à la faiblesse des filières industrielles et des infrastructures. En effet, investir dans la forêt n'a de sens, vous le savez mieux que moi, que si on est capable de valoriser les produits issus de la filière.

Quelles sont les voies d'accès lorsqu'on est un investisseur institutionnel ?

Traditionnellement, vous le savez tous, c'est la détention directe, mais elle a un inconvénient important pour les investisseurs institutionnels, puisqu'elle vient perturber leur comptabilité et leur gestion administrative. En effet, l'enregistrement de nombreuses opérations complexes (des ventes de bois, etc.) ne marche pas dans le système institutionnel, celui-ci voulant des mécaniques simples d'enregistrement des opérations. C'est le premier frein.

Cette contrainte a suscité aux Etats-Unis au début du 20ème siècle le développement de ce que l'on appelle les Limited Partnerships. Ils ont vu le jour chez les grands institutionnels qui se sont intéressés depuis toujours au placement forêt. Les chiffres sont gigantesques : les institutionnels américains ont investi plus de 60 milliards dans le monde de la forêt au travers de ces Limited Partnerships. Grâce à cela, l'investissement institutionnel a crû d'une manière rapide. C'est aussi un moyen de mettre en œuvre des processus de diversification des investissements.

Les fonds collectifs ont vu le jour plus récemment aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne et dans le Nord de l'Europe. L'avantage du fonds collectif, c'est qu'il implique des équipes dédiées et spécialisées dans ce domaine. Les investisseurs y trouvent les moyens de mettre en œuvre une diversification du risque - ce qui est particulièrement important pour les petites institutions - et l'organisation d'une certaine liquidité.

Pourquoi la gestion collective ?

C'est évidemment un moyen particulièrement attractif et intéressant que de faire de l'investissement en forêt lorsqu'on est un institutionnel, non pas en direct, mais au travers de fonds.

Les raisons sont multiples :

- L'accès à des expertises spécialisées,
- La simplification des traitements administratifs,
- La diversification géographique. Pour un même montant d'investissement, je peux diversifier mon investissement géographiquement. Je peux le diversifier par essence, je peux le diversifier par maturité, etc.,
- Une stratégie de gestion pour tirer les bénéfices d'efficience du marché pour doper les rendements.

Par la gestion collective, arrive la notion de thèmes d'investissement. Je vous en ai listé quelques-uns :

- La croissance de la population : il y a une corrélation assez forte, semble-t-il, entre la demande de bois et la croissance de la population. Certains fonds reposent sur cette thématique-là,
- L'urbanisation des pays émergents. Qui dit urbanisation, dit recours, semble-t-il, au bois comme matériau,
- La contribution à la lutte contre le réchauffement climatique. On voit ce thème de manière assez fréquente dans les fonds thématiques dans d'autres pays,
- L'anticipation du redémarrage des marchés des droits carbone, j'y ai fait allusion,
- Les fonds opportunité, situations spéciales, etc.

En France, quel est l'avenir pour la gestion des fonds forêt pour les institutionnels ?

J'ai identifié trois pistes.

Les fonds forêt France.

Vous les connaissez mieux que moi : c'est le groupement forestier d'investissement créé en octobre 2014, les FPS (les groupements professionnels spécialisés) - Xavier (Parain) nous en parlera - les sociétés libres de partenariat créées par la loi Macron, les fonds européens d'investissement long terme (les FEILT) qui constituent peut-être un moyen d'organiser une gestion collective, structurée et organisée.

Il existe probablement un vrai potentiel autour de cette thématique même si les opportunités et les véhicules existants sont rares, pour ne pas dire peu répandus, et les risques de concentration associés importants.

Il s'agit le plus souvent de fonds fermés. Cela signifie que la liquidité est différée.

Les fonds forêt paneuropéens

C'est une autre manière de voir l'investissement institutionnel, et vous savez que les institutionnels sont soucieux de la diversification. Ils souhaitent trouver des fonds capables d'investir sur différents territoires pour répartir les risques géographiques et d'essences entre différents pays. Ils pensent, par ce moyen, travailler avec des équipes différentes dans le cadre de partenariats, d'opérations de co-investissement pour assurer un bon alignement d'intérêts.

D'une certaine manière, ces fonds peuvent plus facilement mettre en œuvre cette liquidité qui est par ailleurs recherchée par ces investisseurs.

Les fonds filière bois

Je les mentionne simplement rapidement. Il s'agit d'un investissement dans les sociétés non cotées, c'est du private equity. Or, les poches private equity sont très sollicitées chez les investisseurs institutionnels et les exigences sont élevées, avec un rendement de l'ordre de 15 %.

Il faut donc qu'intervienne, sous une forme ou sous une autre, un soutien des grands investisseurs publics pour mitiger ce risque des filières fragmentées.

Rapidement, en guise de conclusion, mon temps étant peut-être sur le point d'être dépassé, je pense que la forêt peut redevenir une classe d'actifs pertinente pour les institutionnels, sous réserve de répondre à quelques préoccupations qui tournent autour de la notion de marché organisé :

- La liquidité : création d'un marché de blocs larges par une stratégie de regroupement des parcelles éparpillées, une plateforme d'échanges d'actifs, la respiration du patrimoine forestier public pour que les investisseurs trouvent des actifs de taille significative,
- La transparence : c'est le thème de la gestion des actifs sous l'œil public,
- La publication d'informations de marché sur les quantités, les prix, les indices de performance : elle est nécessaire, sinon il n'y aura pas de marché,
- La performance : celle-ci passe par l'amélioration des infrastructures, la création de fonds de garantie pour les risques non assurables, le renforcement des entreprises de la filière.

Dans ces conditions, je crois qu'il y a une vraie place pour que les investisseurs institutionnels s'intéressent demain à l'investissement forêt, contribuant ainsi à la vitalisation des territoires, à la création de l'emploi ainsi qu'à la mise en œuvre d'une politique de gestion carbone, ce qui est probablement souhaité par beaucoup de gens dans cette salle.

Je vous remercie de votre attention. ●

Jean-Charles CATTEAU

Merci, Monsieur de Saint Priest pour votre analyse, pour vos messages qui, je pense, auront fait mouche dans un certain nombre d'esprits qui s'interrogeaient encore sur la position des interlocuteurs que vous représentez.

Monsieur Parain, vous en représentez d'autres, si je puis dire, indirectement. Vous êtes Directeur de la gestion d'actifs à l'AMF (Autorité des marchés financiers) dont vous êtes également Secrétaire général adjoint.

Vous nous rappellerez les principes fondamentaux du cadre juridique actuel, mais aussi les évolutions à en attendre, voire les modifications éventuellement souhaitables pour favoriser, flécher, orienter vers la filière

et encadrer les différents flux de capitaux.

Merci également pour votre présence et pour votre analyse que vous nous proposez de partager maintenant.

4.2 Le cadre législatif et réglementaire pour la collecte et la gestion de l'épargne, ses évolutions

Xavier PARAIN,

Directeur de la gestion d'actifs à l'AMF

Merci beaucoup. Bonjour à tous. Je vais en effet poursuivre sur la forêt d'investissement. Comme Thibault (de Saint Priest) vient de l'expliquer, l'investissement forestier ne se développe pas seulement en direct, mais passe aussi au travers de fonds d'investissement, de véhicules collectifs. Cela constitue une vraie nouveauté et commence à devenir presque naturel aujourd'hui de parler de forêts et de marchés financiers.

Il n'était en effet pas naturel jusqu'à 2013 pour l'Autorité des marchés financiers - AMF - d'être le régulateur de certains véhicules forestiers. D'ailleurs, très peu étaient régulés avec une protection forte de l'investisseur. Il n'existait qu'un seul exemple de société d'épargne forestière. Marchés financiers et forêts étaient des univers assez éloignés.

En termes d'actualité réglementaire sur l'épargne, le cadre juridique a complètement changé en Europe depuis 2013 et les investissements forestiers, pour certains, deviennent de plus en plus des investissements régulés, sécurisés et qui tombent dans le champ de compétences de l'Autorité des marchés financiers.

Que s'est-il passé en 2013 ?

Après la crise financière majeure de 2008 et 2009, les différents régulateurs mondiaux ont décidé de changer la manière de réglementer et de contrôler le paysage de l'épargne financière et non financière. Cela s'est déjà traduit par une initiative européenne qui est la Directive AIFM sur les gestionnaires de fonds alternatifs. Alternatifs, à quoi ? Alternatifs aux marchés financiers classiques. La Directive porte sur les gestionnaires qui gèrent tout type d'actifs, c'est à dire y compris ceux qui ne gèrent pas des actions, des instruments monétaires ou des obligations.

Cette Directive a vocation à capter un périmètre plus large, et notamment tout ce qui est actifs réels, au sens forêt, immobilier. Il s'agit d'une Directive de protection de l'épargne pour toutes ces classes d'actifs.

A partir de cette Directive, s'est imposée

une définition beaucoup plus large du fonds d'investissement qui devient un véhicule collectif permettant de collecter de l'épargne et d'investir cette épargne en protégeant les investisseurs. Avec cette nouvelle définition très large, s'est retrouvé dans le champ de compétences de l'AMF un certain nombre de véhicules qui existaient et étaient déjà souscrits par les investisseurs institutionnels ou par certains investisseurs privés grand public dans le cadre des groupements forestiers.

On est donc passé d'une seule société d'épargne forestière régulée et contrôlée par l'Autorité des marchés financiers à plus d'une centaine de produits aujourd'hui, qui sont par exemple les Groupements forestiers, certaines sociétés civiles immobilières, ou certains groupements fonciers viticoles. A partir du moment où ils ont une stratégie d'investissement et plusieurs investisseurs, ils deviennent des produits d'épargne.

La Directive impose de nouvelles contraintes sur ces véhicules. Mais, c'est aussi une belle opportunité pour la forêt française et toute la filière bois d'avoir à sa disposition des véhicules régulés et qui apportent une certaine protection et une certaine confiance aux investisseurs. Cette réglementation poursuit ce but : certes, elle impose des contraintes d'un côté, mais permet de rassurer les investisseurs de l'autre.

Il existe de nombreuses contraintes sur ces nouveaux véhicules. Quand on gère aujourd'hui un groupement foncier viticole ou un groupement forestier qui atteint plusieurs investisseurs, il y aura une obligation pour les gérants de ces véhicules d'avoir des règles d'organisation très fortes, des règles de gestion des conflits d'intérêts, des règles de bonne conduite ou de valorisation, comme l'indiquait Thibault (de Saint Priest), qui permettent de s'assurer que la gestion s'effectue dans les meilleurs standards. Ces règles s'imposent à la société de gestion des véhicules.

De l'autre côté, la Directive apporte un élément très important : pour rassurer les investisseurs, l'Europe a décidé de mettre à côté du gérant du véhicule un dépositaire. C'est un acteur essentiel puisqu'il va s'assurer de la

garde des actifs, que la forêt achetée par l'investisseur existe réellement, peut être tracée par des actes de propriété. L'investisseur n'aura donc aucun problème pour retrouver sa forêt si cela se passe mal avec le gérant. Le dépositaire remplit cette première mission, celle de contrôler la réalité des titres de propriété. Sa deuxième mission est de contrôler ce que fait la société de gestion.

Vous voyez le cadre souhaité par cette Directive, à savoir un cadre beaucoup plus robuste pour la gestion de l'épargne, notamment la gestion d'épargne qui porte sur les classes d'actifs réels, comme la forêt, les fonds qui investissent dans la filière bois en achetant des sociétés exploitantes. Tous ces véhicules, lorsqu'ils ont plusieurs investisseurs, tombent dans le champ de compétences de l'AMF.

C'est un cadre très clairement plus robuste depuis 2013. Il est aujourd'hui complété par toute une série d'initiatives que je ne vais pas détailler, mais qui sont sur ce transparent, avec leur nom de code. Gardez simplement en tête que l'Europe a décidé de mettre en place un cadre beaucoup plus robuste, complètement revu, d'une certaine façon un beau « jardin à la française » qui permet de mieux contrôler tout ce que font les financiers aujourd'hui lorsqu'ils proposent des produits d'épargne.

Nous avons revu avec nos collègues européens toutes les règles concernant les acteurs de la finance, les techniques de gestion, en renforçant également l'information des investisseurs, en leur donnant une information beaucoup plus simple sur les risques qu'ils prennent lorsqu'ils investissent sur des produits financiers.

Nous souhaitons quand un investisseur investit sur la forêt qu'il soit capable de qualifier le type de risques qu'il prend, comme le risque de perte en capital : peut-il perdre plus que ce qu'il a mis dans le fond ? Le renforcement de l'information des investisseurs permet d'apporter cette évaluation du risque.

Ce qui est nouveau aujourd'hui, c'est que l'Europe a pris conscience qu'il fallait, une fois que ce cadre était robuste, l'utiliser en-

core mieux que ce qu'on faisait jusqu'à présent afin d'apporter des capitaux nouveaux dans toute l'économie. On ne peut en effet le faire que lorsque le cadre est robuste.

Maintenant que ces véhicules bien contrôlés et bien gérés sont mis en place, il y aura plus de facilité pour les utiliser, c'est à dire les distribuer aux investisseurs. La nouvelle initiative de la Commission européenne va porter sur les cinq prochaines années et vise à mieux financer l'économie. Vous allez voir que certains thèmes sont très proches de ceux que vous travaillez. L'Europe souhaite en effet renforcer via les marchés de capitaux l'économie européenne. Elle souhaite apporter de l'argent, investir de manière plus intelligente de façon à créer beaucoup plus d'emplois et soutenir les différentes filières.

Il s'agit de thèmes comme l'élargissement des sources de financement des entreprises. On souhaite soutenir et trouver de nouvelles idées concernant le capital-risque. Le capital-risque est également très important pour la filière bois, pour faciliter l'émergence de nouveaux acteurs dans cette filière. On ne peut le faire que si on a des capitaux propres à leur apporter. Capitaux propres, ça va être l'initiative sur le capital-risque.

On souhaite également apporter de nouvelles idées de financement de projets à long terme (avec le projet de règlement sur les fonds d'investissement long terme ELTIF). On pense évidemment aux infrastructures, mais on n'est pas très loin des investissements long terme quand il s'agit de la forêt, on parle de 15 ans, 30 ans.

L'Europe a pris conscience que les investisseurs n'étaient pas forcément familiers avec l'investissement long terme et avaient besoin de nouveaux véhicules, de nouvelles astuces pour aller beaucoup plus loin dans leur politique de placement.

Nous avons également envie de faire revenir les investisseurs grand public qui sont aujourd'hui très frileux des marchés de capitaux, vers du risque à long terme. L'exemple de la France est assez frappant dans ce domaine. L'épargne est investie beaucoup plus sur des produits monétaires, très courts, des produits qui ne comportent pas de risques. Il serait souhaitable de présenter aux épargnants une panoplie plus large de produits d'investissement. Il y a aujourd'hui très peu d'investisseurs grand public qui investissent dans la forêt. L'Europe souhaite vraiment aller dans ce sens-là.

Outre les capitaux propres, il est souhaitable d'apporter des financements. Cela passe notamment par une relance de la titrisation, de techniques de financement en plus de ce que font les banques. Il ne s'agit pas de concurrencer les banques qui font très bien leur travail pour financer l'économie, mais l'idée est d'aller plus loin, en plus des banques, via les marchés financiers, d'apporter des capitaux nouveaux.

Dans le domaine de l'épargne financière liée à la forêt, à la croissance verte, un nouveau point réglementaire a été mis en place via la Loi de transition énergétique. C'est complètement nouveau pour les marchés financiers. On va demander aux financiers d'expliquer plus avant ce qu'ils font dans le cadre de leur politique d'investissement concernant la transition énergétique, de fournir des reportings concernant l'atteinte des objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique. Ces exigences sont importantes en termes de transparence. La finance n'est pas quelque chose qui est en dehors de la vie quotidienne de la croissance verte. Les marchés financiers seront donc au cœur du reporting sur ce dispositif.

Dans ce cadre, il est important pour l'AMF que l'information des investisseurs sur ce qui est fait du côté environnemental, du côté de la transition énergétique, soit très claire pour l'investisseur final.

On est en train de publier un premier rapport sur le thème de l'investissement socialement responsable (ISR). Il s'agit d'un thème très important pour l'AMF, comme celui du Grenelle II qui comprenait également un reporting sur l'aspect environnemental. Le rapport examinera plus d'une centaine de fonds d'investissement afin de voir ce qu'ils font dans le cadre de leurs investissements environnementaux. Il est important que les financiers soient exemplaires dans l'information qu'ils véhiculent jusqu'aux investisseurs. Ils doivent fournir des données pertinentes concernant la transition énergétique.

Mon dernier point concerne l'actualité réglementaire relative à la forêt.

Vous savez qu'un nouveau dispositif permettant d'investir dans la forêt a été créé par la Loi de 2014. Il s'agit du « groupement forestier d'investissement ». Il a été créé par la loi, mais il manque un certain nombre d'éléments pour qu'il prenne vie. Nous avons pour objectif avec les associations professionnelles de la forêt de finaliser dans les prochains mois ce groupement forestier d'investissement. Il apporte une vraie nouveauté : la possibilité d'avoir un véhicule

forestier offert au grand public de manière très large. Tous les véhicules que j'ai cités jusqu'à présent ne possédaient pas cette possibilité. Avec ce nouveau véhicule, on a le premier véhicule grand public qui pourra faire de la commercialisation large, de la publicité.

Il est, en effet, important d'avoir, à côté des véhicules institutionnels, un véhicule grand public pour porter un investissement sur la forêt. Il ressemblera à une société civile de placement immobilier ou à la société d'épargne forestière, mais avec un véhicule très pur, investi à 100 % forêt et offert au grand public.

La contrepartie de la possibilité de l'offrir au grand public réside dans l'existence de quelques contraintes. L'AMF en tant qu'autorité de régulation souhaite protéger les épargnants, à travers quatre contraintes :

- L'existence de plans simples de gestion agréés. Pour les spécialistes de la forêt, ils vous semblent parfaitement naturels,
- L'assurance du patrimoine forestier contre l'incendie. Investir en forêt sans assurance incendie n'est pas lisible pour le grand public,
- Une certaine diversification du patrimoine forestier, de façon à ne pas créer de véhicules grand public avec une seule forêt dans un secteur trop limité et un peu trop typé. On est en train de finaliser le type de diversification qui sera exigé,
- La limitation de la responsabilité des associés au montant de leur part dans le capital. Si on investit dans la forêt 100 euros, on peut certes perdre tout son capital, toute son épargne, mais pas plus que les 100 euros investis. C'est du bon sens et on souhaite l'inscrire comme contrainte réglementaire, puisque ce n'est pas le cas aujourd'hui des sociétés civiles permettant d'investir dans la forêt. Pour nous, il convient de mettre en place des garde-fous très forts pour le groupement forestier d'investissement.

Un dernier mot de conclusion. Mon discours était axé sur deux thèmes. Vous voyez que l'effort réglementaire des dernières années s'est concentré sur des mesures permettant de rendre les véhicules d'investissement dans la forêt plus robustes. C'est le premier axe.

La nouveauté de cette année, c'est que l'on souhaite que ce nouveau cadre contribue au financement de l'économie. Le financement de l'économie inclut le financement forestier et le financement de la filière bois. Avec toutes ces nouveautés réglementaires, ces nouveaux véhicules et ces nouvelles initiatives, on pense qu'il y aura de plus en plus d'outils financiers à dispo-

sition de l'exploitation de la forêt. Merci beaucoup.

Jean-Charles CATTEAU

Merci Monsieur Parain. Merci, Messieurs, pour votre présence. Je vous invite à regagner la salle. Merci pour ces éléments de contexte et ces rappels. Ils vont nous permettre

d'enchaîner sur notre table ronde consacrée aux besoins en financement nouveau. On l'a bien compris, nous avons un certain nombre de règles, des cadres possibles, avec parfois même des freins, mais également des perspectives nouvelles pour motiver ceux qui le sont déjà ou convaincre ceux qui le seront demain.

5 - Table ronde « Forêt-bois et changement climatiques : les besoins et financements nouveaux »

Jean-Charles CATTEAU

Je vais vous présenter sans plus attendre nos invités pour cette deuxième table ronde de la journée. Ils vont se tenir sur la tribune haute juste derrière moi.

A commencer par Madame Vanessa Giraud qui est directrice d'investissement Fonds Bois à BPI France.

Monsieur Rémi Chabrilat, Directeur production et énergie durable à l'ADEME.

Monsieur Pascal Mayer, Directeur de la gestion technique et patrimoniale à la Société Forestière de la Caisse des Dépôts.

Monsieur Jacques Ducerf, vous êtes à la fois Président du Crédit Agricole Centre Est et PDG du groupe Ducerf, l'un des leaders, voire le leader du chêne en France.

Monsieur Eric Toppan, Secrétaire général de FORINVEST.

Et enfin, je vais l'inviter à me rejoindre à ce niveau, Jean-Yves Henry, Secrétaire permanent de l'ASFFOR, à qui je vais donner la parole en guise d'introduction.

Je vous laisse vous installer, la place d'honneur est pour Mme Giraud, comme il se doit. Bienvenue à vous.

Vous nous parlerez, entre autres, Madame, Messieurs, des financements et de leurs effets de levier, des acteurs existants et de leurs missions, des principes du groupement forestier d'investissement dont nous venons de parler à plusieurs reprises, des prises de participation en capital, des appels à projets, des financements participatifs, des engagements d'une banque française sur la filière forêt-bois et son approche, mais vous

nous parlerez également de ces nouvelles sources de financement pour l'intensification de la gestion forestière par exemple et le développement des industries de transformation, des marchés volontaires du carbone, etc., autant de points que nous venons d'évoquer avec Monsieur de Saint Priest et de Monsieur Parain.

Mais pour commencer, je vais donc inviter Jean-Yves Henry à vous présenter quelques slides pour illustrer les échanges qui suivront.

Monsieur Henry, vous aviez, lors du colloque précédent que vous aviez organisé en 2011, fait un certain nombre de propositions pour aider au développement de la forêt d'investissement. Je vous propose de nous faire un point d'étape aujourd'hui : quel bilan peut-on en faire et qu'est-ce qui a été obtenu en quatre ans ?

5.1 Le bilan du colloque de 2011

Jean-Yves HENRY,

Secrétaire permanent de l'ASFFOR

Merci de me donner la parole pour faire cette présentation, car elle a deux vertus.

D'une part, elle établit le pont avec le colloque que nous avons organisé en 2011 et qui était consacré à la forêt, aux investisseurs et au développement durable. Lors de ce colloque, nous avons mis en évidence qu'il ne pouvait pas y avoir de développement durable sans investisseurs et vice versa.

Deuxième raison de cette présentation : par méthode, il est toujours utile de faire un point d'étape lorsque l'on a des projets d'avenir pour voir sur quelles fondations on va bâtir. Et c'est de cela dont on va parler maintenant.

Il y a eu tout d'abord des avancées d'intérêt général. Nous sommes confrontés à la problématique du changement climatique et

il est vrai que toutes les parties prenantes, que ce soit la recherche, les pouvoirs publics, les gestionnaires, les producteurs publics ou privés, les entrepreneurs, notamment les pépiniéristes, ont pris à bras le corps le sujet. Aujourd'hui, on voit bien que la forêt n'est pas en réaction, mais au contraire en action. Elle agit face au changement climatique et elle s'est emparée du sujet.

Le deuxième élément sur les sujets d'intérêts généraux concerne le marché du carbone. Il n'y a rien de nouveau sur ce thème-là. Néanmoins, là aussi le marché du carbone commence à venir dans les réflexions. On commence à voir les limites des actions que nous avons entreprises il y a quelques années. On commence aussi à voir vers quel secteur on doit agir. Nous en reparlerons tout à l'heure.

Il y a eu ensuite des sujets avec des avancées beaucoup plus spécifiques avec nos deux complices de la forêt privée, à savoir la

Fédération des forestiers privés de France - FRANSYLVA - et le syndicat des sylviculteurs du Sud-Ouest -SYSSO.

Il nous a paru évident, il y a quelques années, en 2011 qu'il ne pouvait pas y avoir d'investissement en forêt sans, d'une part, épargne, et d'autre part, sans assurance. C'est ce qui a été obtenu avec, premièrement, le CIFA - Compte d'Investissement Forestier et d'Assurance. C'est un compte spécifique dédié aux propriétaires forestiers qui s'assurent, qui leur permet d'économiser pour pouvoir faire des travaux et qui bénéficient de ce fait, comme c'est de la forêt par anticipation, de la fiscalité forestière.

Au niveau fiscal, il y a eu aussi une avancée. La fiscalité en elle-même n'est pas une fin en soi. Elle a comme objectif de permettre les meilleures conditions pour faire en sorte que l'on atteigne l'objectif, à savoir valoriser la forêt et la rendre beaucoup plus productive. Dans ce contexte, le DEFIF forêt a été prolongé

jusqu'en 2017 et il offre aujourd'hui d'excellentes conditions de crédit et de réduction d'impôt pour exécuter des travaux forestiers et s'assurer contre le risque tempête.

Enfin, il y a eu des avancées spécifiques à l'ASFFOR. Xavier Parain vous en a parlé : la forêt devient enfin une classe d'actifs comme les autres. Elle rentre dans le nouveau cadre juridique de la gestion d'actifs et, certes il y a encore des pas à faire pour que le groupement forestier d'investissement soit opérationnel, mais la première pierre a été posée. On en est au premier étage, il reste le toit à faire. J'espère que cela va être fait dans peu de temps.

Deuxième élément, et Xavier Parain a aussi insisté, de même que Thibaud de Saint Priest, il s'agit de la nécessité d'être transparent dès lors que l'on s'adresse à des investisseurs.

C'est ce que nous avons recherché avec deux sujets : premièrement, un indicateur du

prix des bois sur pied, et deuxièmement, un nouveau cadre méthodologique pour l'expertise en forêt.

Vous verrez sur la slide qui vient, deux exemples : sur votre gauche des tableaux concernant l'indicateur du prix des bois sur pied. Cela a été fait en partenariat avec la Société Forestière de la Caisse des Dépôts, Experts Forestiers de France et l'ASFFOR et grâce aux financements de France Bois Forêt.

Enfin, vous avez la page de couverture du guide méthodologie qui institue un nouveau cadre pour l'évaluation des actifs forestiers détenus par des fonds d'investissement forestiers.

Merci pour votre attention, voilà pour cette première présentation.

Jean-Charles CATTEAU

Merci pour cette introduction, Jean-Yves Henry. Je vous proposerai de revenir vers nous tout à l'heure pour d'autres informations.

Je vais commencer le tour de table comme ce matin en faisant un tour d'horizon sur les missions et les actions des uns et des autres, à travers quelques questions que je vais leur poser.

Monsieur Mayer, je vais commencer avec vous si vous le voulez bien. J'ai signalé que vous êtes directeur de la gestion patrimoniale et technique à la Société Forestière de la Caisse des Dépôts. La Société Forestière est un acteur important des services dédiés aux forestiers et propose des produits collectifs d'investissement. Sur les groupements forestiers en particulier, pouvez-vous commencer par introduire le bilan en termes de performance, dividende et plus-value ?

5.2 Les financements et leurs effets de levier, les acteurs existants

5.2.1 Le groupement forestier d'investissement

Pascal MAYER,

Directeur de la gestion technique et patrimoniale, Société Forestière de la Caisse des Dépôts

Je peux vous donner quelques chiffres qui correspondent à ce que je connais, c'est-à-dire aux groupements forestiers que la Société Forestière gère. Je vais donner quelques chiffres pour cadrer le périmètre.

La Société Forestière intervient sur environ 270 000 ha de forêts, ce qui représente une valeur d'actifs de l'ordre de 1,5 milliard. Le périmètre sur lequel je vais communiquer quelques chiffres correspond à une trentaine de groupements forestiers. Ce sont des fonds d'investissement alternatifs que nous gérons et qui représentent environ 50 000 ha pour 300 millions de valeur d'actif.

Sur ce périmètre-là, pour des groupements qui sont matures, créés depuis un certain temps, sur une moyenne de temps de l'ordre de 5 ans, on peut indiquer que la rentabilité en termes de distribution annuelle est de l'ordre de 1,5 % de la valeur des actifs. La prise de valeur sur le capital est, quant à elle, de l'ordre de 3 %. Cela donne un total de l'ordre de 4,5 %.

Le 1,5 % de distribution est un chiffre assez stable dans le temps. Les 3 % de prise de valeur des actifs sont, en revanche, plus conjoncturels, car il est lié à l'attractivité actuelle de la forêt pour les investisseurs.

Jean-Charles CATTEAU

Merci, Monsieur Mayer, pour ces premières données.

Madame Giraud, vous êtes Directrice d'investissements fonds bois à BPI France, la Banque Publique d'Investissement. Celle-ci accompagne les entreprises pour leur proposer des solutions de financement, des crédits en fonds propres adaptés à chaque étape de leur évolution, depuis l'amorçage jusqu'à la cotation en bourse.

Vous vous intéressez en particulier aux financements chez les acteurs existants, sous forme de prise de participation au capital, notamment dans les industries de transformation. Je vous laisse nous expliquer la vision que vous avez en tant qu'acteur dans cette filière. Vous nous parlerez peut-être en détail du bilan du Fonds Bois 1 qui a été créé fin 2009, en nous indiquant le volume de capitaux levés et investis, les typologies d'entreprises qui en ont bénéficié à date.

5.2.2 Les prises de participation en capital

Vanessa GIRAUD,

Directrice d'investissements fonds bois, BPI France

Comme vous l'avez dit, on a créé un premier Fonds Bois fin 2009. Il a été doté de 20 millions d'euros apportés à parts égales par l'Office national des Forêts, le Crédit Agricole, le Groupe Eiffage et nous-mêmes.

Avec ces 20 millions d'euros, on a investi

en fonds propres et quasi fonds propres dans neuf entreprises. L'argent apporté a finalement servi à sécuriser la dette bancaire, afin de doter ces entreprises d'investissements productifs de dernière génération, essentiellement dans la première transformation, même si le Fonds s'adressait également à la deuxième transformation. Dans les faits nous avons essentiellement investi dans la première

transformation de résineux. Je fais cette distinction parce qu'il est vrai qu'entre l'industrie de transformation du résineux et l'industrie de transformation des essences feuillues, les typologies ne sont pas les mêmes.

Ce Fonds a été créé sur 12 ans. Il faut bien comprendre qu'il va continuer à fonctionner jusqu'à fin 2021. La première période d'investissement est close, ce qui signifie que le Fonds bois 1 ne peut plus investir dans de

nouvelles entreprises. Néanmoins, il peut refinancer les entreprises qu'il a encore dans son portefeuille.

En termes de bilan, il est assez remarquable de voir un effet de levier de 10 sur le capital investi dans le Fonds bois 1. Cela signifie qu'aujourd'hui, à date, 160 millions d'euros d'investissements productifs ont pu être déployés dans les neuf sociétés que nous avons financées avec ce fonds, ce qui est assez hors-norme et en même temps encourageant, car cela veut dire que les banques suivent. ●

Jean-Charles CATTEAU

Pour vous, c'est une surprise ou ça paraît être une évidence ? ●

Vanessa GIRAUD

Pour nous, cela a clairement été une surprise. On ne s'attendait pas à ce que ces entreprises soient accompagnées sur de tels niveaux. Attention, il est vrai qu'on a financé neuf entreprises sur plus de 200 dossiers examinés. On est donc bien dans une logique de financer les projets les plus structurants, les plus porteurs. Le Fonds est un outil créé pour réaliser certaines choses. Il a ensuite d'autres effets sur la filière, peut-être aurai-je le temps d'en parler.

En termes de performance, je vais vous décevoir, car je ne vais pas vous parler de la performance financière du Fonds parce que je ne peux pas, on la connaîtra à l'échéance. Nous n'avons pas aujourd'hui d'information sur la performance avérée du Fonds bois 1. La seule chose que je peux dire, c'est que les actifs qui sont dans ce Fonds sont valorisés in boni. On est plutôt en positif.

A ce jour, on peut également apporter le message positif suivant : on a fait deux sorties par anticipation, ce qui veut dire que les projets que nous avons financés, ajoutés au savoir-faire industriel des entrepreneurs accompagnés, se sont suffisamment bien

passés. La possibilité qu'on leur avait laissée, si ça se passait vraiment très bien, de sortir avant l'échéance s'est réalisée. Cela veut dire que l'on peut raconter de belles histoires dans la première transformation du bois, avec des rendements qui ne vont peut-être pas être à la hauteur des 15 % évoqués tout à l'heure, mais qui, néanmoins, sont tout à fait confortables pour des investisseurs, sans parler de l'écart avec la courbe de taux actuels.

En outre, on parle aujourd'hui beaucoup des 3P, profit, people, planet. Je vous ai parlé un peu du profit sans réellement en parler, mais on est aussi attentif aux deux autres P, les gens et l'environnement. Quand on investit dans les industries de transformation du bois, on voit tout à fait l'effet engendré en termes d'aménagement du territoire. On voit concrètement les emplois créés, pérennisés ou mieux qualifiés dans des bassins situés au milieu des forêts. Cet effet s'avère très positif. En termes d'environnement, le bois est un matériau, dès qu'on le travaille, qui est transition énergétique environnementale par nature !

Je ne serais pas complète si je ne parlais que du Fonds Bois car c'est seulement la partie immergée de l'iceberg. BPI France possède d'autres outils, notamment des outils de financement de bas de bilan, comme le prêt participatif bois qui est un prêt sur sept ans avec l'avantage d'avoir un différé de remboursement les deux premières années. On a toute une palette d'outils dédiés à la filière ainsi que tous nos outils généralistes.

Pour vous donner un ordre de grandeur, le Fonds bois 1 s'élève à 20 millions d'euros, investis sur quatre ans. Si je reprends ces quatre mêmes années, et que je regarde ce que BPI France a fait pour la filière, en termes de financement et de co-financement avec les banques, on est à 209 millions d'euros investis. En termes de garantie, on parle de 264 millions d'euros, donc de risques pris. En

termes d'investissement en fonds propres, on a fait 140 millions d'euros par ailleurs avec des outils généralistes. Le fait que l'on ait acquis une expertise joue un rôle : au-delà du simple Fonds bois 1, BPI France soutient vraiment la filière forêt-bois.

Je parlais des outils, aussi je vous ai laissé une plaquette qui a été faite spécialement pour la filière bois. ●

Jean-Charles CATTEAU

Vous pouvez la montrer. Ce document est disponible en bas de l'hémicycle pour ceux que ça intéresse. ●

Vanessa GIRAUD

Je peux aussi vous l'envoyer sous format électronique. ●

Jean-Charles CATTEAU

Merci Madame Giraud pour ce premier retour de bilan et ce rappel des possibilités ainsi que pour les potentialités exprimées au travers les chiffres que vous nous avez communiqués.

Autre retour d'expérience, celui de Monsieur Chabrilat, Directeur productions et énergies durables à l'ADEME. Quand l'ADEME fait un appel à manifestation d'intérêt, cela vise à faire émerger du terrain des projets collaboratifs permettant la mise en œuvre d'actions innovantes, des réalisations pragmatiques, opérationnelles, structurelles à l'échelle des territoires. Ça fait partie de votre vocation et de vos objectifs afin de favoriser la mobilisation de bois pour les chaufferies biomasse notamment dans le cadre du Fonds Chaleur.

Qu'est-ce que cet AMI Dynamic Bois ? Comment l'ADEME en est-elle venue à s'intéresser au financement de l'amont forestier et au renouvellement des peuplements ? ●

5.2.3 Les appels à projets

Rémi CHABRILLAT,

Directeur productions et énergies durables, ADEME

Bonjour à tous ceux que je n'ai pas l'occasion de saluer aujourd'hui.

L'ADEME, par définition, s'intéresse à l'efficacité énergétique - le bois dans la construction y joue un rôle - à l'économie circulaire, au changement climatique. On a assez dit aujourd'hui tout ce que la filière forêt-bois peut apporter dans ces différents domaines.

L'ADEME a directement la mission de soutenir le développement des énergies renouvelables en général, des énergies renouvelables thermiques en particulier. Depuis 2009, l'ADEME met en œuvre un outil, voulu par les pouvoirs publics, de financement de projets de chaleur renouvelable qui s'appelle le Fonds chaleur.

Dans ce contexte, on a financé en six ans 769 chaufferies pour 576 millions d'euros d'intervention. Tout cela doit permettre de produire annuellement un million de

Tonnes équivalent pétrole. Elles vont être produites à partir de biomasse plutôt qu'à partir d'énergie fossile. Dans le paysage, cela représente, d'après nos estimations, environ 6 000 emplois pour l'approvisionnement.

Pour reprendre un élément qu'évoquait Hervé Le Boulanger ce matin, on estime qu'à partir d'une certaine quantité d'énergie et pour une Tep, on crée trois emplois avec la filière bois en mettant en place des chaufferies biomasse, là où il y aurait un emploi avec le fuel ou le gaz. Par rapport au 10/1 évoqué ce ma-

tin, ça fait ici 3/1. On reste quand même sur un argument qui mérite d'être développé.

Pour revenir sur le Fonds chaleur, je parlais de 769 chaufferies. Sur toutes ces opérations, l'ADEME s'est toujours préoccupée de la question des approvisionnements. Pour nous, c'est clairement une condition pour arriver à établir une filière bois-énergie soutenable dans l'ensemble de la filière bois.

Il faut se souvenir que dès 2008, au moment où on préparait la mise en œuvre du Fonds chaleur, les réflexions et les discussions ont abouti à dire qu'il fallait créer un Fonds chaleur pour développer la chaleur renouvelable avec des objectifs ambitieux et parallèlement créer un Fonds de mobilisation de la biomasse pour permettre notamment d'approvisionner cette chaleur renouvelable.

Jean-Charles CATTEAU

Et surtout avec pérennité et régularité.

Remi CHABRILLAT

Pour un certain nombre de raisons, le Fonds chaleur a été créé et le Fonds de mobilisation de la biomasse ne l'a pas été. Moyennant quoi, l'ADEME, de son côté, dans les actions qu'elle continue à mener, a vraiment cherché à mettre en place des exigences sur la qualité des approvisionnements, sur des plans d'approvisionnement avec des dynamiques locales, avec des recherches de bois additionnel. Parallèlement, on a aussi cherché à développer la connaissance en faisant des expérimentations avec le ministère de l'agriculture.

On arrive à la situation qu'on connaît, où progressivement, à partir de 2013, il y a des tensions sur les approvisionnements « énergie » qui se croisent avec les approvisionnements d'autres segments de la filière. Ces tensions ne proviennent pas toutes du développement du bois-énergie.

Cette situation nous a amenés à discuter avec les professionnels, à contribuer aux réflexions du Comité stratégique de filière bois dont le vice-président est Monsieur Charmasson, ici au premier rang.

Fin 2014, au moment de la signature du contrat, la décision suivante a été arbitrée : « l'élargissement du Fonds chaleur à des actions de mobilisation du bois au profit de l'ensemble des industries de la filière, pour sécuriser l'approvisionnement des installations financées par ce Fonds, à hauteur de 30 millions d'euros ». Elle date du 16 décembre.

Le 16 mars, on lançait un appel à manifestation d'intérêt. Pour cela, nous avons réalisé un travail, d'une part en étroite collaboration avec nos collègues des ministères de l'agriculture et de l'écologie et, d'autre part après une concertation de grande qualité avec la filière. Nous sommes partis du constat que 30 millions d'euros représentaient une somme importante permettant de faire des choses, mais les estimations des uns et des autres depuis des années sur les moyens nécessaires, structurellement et régulièrement, pour améliorer la forêt et mobiliser du bois, s'élevaient à 100-150 millions d'euros par an.

On ne pouvait pas tout faire avec les moyens dont on disposait, d'où l'option prise de chercher à faire émerger des projets structurants à des échelles territoriales significatives, des bouquets d'actions composés d'investissements matériels, d'animation permettant de recruter et de faire bouger, et des actions d'amélioration des peuplements, l'idée étant vraiment d'aller chercher du bois supplémentaire sur des gisements qui ne sortent pas aujourd'hui.

Je dois remercier ici la mobilisation exceptionnelle de la filière. L'appel à manifestation d'intérêt a été lancé le 16 mars et le 30 avril, on avait 96 pré-projets impliquant plusieurs centaines d'acteurs. Le revers de la médaille est que les montants financiers sollicités étaient de l'ordre de 170 millions. Or, on en avait 30 millions !

On a discuté avec les uns et les autres, sélectionné, classé au niveau régional puis au niveau national. Tout cela nous a amenés à proposer à 34 équipes de continuer à travailler. Elles nous ont proposé des projets fin août. Sylvie Alexandre vous en parlait ce matin. La communication formelle est imminente. On a proposé de retenir 24 projets qui représenteront un peu plus de 30 millions d'euros d'investissement. Ils se situent avec une bonne répartition au niveau national et sur des zones en tension, du quart nord-ouest, Nord-Pas-de-Calais, Picardie, l'Île de France, les Normandie, la Bretagne, les Pays de Loire.

Nous avons abouti à quelque chose qui nous satisfait pleinement à ce stade.

Les projets étaient tous bons. Les choix ont donc été compliqués, mais on était contraint par une enveloppe financière. La bonne nouvelle est que tout cela est destiné à se reproduire et à se pérenniser.

Je voudrais dire une chose. Il y a un ordre de grandeur qui mérite d'être donné. Les projets qui nous sont proposés aboutiraient, d'après les estimations de leur porteur, à mobiliser sur trois ans environ quatre millions de mètres cubes de bois additionnel. Ça ne résout pas l'intégralité de nos problèmes, mais pour donner un ordre de grandeur, les chaufferies financées dans le cadre du Fonds Chaleur consomment environ 3,5 millions de tonnes. On est quand même dans l'ordre de grandeur. On espère que tout cela va se concrétiser : c'est une vraie bonne nouvelle !

Ensuite, comme je le disais, ça va se poursuivre. Un nouvel appel à manifestation d'intérêt se prépare. Une chose à dire : merci vraiment à tous ceux qui se sont mobilisés. Restez mobilisés et on reste mobilisé avec vous.

Jean-Charles CATTEAU

Merci Monsieur Chabrilat. Nous reviendrons sur les perspectives, parce que cela intéresse beaucoup de monde d'avoir une visibilité à long terme.

Pour terminer ce tour d'horizon, je vais me tourner successivement vers Monsieur Ducerf, puis Monsieur Toppan.

Monsieur Ducerf, vous incarnez la synthèse de ce colloque et de cette journée puisque vous êtes là aujourd'hui à plusieurs titres. Vous avez deux casquettes : patron de votre entreprise d'exploitation et de transformation de bois feuillus et président d'une caisse régionale du Crédit Agricole, la caisse du Centre Est pour ne pas la nommer.

Quel est le regard du banquier sur la clientèle des propriétaires forestiers et de la filière dans son ensemble, les entrepreneurs, les exploitants, les scieurs, la deuxième transformation ? Quel type de produits et interventions bancaires sont disponibles aujourd'hui et pour qui ? Voilà, ce qui nous intéresse dans un premier temps.

5.2.4 Les engagements d'une banque française sur la filière forêt-bois et son approche

Jacques DUCERF,

Président du Crédit Agricole Centre-est et PDG du groupe DUCERF

Je vais essayer de répondre à ces questions. J'ai effectivement deux casquettes, la casquette du « banquier » et celle de l'industriel du bois. C'est un exercice qui est rendu possible du fait de la vocation mutualiste et coopérative du Crédit Agricole.

Comme le Crédit Agricole voit-il la filière forêt-bois ?

Tout d'abord, le Crédit Agricole est un partenaire de longue date de la filière. Il partage avec les acteurs les vues de long terme et la présence dans les territoires. Nous sommes avant tout une organisation territoriale. Le Crédit Agricole a élaboré il y a quelques années un projet de Groupe avec quatre domaines d'excellence : l'agriculture - et on pourrait y ajouter la sylviculture - l'environnement, le logement et la santé-vieillessement. Sur les trois premiers, il n'y a pas de doute, on est en phase, quoi que sur l'aspect santé-vieillessement, se balader en forêt, ça peut-être faire du bien à la santé aussi.

Le Crédit Agricole est présent dans tous les stades de la filière, parce que c'est la première banque de l'amont forestier, la première banque de l'industrie de transformation du bois. C'est le premier financeur des réseaux de chaleur et le premier assureur des forêts françaises par l'intermédiaire de sa filiale d'assurances. Nous avons décidé de nous engager également dans le CIFA - Compte d'investissement forestier et d'assurance - dont nous aurons l'occasion de reparler un peu après. On pourrait également citer notre participation, comme l'a dit Vanessa Giraud, dans le Fonds bois 1.

Vanessa GIRAUD

Participation qui n'est pas que financière. La Banque s'est aussi montrée très active pour nous aider à construire la stratégie d'investissement.

Jacques DUCERF

Oui.

On a également participé à la mise en place de crédits suite à la tempête Klaus. On est très investi dans cette filière. On a d'ailleurs créé un Comité de filière il y a quelque temps. Il regroupe l'ensemble des représentants des

caisses régionales concernés par la filière forêt-bois. Ce Comité a pour but de nouer des relations avec la filière pour mieux la comprendre et apporter des réponses adaptées à leurs besoins.

C'est une filière assez complexe, composée de nombreux acteurs évoluant dans des marchés très différents. Il y a, à la fois, le vecteur entreprise et le vecteur forestier.

Sur le vecteur entreprise, les débouchés sont très diversifiés. On les a évoqués ce matin, la construction, l'emballage, le papier-carton, l'ameublement, le bois-énergie. La filière est constituée d'entreprises qui sont bien souvent des TPE ou des PME, dépendent de leur marché, mais aussi de la conjoncture économique générale, les handicaps qui frappent l'industrie, les coûts de la main-d'œuvre, les délais de paiement, les pressions réglementaires.

Les entreprises ont aussi des besoins en capitaux importants. On l'a évoqué par rapport au haut de bilan. La filière est une industrie lourde. On dit souvent qu'il faut un euro de capital pour faire un euro de chiffre d'affaires, un euro d'investissement pour faire un euro de chiffre d'affaires. Les besoins en capitaux sont plus ou moins importants, selon leur place dans la filière, selon leur taille, la conduite ou non de projets de développement.

Sur la partie forestière, on a une clientèle qui est très diversifiée, très hétérogène. Les opérateurs ne vivent pas toujours du produit de leur forêt. Ils la gèrent comme il faut, mais ils ne sont pas toujours obligés d'attendre le produit de la forêt pour en vivre. Ils ont des besoins parfois difficiles à identifier.

Concernant les outils que l'on met à disposition de la filière bois, il existe des produits classiques, des prêts à moyen terme, des financements court terme, comme dans toutes entreprises, mais également les cautions coupe de bois qui sont un élément déterminant dans la filière parce que sans cet outil, les entreprises ne peuvent pas s'approvisionner. On met en place des interventions en haut de bilan, au travers de fonds spécifiques. Dans la vie courante, on intervient aussi sur le bas de bilan. On a également des produits spécifiques à l'amont forestier. On parlait de l'assurance, du CIFA, on s'est donc adapté. On peut d'ailleurs financer des reconstitutions de massifs.

Je ne vais pas développer les besoins courants des entreprises, mais il s'agit de financements court terme pour financer le besoin en fonds de roulement, les crédits de trésorerie, l'escompte, l'affacturage, etc.

Nous répondons aux besoins en moyen terme au travers des prêts moyen terme, du leasing puisqu'on a une filiale qui est dédiée au crédit-bail.

Les entreprises de la filière bois sont souvent des entreprises familiales qui ne voient pas toujours d'un bon œil l'entrée d'un fonds extérieur, et cela peut quelque fois être un frein. Elles ont tendance à préférer les prêts bancaires quand elles en ont la possibilité. Néanmoins, je pense qu'il y a quand même une place - et on l'a démontré au travers du Fonds Bois - pour aller vers le haut de bilan.

Je voudrais saluer aussi la prestation de FORINVEST qui est un outil important pour le développement de la filière. Je pense qu'Eric Toppan va nous en parler.

Pour les forestiers, nous couvrons les financements courants, les assurances tempêtes. Il y a, dans ce domaine, beaucoup de choses à faire, car seulement 5 % de la surface forestière est couverte par des assurances.

Jean-Charles CATTEAU

Il y a du potentiel là aussi. Sans indiscrétion, Monsieur Ducerf, vous qui êtes positionné en tant qu'acteur sur plusieurs maillons de la filière, quels sont les principaux usages que vous faites de concours bancaires dans votre propre activité ?

Jacques DUCERF

Il y a d'abord le problème de l'investissement que j'évoquais tout à l'heure. Ensuite cela dépend un peu dans quel secteur on est : moi je suis dans le secteur du feuillu et du chêne en particulier où nous avons des besoins en fonds de roulement, liés aux stocks de bois, très importants.

Vous savez que dans le secteur de la scierie, on doit acheter nos bois sur une période assez courte. On a, certes, des financements appropriés, mais ils ne couvrent souvent pas le cycle d'exploitation. Ensuite, l'essence se sèche sur des délais très longs. Il n'est pas rare d'avoir un cycle d'exploitation supérieur à un an dans le chêne. Le financement du cycle d'exploitation nécessite un besoin en fonds de roulement très important.

J'ajouterais aussi les investissements, parce que sans une amélioration de la productivité et donc de la compétitivité par l'investissement, on n'arrive pas à développer les entreprises.

Jean-Charles CATTEAU

Merci, Monsieur Ducerf. Vous avez cité Monsieur Toppan. Eric Toppan est présent

5.2.5 Les financements participatifs

Eric TOPPAN,

Secrétaire général, FORINVEST

Merci beaucoup. Avec plaisir, je vais essayer d'apporter quelques éléments sur ce « financement par la foule » en français, qui est le crowdfunding.

Avant toutes choses, je voudrais juste rappeler un préalable. Je suis ici depuis ce matin, comme bon nombre d'entre vous, et je voudrais rappeler qu'il n'y a pas de filière forêt-bois sans gestion durable, sur le plan environnemental bien sûr - cela a été dit plusieurs fois ce matin, et nous, en tant que Forestiers Privés de France (FPF - FRANSYLVA) et l'ensemble des acteurs de l'amont, c'est notre quotidien, notre souci de certifier - mais il n'y a pas non plus de filière forêt-bois sans gestion durable sur le plan économique. Il faut une valorisation à tous les stades de la filière, sans quoi on s'éloigne de l'intérêt qu'on peut avoir à la valorisation de son bien. C'est un fondamental pour moi et qu'il faut vraiment souligner.

Forestiers Privés de France et l'ensemble de ses partenaires étudient tous les outils susceptibles d'accompagner la valorisation de la forêt et de la filière forêt-bois. Je vais parler du financement participatif, mais je voudrais aussi évoquer ce qui existe déjà. Le financement participatif existe donc et nous l'explorons pour une transposition dans le monde de la forêt et de la filière bois. Il y a d'ores et déjà le fonds de dotation créé par les coopératives et une fondation que nous allons lancer le 13 novembre prochain au niveau de la fédération FRANSYLVA. Nous essayons donc de mettre en place un certain nombre d'outils.

Le financement participatif s'est développé assez récemment et date de quelques années. La terminologie est très anglaise parce que dès que c'est financier, il faut parler anglais. Cependant, en France, ça a pris très tôt parce qu'il y a un engouement, une attente et une volonté de nos concitoyens d'agir le plus directement possible à travers ces supports, si tant est qu'ils soient bien contrôlés et réglementés.

et représente FORINVEST. Vous êtes dans le secteur de la finance participative qui apparaît aujourd'hui comme un acteur de financement de l'économie au sens large, et notamment le financement du type crowdfunding.

Pour la composante pédagogique de cette table ronde, je vais vous proposer de nous

Le financement participatif, vous devez tous ici le connaître, puisque 7 % des Français ont effectué une opération de financement dite participative, que ce soit sous forme de don ou de récompense, sous forme de prêt ou sous forme de prise de participation au capital d'entreprises. Il représente encore des chiffres limités, 150 millions d'euros en 2014. On aimerait que ce genre de chiffres viennent le plus possible vers notre filière, mais ça, c'est pour l'ensemble des financements participatifs.

Ce qui est intéressant, c'est la dynamique. Les estimations en 2015 s'élèvent à 300 millions d'euros. On a donc un doublement chaque année. En termes de développement, une activité qui, chaque année, double son volume est intéressante. On la regarde donc d'autant plus près.

Un peu plus de la moitié, 57 %, des financements dits participatifs, se font sous forme de prêt. Ils viennent donc accompagner les outils traditionnels, notamment bancaires. Nous évoquons tout à l'heure le Crédit Agricole. Cela montre qu'il y a des besoins, notamment pour de petits acteurs du territoire, d'être soutenus et accompagnés.

Il existe six ou sept plateformes en France. Je ne vais pas les citer, mais certaines sont plus connues que d'autres. Elles permettent le prêt, mais également le recueil de dons. Le don ou la récompense représente de l'ordre de 20 % de la collecte. Cela concerne par exemple un artiste qui veut lancer une création, un album, un livre.

Il peut pré-vendre son produit en étant accompagné par des outils qui fonctionnent bien.

Dans l'investissement en capital, l'equity pour rester proche de mes amis de la finance, c'est une évolution assez intéressante. L'equity représente près du quart des financements participatifs. On accompagne le boulanger pour rénover ses installations et son four à pain, comme on accompagne une entreprise d'une certaine notoriété pour l'aider à mieux se développer sur le territoire et à accroître ses parts de marché.

rappeler en quelques mots comment cela fonctionne, quelle est la nature de ces financements, la fiscalité, la motivation des porteurs de projets et éventuellement quelques données chiffrées, si vous le souhaitez, en termes de volume de capitaux collectés.

Sur le plan forestier et de la filière bois, nous regardons cela avec beaucoup d'attention. On a très récemment formulé une proposition, suite à un appel à projet, pour monter une plateforme de financement participatif dédiée à la forêt avec notre partenaire Reforest'Action ici présent.

On a observé et étudié puis on essaie de transposer à la forêt, en espérant que ça fonctionnera et ouvrira la voie à d'autres. Je crois que de nombreuses études, notamment menées par l'IFOP, montrent à quel point nos concitoyens sont attachés à la forêt et au souci de l'accompagner. C'est à nous, au sein de la filière, de faire en sorte que ces outils soient efficaces et offrent toutes garanties aux contributeurs.

Jean-Charles CATTEAU

Si tout cela peut paraître nouveau, vous nous avez présenté des chiffres que vous avez qualifiés de modestes, mais qui sont, rappelons-le, en constante augmentation.

Peut-on considérer que le financement participatif, avec tous ces nouveaux produits mis à disposition de la filière qui nous intéresse aujourd'hui, pourrait devenir un mode de financement répondant aux aspirations de la société? Peut-on considérer que c'est le début, si ce n'est d'une révolution, tout au moins d'une évolution ?

Nous croyons vraiment que c'est une tendance lourde et c'est une évolution à laquelle on se doit de répondre. Il ne faut pas l'ignorer parce qu'elle existe aujourd'hui et surtout, il ne faudrait pas qu'elle arrive dans notre filière sans que des acteurs de la filière puissent participer à sa mise en place. Pourquoi ? Parce que la gestion forestière ne s'invente pas, c'est un métier. Il y a des acteurs sur le territoire et on ne doit pas réinventer l'eau tiède, si vous me le permettez. En matière de gestion d'entreprises de la filière bois, il y a des acteurs ici présents.

Comme une extrapolation de la finance participative, FORINVEST a créé un réseau d'investisseurs depuis déjà cinq ans. C'est une forme de financement participatif, dit par la foule, mais avec une foule plus limitée,

puisque ce sont des clubs souvent fermés, des clubs d'investisseurs providentiels ou de business angels.

Investisseurs providentiels, pourquoi ? Tout à l'heure, nous évoquions des chiffres et des attentes en matière de rentabilité, les investisseurs providentiels mettent de côté la rentabilité et l'analyse financière. Ils regardent d'abord les équipes, le projet. Comme nous sommes forestiers, ce club est réservé à des forestiers - on accepte sur parrainage quelques non-propriétaires forestiers - et on essaie d'abord de comprendre quelle est la logique du projet et quels sont les produits que veulent valoriser les entreprises qui viennent vers nous. Il y a toutes sortes d'entreprises. Il y a des startups, des industries anciennes qui ont encore une volonté d'investir, d'innover, et on veut absolument pouvoir les accompagner. ●

Jean-Charles CATTEAU

Au-delà de leurs caractéristiques, y a-t-il des motivations communes à ces nouveaux investisseurs ? ●

Eric TOPPAN

La motivation commune est que nous sommes des acteurs de la même filière et pour avoir cette gestion durable sur le plan économique, on doit investir en forêt, renouveler, etc. Les membres de FORINVEST le font et aujourd'hui, ils veulent aller au-delà de la forêt parce qu'ils ont bien compris que si nos entreprises n'ont pas les moyens de valoriser leur production et de rivaliser sur le plan de la compétitivité internationale, on aura beau avoir les plus belles forêts du monde, on les regardera pousser et on ne pourra pas bien les renouveler. Il y a donc une volonté commune à valoriser l'ensemble de la filière.

Si les entreprises réussissent, se développent et au final gagnent de l'argent, les forestiers vendront plus et mieux leur bois. S'ils sont, en plus, investisseurs de ces mêmes entreprises, ils seront aux deux niveaux, à l'amont et à l'aval. C'est cela la logique. ●

Jean-Charles CATTEAU

C'est plus que gagnant gagnant dans ce cas. Merci Monsieur Toppan.

Monsieur Ducerf, je vous en prie. ●

Jacques DUCERF

Cette relation entre l'amont forestier et la transformation est un élément très important pour la bonne compréhension et la progression mutuelle. L'avantage de ces fonds TEPA, c'est qu'ils permettent d'avoir une rentabilité certaine pour l'investisseur, sans être aussi exigeants que les fonds traditionnels d'investissement des banques ou des orga-

nismes financiers qui recherchent des TRI qui ne sont pas supportables par les industries de transformation. Quand on parle d'un TRI à 15 %, il est bien évident qu'il y a très peu d'entreprises capables, notamment dans la filière bois, de se lancer dans de telles aventures. ●

Jean-Charles CATTEAU

Merci pour ce rappel, Monsieur Ducerf. Je disais d'ailleurs en introduction ce matin que l'un des objectifs de ce colloque était de faire se rencontrer des investisseurs et des acteurs. Au sein même de la filière, il est toujours bon de mieux se connaître. Ce décloisonnement est nécessaire et utile.

Merci, Monsieur Toppan, pour cette transition avec la prospective qui nous intéresse. Je vais vous proposer maintenant de nous transporter vers l'avenir et que chacun d'entre vous puissiez nous faire part de votre vision des choses en termes d'investissement dans la filière : dans quelles activités, dans quelle direction et à quelles conditions puisqu'il existe un certain nombre de facteurs clés de succès qui sont nécessaires ?

Je profite également de cette transition pour vous rappeler que je donnerai la parole à la salle dans quelques minutes, après ces dernières interventions. N'hésitez pas à réfléchir d'ores et déjà aux questions. Nous aurons le temps d'échanger quelques minutes avec les participants et vous pourrez les interpeller directement.

Monsieur Ducerf, je vais vous repasser la parole en tant qu'acteur multi-casquettes comme je le disais tout à l'heure, en tout cas de témoin avec plusieurs métiers. Est-ce qu'il y aurait en termes d'évolution des aménagements à envisager ? Vous avez cité le CIFA tout à l'heure, vous pouvez peut-être nous donner quelques détails. Quelles sont les propositions à faire pour développer une certaine clientèle dans la filière ? ●

Jacques DUCERF

Concernant le CIFA - Compte d'investissement forestier et d'assurance - il s'agit d'un produit très intéressant pour les propriétaires forestiers. C'est un compte d'épargne réservé aux propriétaires forestiers, personnes physiques ou morales. On applique à ce compte la même fiscalité qu'à la forêt en termes de transmission, de succession, d'ISF. C'est limité à un compte par propriétaire. En termes d'obligations, ce compte doit être alimenté uniquement par des produits de la forêt, doit être assorti d'une assurance tempête. Il est limité à 2 500 euros par hectare. Ce n'est pas illimité, mais c'est déjà quand même un bon niveau. Ça sert à financer des travaux forestiers, de prévention et de couverture des sinistres, etc.

C'est un produit assez complexe et qui exige une grande technicité dans sa gestion. Je pense que si on doit essayer de faire évoluer les choses, il faudrait qu'on puisse simplifier certains éléments de présentation pour que les propriétaires forestiers s'approprient le sujet et puissent mieux le comprendre. Il faut absolument faire connaître ce produit avec une grande coopération de tous les acteurs concernés. On compte d'ailleurs sur les propriétaires forestiers pour en faire la promotion. Le Crédit Agricole, quant à lui, va bien sûr agir pour vulgariser le produit et en faire la promotion auprès des propriétaires forestiers. On a vraiment l'intention d'investir dans ce produit dans toutes les régions. ●

Jean-Charles CATTEAU

Merci, Monsieur Ducerf. Madame Giraud, je reviens vers vous également pour vous poser la même question en termes de perspectives, vous qui connaissez bien vos interlocuteurs de la filière, quel regard en qualité d'investisseur portez-vous sur ces entreprises de la filière bois ? Quel avenir leur souhaitez-vous ? Vous pourrez concrètement nous dire ce qui se dessine à travers l'arrivée du prochain Fonds Bois. Quelles perspectives pouvez-vous nous confier aujourd'hui à son propos ? ●

Vanessa GIRAUD

On est beaucoup moins connaisseur de la filière que les acteurs autour de la table, puisqu'on a commencé à défricher il y a six ans. Cependant, on en a déjà une idée. ●

Jean-Charles CATTEAU

Vous appréhendez quand même un peu mieux maintenant les professions concernées, n'est-ce pas ? ●

Vanessa GIRAUD

On appréhende un peu mieux, notamment certaines problématiques comme la nécessité que l'amont soit extrêmement synchrone et liée avec la première transformation, la nécessité que la première transformation soit également bien connectée avec la deuxième transformation. Ce sont, selon nous, des problématiques très lourdes afin de valoriser au mieux le bois français. ●

Jean-Charles CATTEAU

C'est toujours cette notion de régularité des flux tout au long de la filière. ●

Vanessa GIRAUD

Oui. L'idée est que la deuxième transformation n'importe pas des planches pour faire ce qu'ils font, mais qu'ils utilisent les planches de la première transformation qui, elle-même, aura scié les bois de nos forêts. Ça paraît simple, mais ça ne l'est pas tout à fait.

BPI France est convaincue du savoir-faire des industries de transformation françaises. C'est clair qu'il y a un sous-investissement, qu'il y a encore du travail, mais on a vraiment envie d'être au rendez-vous des entrepreneurs qui ont des projets.

On fonctionne exactement comme Eric (Toppa) l'a dit à propos de FORINVEST. Il nous faut un entrepreneur et un projet qui tienne la route. A partir de là, on va venir l'appuyer. Le constat qu'on a fait sur le Fonds bois 1 d'avoir un effet de levier de 10, ce n'est pas quelque chose de magique. Si on n'était pas venu appuyer en fonds propres ou en quasi fonds propres ces entreprises, même si ce sont des entreprises relativement solides et si le projet lui-même était solide, le tour bancaire ne se serait pas fait. L'investissement ne se serait pas fait et l'entreprise n'en serait certainement pas là où elle en est aujourd'hui avec les cycles économiques que l'on vit.

Jean-Charles CATTEAU

Surtout avec des effets de levier cités tout à l'heure et leurs répercussions immédiates. Vous avez visiblement pu mesurer des effets à court terme.

Vanessa GIRAUD

Exactement. L'effet de levier a aussi une autre conséquence. Quand vous mettez un euro en fonds propres et que le reste est constitué d'outils bancaires qui coûtent moins cher, le coût du financement global de votre projet diminue également. On n'est pas dans les exigences à 15 %, mais on est dans des exigences qui en fonds propres nous vont bien pour une institution publique et pour les partenaires qui nous accompagnent.

Ceci étant dit, on traverse quand même une crise extrêmement difficile. Personne ne l'ignore. Cependant, on reste fondamentalement convaincu qu'il y a un momentum pour investir, des places à prendre, qu'on peut profiter d'opportunités de consolidation du marché. C'est pourquoi BPI France a décidé, comme le Fonds bois 1 a terminé sa période d'investissement, de créer un fonds de deuxième génération en envoyant un signal fort : BPI France a multiplié sa mise par cinq entre le Fonds 1 (5 millions d'euros) et le Fonds 2 (25 millions d'euros).

Je sais bien que BPI France est une institution avec de nombreuses missions. Les effets ne sont pas les mêmes selon que l'on agit en fonds propres ou avec d'autres produits financiers. En tout cas, 25 millions d'euros pour la filière, même sans un effet de levier aussi fort que le Fonds bois 1, c'est significatif.

Jean-Charles CATTEAU

En tout cas cette perspective peut laisser entrevoir des potentialités importantes.

Vanessa GIRAUD

Voilà.

Aujourd'hui, le Fonds bois 2 est complètement opérationnel. Cela veut dire qu'on garde beaucoup de projets. Il a une taille de 27 millions d'euros puisqu'on a eu la chance d'être rejoint par l'UNIFA qui a mis un million d'euros dans le Fonds ainsi que le CODIFAB.

J'en profite pour dire que la période de souscription est toujours ouverte. Vous pouvez mettre de l'argent dans le Fonds bois 2 si vous êtes investisseur institutionnel. Je repense à l'intervention de l'AMF. Nous avons un dépositaire, des outils de gestion agréés et nous sommes extrêmement contrôlés. BPI France est quand même une société de place et quelle que soit la taille des fonds gérés, nous respectons les standards et obligations des gestionnaires de fonds. C'est donc un appel que je lance. Si des investisseurs institutionnels souhaitent nous approcher pour en savoir plus sur le Fonds bois 2, je suis à leur disposition.

En termes de stratégie d'investissement, on garde les piliers du Fonds bois 1. Nous investissons dans la première et la deuxième transformations de bois français, avec deux ouvertures importantes. La première concerne l'ameublement, ce qui n'était pas le cas du Fonds 1, d'où aussi la venue de l'UNIFA, le syndicat de l'ameublement français. D'autre part, nous avons demandé à pouvoir faire de la transmission, parce que nous pensons qu'il existe vraiment une demande. Le Fonds bois 1 ne pouvait faire que du développement pur. Dans le Fonds bois 2, nous faisons du développement et de la transmission.

Je précise que nous avons allongé la durée de vie du fonds pour la porter à 14 ans. La première période d'investissement durera de 5 à 6 ans pour constituer un portefeuille de 10 à 12 sociétés.

Nous allons réaliser des investissements unitaires compris entre un et cinq millions d'euros et nous rechercherons, à chaque fois que c'est possible, à avoir le maximum d'effet de levier.

Nous sommes en train de constituer ce portefeuille. Nous avons signé une première opération le 30 septembre dans une société qui s'appelle Optimum. Elle a son siège social dans le Lot-et-Garonne, avec une usine à Agen et une autre à Lille, et est le leader de la porte de placard en France. Cette société ne fait pas que cela, parce qu'elle est en train,

en ce moment même, d'inaugurer une résidence pour personne du troisième âge avec des cloisons modulaires prenant en compte les évolutions du degré de dépendance dans lequel se trouvent les personnes. Nous avons publié un communiqué de presse, hier, qui reprend tout cela.

Jean-Charles CATTEAU

Ils s'intéressent à de nouveaux marchés, à des besoins très émergents.

Vanessa GIRAUD

Des marchés nouveaux, exactement. La silver economy pour faire plaisir à Eric (Toppa), pour employer un mot anglo-saxon. J'ai à peu près fait le tour du Fonds bois 2, je pense.

Jean-Charles CATTEAU

Merci, Madame Giraud. Je profite de ce moment pour rappeler que vous avez réalisé, les uns et les autres des présentations de vos interventions. Pour la salle et dans le dossier qui vous a été remis vous pourrez retrouver l'essentiel des présentations des intervenants.

Pour terminer ce tour d'horizon de la prospective, je vais interroger chacun des autres participants de cette table ronde. Je surveille la montre en même temps puisque, comme vous le savez, nous serons rejoints par les Ministres à 16 heures. Cela nous laisse d'autant moins de temps pour les échanges, mais je voudrais quand même vous permettre de poser quelques questions à nos invités.

Monsieur Mayer, on a vu que le groupement forestier classique demandait un certain nombre d'évolution pour respecter le nouveau cadre de la gestion d'actifs et en atténuer les coûts induits. Je vous laisse nous dire quelles sont les conditions à respecter pour réussir à le diffuser auprès d'une clientèle d'investisseurs, particuliers ou institutionnels. Si vous voulez bien pour nous fixer les idées, en point d'orgue de cette discussion, et nous dire quelles sont les nouvelles conditions à avoir en tête.

Pascal MAYER

J'ai été très synthétique dans mon introduction et cela faisait écho à ce que disait Monsieur de Saint Priest sur la nécessité de donner des chiffres en termes d'investissement forestier. Il se trouve que nous avons quelques chiffres à partager et nous osons les donner.

Au-delà d'une analyse de rentabilité pour l'investisseur, on peut aussi raisonner en termes d'intensité de gestion. Ce matin, on a beaucoup insisté sur le fait qu'il était nécessaire, pour faire face au changement climatique à venir, de couper du bois, de le

transformer, de le stocker. Nous avons aussi quelques chiffres de ce point de vue là.

Si sur l'ensemble de la forêt de production en France, on prélève environ quatre mètres cubes par hectare et par an, sur les groupements forestiers que j'évoquais tout à l'heure et l'ensemble des forêts que gère la Société Forestière, on prélève plutôt six mètres cubes par hectare et par an, soit une fois et demie la moyenne.

Il faut être prudent dans l'analyse qu'on peut en faire. Ça traduit le fait que les forêts ont été sélectionnées au départ, que dans ces groupements forestiers et avec les clients avec lesquels on travaille, on a la trésorerie nécessaire pour faire les travaux à temps, couper les bois à leur optimum économique et ne pas surcapitaliser ces bois. C'est un point important.

Cette intensité de gestion, ce prélèvement, pourrait nous inciter à dire qu'il faut développer ce type d'investissement en forêt. Les groupements forestiers d'investissement - GFI - peuvent notamment être un des moyens d'accroître l'intensification de la gestion en forêt. Evidemment oui, mais les choses ne sont pas si simples que cela. La Société Forestière collecte environ 10 à 20 millions d'euros par an. Elle les investit dans le capital d'un groupement forestier nouveau ou dans des augmentations de capital de groupements forestiers existants. Sur l'ensemble de la place financière en France, les fonds collectés pour entrer dans des groupements forestiers sont de l'ordre de

40 à 50 millions d'euros. C'est une estimation parce que tout cela est assez confidentiel.

Aujourd'hui, on n'a pas de difficultés pour collecter ces fonds. Les investisseurs sont là et l'argent est disponible. La difficulté vient plutôt de la profondeur du marché des forêts. Il se présente environ 100 à 150 forêts de plus de 100 hectares par an sur le marché en France. Sur ces 100 à 150 forêts, une cinquantaine correspond aux critères de sélection pour entrer dans un groupement forestier d'investissement. C'est un point délicat à analyser.

Ensuite, Monsieur Parain nous a présenté les dispositifs récemment mis en place pour sécuriser les placements forestiers. C'est une bonne chose qui rend plus aisée la démarche commerciale et la collecte de fonds. Cette sécurisation a néanmoins un coût, que ce soit les frais de dépositaire, les dépenses liées aux expertises, les procédures mises en place dans la société de gestion.

On estime le surcoût lié à la mise en place de ce nouveau cadre de la gestion d'actifs, sécurisant pour les investisseurs, entre un et deux pour mille de la valeur des actifs qu'on gère. Il ne s'agit pour l'instant que d'une estimation puisque tout cela n'a été mis en place que depuis un an. Sur 1,5 % de résultats distribués, cela en représente quand même 10 %.

Lorsque les dispositions législatives le permettront, les groupements forestiers d'investissement pourront procéder par offre au public pour la diffusion de leurs parts. Ces dispositions devraient également permettre

de lever un certain nombre de difficultés qu'on a avec les statuts actuels de nos groupements forestiers : de réaliser des fusions de groupements forestiers, d'avoir des outils plus diversifiés et plus capitalisés, plus économes en termes de gestion. Ça, c'est un point positif.

Les GFI faisant offre au public pourront intéresser aux placements forestiers une autre typologie de clientèle que celle qu'on connaît aujourd'hui. Cette dernière nous vient parce que les adaptations fiscales liées à la forêt lui sont connues. Avec ce nouveau dispositif les investisseurs auront accès à un placement sécurisé, basé sur des actifs réels (foncier, stocks de bois), avec une image « verte », en mesure de constituer une valeur refuge dans les périodes difficiles, qui conserve des possibilités de performance adossée au carbone et à la biodiversité. ●

Jean-Charles CATTEAU

Merci Monsieur Mayer.

Je vais demander à Jean-Yves Henry, comme je l'y invitais tout à l'heure, de conclure cette table ronde en nous présentant la réflexion conduite en 2015 par l'ASFFOR à propos de nouvelles sources de financement de la gestion forestière.

Vous nous illustrerez de nouveau par quelques slides les propositions du groupe de travail que vous avez animé. Je vous laisse quelques minutes, si vous le voulez bien, Monsieur Henry, afin de disposer du temps nécessaire pour laisser la salle poser quelques questions. ●

5.3 Les sources nouvelles de financement pour l'intensification de la gestion forestière et le développement des industries de transformation du bois, les marchés volontaires du carbone,

Jean-Yves HENRY,

Secrétaire permanent de l'ASFFOR

Il ne vous a pas échappé que depuis ce matin, nous courrons contre le temps. L'arrivée se rapproche, mais la course n'est pas finie. C'est la raison pour laquelle si vous souhaitez assouvir votre curiosité, dans ce document qui vous a été remis à votre arrivée, vous aurez tous les éléments que je vais présenter, les sources nouvelles de financements exposées de façon beaucoup plus complète et détaillée.

Avant de les présenter, il convient de remettre les choses dans leur contexte.

Premièrement, du côté des producteurs de bois, il y a clairement aujourd'hui un déficit de reboisement en France. Nous sommes sur

un trend de 15 à 20 000 hectares alors qu'il faudrait reboiser de 40 à 50 000 hectares, pour permettre à l'industrie de disposer demain des bois dont elle aura besoin pour créer cette chaîne de valeur vertueuse et pour faire en sorte que la forêt soit adaptée au climat de demain.

Le deuxième élément, du côté des investisseurs, il y a aujourd'hui des capitaux disponibles, des investisseurs qui, en fonction du passif qu'ils ont c'est-à-dire de leurs engagements, peuvent investir sur le long terme.

Enfin, l'image de la forêt est bonne parce que c'est un actif réel. Il est investi dans l'économie réelle. C'est aussi un actif sûr. Dès lors qu'une forêt est bien achetée, bien gérée et bien assurée, il n'y a pas grand risque

par rapport à d'autres investissements ou d'autres classes d'actifs qui peuvent exister.

Dans ce contexte-là, il n'existe pas une source nouvelle de financement, mais plusieurs sources nouvelles de financement, simplement parce qu'il faut les adapter à la clientèle. Un investisseur institutionnel n'aura pas le même réflexe qu'un particulier. Un particulier qui dispose de beaucoup d'argent n'aura pas le même réflexe qu'un particulier qui dispose de moins d'argent. Ce n'est donc pas une solution, mais plusieurs solutions.

Enfin, dernier point important en termes de capitaux, les taux sont bas et il semblerait que cette permanence de taux bas soit amenée à durer.

L'épargne pour la détention d'une forêt de production

La première piste réside dans l'épargne pour la détention d'une forêt de production. Les particuliers ont investi ou souhaitent investir dans la forêt. Le GFI est une piste. Tant Pascal Mayer que Xavier Parain en ont parlé et là aussi, il faut mettre en place les éléments qui permettront aux GFI d'être pleinement opérationnels.

La deuxième piste de sources nouvelles concerne les assureurs. Aujourd'hui, les assureurs vie sont les premiers collecteurs d'épargne en France. Il serait donc dommage de se priver de ces flux financiers importants et de ne pas les orienter vers la gestion forestière, et notamment la reconstitution de forêts qui méritent d'être reconstituées.

Nous disposons donc de deux pistes à ce niveau-là :

- Imaginons avec les assureurs un moyen d'orienter une partie des flux collectés vers la forêt. Cela existe pour les entreprises en croissance où une partie des flux collectés par les assureurs-vie vont vers ces entreprises en croissance. Faisons donc en sorte qu'une pratique identique s'organise pour la forêt.
- Imaginons aussi pour les assureurs et les institutionnels un dispositif fiscal d'accompagnement, comme il en existe pour les particuliers, afin de les inciter à faire des travaux en forêt. Ce serait une mesure d'équité que d'étendre le Dispositif d'encouragement fiscal à l'investissement en forêt - DEFI forêt - existant pour les particuliers aux assureurs et investisseurs institutionnels.

D'autres formes de détention et de gestion de la forêt

Par ailleurs il est possible de s'intéresser à d'autres formes de détention et de gestion de la forêt. Il existe aujourd'hui des investisseurs qui sont prêts à s'engager sur le long terme, sur 25 ou 30 ans. Il existe aussi des prêteurs qui sont prêts à prêter sur 25 ou 30 ans, compte tenu de la situation de taux que j'ai évoquée. On peut parfaitement imaginer un fonds à parité de capital entre un prêteur et des investisseurs, sur une durée de 20, 25 ou 30 ans. A terme on casse la tirelire ! Ce dispositif pourrait être évoqué avec la Banque européenne d'investissement.

Les forêts qui ont été réaménagées sont vendues à l'échéance ou si une opportunité se présente. Elles produisent du bois qui permettra, pour partie, de rembourser progressivement le prêteur et d'intéresser les investisseurs.

Il existe aussi une autre forme de démembrement de propriété. La pratique du prêt est quelque chose d'habituel. On prête un bien immobilier, un bien agricole. Pourquoi n'envisagerions-nous pas de prêter un bien forestier ? Faisons en sorte d'imaginer la mise à disposition, pendant une durée de temps à définir, d'un bien forestier. Le propriétaire forestier retrouverait son bien selon des modalités contractuelles d'aménagement. Cela sous-entend évidemment de réfléchir à des modalités de durée, de rémunération, d'expertise pour s'assurer que les engagements pris ont bien été réalisés par celui qui est chargé de la mise en exploitation de la forêt.

L'épargne destinée aux investissements en forêt

Enfin, troisièmement, l'épargne destinée aux investissements en forêt, soit pour abonder le Fonds stratégie de la forêt et du bois, soit pour abonder un fonds dont la vocation serait de mettre en valeur la forêt.

Une première piste existe avec les marchés du carbone. Aujourd'hui, les marchés réglementaires ne sont pas opérationnels. On verra ce qu'il se passera après 2020 pour le système européen des échanges de quotas. Sur les marchés domestiques, il n'existe pas de méthodologie validée. Sur les marchés volontaires, d'une part les quotas ne sont pas reconnus - problème du double compte - et d'autre part il n'existe pas de méthodologie française directement applicable à nos forêts et à notre sylviculture. Ces marchés ne sont donc pas opérationnels.

Ce qui existe aujourd'hui, en revanche, c'est un mécénat environnemental. C'est une piste et il y a une multitude de projets qui ont vu le jour sur les territoires. Ils fonctionnent, mais pour autant, ils ne concernent que des surfaces limitées pour des montants faibles. Quelques solutions existent néanmoins. Quelques régions ou organisations sont en effet en train de s'engager de façon très volontariste sur cette voie. C'est par exemple l'initiative « Plantons pour l'avenir » prise par la CAFSA, une importance coopérative forestière du Sud de la France. C'est aussi une piste qu'étudie FRANSYLVA, la Fédération des forestiers privés de France, avec un fonds de dotation pour les marchés carbone.

Enfin, dernier point sur les marchés carbone. Il serait important, comme d'autres pays l'ont

fait avant nous, d'établir un label national de certification. Il permettrait de donner de la consistance aux projets liés au mécénat et aux futurs marchés volontaires à mettre en place en France. C'est un préalable nécessaire et indispensable.

Deuxième et troisième piste : utilisons le rôle d'intérêt général qui a été reconnu à la forêt, en 2014, par la Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt - LAAF. Utilisons cela. Il pourrait être adossé aux financements participatifs, Eric Toppan en a parlé, ou à l'épargne solidaire. L'épargne solidaire est une épargne largement utilisée en France : un épargnant, un investisseur accepte de consacrer une partie de sa rémunération à une œuvre d'utilité générale. La forêt est reconnue comme œuvre d'utilité générale. Captions donc au travers de cette épargne solidaire une partie des flux. Plusieurs milliards d'euros par an sont investis dans l'épargne solidaire. Captions donc une partie de ces flux pour abonder un fonds associatif de la filière forêt-bois qui permettrait de mettre en valeur les hectares qui ont diablement besoin aujourd'hui d'être soit replantés, soit régénérés pour assurer la filière bois de demain.

Jean-Charles CATTEAU

Merci, Jean-Yves Henry, pour ce résumé exemplaire d'un certain nombre de messages qui sont maintenant passés. Voilà un état des lieux parfait pour la suite.

A en juger par les mouvements de nos présidents organisateurs, je crois comprendre que nos ministres ne sont pas très loin. Pour l'instant, je vais quand même me tourner vers vous et vous proposer une ou deux questions. Pour ne rien vous cacher, nous avons prévu un petit peu plus de temps, mais je crois que, compte tenu de l'agenda des ministres, il aurait été dommage de leur opposer une fin de non-recevoir avec notre changement d'horaire ! Nous avons concentré les débats de cet après-midi au profit des interventions de Monsieur Macron et Monsieur Le Foll qui vont nous rejoindre.

Je me tourne vers vous. Y a-t-il une ou deux questions ? Evidemment, c'est l'arrivée de nos ministres qui mettra fin aux débats.

5.4 Echanges avec la salle

Hervé LE BOULER

Je vais faire vite. A propos de crowdfunding et de mécénat, je ne suis pas sûr que le crowdfunding populaire et le mécénat soient très chauds pour financer une tête d'abattage, alors même qu'il existe de grandes nécessités. Par contre, il y a des choses en forêt qui sont mal financées. Je pense à un propriétaire qui a un élément remarquable au niveau culturel. Très concrètement, Guy de Courville, que vous connaissez, a quelques arbres en forêt de Paimpont et aurait besoin de mettre autour des barrières pour éviter le tassement du sol. Nous, scientifiques, avons des forêts essentielles pour le changement climatique. On a des ressources génétiques en hêtre et en chêne au Sud qu'il faut planter au Nord.

Je pense à des actions sexy, comme aurait dit Christian Barthod, avec un coup de goupillon de FNE en disant que c'est du sérieux. Quand je dis que c'est du sérieux, ça veut dire que ce n'est pas du green washing. Je ne dis pas que par ailleurs ce n'est pas sérieux. Si FNE dit qu'il s'agit d'une action réalisée avec une commune forestière ou avec un syndicat de propriétaires et avec un industriel, là, on peut avoir un levier qui a un effet sur les changements d'image dont on parlait ce matin.

Ce ne sont pas des sommes énormes, on est sur quelques milliers ou quelques dizaines de milliers d'euros. Bien sûr, il faut la communication qui va avec.

Jean-Charles CATTEAU

Merci Monsieur Le Bouler. Monsieur Toppan, des éléments à nous proposer par rapport à ça ?

Eric TOPPAN

Merci de me donner l'occasion de rappeler que c'est l'ensemble de ces outils qu'il faut pouvoir utiliser. Evidemment, sur la partie forestière, comme tu l'as dit, il faut des situations qui s'y prêtent bien. La forêt de Guy de Courville par exemple, pourquoi pas. Il y en a d'autres.

Sur la tête d'abattage, très bon exemple. Dans le financement participatif, je n'y crois pas beaucoup. Mais dans le monde des business angels, et qui plus est chez FORINVEST - nous sommes quand même très particuliers - on l'a fait d'autant que sur un plan purement économique y aller était original et innovant. Nous sommes engagés parce que si ce bois ne sort pas de sa forêt, l'ensemble de la chaîne de valeur ajoutée sur la filière ne se mettrait pas en mouvement. Quand on a mis un euro, ça a permis à l'entreprise en question de lever en fonds

propres cinq euros. C'est notre effet de levier.

Je termine juste là-dessus, parce que c'est important et cela concerne l'aspect prospectif, le dispositif FORINVEST, le dispositif d'investissement dans les entreprises est soumis à un certain nombre de règles, et notamment, fiscales. Vous savez qu'en France, on en est friand et le monde des business angels n'y échappe pas.

Ces dispositifs sont sur le point d'être revus, notamment dans le cadre d'un règlement européen. La Loi de finances rectificative va, dans quelques jours, devoir faire un certain nombre de transpositions. Cela nous inquiète énormément, puisque l'idée serait de limiter les investissements dans les entreprises seulement aux entreprises de moins de sept ans. On peut le comprendre sur le plan économique d'une manière générale. Dans notre filière, on voit dans FORINVEST des centaines de dossiers par an. On voit des dizaines de startups et on accompagne certaines d'entre elles. On voit aussi des industriels plus anciens qui innovent, investissent et si nous ne les accompagnons pas, l'ensemble du processus d'accompagnement financier, banques, fonds d'investissement, etc. aura du mal à jouer son rôle.

Jean-Charles CATTEAU

Comme l'a dit Madame Giraud, il y a même des problématiques de transmission.

Eric TOPPAN

Exactement. Le petit poucet que nous sommes a besoin de ce dispositif. Nous avons sensibilisé les services des deux Ministres qui viennent d'ici un instant, Monsieur Le Foll, mais surtout Monsieur Macron, premier concerné. On espère vivement que les gens intelligents de ces ministères et nos parlementaires nous soutiendront pour que nous puissions continuer à mener à bien ce que l'on souhaite.

Jean-Charles CATTEAU

Monsieur Toppan. Monsieur Ducerf.

Jacques DUCERF

Juste un mot, parce que j'ai l'impression que la parole va bientôt nous être coupée. On parle beaucoup dans les médias des émissions de gaz à effet de serre, mais on ne parle pas beaucoup de la captation. Dans cette enceinte, on a parlé de la captation du carbone par la forêt et le bois. Je voudrais simplement vous montrer cet objet. C'est un petit cube de chêne. Il représente 750 grammes de CO₂.

Je crois que quand on voit ça, on peut dans l'histoire de la COP 21, argumenter pour la forêt et le bois.

Jean-Charles CATTEAU

Merci pour cette image et ce symbole.

Une autre question de l'hémicycle. Merci Monsieur.

Jean-Pierre LACROIX

Je suis sylviculteur. A propos du CIFA, il y aura sans doute une rémunération. Comment sera-t-elle fixée ?

Jacques DUCERF

Bien sûr, il y a une rémunération. Je sais que dans nos caisses régionales, on est en train de discuter de cela. La rémunération sera quand même assez intéressante. On parle d'un niveau de rémunération entre 2 et 3 %, ce qui n'est pas si mal aujourd'hui par rapport à des produits de placement.

Jean-Charles CATTEAU

Jean-Yves Henry, avez-vous des données là-dessus ?

Jean-Yves HENRY

Oui. Le CIFA a été constitué de telle sorte qu'il laisse entière liberté à l'établissement promoteur de fixer la rémunération et la facilité de gestion qu'il entend proposer à son client.

Je voudrais simplement préciser une chose. Le CIFA est un vrai paradoxe. C'est quelque chose qui est voulu par les producteurs, qui a été ardemment désiré, et aussi voulu par les établissements financiers parce que c'est un fantastique outil de conquête de clientèle. Comment distingue-t-on un propriétaire forestier de quelqu'un d'autre ? On le distingue simplement : il y en a un qui a besoin d'un CIFA et l'autre n'en a pas besoin. Ça permet à un établissement bancaire de conquérir une clientèle. A une époque où le développement d'une banque ou d'un réseau de banques n'est pas sans intérêt, le CIFA a de l'intérêt.

Il serait dommage de passer à côté de cet outil en n'aménageant pas les quelques éléments qui permettent de faire en sorte que la voiture n'ait pas des roues carrées, mais des roues bien rondes pour avancer vite sur la route.

Jean-Charles CATTEAU

Merci, Jean-Yves Henry. D'autres questions ? Monsieur qui est devant.

Jean-Paul LANLY

Je vais agiter un petit chiffon rouge. Mon âge me le permet. Comment intéresser les millions de petits propriétaires forestiers français qui sont absentéistes, qui ne

savent pas où se trouve leur forêt, qui ne la gèrent pas a fortiori ? N'y aurait-il pas une possibilité d'un minimum de taxe foncière sur le non-bâti ? ●

Jean-Charles CATTEAU

Merci pour votre suggestion. Est-ce que quelqu'un veut réagir à cela ? ●

Hervé LE BOULER

Il y a quelqu'un au premier rang qui a commis des choses là-dessus. Je ne voudrais pas avoir l'air de cafter, mais... ●

Rémi CHABRILLAT

On est beaucoup à considérer qu'il y a un vrai enjeu sur la non-incitativité fiscale à l'heure actuelle. Maintenant, ça ne peut pas être le seul levier. A un moment donné, certaines choses peuvent être de l'ordre de l'incitation, mais il ne faut pas que pousser les gens dans le dos, il faut aussi arriver à les attirer vers quelque chose de positif. L'idée de pousser à des regroupements est une des pistes. L'un des outils pour y arriver est le GIEEF - Groupement d'intérêt économique et environnemental forestier - de la récente loi sur l'agriculture et la forêt - LAAF. Je pense qu'il y a un enjeu fiscal, mais ça ne peut pas être le seul levier. ●

Jean-Charles CATTEAU

Merci Monsieur Chabrilat. Monsieur qui avez le micro, je vous laisse parler. ●

Luc BOUVAREL

Je suis Directeur général de la Fédération des Forestiers Privés de France, FRANSYLVA. Le dispositif législatif a été voté. La loi forestière d'octobre 2014 - LAAF - a voté un recouvrement triennal de l'impôt foncier. Aujourd'hui, ce non-recouvrement d'impôt est un manque à gagner pour l'Etat de plus de deux millions d'euros, ce qui couvre largement les frais de perception. Nous avons fait les calculs avec les données cadastrales que nous avons. Pourquoi le décret d'application ne sort-il pas ? C'est au gouvernement d'agir et de publier ce décret. On attend maintenant que les choses bougent. ●

Jean-Charles CATTEAU

Que les ministres puissent-ils nous entendre, pour peu qu'ils nous rejoignent à l'heure prévue. ●

Encore une question ou deux, si vous le voulez. Madame, on va vous passer le micro tout de suite. Levez la main, qu'on puisse vous repérer, merci. ●

Mireille FARGETTE

J'appartiens à l'IRD. Je vous prie de m'excuser, je vais probablement émettre un commentaire excessivement naïf. Il y a deux semaines à Ankara, la Conférence des parties sur la dé-

sertification était avec les mêmes questionnements à propos des financements, des créations de fonds destinés à réhabiliter les terres.

Je me demande tout simplement quel est le lien entre ce qui se passe chez nous en France et ce qui se passe ailleurs dans le monde. Je me demande aussi en termes de patrimoine français ou de patrimoine mondial jusqu'à quel point tout individu n'a pas un droit. Je ne dis pas un droit de regard, car il faut laisser le métier et le savoir-faire à qui sait faire. ●

Vous me comprenez sûrement. Je suis perdue dans les histoires d'argent, mais je suis en même temps en fort questionnement quant aux enjeux de demain. Quand on parle de redonner à propos de la COP 21, de refondation du monde, il me semble entendre des choses un peu trop connues. Excusez-moi pour la grande naïveté du propos. ●

Jean-Charles CATTEAU

Peut-être pas aussi naïf que ça. En tout cas, nous entendons bien notre message, Madame. ●

Je me tourne vers la salle, mais également vers la tribune, si l'un ou l'autre d'entre vous souhaite intervenir. Monsieur, vous avez fait signe également. On va vous passer le micro, merci de vous présenter, et de nous dire à qui s'adresse votre question, s'il s'agit d'une question. ●

Olivier NOURRIGEON

Je reprends un peu les propos de la dame qui vient de parler à l'instant. Je suis Olivier Nourrigeon, du Parc naturel régional de Lorraine, donc un parc fortement concerné par la forêt. Je ne suis pas économiste, ni le porte-parole d'une association, mais en discutant avec les citoyens, cette vocation qu'a le monde financier à essayer d'intégrer la forêt - je suis d'accord qu'il y a des intérêts financiers, mais dans le stockage du carbone - il faut bien prendre en compte qu'il y a des forêts matures qui ont un fort enjeu dans ce domaine-là. ●

En France, on n'a même pas 2 % d'îlots de sénescences - Ndlr : L'îlot de sénescence qui s'apparente à une réserve intégrale très réduite ; le peuplement est abandonné à sa libre évolution. Les financiers auraient aussi un intérêt à prendre en compte ces îlots, à multiplier les surfaces forestières. Quand j'entends parler d'intensité de gestion et de production de bois qui doit augmenter, on va avoir grâce au CO₂ qui augmente dans l'atmosphère une augmentation de la croissance du bois. En parallèle, il faut prendre en compte la préservation de ces îlots de sénescences. Les investisseurs pourraient aussi se tourner vers ce type d'investissement. Ce sont des ressources génétiques de biodi-

versité que je n'ai pas trop entendues dans le stockage du carbone, sur ces forêts matures. Il faut aussi penser rotation dans ces coupes. ●

Jean-Charles CATTEAU

C'est vrai que depuis ce matin, nous naviguons entre des données transversales et, de temps en temps, des aspects un peu plus techniques, comme celui que vous venez d'évoquer. Je ne sais pas si quelqu'un souhaite répondre. ●

Jean-Yves HENRY

Je vais tenter de vous répondre parce que le sujet que vous évoquez est un sujet effectivement important. Son importance est telle que notre avenir en dépend. Je prends ma casquette de représentant des investisseurs. Nous pensons que parler d'argent et parler de gestion durable, ce n'est pas prononcer une insanité. ●

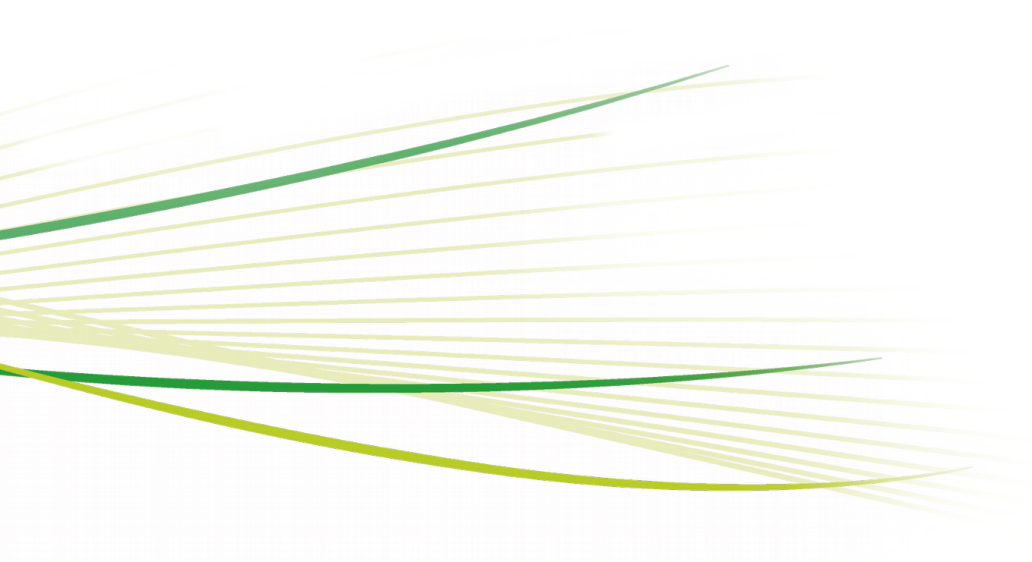
On peut parfaitement investir en se préoccupant du lendemain. ●

La caractéristique des investisseurs qui s'intéressent à la forêt, c'est que, certes, ce sont des investisseurs, mais ce sont aussi des forestiers. Cette qualité de forestier fait qu'ils ne se préoccupent pas simplement de demain, mais ils se préoccupent aussi de l'avenir. On voit que quand on crée de la valeur - pardonnez-moi, je vais prendre un langage très financier - cette valeur s'apprécie en fonction de ce que l'on fait. ●

Lorsqu'une personne a en charge d'évaluer la valeur d'une forêt, elle va aussi regarder sa capacité dans l'avenir à produire du bois, sa capacité à maintenir ses équilibres en matière de biodiversité, et à cet égard, les îlots de sénescences que vous avez évoqués ont tout à fait leur place. C'est la raison pour laquelle beaucoup de personnes qui investissent en forêt, beaucoup de gestionnaires d'actifs forestiers, sont très attentifs aux conditions dans lesquelles la gestion se fait. ●

A cet égard, la plupart des forêts d'investisseurs sont certifiées. C'est PEFC. Ça pourrait être FSC, mais il se trouve que c'est PEFC. Aucun établissement financier ne prendra le risque d'être rattrapé par une mauvaise image de marque sur la gestion qu'il a réalisée. Je ne sais pas si ce que je dis vous rassure sur notre capacité à bien gérer des forêts. ●

Néanmoins, c'est toujours bien présent à l'esprit. Nous ne sommes pas dans une logique de prendre le bois et de s'en aller. Non, ce n'est pas du tout cela. On récolte le bois, on gère la forêt et on fait en sorte que cette forêt puisse garder sa capacité à produire sur le long terme. Nous préparons l'avenir car nous pensons réellement que la filière forêt-bois



est un secteur qui a son avenir devant lui. Pour autant, il nécessite des capitaux pour remplir pleinement son rôle en matière de valeur ajoutée, et son rôle en termes de création d'emplois.

●

Jean-Charles CATTEAU

Merci Jean-Yves Henry. Je salue l'arrivée de Monsieur Emmanuel Macron, Ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique. Il exprimera dans quelques minutes. Mais sans plus tarder, je vais céder la place, après vous avoir proposé d'applaudir nos interve-

nants de notre seconde table ronde qui vont rejoindre la salle.

Juste avant de vous entendre, Monsieur le Ministre, je vais proposer aux Présidents co-organisateurs de cette réunion de bien vouloir prononcer quelques mots en conclusion de ce colloque. Je vais donc inviter Monsieur Achard qui s'est déjà exprimé ce matin, Monsieur Charmasson et Monsieur Le Picard. Je vais les inviter à reboucler la boucle en quelque sorte, suite aux introductions que nous avons entendues ce matin.

Si vous le voulez bien, Monsieur Achard en premier lieu. Monsieur Charmasson ensuite et Monsieur Le Picard pour terminer. Respectivement les Présidents de l'Association des sociétés et groupements fonciers et forestiers - ASFFOR - de France Bois Industries Entreprises - FBIE - représentant l'aval de la filière et de l'Interprofession nationale France Bois Forêt - FBF.

Nous saluons l'arrivée de Monsieur le Ministre Le Foll qui nous rejoint comme promis et qui va pouvoir assister à ces quelques mots de conclusion. ●

6 - Conclusion des Présidents Pierre ACHARD (ASFFOR), Luc CHARMASSON (FBIE), Cyril LE PICARD (FBF)

Pierre ACHARD

Je vais ouvrir le feu, en remarquant que cette journée a été très riche, pleine d'interventions, de questions, de dialogues intéressants. C'était l'objet de ce colloque qui n'était pas une réunion de discussions sur des sujets actuels, mais qui était dans la perspective de problématiques à long terme pour défendre un secteur économique qui, selon beaucoup d'entre nous, n'occupe pas dans l'économie française la place qu'il pourrait occuper. Et ça, c'est le premier point qui me frappe beaucoup : la filière forêt-bois n'a pas le développement qu'elle pourrait avoir. Il y a toutes sortes de raisons à cela, mais c'est une situation de fait.

La deuxième remarque, c'est pour dire qu'on a beaucoup opposé environnement et forêt. Je crois que le colloque d'aujourd'hui a démontré que, non seulement, il n'y avait pas opposition entre environnement et forêt, mais qu'il y avait même complémentarité. Tout ce qui touche à la protection de l'environnement en matière forestière est dans l'intérêt de la forêt française. La forêt ne peut devenir un bien économique de qualité que si elle respecte les contraintes et les critères du développement durable. En même temps, elle bénéficie d'un atout extraordinaire, car la forêt est capteur de carbone et que ce rôle est peut-être à l'origine de développements économiques extrêmement intéressants pour la filière. Donc, pas d'opposition, et je pense pour l'avenir une intégration de ces préoccupations en permanence.

La troisième remarque est que nous devons attirer de l'investissement. Nous avons eu de très bonnes interventions cet après-midi de l'Autorité des marchés financiers et du Centre des Professions Financières.

Il est vrai que la forêt a besoin d'investissement pour se développer. Pour différentes raisons tenant à des origines historiques, la forêt est un peu isolée dans l'économie française. C'est un secteur qui doit progressivement sortir de cet isolement et devenir un secteur économique, bien entendu avec ses particularités, mais comme les autres. Elle doit être d'une certaine manière désenclavée et je crois que ce désenclavement est en train de se faire. Il doit se faire avec prudence par étape, mais il commence à s'opérer, avec la nécessité de faire un gros effort d'organisation du marché.

Si on veut faire de la forêt un investissement, il faut qu'elle offre les mêmes garanties d'organisation, de simplicité et de transparence que d'autres secteurs économiques, comme cela a été très largement dit cet après-midi par nos amis de l'AMF et du Centre des Professions Financières.

Voilà ce que je voulais dire. Pour le reste, nous avons constitué une équipe avec toute la filière, de l'amont à l'aval. Il faut la maintenir, la consolider. Nous avons besoin, pour cela, du soutien de l'Etat.

Nous sommes particulièrement heureux de vous accueillir Monsieur le Ministre, parce que c'est un formidable encouragement pour toute cette filière qui peut jouer un rôle utile et important dans l'économie française. Nous avons aussi eu une intervention ce matin de Madame Pinel qui nous a beaucoup intéressés parce qu'elle était très concrète sur l'utilisation du bois dans le secteur de la construction. Tout cela constitue des messages d'avenir et nous nous en félicitons. Nous continuerons dans cette voie à long terme. Nous vous remercions encore une fois d'avoir accepté de conclure ce colloque. ●

Jean-Charles CATTEAU

Merci Monsieur Achard. Je vous propose maintenant d'entendre Luc Charmasson, Président de France Bois Industries Entreprises, qui sera immédiatement suivi par Cyril Le Picard, le Président de France Bois Forêt. ●

Luc CHARMASSON

Messieurs les ministres, déjà en tant que Vice-président du CSF Bois qui a toujours ce rôle de coordination, je retiendrais des travaux de ce matin quelques questions qui ont été soulevées.

Premièrement, le souci d'une déclinaison de la stratégie et des actions au niveau régional.

Deuxièmement, le lien avec les quatre ministres, cette interministérialité qu'on a souhaitée et qui est soutenue notamment par Monsieur Vinçon ici présent et Madame Guittard auprès de Monsieur Valls.

Monsieur Le Boulter de FNE a souhaité être mieux entendu ou mieux écouté. De toute façon, ses propos ont été appréciés et nous l'écouterons davantage lors d'une prochaine invitation.

Vigilance également de la filière en ce qui concerne des excès de sur-interprétation de la réglementation française par rapport à l'Europe. Un cas a été cité, les poussières de bois, et on pourrait également citer l'utilisation des déchets.

L'attachement en recherche et développement. En tant qu'ancien président du FCBA, je suis très sensible à ce point soulevé. Je rappelle comme l'a dit Monsieur Cyril Le Picard pour France Bois Forêt qu'en tant que vice-président de CODIFAB, plus de 30 % de la collecte du CODIFAB va à la recherche, au développement, au design à travers la FCBA, le CSTB, les laboratoires, le VIA et autres.

Il a été également soulevé le suivi des questions de l'Europe dans la cadre de la stratégie de la filière.

Je ferais un petit point particulier, Monsieur le Ministre. J'ai récemment rencontré votre directeur des industries, Monsieur Lerouge. J'ai attiré son attention sur un cas difficile que traverse le secteur bois-construction. C'est assez particulier, j'ai fait une note à ce sujet et je souhaiterais avoir une audience auprès de vous pour faire passer à l'ensemble de ce secteur un cap difficile pendant une année.

Je tenais aussi à souligner que les communes forestières ont organisé cette semaine une rencontre franco-québécoise que j'ai trouvé de qualité. Je trouve que le CSF Bois est parfaitement en phase avec la Charte Bois du Québec, sur son aspect intergouvernemental, en ce qui concerne la construction des bâtiments bois de grande hauteur qu'a défendu ce matin Monsieur Mathis, la formation promotion, la recherche et l'innovation.

J'ai été enchanté du déroulement en tant que représentant de FBIE de ces travaux. On est sur une triple dynamique qui équivaut à une vision nouvelle pour la filière forêt-bois en pleine évolution. C'est une dynamique d'unité, je pense que vous la ressentez, vous l'avez souligné, Président, une dynamique de complémentarité et une dynamique de citoyenneté. Nos débats ont largement prouvé que la filière était de moins en moins une constellation d'intérêts particuliers, mais bien un regroupement d'énergies collectives en synergie avec les enjeux environnementaux, notamment dans le cadre de la COP 21.

Il n'est plus question d'opposer amont et aval, mais bien d'encourager amont et aval à un projet écologique, autant que financier, par le modèle vertueux de l'économie circulaire. Ainsi, la réduction des gaz à effet de serre n'est pas pour nous une contrainte comme vous l'avez souligné, Monsieur Le Bouler, ce matin, mais bien un formidable levier de projets, d'investissements novateurs et d'utilisation de nos forces.

C'est un des enjeux premiers de la modernisation de notre filière qui se traduit déjà par des dispositifs financiers soutenus par les professionnels, par les acteurs privés, l'ADEME, BPI France, l'Etat et l'ensemble des ministères. J'ai aussi beaucoup apprécié les propos de Monsieur de Saint Priest et de Monsieur Parain sur les perspectives nouvelles intéressantes en matière d'ingénierie financière à long terme. Je vais m'arrêter là parce que j'ai déjà été trop long.

Cyril LE PICARD

Je vais être très court. Je voudrais revenir sur la COP 21 pour vous dire qu'on sait qu'il s'agit d'un enjeu politique planétaire, mais pour nous, c'est une opportunité économique pour notre filière. Notre forêt n'est donc pas un problème, mais une solution au changement climatique. Nous pouvons être un des leaderships environnementaux. Nous devons développer de nouveaux produits forestiers et nous devons diversifier, étendre nos marchés.

Nous devons nous ouvrir vers l'extérieur. S'ouvrir vers l'extérieur, c'est ce qu'on a voulu faire aujourd'hui en invitant des investisseurs, des personnes qui ne connaissent pas la forêt, notre filière. Les portes de la filière forestière sont ouvertes aux investisseurs.

Vous avez reçu des informations importantes aujourd'hui, cet après-midi comme ce matin. Vous avez vu que notre filière était unie, engagée et responsable. Je dis bien unie, engagée et responsable. C'est la condition sine qua non de la réussite de notre filière. Ceux qui pensent que c'est impossible d'être ambitieux pour notre filière sont priés de ne pas déranger ceux qui essaient et qui sont en train de réussir. La vérité est dans l'action. Merci.

Clôture du colloque par Emmanuel MACRON, Ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique puis Stéphane LE FOLL, Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, Porte-parole du Gouvernement.

Jean-Charles CATTEAU

Monsieur le Ministre, je vous en prie. Nous savons que votre agenda est contraint, mais nous vous donnons toute latitude pour conclure à votre manière les travaux qui ont eu lieu aujourd'hui.

Emmanuel MACRON

Merci beaucoup. Monsieur le Ministre, Monsieur le Député, Messieurs les Présidents, je suis en effet ravi, avec Stéphane Le Foll, d'être là. Vous l'avez évoqué, nous avons installé le CSF en décembre dernier au ministère de l'Agriculture. Il a quatre autorités ministérielles, mais nous essayons de parler d'une seule et même voix. Avec Stéphane Le Foll, nous avons constamment eu à cœur de construire une action coordonnée pour cette filière importante.

Je voulais commencer mon propos et rejoindre vos conclusions en disant que nous sommes face à un triple défi. Stéphane Le Foll reviendra plus en détail sur le lien avec la COP 21 et les sujets environnementaux.

Je vois sur le plan économique un triple défi. Le premier est le défi classique de cette filière qui a à vivre un paradoxe. Nous avons sans doute la forêt la plus diversifiée d'Europe, une des plus grandes, et malgré tout, on le sait bien, nous continuons à avoir une balance commerciale déficitaire. Ce n'est pas d'hier que nous avons à vivre cette situation, mais alors même que nous avons cette ressource, un potentiel industriel et des industries d'excellence dans la filière, nous n'avons toujours pas réussi à avoir les résultats qui seraient à la hauteur de cette réalité.

Je dirais que, même avant la crise économique, la contribution du secteur forestier, de la transformation du bois et des produits papetiers, a diminué dans la valeur ajoutée. C'est d'ailleurs tout le défi du CSF et de cette organisation dont vous parliez à l'instant.

Deuxième défi, c'est celui de la montée en gamme. Il s'est accéléré ces dernières années. Si nous voulons répondre au défi de la balance commerciale, nous ne pouvons pas apporter les réponses d'hier, mais il faut aller vers les produits à plus forte valeur ajoutée et concentrer notre industrie sur ce point. Quand on se compare, en particulier aux allemands qui ont une forêt moins importante et moins diversifiée que nous, ils ont parfois mieux réussi à se positionner sur ce segment.

Le troisième défi, c'est celui des changements des usages. Vous le disiez, il faut réfléchir de l'amont à l'aval, mais on n'achète plus les produits issus du bois de la même façon. L'ameublement ne se fait plus de la même façon. Les débouchés en papier, en carton

ne sont pas les mêmes dans une économie qui se numérise. Mais en même temps, on a besoin de nouveaux débouchés, de produits plus spécialisés, à plus forte valeur ajoutée, où les propriétés du bois sont à faire valoir et sur lesquelles il faut se positionner.

Par rapport à ces trois défis, je vois quatre priorités qui doivent conduire notre action et sur lesquelles nous veillons avec le Ministre Le Foll.

La première est de cibler la production vers les marchés porteurs. Vous en avez cité un. Je vais y revenir rapidement et en citer un autre. Le premier, c'est le bois-construction. Sylvia Pinel vous en a parlé ce matin, mais l'agencement intérieur, les immeubles de grande hauteur, ce sont des débouchés d'avenir pour cette filière. C'est d'ailleurs pour cela qu'ensemble, nous les avons mis au cœur de la solution « Ville durable » de la Nouvelle France industrielle qui reprend le Plan Industrie du Bois créé par mon prédécesseur. On attend près de 10 000 emplois dans la construction bois d'ici 2020. Cela a un vrai intérêt qu'on doit non seulement faire valoir en France, mais aussi à l'export au travers de la solution « Ville durable ».

Un projet est en instruction depuis plusieurs mois chez BPI France. Nous avons d'ailleurs, avec Stéphane Le Foll, dit au printemps que le sujet devait être réglé sous deux mois. Il n'est toujours pas réglé. Je vais le dire clairement : je l'ai fait valoir à BPI France, il sera réglé d'ici la mi-décembre. Il s'agit du dossier prévu au Copil PIAVE, qui est attendu par la filière et pour les projets bois-construction. On a été beaucoup trop lent sur ce sujet.

Le deuxième point, c'est le bois-énergie. Stéphane Le Foll y reviendra, nous avons lancé un appel à manifestation d'intérêt dynamique bois de 30 millions d'euros pour accroître la mobilisation du bois pour les chaufferies biomasse et assurer la reproduction d'essences adaptées à ces besoins. C'est une filière d'avenir et il faut aussi qu'on arrive à la développer.

Le deuxième axe prioritaire à mes yeux, c'est de simplifier et de libérer l'activité dans la filière. Vous l'avez évoqué avec les sur-transpositions qui ont pu exister. Ça rejoint d'ailleurs les priorités portées par le Ministre de l'Agriculture de manière plus large dans toutes les filières, et celle que je porte dans d'autres filières industrielles, à savoir d'éviter les sur-transpositions et revenir sur les transpositions effectuées. A ce titre, nous avons commencé à réviser les règles relatives à la sécurité incendie qui sont vues comme trop lourdes, trop complexes.

Nous avons aussi allégé certaines règles de réutilisation des déchets du bois. Et il y a encore du travail.

On attend beaucoup de la filière pour nous dire précisément ce qu'on peut simplifier. On a des véhicules législatifs prévus à cet effet. On peut le mettre dans les véhicules législatifs qu'on prépare, en particulier sur les nouvelles opportunités économiques, parce que ça en fait partie et c'est un point de vigilance.

La troisième, vous l'avez évoqué, c'est le financement et en particulier le financement de la transformation qui est un véritable enjeu. Le Fonds bois 1 avait été créé en 2009. Il a permis de soutenir le développement, la montée en gamme d'une dizaine d'entreprises de première et deuxième transformations du bois.

Le Fonds bois 2 lui succède avec une ambition forte qui est d'aller vers l'aval. Il a fait ses premiers investissements chez Optimum, mais on doit pouvoir aller encore plus loin. Je veux ici saluer les contributions de l'Union nationale des industries françaises de l'ameublement, entre autres, et du Comité de développement des industries du bois et de l'ameublement, à hauteur d'un million d'euros chacun.

Ceci montre que quand les pouvoirs publics s'allient avec les acteurs privés et jouent main dans la main, on peut non seulement partager des objectifs, mais aussi la mobilisation de financements qui sont essentiels pour réussir.

Je pense qu'il faut qu'on aille plus loin. Nous militerons ensemble pour que dans le cadre du PIA 3 qui sera précisé d'ici le printemps, nous ayons des financements complémentaires pour la filière forêt-bois, comme on avait pu le faire fin 2014 avec le PIA 2 lorsque nous avons installé le CSF. Je crois que c'est en particulier grâce au PIA 3 qu'on pourra développer une offre de produits éco-conçus et assurer une montée en gamme nécessaire que j'évoquais.

Le quatrième axe, c'est de dialoguer et de découpler la mobilisation. Vous l'avez très bien dit, Monsieur le Président, à l'instant, c'est l'objectif du CSF Bois qui avait été signé à la fin de l'année dernière.

Beaucoup de chemin a été parcouru en un an et je veux ici saluer le travail de Luc Charmasson et de tous les membres du CSF. Nous espérons secrètement que l'ensemble des acteurs de la filière auront bientôt rejoint ce Comité, parce qu'on est plus efficace quand on est groupé. Je crois que tout le monde l'a compris et que tout le monde l'a vu. La mobilisation collective, c'est celle des acteurs,

c'est celle des dispositifs de planification, en particulier le Plan national d'action pour l'avenir des industries de transformation du bois, le Programme national forêt-bois, la création de cellules biomasse.

La mobilisation collective, c'est également d'avoir mis en place un label avec le soutien de l'ONF que je veux, ici, vraiment remercier, pour favoriser le sciage des grumes en France. Je pense que cela contribue, là aussi, à l'organisation de la filière, à la labellisation et c'est un point important, y compris pour résister aux atteintes venant d'autres continents en la matière. Là-dessus, je suis à votre écoute pour qu'on puisse simplifier, améliorer le dispositif.

Nous avons un travail en cours sur ces nouvelles opportunités économiques. La filière bois doit pouvoir en bénéficier pour aller plus loin sur la sortie du statut des déchets et des critères - ce sont des réflexions importantes - la modification des échéanciers de paiement pour les ventes de maisons et de logements à ossature en bois, pour agir enfin sur la propriété forestière privée parce que nous savons que c'est l'une des contraintes. Nous l'avons mesuré l'un et l'autre, y compris dans des déplacements de terrain. Je crois que tout a été écrit sur le sujet. Il y a eu des thèses de troisième cycle, des rapports administratifs. Je pense que ce n'est pas la peine de demander des travaux supplémentaires. Aujourd'hui, les outils du numérique et de la dématérialisation doivent permettre de fonctionner beaucoup plus simplement, d'avoir une approche plus simple de ce démembrement de la propriété foncière et d'avancer plus efficacement.

Au-delà des défis que vous avez très bien rappelés, voilà ce que, pour ma part, je voulais apporter comme complément à vos travaux. Je voulais vous redire la mobilisation qui est la nôtre, collégialement et au-delà des financements, la mobilisation de mon Ministère.

Avec Stéphane Le Foll, on croit à cette filière parce qu'elle peut faire beaucoup mieux grâce à votre mobilisation, parce que c'est un enjeu pour notre balance commerciale, pour l'emploi sur les territoires, c'est un enjeu de valorisation d'un patrimoine que nous avons. Je crois que ça fait partie de ces potentiels de croissance qu'a notre économie et qui, en plus, signifient quelque chose. Ils sont formidablement inclusifs pour nos territoires et pour nos concitoyens parce qu'on parle, là, d'emplois peu qualifiés, d'emplois à forte valeur ajoutée, d'innovation en même temps que d'emplois classiques. Peu de filières ont une telle richesse de valorisation.

C'est la raison pour laquelle vous pouvez compter sur notre mobilisation pleine et entière.

Stéphane LE FOLL

Je ne vais pas allonger la conclusion parce que c'était Emmanuel qui était chargé de la faire. J'avais ce matin une impossibilité pour venir, parce que c'est le Conseil des Ministres, puis un moment du porte-parolat qui m'oblige à être à l'Élysée.

J'ai souhaité passer cet après-midi pour vous dire d'abord, qu'avec Emmanuel Macron, on a parfaitement mesuré l'intérêt et les potentialités de cette filière. Il reste de petits sujets d'organisation avec ceux qui, plutôt que d'aller dans la dynamique collective qui se construit, continuent à traîner des pieds, ce qui ne sert à rien.


L'enjeu est de dépasser ce qui peut être des freins qu'on connaît depuis très longtemps. A force de répéter depuis très longtemps que la forêt française est morcelée, qu'il y a des intérêts divergents entre les propriétaires, les producteurs et les premiers transformateurs, que personne ne s'entend, et que comme personne ne s'entend, il faut continuer à ne pas s'entendre, on ne va pas s'en sortir.

Je le dis et je fais passer le message aujourd'hui, mais on aura l'occasion d'y revenir parce que j'ai reçu une lettre de Monsieur Charmasson : il faut que tout le monde se mette derrière un objectif collectif. Il n'y a pas d'intérêt individuel d'un maillon de la filière qui se fera au détriment de l'intérêt général de la filière. Quand on prend l'intérêt général de la filière, tous les maillons de la filière finissent par en tirer des bénéfices, c'est ça le principe. C'est la règle.

Des progrès ont été faits, des mesures ont été prises. On sait maintenant qu'on a une forêt productive et avec des potentialités. Cela a dû être dit, et je salue notre ami Le Bouler qui est là, et qui a fait, paraît-il, une très bonne intervention. Je sens que vous souriez, ce n'est pas bien ! Comme d'habitude, me dit Monsieur Charmasson. Je confirme. Il a montré que sylviculture et environnement, ce sont des enjeux naturels.

A la veille de cette COP 21, tout ce qui concerne le stockage de carbone, avec les potentialités de la forêt dans ses débouchés, c'est bien sûr un débat que vous posez aujourd'hui, qui va être posé pendant la COP et avec un débat agriculture, forêt qui se pose ici en France, mais qui se pose aussi ailleurs.

J'ai dit à Emmanuel en partant : le premier GIEEF qu'on va signer, on le signera ensemble. Je fais la traduction, GIEEF - Groupement d'intérêt économique et environnemental



forestier. Ça sera très bien qu'on aille pour marquer l'enjeu de l'organisation de cette production forestière et ces groupements, les débouchés, la production, et bien sûr la transformation, la première, la deuxième, la troisième, les industries du bois.

Je voulais dire qu'on a engagé une réflexion sur l'innovation, comme on l'a fait pour l'agriculture, pour la forêt. Je souhaite qu'on ait un document sur l'innovation en 2025, comme pour l'agriculture, pour la forêt, d'ici le Salon de l'agriculture. Tout le monde va être mobilisé pour construire à la fois les nouvelles techniques, les enjeux d'innovation, les nouveaux débouchés, les questions d'organisation et les techniques de production durables, parce que c'est ça qu'il faut qu'on mette en perspective.

Il faut également rappeler qu'une forêt est durable parce qu'elle est entretenue et économiquement gérée. La sortie du bois fait partie de la durabilité de la forêt.

Je voulais faire une annonce en venant aujourd'hui. Emmanuel Macron en a parlé. On va booster la question liée aux bâtiments de grande hauteur, les tours pour être clair. Je vais organiser un appel à manifestation d'intérêt sur des tours en bois d'ici la COP 21. Je ne vais pas laisser traîner ce sujet. Il y a là un enjeu écologique. Je connais un certain nombre de tours qui ont été faites dans le monde. Les Québécois nous ont montré qu'ils en avaient fait. Et nous, comme d'habitude, il faut toujours qu'on se pose des questions avant d'avancer.

Compte tenu du retard pris, on va lancer pour la COP 21 un appel à manifestation d'intérêt. On recensera les projets, les villes, les collectivités qui sont prêtes à s'engager dans une tour qui permettrait de valoriser la production du bois. Le pavillon de la France construit en bois a reçu le premier Prix de l'architecture à l'Exposition Universelle de Milan. On a donc là un savoir-faire, une capacité à démontrer notre technique et notre technologie.

C'est l'annonce que je voulais faire, c'est pour ça que je voulais venir : on va faire un appel à manifestation d'intérêt sur ces tours en bois. Je suis, comme toujours, très ambitieux. Je m'imaginai une tour en bois à la Défense. Je prendrais des contacts d'ailleurs avec ceux qui gèrent la Défense. Il y a bien entendu des projets en cours à Paris. Il faut qu'on les recense. Le Mans, ma ville, une tour en bois, dans ce département de vieilles et belles forêts domaniales, et en particulier celle de Berçay, ça serait une image formidable !

Mais si on n'engage pas le processus, si on ne l'impulse pas, on continue à discuter, à freiner. Là, il faut qu'on accélère. C'est un beau projet. C'est techniquement porteur. C'est une utilisation du matériau bois qui se fait ailleurs dans le monde. La France ne peut pas être en retard. Pour ne pas être en retard, on va accélérer le processus et on lancera un appel à manifestation d'intérêt.

Je n'ai pas eu le temps de le dire à Monsieur Mathis qui a dû venir ce matin, il est là, alors je compte sur lui. Surtout, on ne se

décourage pas. Au contraire, on accélère. Je compte sur vous. Je sais qu'il y a des projets, donc on va les recenser. J'en ai même parlé un peu avec le Président de la République en lui disant que ça serait bien que l'un de ces projets soit directement parrainé par le Président de la République.

On va aller dans ce sens-là, innover ensemble, faire en sorte que cette forêt française trouve à la fois son équilibre économique, que tous ses acteurs et tous les membres de la filière soient capables de se rassembler, de s'organiser, d'utiliser tous les moyens mis à la disposition pour pouvoir gérer et donner cette dynamique, et avoir des débouchés nouveaux et innovants.

C'était la proposition et l'annonce que je voulais vous faire cet après-midi, en vous remerciant encore une fois de l'organisation de ce colloque. Il est accompagné de plusieurs colloques. Il y avait celui des communes forestières - FNCOFOR - en Ile de France, j'y étais. Il y en aura d'autres. La COP 21 va être un formidable moment pour parler de la forêt et du bois, en le faisant avec beaucoup d'ambition parce que je crois qu'on a toutes les potentialités pour répondre à de grands défis, celui de l'environnement, celui du stockage de carbone et celui qui consiste à construire, bâtir les villes et les paysages de demain.

Merci à tous et surtout à bientôt.





Sous le Haut Patronage
de Monsieur François HOLLANDE
Président de la République

Filière bois et changement climatique **INVESTIR POUR L'AVENIR**

«PROGRAMME, INTERVENANTS, PARTICIPANTS»



ASFFOR

ASSOCIATION DES SOCIÉTÉS ET GROUPEMENTS FONCIERS ET FORESTIERS



CODIFAB

comité professionnel de développement
des industries françaises de l'ameublement et du bois

Les Ministères partenaires



Les partenaires de la filière

bpifrance



Jeudi 5 novembre 2015

Conseil économique, social et environnemental

La 21^e Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), ou **COP21**, va se tenir du 30 novembre au 11 décembre 2015 à PARIS.

L'enjeu est de taille car il s'agit d'aboutir à un accord permettant de lutter contre le dérèglement climatique et d'impulser voire d'accélérer la transition vers des sociétés et des économies dont le développement exigera moins de carbone. Plus largement, la conférence de Paris doit adresser aux acteurs économiques et financiers les signaux nécessaires à la réorientation de leurs investissements afin de les engager vers une économie bas-carbone.

Dans ce contexte la filière forêt-bois française, qui d'ores et déjà compense à elle seule près de 20% des émissions nationales de CO₂, a un rôle de première importance à jouer dans l'atténuation des effets du changement climatique. Face à cette réalité et aux engagements de la France, il s'agit de promouvoir dans notre pays l'utilisation du matériau bois et d'assurer la pérennité de la forêt dans un climat appelé à changer. Cette démarche conduit aussi à des effets positifs en termes d'emploi dans nos territoires et de valeur ajoutée à la production de bois français.

Pour atteindre cet objectif des investissements s'imposent car, compte tenu du contexte budgétaire de notre pays, nous devons établir des propositions : le futur de la forêt et le développement des industries de transformation du bois sur les marchés d'avenir vont constituer des opportunités pour les investisseurs.

Placée sous le Haut Patronage de Monsieur François HOLLANDE, Président de la République et avec la présence annoncée des quatre ministres signataires du contrat de filière du Comité stratégique de la filière bois Ségolène ROYAL, ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'énergie, Stéphane LE FOLL, ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, Emmanuel MACRON, ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique, Sylvia PINEL, ministre du Logement, de l'Égalité des territoires et de la ruralité - cette manifestation est novatrice : une filière unie qui, de l'amont à l'aval, représente 50 milliards d'euros de chiffre d'affaires, va à la rencontre du monde des investisseurs. En complément de l'aide apportée par les pouvoirs publics et des conditions que ces derniers créeront pour accueillir des capitaux nouveaux, la filière forêt-bois a besoin des investisseurs pour se développer et pleinement remplir son rôle en matière d'atténuation des effets du changement climatique. En contrepartie elle leur offre une classe d'actifs d'avenir, adossée à l'économie réelle.

C'est la raison d'être de ce colloque : faire se rencontrer deux mondes - la filière forêt-bois et les investisseurs - qui se connaissent peu pour qu'ils apprennent à se connaître et présenter de nouveaux outils et dispositifs de financement destinés, notamment, à intensifier la gestion forestière.

Ce colloque s'adresse aussi aux médias pour lesquels une conférence de presse a été organisée le 27 octobre dernier en présence de Stéphane LE FOLL et des présidents des trois organisations : Pierre ACHARD (ASFFOR), Luc CHARMASSON (FBIE), Cyril LE PICARD (FBF).

La manifestation alternera interventions des ministres, exposés de cadrage et tables rondes pour lesquels les intervenants seront des personnalités issues de la forêt, du bois, de l'environnement et des professions financières. Certains de ces grands témoins apporteront une dimension internationale aux débats.

Elle s'articulera autour de quatre grands thèmes adossés à la filière forêt-bois et à l'investissement :

- *La forêt et le bois, le changement climatique, les engagements de la France,*
- *De la forêt au bois, une chaîne de valeur et des destins liés,*
- *Les investisseurs de long terme, leurs attentes, le cadre législatif et réglementaire,*
- *La filière forêt-bois et le changement climatique : les besoins et financements nouveaux.*

Maintenant nous vous invitons à découvrir les sujets qui seront exposés et la biographie des intervenants qui s'en chargeront.

1. Les organisateurs p. 52
2. Le programme p. 53
3. Les propositions de l'ASFFOR -
Associations des sociétés et groupements
fonciers et forestiers p. 54
4. Les intervenants, leur biographie p. 59
5. Les intervenants, leur présentation p. 66
6. Les participants p. 80
7. Nos remerciements p. 87

1. Les organisateurs

ASFFOR

L'ASFFOR est une organisation professionnelle créée en 1983, à l'initiative des principaux établissements financiers français. L'ASFFOR réunit les sociétés et groupements, à vocations agricole ou forestière, constitués par les banques, établissements financiers, compagnies d'assurance et sociétés de gestion soit pour leur compte propre soit pour celui de leurs clients, particuliers ou investisseurs institutionnels. L'ASFFOR assure ainsi la promotion du placement foncier agricole ou forestier, sous forme collective, et défend les intérêts de ses membres auprès des pouvoirs publics. C'est aussi un lieu d'échanges et d'information sur le foncier non bâti et les préoccupations spécifiques des investisseurs.



ASFFOR - 8 bis rue de Chateaudun, 75009 PARIS - asffor-investisseurs.fr

CODIFAB

Le CODIFAB, devenu Comité Professionnel de Développement Economique par décret en conseil d'Etat en 2009, a été créé à la demande des professions de l'ameublement et de la seconde transformation du bois : CAPEB, FIBC, UFC, UFME, UIPP, UMB-FFB, UNAMA, UNIFA. Il a pour mission de conduire et financer des actions collectives dans le respect de la réglementation européenne et dans le cadre des missions mentionnées à l'article 2 de la loi du 22 Juin 1978 ; ceci par le produit d'une taxe fiscale affectée, créée par l'article 71 de la loi de finances rectificative pour 2003 du 30 décembre 2003 (modifiée), et dont il assure la collecte.



CODIFAB - CAP 120, 120 avenue Ledru-Rollin, 75011 Paris - codifab.fr

FRANCE BOIS FORÊT - FBF

L'interprofession nationale filière Forêt-Bois a été créée le 8 décembre 2004 sous l'égide du ministère de l'Agriculture en charge des Forêts. Depuis, France Bois Forêt aux côtés des professionnels de la filière cofinance grâce la Contribution Volontaire Obligatoire (dite « CVO ») des actions collectives de promotion, de progrès techniques, d'éducation à l'Environnement, de mise à disposition de données statistiques, de recherche et développement, encourage l'innovation et l'export de produits transformés.

Aujourd'hui 15 organisations professionnelles représentatives composent l'interprofession nationale. Nous regroupons les propriétaires et gestionnaires forestiers publics et privés, les experts forestiers de France, les entrepreneurs de travaux forestiers, les pépiniéristes, grainiers et reboiseurs, les professionnels de la première transformation du bois : récolte, scierie, rabotage, parquet massif et l'emballage en bois caisses palettes et emballages légers.

Les cinq membres associés sont : France Bois Régions (FBR) qui regroupe les 22 interprofessions régionales, le Centre Nationale de la Propriété Forestière (CNPF), l'Association des Sociétés et Groupements Fonciers et Forestiers (ASFFOR), le Comité Interprofessionnel du Bois Energie (CIBE) et l'Institut technologique Forêt Cellulose Bois-construction Ameublement (FCBA) qui a pour mission de promouvoir le progrès technique, participer à l'amélioration du rendement et à la garantie de la qualité dans l'industrie.

Avec la participation en tant qu'expert qualifié de la Société Forestière (Caisse des Dépôts) pour l'Observatoire économique ces compétences nouvelles viennent renforcer l'Interprofession nationale pour une meilleure connaissance de la filière et des marchés.

Chaque trimestre et chaque année en juin, FBF publie un rapport complet des données statistiques recueillies auprès de ses membres, il constitue le reflet d'une économie irremplaçable de la filière forêt-bois. Aux côtés des cinq administrations concernées : INSEE, ADEME, DGCS, ... et du CODIFAB, FBF collabore activement à la veille économique mutualisée qui verra le jour en 2016. France Bois Forêt est le reflet d'une filière « responsable », qui gère durablement sa forêt, sa matière première tout en relevant les défis d'aujourd'hui et de demain. Elle soutient le label de certification d'une gestion forestière durable : PEFC.



France Bois Forêt - CAP 120, 120 avenue Ledru-Rollin, 75011 Paris - franceboisforet.fr

FRANCE BOIS INDUSTRIES ENTREPRISES - FBIE

France Bois Industries Entreprises (FBIE), interprofessionnelle nationale de l'aval créée en février 2011, rassemble les entités représentatives au niveau national des secteurs utilisateurs du bois et de ses dérivés, de la scierie, de la pâte à papier, des industries et de la construction bois, de l'ameublement, des panneaux, qui s'engagent dans une démarche concertée de développement de l'utilisation du bois et de valorisation de la ressource. FBIE travaille sur les préoccupations communes de l'aval de la filière, industries et entreprises du bois, et agit sur les différentes politiques publiques qui ont un impact sur l'ensemble de la filière. L'objectif de FBIE aujourd'hui est de développer la compétitivité du secteur forêt-bois par les marchés.

Les organisations professionnelles membres de FBIE sont l'UIB - Union des Industries du Bois, la FIBC Fédération des Industries Bois Construction, l'UIPP - Union des Industries de Panneaux de Process, l'UFC - Union des Fabricants de Contreplaqué, la FFPPC - Fédération Française des Producteurs de Pâtes de Cellulose, l'UNIFA - Union Nationale des Industries Françaises de l'Ameublement, la FFB-CMP - Fédération Française du Bâtiment Charpente Menuiserie Parquet, la CAPEB-UNA-CMA - Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises - Union Nationale Artisanale - Charpente Menuiserie Agencement, la FNB-Fédération Nationale du Bois, LCB - Le Commerce du Bois, FBR - France Bois Régions. Les membres associés à FBIE sont France Bois Région, FCBA Institut Technologique.



France Bois Industries Entreprises - CAP 120, 120 avenue Ledru-Rollin, 75011 Paris - fbie.org

2. Programme

Filière bois et changement climatique

Investir pour l'avenir

Matinée - 10h / 13h15

■ **Ouverture de la manifestation** - Jean-Paul DELEVOYE (Président du CESE) - Pierre ACHARD (Président de l'ASFFOR)

■ **Intervention de Ségolène ROYAL, ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.**

■ **La forêt et le bois, le changement climatique, les engagements de la France :**

- Les impacts du changement climatique sur la forêt, la nécessité de s'adapter, le rôle d'atténuation de la forêt et du bois : aujourd'hui un double défi, Jean-Luc PEYRON (Directeur du GIP ECOFOR)
- Les engagements de la France aux plans national et international, Sylvie ALEXANDRE (Déléguée interministérielle à la forêt et au bois auprès des ministres de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, et du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité)

■ **Intervention de Sylvia PINEL, ministre du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité.**

• **Table ronde «De la forêt au bois, une chaîne de valeur et des destins liés» :**

Animateur : Corinne LEPAGE (Ancienne ministre de l'Écologie et ancienne députée européenne)

- La stratégie de l'Union européenne pour la forêt et le bois, Mauro POINELLI (chef d'unité « Environnement, forêt et changement climatique » de la DG Agri de la Commission de l'UE)
- La filière forêt-bois, l'organisation des marchés et leur économie, les voies d'avenir et les enjeux, Georges-Henri FLORENTIN (Directeur général du FCBA)
- Le point de vue de la société civile, Hervé LE BOULER (Responsable du réseau Forêt de FNE)
- Un exemple étranger d'intégration, d'innovation et de performance économique, Thomas NÄHER (Directeur général de S-win)

■ **Conclusion** par deux grands témoins, acteurs des marchés de demain :

- L'illustration du potentiel d'avenir et des performances économiques de deux productions emblématiques de la filière : les sciages feuillus de hêtre, les immeubles grande hauteur en bois, Alain LEFEBVRE (Président du Conseil de surveillance du groupe LEFEBVRE, lauréat 2015 du Trophée Jean-Paul LANLY de l'Académie d'agriculture de France*), Franck MATHIS (PDG de Mathis S.A)

■ **Clôture des débats de la matinée par Stéphane LE FOLL, ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.**

Cocktail déjeunatoire - 13h15 / 14h30

Après-midi - 14h30 / 17h15

■ **Les investisseurs de long terme, le cadre législatif et réglementaire :**

- Les investisseurs de long terme, leurs approches et leurs attentes, les critères d'allocation d'actifs, Thibault de SAINT PRIEST (Secrétaire général du Centre des professions financières et directeur général d'ACOFI)
- Le cadre législatif et réglementaire pour la collecte et la gestion de l'épargne, ses évolutions, Xavier PARAIN (Directeur de la gestion d'actifs à l'AMF)

• **Table ronde « Forêt-bois et changement climatique : les besoins et financements nouveaux » :**

- Les financements et leurs effets de levier, les acteurs existants : le groupement forestier d'investissement, les prises de participation en capital, les appels à projets, les financements participatifs, les engagements d'une banque française sur la filière forêt-bois et son approche,
- Les sources nouvelles de financement pour l'intensification de la gestion forestière et le développement des industries de transformation du bois, les marchés volontaires du carbone, Pascal MAYER (Directeur de la gestion technique et patrimoniale, Société Forestière de la Caisse des Dépôts), Vanessa GIRAUD (Directrice d'investissements fonds bois, BPI France), Rémi CHABRILLAT (Directeur productions et énergies durables, ADEME), Eric TOPPAN (Secrétaire général, FORINVEST), Jacques DUCERF (Président du Crédit agricole Centre-est et PDG du groupe DUCERF), Jean-Yves HENRY (Secrétaire permanent de l'ASFFOR)

■ **Conclusion des Présidents** Pierre ACHARD (ASFFOR), Cyril LE PICARD (FBF), Luc CHARMASSON (FBIE)

■ **Clôture des débats de l'après-midi par Emmanuel MACRON, ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique.**

Fin du colloque - 17h15

Animation du colloque Jean-Charles CATTEAU

* Trophée pour la valorisation du bois français destiné à distinguer une entreprise ou un organisme implanté en France et œuvrant dans le secteur de la filière bois, utilisant et accroissant la consommation de bois français, selon des méthodes et procédés innovants.

3. Les propositions de l'ASSFOR

Association des sociétés et groupements fonciers et forestiers

Bilan depuis le colloque de 2011 «La forêt : investisseurs et développement durable» : Les avancées pour les investisseurs et l'évolution du contexte général

L'ASSFOR, qui se situe à la rencontre du monde de la forêt et des professions financières, s'est donné comme objectif de rechercher les voies et moyens permettant de promouvoir l'investissement forestier sous forme collective et d'en faire un placement répondant aux mêmes exigences d'information, de transparence et de gouvernance que les autres classes d'actifs.

Lors du colloque de 2011 « La forêt : investisseurs et développement durable », et par référence au millésime, nous avons établi 11 propositions. Plus de la moitié d'entre elles ont abouti à des développements allant de mesures d'intérêt général pour la forêt à des dispositions spécifiques aux investisseurs. Ces avancées résultent de positions prises par les pouvoirs publics, d'actions engagées par la filière forêt-bois, de travaux menés en partenariat avec d'autres entités de la forêt comme la Fédération forestiers privés de France et le Syndicat des sylviculteurs du sud-ouest, d'initiatives de l'ASSFOR du fait de son activité. Elle sont reprises ici dans l'ordre où elles avaient été présentées :

■ *Respecter la règle « produire plus et préserver mieux » en développant la recherche pour adapter les forêts au changement climatique, aux tempêtes et pour concilier au mieux les objectifs de production et de préservation.*

Les acteurs de la forêt et du bois sont totalement mobilisés sur ce thème et le lancement du Forum Forêt par Fransylva en est l'illustration. Le 13 novembre prochain les acteurs de la recherche, du développement, de la gestion, de l'enseignement et de la formation présenteront les actions visant à adapter les forêts au changement climatique et à fournir aux gestionnaires des outils d'aide à la décision.

- *Développer les marchés du carbone pour apporter des ressources nouvelles à la forêt.*
La réflexion progresse et même s'il n'y a pas encore de référentiel adapté à la forêt française pour développer les marchés volontaires, de très nombreuses initiatives ont vu le jour dans les territoires afin de mobiliser des capitaux en vue, soit d'effectuer des reboisements, soit de mettre en place des itinéraires de gestion sylvicole améliorée.
- *Créer un compte d'épargne et d'investissement.*
Le Compte d'investissement forestier et d'assurance - CIFA - a vu le jour en 2013. Il permet aux producteurs de constituer une épargne de précaution, afin de faire face aux sinistres touchant leurs peuplements, et de disposer de capitaux pour réaliser des travaux d'investissement.
- *Organiser l'assurance dommage en France, simplifier et pérenniser la fiscalité s'appliquant à la forêt.*
La loi de finances rectificative pour 2013 a reconduit jusqu'en 2017 le dispositif d'encouragement fiscal à l'investissement forestier - DEFI forêt - avec des mesures de réduction d'impôt (notamment pour l'acquisition et la souscription de parts de groupement forestier, la cotisation d'assurances dommages) et de crédit d'impôt (notamment pour travaux forestiers).

■ *Améliorer la transparence de l'investissement en forêt.*

Avec le nouveau cadre juridique de la gestion d'actifs issu de la transposition en 2013 d'une directive européenne, le groupement forestier destiné à des investisseurs répond désormais aux mêmes critères de gestion que les autres fonds d'investissement alternatifs.

En définissant le concept de forêt d'investissement, il est apparu indispensable de développer des outils d'information - création en 2014 de l'Indicateur du prix des bois sur pied en collaboration avec France Bois Forêt, la Société Forestière de la Caisse des Dépôts, Experts Forestiers de France - d'actualiser les règles d'évaluation des biens forestiers - édition en 2015 du Guide méthodologique de l'expertise en évaluation forestière par Experts Forestiers de France.

- *Permettre l'offre au public et favoriser la fusion de groupements forestiers.*
Directement issu du concept de la forêt d'investissement et du nouveau cadre de la gestion d'actifs, le groupement forestier d'investissement - GFI - a été créé en 2014. Même si sa mise en œuvre demandera encore un complément législatif, le GFI est une structure adaptée aux caractéristiques de la gestion d'actifs et répond aux nécessaires exigences de sécurité des investisseurs.

Depuis 2011 il y a donc eu des avancées significatives. Le contexte général a également évolué :

- *Le changement climatique, une prise de conscience générale.*
La tenue de la COP 21, à Paris, en est la meilleure preuve.
- *La forêt et le bois dans la lutte contre le changement climatique, un rôle d'intérêt général.*
La loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt reconnaît l'intérêt général de la mise en valeur des forêts et de leur reboisement dans le cadre d'une gestion durable, le rôle de la forêt et du bois dans la lutte contre le changement climatique avec la fixation et le stockage du carbone.
- *La forêt de production, une classe d'actifs comme les autres avec de bons fondamentaux économiques.*
Le GFI s'inscrit dans le cadre régulé par l'Autorité des marchés financiers - AMF. Par ailleurs, depuis 2011 et malgré la baisse constatée en 2012, le prix du bois progresse.

- *La filière forêt-bois et ses interprofessions, une filière qui s'organise.*

Face au changement climatique une volonté partagée pour adapter la forêt et mettre en avant le rôle d'atténuation de la forêt et du bois.

Sources nouvelles de financement pour l'intensification de la gestion forestière¹

Aujourd'hui la forêt française ne reboise plus autant qu'elle le devrait pour simplement assurer le renouvellement des peuplements dont les industries de transformation du bois auront besoin dans 30 ou 50 ans.

La forêt française va aussi devoir s'adapter aux effets du changement climatique et transformer les peuplements qui ne pourront vivre et se développer sous le climat de demain.

Aussi le renforcement du rôle d'atténuation de la filière forêt-bois face aux effets du changement climatique va demander des sources nouvelles de financement de la gestion forestière : l'autofinancement des producteurs (avec notamment le compte d'investissement forestier et d'assurance - CIFA) et les fonds publics (Fonds stratégique de la forêt et du bois - FSFB, financements régionaux et fonds européens) ne suffiront pas.

Il est donc indispensable, au côté de ces financements, de créer les conditions pour accueillir des investisseurs, répondre à leurs attentes et ainsi disposer des capitaux nécessaires pour agir en forêt.

Les chiffres à connaître :

- Chaque année 10 à 20 000 hectares sont aujourd'hui reconstitués en France mais les besoins sont estimés à 40 à 50 000 hectares, soit un montant annuel d'investissement d'environ 150 millions d'euros,
- Si la forêt crée peu de valeur ajoutée et d'emplois, elle en génère 10 fois plus en aval dans les filières de transformation.

Dans ce contexte et sans que cela soit exhaustif, plusieurs pistes de financement qui se complètent les unes les autres peuvent être imaginées :

- **L'épargne investie directement dans la forêt avec pour objectif de dynamiser la gestion forestière,**
- **Des solutions de financement de la gestion forestière par prêts ou mise à disposition du foncier par démembrement,**
- **L'épargne accompagnant les acteurs économiques qui investissent en forêt et abondera, indirectement le FSFB.**

Ces sources de financement prennent en compte le comportement des Français à l'égard de leur épargne :

- Face aux incertitudes nées de la crise, les Français épargnent davantage (15% de leurs revenus),
- Les placements sûrs sont privilégiés (la part de l'assurance-vie représente près de 45% du portefeuille financier), les produits risqués ayant tendance à se limiter,
- L'argument fiscal est le plus efficace lorsque l'objectif est d'augmenter l'épargne financière à risque,
- Une image positive, dynamique et moderne de la forêt et du bois, en raison de la gestion durable qui y est pratiquée et de leur rôle dans l'atténuation des effets du changement climatique, consolidera les flux d'épargne qui s'y investiront,
- Les sources devront être adaptées aux cibles visées (particuliers, assureurs, caisses de retraite, etc.).

Enfin le fonds stratégique de la forêt et du bois ne peut collecter de l'épargne auprès d'investisseurs car il ne peut pas rémunérer les capitaux qui lui sont apportés ni les rembourser. Pour être efficace il devra être abondé durablement et significativement par des moyens budgétaires en loi de finances : ce document ne traite pas de ces indispensables réflexions à conduire par la filière forêt-bois.

L'épargne en faveur de la détention d'une forêt de production

- *Les particuliers et le groupement forestier d'investissement*

Une part significative d'épargnants, qui ne peuvent ou ne veulent acheter de la forêt en direct, s'intéresse à l'investissement en forêt sous forme collective avec le groupement forestier d'investissement (GFI)². Ils y voient les avantages suivants :

- La forêt est considérée comme un actif sûr,
- Avec le nouveau véhicule que constitue le groupement forestier d'investissement et le nouveau cadre juridique de la gestion d'actifs³, les épargnants disposent désormais d'un environnement régulé par l'Autorité des marchés financiers - AMF,
- L'investissement collectif et le groupement forestier permettent un placement accessible (en termes de montant), sécurisé (avec plusieurs forêts), sans souci de gestion.

1 - Réflexions d'un groupe de travail réunissant des représentants de : Centre des professions financières, Société Forestière de la Caisse des Dépôts, BPI France, Association française de gestion, Fransylva, Caisse des Dépôts, CGAAER/MAAF, ASFFOR.

2 - Article 70 de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt.

3 - Ordonnance du 25.07.2013 modifiant le cadre juridique de la gestion d'actifs.

Le GFI est une avancée qui conduit à une gestion organisée et dynamique de la forêt, dans le respect des obligations de gestion durable : seule une gestion active permet de répondre aux attentes des investisseurs qui souhaitent dégager des revenus de leur placement et valoriser leur capital. La collecte, à l'instar de ce que font actuellement les sociétés de gestion dédiées à la forêt (entre cinq et dix en France) est d'environ 50 à 60 millions d'euros sur le marché primaire et 20 millions d'euros sur le marché secondaire. Toutefois et pour être pleinement opérationnel, des compléments législatifs et réglementaires devront être apportés aux dispositions existantes. Ces travaux sont en cours et s'effectuent en étroite relation avec l'AMF (Autorité des marchés financiers).

- *Les investisseurs institutionnels et la forêt*

L'assurance-vie est le placement préféré des Français et constitue près de 45% de leur portefeuille financier.

Par ailleurs les assureurs sont aujourd'hui les financeurs centraux de l'économie et des entreprises françaises.

La forêt représente une très faible part de leurs actifs (0,1%) et elle est détenue soit par des fonds généraux, soit en compte propre par la compagnie d'assurances. Il n'existe plus aujourd'hui, en raison des problèmes de liquidité, de contrat en unités de compte adossé à de la forêt.

Compte tenu du faible niveau actuel de rémunération des taux financiers, de la persistance prévue de cette situation, de la possibilité offerte à des assureurs, du fait de leur passif, d'avoir des placements longs (20 à 30 ans), la forêt est une classe d'actifs à laquelle ces derniers s'intéressent.

Quelques pistes peuvent être avancées pour optimiser leur rôle et les inciter à davantage investir :

- En matière d'allocation d'actifs : à l'image d'initiative de place prise par les assureurs vie avec la Fédération française des sociétés d'assurances (FFSA) en vue de financer un secteur de notre économie (exemple récent d'un programme sur trois ans de financement des entreprises en croissance) prévoit un financement de reconstitution de forêts pauvres ou dégradées : il y aura lieu de qualifier ce type de forêts, d'apprécier la durée et le volume du financement à prévoir,
- En matière d'incitation fiscale : dès lors qu'ils sont soumis aux mêmes règles de gestion durable, transposer aux assureurs des dispositions dont bénéficient les particuliers - dispositif d'encouragement fiscal à l'investissement en forêt (DEFI Forêt), compte d'affectation pour aléas (par analogie avec le compte d'investissement forestier et d'assurance - CIFA), régime de plus-value.

A noter que la forêt est traitée comme l'immobilier en matière d'exigences de fonds propres et de couverture des risques financiers avec le nouveau régime Solvabilité 2 applicable au 1^{er} janvier prochain.

D'autres formes de détention et de gestion de la forêt

- *Un fonds avec la Banque européenne d'investissement (BEI) - (Piste à explorer plus complètement avec la BEI)*

La BEI soutient, sous forme de prêts ou d'apports en fonds propres, les pays de l'UE à travers des zones géographiques ou des activités sectorielles ciblées. Les financements liés à la modernisation d'une filière sont envisageables avec en première approche : un financement sous forme de prêts à 25 ou 30 ans, avec des apports de capitaux (représentant 50 % de l'actif d'un fonds) sur trois à quatre ans pour un montant total de 100 millions d'€.

Compte tenu de la durée du prêt et des taux d'intérêt actuels, le modèle économique - acquisition de forêts, reboisement, puis cession des forêts ou vente des bois - mérite d'être exploré.

Il pourrait alors être envisagé de constituer un fonds d'acquisition de massifs à reboiser ou à reconstituer financé à parts égales entre des apports (particuliers, institutionnels caisse de retraite ou établissement financier) et de prêts (BEI).

En matière de gouvernance ce fonds s'adosserait aux exigences des groupements forestiers d'investissement : évaluation, dépositaire, division des risques, information des porteurs, règles comptables, etc.

- *Le démembrement de propriété et la mise à disposition de foncier forestier*

La piste évoquée dans ce chapitre devra, à l'évidence, être approfondie avec les organisations professionnelles de la forêt.

L'existence du bail rural a permis à des détenteurs de foncier agricole de conserver leur bien, d'en percevoir une rémunération, tout en le mettant à disposition d'un exploitant chargé alors d'en assurer la pérennité.

En matière forestière, il existe des détenteurs de forêt soucieux de l'améliorer puis de la transmettre tout en en percevant un revenu régulier et sécurisé fixé à l'avance. En parallèle des opérateurs s'intéresseraient à cette formule sans avoir à financer le foncier forestier :

- soit des professionnels, dont le métier est de gérer des forêts, qui trouveraient un intérêt à exercer leur activité tout en sécurisant sur une longue période un volume de coupes et de travaux,
- soit des investisseurs qui rechercheraient sur le long terme des flux adossés à la performance économique de la seule activité forestière, la production et les marchés du bois, et non aux plus-values liées au foncier forestier.

Plusieurs sujets devront être examinés et notamment :

- l'établissement d'un contrat fixant les droits et obligations de l'opérateur - les coupes et travaux à réaliser,
- la durée du contrat de mise à disposition de la forêt - 25 à 30 ans pour permettre à la fois d'y intéresser l'opérateur et de lui laisser le temps de réaliser le programme prévu - période à l'issue de laquelle le détenteur de la forêt, ou ses successeurs, retrouvera le bien,
- le suivi et le contrôle des obligations prises par l'opérateur - avec des expertises à faire par un tiers, selon un rythme à définir, après l'état des lieux fait à l'entrée puis à la fin du contrat,
- un montant de loyer à fixer - à un niveau de prix compatible avec l'économie de la forêt et des conditions d'actualisation à prévoir,
- la constitution d'un portefeuille de forêts pour les investisseurs - la capacité à équilibrer et mutualiser les risques, à prévoir les flux,
- l'encadrement fiscal et le traitement comptable tant pour l'opérateur que pour celui qui mettra sa forêt à disposition - sur la base de ce qui existe aujourd'hui entre usufruitier et nu-proprétaire et en réfléchissant à des dispositions incitatives, adapter la fiscalité forestière existante.

La mise en œuvre de cette piste, outre la réserve figurant en introduction à ce chapitre, passe par une évaluation de la profondeur du marché des forêts qui seraient susceptibles d'être démembrées.

L'épargne destinée à aider aux investissements en forêt

La forêt et le bois bénéficient d'une bonne image auprès des français. Le fonds stratégique de la forêt et du bois pourrait, au travers de fonds qui lui seraient directement ou indirectement attachés, recueillir des capitaux à même d'abonder son budget. Plusieurs pistes peuvent être imaginées avec trois catégories de supports : les fonds adossés au carbone, aux financements participatifs, à l'épargne solidaire.

• Les marchés liés au carbone⁴

Les marchés volontaires du carbone représentent en France une demande estimée entre 20 et 30 millions d'euros. Plus de 90% des projets sont basés à l'étranger et à hauteur de 40% environ concernent la forêt. Il y a donc un marché à capter tant du côté des particuliers que des entreprises qui voudraient communiquer sur l'image d'une forêt de proximité.

Dans ce contexte les marchés du carbone, sous cette dénomination générique, avaient apporté, il y a quelques années, beaucoup d'espoir quant à une source de financement des opérations d'intensification de la gestion forestière. A ce jour il n'en est rien, du moins concernant la compensation carbone stricto sensu.

• Les marchés réglementés : il n'y a rien d'opérationnel à ce jour.

Dans le cadre de la lutte contre le changement climatique, l'Union européenne a mis en place un système d'échanges de quotas de CO₂ incitant les secteurs industriels les plus polluants à limiter leurs émissions de gaz à effet de serre. Pour autant et au moins jusqu'en 2020, les crédits forestiers, en France, n'y sont pas éligibles.

Pour les secteurs qui ne relèvent pas de ce système d'échange de quotas et pour malgré tout encourager la réduction des émissions de gaz à effet de serre, il existe des mécanismes de projets prévus dans le cadre du Protocole de Kyoto. Ils permettent d'inciter les acteurs économiques à mettre en place des projets de réduction d'émissions. Dans ce cadre, la France a développé le dispositif des projets domestiques : il permet de rémunérer les acteurs lorsqu'ils engagent volontairement des actions de réduction de leurs émissions sur le territoire national. Pour autant, le dispositif n'est pas encore opérationnel pour le secteur forestier :

- si un arrêté reconnaît les projets de boisement et reboisement, la méthodologie qui permet de prouver la réduction d'émission n'est pas encore validée,
- les projets de gestion améliorée ne sont pas reconnus.

• Les marchés volontaires : dans les faits pas de projets forestiers de compensation carbone en France.

Le mécanisme de compensation volontaire vise les acteurs soit qui ne sont pas soumis à une contrainte pesant sur leurs émissions de gaz à effet de serre, soit qui sont contraints mais souhaitent aller au-delà de leurs obligations réglementaires. Même si le marché de la compensation volontaire reste modeste face aux échanges du marché de conformité, il s'est développé au cours de ces dix dernières années.

Si une offre existe, les labels qui sont associés aux projets forestiers, qui en évaluent la gestion, qui vérifient et calculent les émissions sont de mise en œuvre délicate et coûteuse ! Mais surtout ces labels ne sont pas implantés en France, notamment pour cause d'un problème de double compte : ils demandent à la France d'annuler un « quota carbone » dont elle dispose pour délivrer un crédit au porteur de projet. Ce blocage empêche dans notre pays le développement de projets carbone.

• Le mécénat environnemental : une piste.

4 - Chapitre rédigé à partir des travaux du Club carbone forêt-bois animé par I4CE - Institut de l'Économie pour le Climat. Ce club de réflexion, à l'origine duquel se trouve plusieurs acteurs de la filière forêt bois française dont l'ASFFOR, pourrait utilement travailler sur les pistes évoquées dans ce chapitre.

Dans le cadre du mécénat, c'est à dire un soutien financier, sans contrepartie, à une activité d'intérêt général, des projets de boisement/reboisement et de gestion forestière améliorée ont vu le jour. Dans ce cas et à partir d'un référentiel simple, les porteurs de projet permettent à leurs financeurs de communiquer sur les améliorations forestières réalisées : boisement sur périmètre de captage, conversion de taillis, plantations en zones difficiles, plantations de haies, etc. Cela témoigne d'une volonté forte des acteurs, forestiers et financeurs, d'agir en dehors de tout cadre incitatif pour, à la fois, lutter contre le changement climatique et renouveler les forêts.

Au total si les projets sont nombreux et ont un effet au niveau des territoires, leur impact est limité : 400 hectares améliorés ou reboisés pour un montant de 500 000 €.

Il sera toutefois intéressant de voir le devenir de quatre programmes régionaux plus ambitieux, associant des financements européens pour la mise en place du projet, à des fonds régionaux et privés (mécénat) pour financer les opérations forestières proprement dites. Sur les 5 ans qui viennent les budgets prévus devraient permettre de reboiser plusieurs milliers d'hectares.

À signaler enfin les initiatives d'Alliance, coopérative forestière avec son fonds de dotation «Plantons pour l'Avenir», de la Fédération Forestiers Privé de France et de sa Fondation Fransylva dont l'annonce sera faite lors du Forum Forêt du 13 novembre prochain.

• *Le développement d'un label national pour les marchés volontaires et projets domestiques : une autre piste.*

Le développement des projets domestiques et des marchés volontaires butte, en France, d'une part sur l'absence d'un référentiel, adapté à la fois en termes de coût et de prise en compte des caractéristiques de la forêt française, d'autre part sur le double compte. Ce label national permettra de certifier en France un projet, d'apporter au financeur (particuliers et entreprises) des garanties sur la compensation carbone réalisée ou les gains plus généraux en matière d'atténuation du changement climatique.

Il sous entend également la mise en place de modalités d'accréditation des certificateurs, de tenue d'un registre simplifié des séquestrations effectuées.

L'élaboration de ce label passera aussi par une étude de marché et de faisabilité économique : profondeur de la demande en compensation, coûts de certification du projet et de tenue du registre par rapport aux montants des financements privés escomptés.

Ce label enfin pourrait enfin s'adosser à un fonds de compensation de la filière forêt-bois française qui se positionnerait comme le principal offreur de projets forestiers de compensation carbone. L'éclairage médiatique apporté par la COP 21 aiderait à sa mise en place.

• *Le financement participatif*

Le financement participatif, ou crowdfunding, s'installe désormais dans le paysage français : 152 millions collectés en 2014, 300 millions d'euros attendus en 2015 et une progression rapide qui s'annonce ! Ces financements portent sur des prêts, des dons ou des prises de participation. L'idée serait de capter une partie de ces dons et les orienter vers l'investissement en forêt. Le fonds associatif de la filière forêt-bois française évoqué précédemment constituerait l'élément principal. Il est possible également d'envisager des déclinaisons régionales voire thématiques : il sera alors nécessaire d'imaginer un dispositif de gouvernance et d'organisation des actions entreprises par ces fonds.

Enfin et pour optimiser la collecte de ces capitaux qui constituent de la forêt par anticipation, ils seraient dotés de la fiscalité forestière des particuliers (ISF).

• *Le financement par l'épargne solidaire*

L'épargne solidaire, dont les fonds d'épargne salariale représentent près des deux tiers des encours, progresse chaque année en France. Elle participe au financement d'activités relevant de l'économie sociale et solidaire soit par des prises de participation dans des « entreprises solidaires », l'agrément leur étant délivré par l'Etat, soit par le reversement de tout ou partie des intérêts perçus à une association reconnue d'utilité publique :

- Cette épargne de partage, aussi appelée « produit de partage », consiste, pour un épargnant, à faire don de tout ou partie des revenus de son placement pour financer une œuvre d'intérêt général ayant un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, culturel ou environnemental,
- Les produits de partage concernés sont nombreux tels les livrets d'épargne et fonds communs de placement, les contrats d'assurance-vie, les cartes bancaires.

Comme la loi d'avenir pour la forêt d'octobre 2014 a reconnu le rôle d'intérêt général de la forêt, il serait envisageable de doter le fonds associatif de la filière forêt-bois française, évoqué précédemment, de la reconnaissance d'utilité publique. Il serait alors à même de recevoir des fonds provenant de l'épargne de partage.

La forêt pour assurer son renouvellement, s'adapter aux évolutions climatiques annoncées, répondre aux besoins des industries françaises de valorisation du bois, renforcer le rôle de la filière forêt-bois en matière d'atténuation du réchauffement climatique demande des investissements importants. Plusieurs sources de financements nouveaux existent sous réserve d'adapter le cadre législatif et réglementaire existant, de créer les conditions incitatives à la venue de ces capitaux, de rendre la filière forêt bois française visible et lui donner une image de dynamisme.

4. Les intervenants leur biographie



Pierre Achard

Pierre ACHARD est inspecteur général des finances (h) et préside l'ASFFOR depuis 2004.

Pierre ACHARD a consacré la plus longue partie de sa carrière aux questions européennes et internationales, au Secrétariat général pour les affaires européennes (à l'époque SGCI) dont il a été le Secrétaire général adjoint, puis de 1979 à 1982, le Secrétaire général, auprès de Christian Bonnet, ministre de l'Agriculture, pour les négociations liés à la politique agricole commune, et comme Directeur de cabinet d'André Rossi, ministre du Commerce extérieur, de 1976 à 1978.

Il est le conseiller pour les questions européennes et internationales de Raymond Barre, Premier ministre, de 1979 à 1981, puis entre 1983 et 1999, ministre plénipotentiaire, conseiller financier, successivement à Rome et Bonn - Berlin .

Le Gouvernement le nomme membre de la Commission des participations et des transferts en septembre 2008.



Sylvie Alexandre

Sylvie ALEXANDRE, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts, membre du Conseil général de l'environnement et du développement durable, est Déléguée interministérielle à la forêt et au bois auprès des ministres de l'Ecologie, du développement durable et de l'Energie, et du Logement, de l'Egalité des territoires et de la Ruralité.

A ce titre elle est chargée d'établir un diagnostic des politiques publiques de ces deux ministères sur la forêt et le bois. Elle devra également faire des propositions pour optimiser leur action, en particulier sur le «changement climatique» (adaptation des forêts, prise en compte de la gestion durable des forêts dans la Convention climat en perspective de la COP21), les «usages et filières de transformation du bois» (création de chaînes de valeurs compétitives pour surmonter les concurrences entre industries et énergie), le «développement de la filière bois construction», et «le recyclage et la politique des déchets issus du bois».

Ancienne élève de l'institut national agronomique de Paris Grignon et de l'Ecole nationale du génie rural, des eaux et forêts, Sylvie ALEXANDRE a occupé différents postes dans le domaine des espaces verts, de la forêt puis au sein du ministère de l'agriculture. Elle y fut notamment adjointe au directeur général de la forêt et des affaires rurales (2005-2008) et directrice des pêches maritimes et de l'aquaculture (2008-2009).



Jean-Charles CATTEAU

Jean-Charles CATTEAU est consultant en communication stratégique des filières de l'agriculture, de la forêt, ainsi qu'en différents domaines connexes comme l'environnement, l'eau ou l'énergie.

Professionnel expérimenté dans la conception et l'organisation de colloques, séminaires, congrès, conventions, AG, etc., il intervient régulièrement en tant que modérateur en tables rondes. Facilitateur et médiateur, il anime de nombreux séminaires de réflexion et d'orientation des organisations professionnelles et des entreprises.

Par ailleurs conférencier et auteur, pionnier du concept de l'écotrophologie© (ecotrophologie.com), il intervient sur les thèmes du développement durable, de l'environnement, de l'agro-écologie, de l'alimentation et de la nutrition.

De formation agronomique, Jean-Charles CATTEAU fut cadre export pendant 10 ans, avant de fonder Ad Hoc communication en 1995, qu'il dirige toujours.



Rémi CHABRILLAT

Rémi CHABRILLAT est directeur de la production et des énergies durables de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie).

Après une formation à l'École des mines d'Alès, option environnement, en 1981, il occupe un premier poste à la DRIRE - direction régionale de l'industrie, la recherche et l'environnement de Bourgogne - consacré à la gestion des déchets industriels.

Il entre ensuite en 1983 à l'ANRED - Agence nationale pour la récupération et l'élimination des déchets, qui deviendra l'ADEME. A ce titre il travaille sur plusieurs régions successives - Bourgogne, Auvergne, Rhône-Alpes, et de nouveau l'Auvergne - pour des responsabilités de chargé de mission industrie, coordinateur entreprises, délégué régional et, en 2009, directeur régional.

L'ADEME participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. A ce titre l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre dans les domaines suivants : gestion des déchets, préservation des sols, efficacité énergétique et énergies renouvelables, qualité de l'air et lutte contre le bruit. L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.



Luc CHARMASSON

Au plan professionnel, Luc CHARMASSON est Président du Conseil de surveillance du Groupe Charmasson/GIPEN, industrie de composants de structure bois pour la construction, entreprise familiale depuis 136 ans. Il est également Président du GIE GIPEN, deuxième groupement national d'entreprises industrielles familiales.

Par ailleurs et depuis 2002, Luc CHARMASSON s'est très fortement impliqué dans les organisations professionnelles. Depuis cette date il assure la présidence de l'UIB - Union des Industries du Bois regroupant 16 fédérations/syndicats - 47 000 emplois 1650 entreprises.

Il est aussi président de FBIE - France Bois Industries Entreprises depuis 2011, interprofession nationale aval regroupant les industries et entreprises de la filière : scieries, pâte à papier, panneaux de process, industrie bois construction, ameublement, entreprises de construction - 250 000 emplois - 40 milliards d'euros de chiffres d'affaires.

En décembre 2013 il a été nommé vice-président du CSF BOIS - Comité Stratégique de Filière Bois par les ministres en charge de l'économie d'une part, de la forêt d'autre part. A ce titre a participé à l'élaboration puis à la signature d'un contrat stratégique de filière bois le 16 décembre 2014 avec quatre ministres - Economie - Industrie / Agriculture - Forêt / Environnement / Logement - et 22 organisations professionnelles.

Enfin il est vice-président du CODIFAB - Comité Professionnel de Développement des Industries Françaises de l'Ameublement et du FCBA - Institut Technologique Forêt, Cellulose, Bois-Construction, Ameublement après avoir été président de 2010 à 2013 de ce dernier.



Jean-Paul DELEVOYE

Jean-Paul Delevoye a été élu Président du Conseil économique social et environnemental le 16 Novembre 2010.

Ancien directeur de sociétés agroalimentaires il fut conseiller municipal de la commune d'Avesnes les Bapaume dès 1974.

Conseiller général du Pas-de-Calais de 1980 à 2001, Jean-Paul Delevoye a été également Maire de Bapaume de 1982 à 2014 et Président de la Communauté de communes de Bapaume de 1992 à 2014.

Député du Pas-de-Calais de 1986 à 1988, il est en 1986 membre du comité directeur de l'Association des maires de France (AMF), et Président de la commission des finances. Il fut également Président de l'AMF de 1992 à 2002.

Sénateur du Pas de Calais de 1992 à 2002, président du groupe des sénateurs-maires, il dirigea le rapport « Cohésion sociale et territoire » pour le commissariat au plan en 1999. Il présida la mission sénatoriale d'information chargée de dresser le bilan de la décentralisation et de proposer les améliorations de nature à faciliter l'exercice des compétences locales en 1999-2000. Il conduisit également le groupe d'étude sur la responsabilité pénale

des décideurs publics au ministère de la Justice. En 1998, il participa à l'étude « Pour une approche globale du temps de l'enfant : l'expérimentation des rythmes scolaires ».

Ministre de la Fonction publique, de la Réforme de l'État et de l'Aménagement du territoire de 2002 à 2004, il a notamment engagé la réforme de l'ENA et celle de la retraite des fonctionnaires. Jean-Paul Delevoye a également été médiateur de la République d'avril 2004 au 31 mars 2011.



Jacques DUCERF

Jacques DUCERF est Président directeur général du Groupe DUCERF. Cette entreprise de 150 personnes réalise un chiffre d'affaires de 28 millions d'euros autour d'une double activité :

L'exploitation forestière et la scierie, où chaque année sont transformés 40 000 m³ de grumes feuillues, pour l'essentiel de chêne, sur trois unités de sciage - Vendennes les Charolles (71), Biches (58) et Savoyeux (70).

La deuxième transformation avec « les Bois Profilés » et toute une gamme de produits allant des panneaux lamellés collés ou massifs aux carrelés lamellés collés destinés aux aménagements et menuiseries, intérieures et extérieures, au mobilier. S'y ajoute également une gamme de bois thermo-transformés pour les terrasses et bardage.

Par ailleurs et après s'être impliqué tant au niveau de sa région qu'au plan national dans les organisations professionnelles de la filière forêt-bois, Jacques DUCERF est depuis 2013 Président du conseil d'administration du Crédit agricole Centre-est.



Georges-Henri FLORENTIN

Georges-Henri FLORENTIN est ingénieur général des ponts des eaux et des forêts et détaché auprès de l'Institut Technologique FCBA dont il est le directeur général depuis 2010.

Après avoir occupé plusieurs postes à l'Office National des Forêts dans le Jura, son département d'origine, il intègre le Centre Technique du Bois et de l'Ameublement à Paris comme directeur du pôle bois et sciage puis, en 1999, il devient directeur du pôle bois construction qu'il a délocalisé sur Bordeaux.

Il est en outre expert référent dans le domaine des industries du bois et à ce titre siège dans de nombreux institutions ou commissions parmi lesquelles : l'Académie d'Agriculture de France, le comité stratégique CNI de la filière bois, le comité de pilotage du plan nouvelle France industrielle immeubles de grande hauteur bois, le comité de la marque NF de l'AFNOR, etc.

L'institut technologique FCBA est le centre technique industriel (CTI) français au service de la filière bois (Forêt Cellulose Bois Construction) et de l'Ameublement. 350 personnes à Champs sur Marne, Bordeaux, Grenoble, Dijon, Limoges, Epinal et Nantes.

Le FCBA exerce des activités-clés dans les domaines collectifs de la recherche, la normalisation, l'expertise, l'évaluation, la diffusion des connaissances et réalise des prestations privées : consultation, essais, certification (FCBA est en France n°1 des certificateurs de gestion durable forestière et n°2 des certificateurs de produits), formation.



Vanessa GIRAUD

Vanessa GIRAUD est directrice d'investissements et référent bois à Bpifrance.

Diplômée d'HEC, Vanessa GIRAUD a commencé sa carrière dans la banque à l'international (Inspection générale d'Indosuez), avant de poursuivre dans le conseil en stratégie et en organisation (secteurs : télécom, média, internet, pétrole, pharma, institutions financières).

Elle travaille depuis 12 ans dans le capital investissement au service de l'intérêt général pour la Caisse des Dépôts et Bpifrance.

Bpifrance, filiale de la Caisse des Dépôts, accompagne la croissance des PME, de l'amorçage jusqu'à la cotation en bourse, du crédit aux fonds propres. Bpifrance offre au niveau régional des solutions de financement adaptées à chaque étape de la vie des entreprises. Elle investira environ 8 milliards d'euros d'ici à 2017 dans les entreprises françaises.



Henri GRIFFON

Henri Griffon est juriste de formation (doctorat en droit des sociétés et enseignant à la faculté de Paris II). En 1988, il entre dans l'entreprise familiale, Griffon S.A., industriel de l'ameublement depuis cinq générations.

De 1996 à 2010, il préside l'UNIFA (Union Nationale des Industries Françaises de l'Ameublement). A ce titre, il assure à partir de 1998 la présidence du Salon du Meuble de Paris et de la compagnie d'organisation des salons professionnels jusqu'en 2008.

Depuis 2011, il est Président du CODIFAB, le Comité professionnel de Développement économique des Industries Françaises de l'Ameublement et du Bois.

Depuis 2013, il est Président du VIA (Valorisation de l'Innovation dans l'Ameublement).

Jean-Yves HENRY



Jean-Yves Henry est expert forestier depuis 1991 et a effectué tout son parcours professionnel dans le secteur de la forêt et du bois.

Après une formation à l'École Supérieure d'Agriculture de PURPAN TOULOUSE, il débute à l'Institut pour le Développement Forestier - IDF - comme ingénieur régional. Ensuite avec un associé, il crée une société de gestion forestière, d'achat de bois et de travaux forestiers puis rejoint en 1985 le groupe Banque Populaire. Il y dirige la filiale dédiée aux investissements forestiers et fonciers viticoles réalisés soit pour compte propre soit pour des clients particuliers et institutionnels. De 2004 à 2010, il est Directeur Général Adjoint en charge du développement à la Société Forestière de la Caisse des Dépôts.

Parallèlement à ces activités, il assure depuis 1987 le Secrétariat permanent de l'ASFFOR.

Hervé LE BOULER



Hervé Le Bouler, après des études en biologie végétale puis une formation forestière, travaille au ministère de l'agriculture. Depuis 2013, il est chargé de recherche sur les impacts des changements climatiques sur la forêt et la biodiversité à l'ONF. Il est par ailleurs expert associé à divers programmes, projets et structures institutionnelles forêts-biodiversité-climat au niveau national et international.

Très tôt il s'est engagé dans la vie de nombreuses organisations et associations, notamment celles attachées à la protection de l'environnement.

Actuellement et au sein de France Nature Environnement, Hervé Le Bouler est le pilote du réseau forêt. A ce titre il siège dans de nombreuses organisations et notamment : bureau des directeurs internationaux de PEFC (système mondial de certification de gestion forestière), Conseil supérieur de la forêt et du bois, gouvernance du Fonds stratégique de la forêt et du bois, réseau forêt UICN.

Alain LEFEBVRE



Alain Lefebvre est Président du Conseil de surveillance du Groupe Lefebvre.

Autodidacte, il devient chef d'entreprise à 20 ans, suite au décès brutal de son père, et prend la tête d'une scierie en Normandie employant une vingtaine de personnes. Son esprit d'entreprise le conduit à développer ses activités dans le secteur du bois de hêtre : sciage pour l'export, fabrication de palettes et de panneaux aboutés-lamellés-collés.

Cette activité à l'export l'amène, en 1997, à implanter une scierie en Roumanie.

En 2000, il se diversifie dans le secteur des portes de garage et des portails de jardin, en métal, activité qui représente aujourd'hui près de la moitié du chiffre d'affaires du groupe.

Le Groupe Lefebvre, composé de 8 sociétés, réalise 50 millions de chiffre d'affaires, dont 25% à l'export et emploie 480 personnes dont 110 en Roumanie.

Le Groupe vient de terminer un programme d'investissement de 16 millions d'euros dans une nouvelle unité de sciage de hêtre aux Grandes Ventes (76), avec le soutien des élus locaux et nationaux, de l'Europe.

Après avoir occupé des fonctions au sein de la Fédération nationale du bois, Alain Lefebvre est, en Haute-Normandie, président du syndicat des exploitants forestiers et scieurs, d'Anoribois, l'interprofession de la filière forêt-bois.



Corinne LEPAGE

Corinne Lepage est une femme politique française issue de la société civile. Elle est avocate depuis 1975 au sein du premier cabinet d'avocats spécialisés dans le droit de l'environnement (cabinet Huglo-Lepage) et, à ce titre, est intervenue dans la défense des sinistrés de l'Amoco Cadiz (1978) puis de l'Erika (1999).

Corinne LEPAGE est ancien maître de conférences et ancien professeur à Institut d'études politiques de Paris (chaire de développement durable) et successivement aux universités Paris II, Paris-XII puis de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Ancienne ministre de l'Environnement de 1995 à 1997, période durant laquelle elle met notamment en place la première stratégie nationale sur le développement durable, ancienne membre de Génération écologie, fondatrice et présidente du parti écologiste Cap21 depuis 1996, cofondatrice et ancienne vice-présidente du Mouvement démocrate jusqu'en mars 2010, elle est députée au Parlement européen de 2009 à 2014. En 2012, elle fonde l'association Essaim et l'année suivante, la coopérative politique du Rassemblement citoyen. En 2014, elle devient présidente du parti LRC - Cap21.

Elle est présidente d'honneur du Comité de recherche et d'information indépendantes sur le génie génétique (CRIIGEN) après en avoir été présidente fondatrice, association d'étude des effets produits par les techniques génétiques sur le vivant.



Cyril LE PICARD

Cyril LE PICARD a été directeur général de PRAXION SA, premier cabinet français de recrutement dans le BTP.

Après avoir obtenu son diplôme de gestion et développement des PME à l'École de cadre (EDC) de Courbevoie, Cyril LE PICARD a occupé différents postes de direction commerciale puis de direction générale :

- 1976 à 1991, chez ATLANTIC, fabricant de matériel de chauffage,
- 1991 à 1994, chez OKEANOS, fabricant de matériel de traitement d'eau,
- 1995 à 1998, chez WOLF Klimatechnik, fabricant allemand de matériel de chauffage et climatisation.

La gestion d'une forêt familiale en Basse-Normandie en 1996 l'a amené à s'intéresser activement à la forêt et au bois et à prendre des responsabilités au sein d'organisations professionnelles :

- Depuis 2010, il est Président de l'Union de la Coopération Forestière Française (UCFF) et du Groupe Coopération Forestière (GCF). Ces organisations regroupent l'ensemble des coopératives forestières en France et représentent 112 000 propriétaires

forestiers. Depuis 2014 il est Président de la Coopérative Forestière du Grand Ouest (COFOROUEST),

- Il est parallèlement membre du Conseil d'administration de la Fédération Forestiers Privés de France (FFPF), du Centre National de la propriété Forestière (CNPF), et trésorier de France Bois Forêt (FBF),
- Et enfin depuis 2010, Vice-président du Syndicat des Energies Renouvelables (SER).

Le 3 juin 2015, Cyril Le Picard a été élu Président de l'Interprofession nationale France Bois Forêt.



Frank MATHIS

Frank MATHIS est depuis 1999 Président-directeur général de Frank Mathis SA.

Cette entreprise, basée en Alsace, est totalement intégrée et couvre à la fois l'ingénierie, la production industrielle des éléments en bois lamellé collé et acier, la mise en œuvre sur chantier. Elle est leader national dans la construction de grands bâtiments en bois.

Après une double formation (bois et commerce), Frank MATHIS a été de 1986 à 1999 chef de projet à la Société Mathis.

Il est par ailleurs engagé dans de nombreuses instances professionnelles nationales de la filière bois (syndicat national du bois lamellé - SNBL, syndicat national de l'ossature bois - SYMOB, association CLT France, syndicat des entreprises générales de France - EGF, syndicat de la construction bois - AFCOBOIS, interprofession du bois d'Alsace - FIBOIS, association pour le développement du bâtiment bas carbone - BBICA, pôle de compétitivité pour les bâtiments à énergie positive - Pôle Fibres Énergivie), assure la présidence de l'Association pour le Développement des Immeubles à Vivre en bois - ADIVBOIS et pilote le plan bois de la nouvelle France industrielle - NFI.



Pascal MAYER

Pascal MAYER est directeur de la gestion technique et patrimoniale au siège de la Société Forestière de la Caisse des Dépôts et gérant de portefeuilles (au sens de l'Autorité des Marchés Financiers).

A ce titre il assure la mise en œuvre, d'une part des mandats de gérance ou de gestion technique confiés à la Société Forestière par ses clients, et d'autre part, pour les groupements forestiers dont la promotion est assurée par sa société, une gestion conforme à la réglementation relative aux fonds d'investissement alternatifs (FIA).

Après une formation d'ingénieur forestier, il débute sa carrière à la DDAF des Landes. Il acquiert ensuite une longue expérience de gestion technique forestière en tant que directeur de différentes agences au sein de la Société Forestière durant une vingtaine d'année.



Thomas NÄHER

Thomas NÄHER est directeur de Swiss Wood Innovation Network - S-WIN, à Zurich, depuis Janvier 2013.

Il est également chef adjoint du centre de compétence en management et processus de construction à l'Institut de la Construction bois, des structures et de l'architecture de la Haute école spécialisée bernoise depuis 2014.

Après des études en sciences forestières à l'école polytechnique de Munich puis un stage à l'administration des forêts en Bavière, Thomas NÄHER a effectué tout son parcours professionnel dans le secteur du bois. En 2004 - collaborateur scientifique à Holzforschung München (Institut de la recherche en bois) de l'école polytechnique de Munich, en 2007 - collaborateur scientifique à la Haute école spécialisée bernoise en architecture, bois et génie civil, en 2008 - directeur du réseau bois et centre PME bois de Bienne.



Xavier PARAIN

Xavier Parain est directeur de la gestion d'actifs et secrétaire général adjoint de l'Autorité des marchés financiers - AMF.

Ancien élève de l'Ecole polytechnique et ingénieur de l'ENSTA, Xavier Parain débute en 1996 en tant qu'analyste quantitatif au sein de la filière de gestion d'actifs de Lazard Frères & Cie.

De 1998 à 2000, il est responsable études et développements de la société de gestion de portefeuille du groupe Pro BTP avant de devenir membre du directoire, puis président du directoire d'Ecureuil Gestion FCP. En 2006, il prend la présidence de Merrill Lynch Invest France, puis la direction générale de FUNDLOGIC en 2010.

Il était directeur adjoint à la direction de la gestion d'actifs de l'AMF depuis 2011.



Jean-Luc PEYRON

Jean-Luc PEYRON est directeur du groupement d'intérêt public ECOFOR sur les écosystèmes forestiers.

Jean-Luc Peyron est un expert reconnu de la recherche forestière. A ce titre il est membre correspondant de l'Académie d'agriculture de France, membre de l'Era-Net Sumforest sur la gestion durable et la multifonctionnalité des forêts, membre de l'action intergouvernementale européenne de coopération scientifique et technique (COST) Orchestra sur l'adéquation des principales politiques publiques relatives à la forêt, membre du Board de l'Union internationale des instituts de recherche forestières (IUFRO).

Créé en 1993, le GIP ECOFOR rassemble les principales institutions ayant à traiter de la forêt sous l'angle de la recherche, du développement, de l'enseignement, du suivi, de la gestion et des politiques publiques. Les principaux thèmes abordés concernent la biodiversité et le fonctionnement des écosystèmes, le changement climatique et les autres risques, les services écosystémiques et la gestion durable des forêts, enfin les réseaux et systèmes d'information.

Les actions d'ECOFOR se font selon quatre modes d'intervention : expertise, prospective et idées, suivi de programmes de recherche, information et valorisation scientifiques.



Mauro POINELLI

Mauro POINELLI travaille au sein de la Commission de l'Union européenne à la Direction de l'agriculture et du développement rural (DG AGRI). Il est le Chef de l'unité responsable de la bioénergie, des forêts, le changement climatique et l'environnement.

Auparavant et pendant quatre ans, il a occupé la fonction de conseiller personnel du directeur général. Au sein de diverses organisations du marché agricole, il a été responsable de nombreux dossiers dans le domaine de la biomasse et de la bioénergie.

Mauro POINELLI est docteur en philosophie et en politique économique agricole de l'Université de Padoue en Italie. Il est également diplômé en ingénierie agricole et en chimie .



Thibault de SAINT PRIEST

Thibault de SAINT PRIEST est directeur général d'ACOFI, dont il est un des associés fondateurs.

Créé en 1990, ACOFI est une plateforme de structuration, de promotion et de gestion de fonds de prêts directs à l'économie et de fonds d'actifs réels conçus à l'attention d'investisseurs institutionnels désireux de disposer d'un accès organisé à ces classes d'actifs. Les activités de financement et d'investissement d'ACOFI se déploient principalement dans quatre univers : infrastructures énergétiques, entreprises (PME-ETI), immobilier d'entreprise et secteur public hors Etat. ACOFI est un partenaire affilié du Groupe La Française qui détient 20% de son capital.

Après une formation économique et juridique (IEP Paris et Université Paris I), Thibault de SAINT PRIEST a débuté sa carrière en 1984 au sein du groupe Caisse des Dépôts. Jusqu'en 1990, il a exercé diverses responsabilités dans le domaine de la gestion des OPCVM et de l'ingénierie financière.

Thibault de SAINT PRIEST est par ailleurs président du Comité technique Titrisation au sein de l'Association Française de Gestion - AFG - et secrétaire général du Centre des Professions Financières.



Éric TOPPAN

Éric TOPPAN est Secrétaire général de Forinvest Business Angels.

Diplômé d'un Master d'économie à l'Université de la Sorbonne et d'un Master en sciences politiques à l'Université Marne la Vallée en 1997, Éric TOPPAN a été chargé de cours en économie à l'Université de Paris Sud et à l'IUT de Sceaux de 1997 à 2000.

Il a rejoint à cette date la Fédération Forestiers Privés de France en tant qu'économiste puis adjoint au Directeur général en charge des affaires économiques depuis 2009. Éric TOPPAN est également Directeur général de Forestiers Privés de France Services qui commercialise le produit d'assurances forestières Sylvassur.

Depuis 2006, il est également coordinateur de l'Observatoire économique de la filière bois au sein de l'interprofession nationale France Bois Forêt - FBF.

5. Les intervenants, leur intervention

Pour des raisons techniques, trois présentations ne figurent pas dans ce document. Avec l'autorisation des intervenants concernés, elles figureront, après le colloque sur les sites des organisateurs : asffor-investisseurs.fr, franceboisforet.fr, fbie.org, codifab.fr

La forêt et le bois, le changement climatique, les engagements de la France

Jean-Luc PEYRON

Les impacts du changement climatique sur la forêt, la nécessité de s'adapter, le rôle d'atténuation de la forêt et du bois : aujourd'hui un double défi

Le changement climatique nous fait voir la forêt et sa filière sous un jour totalement nouveau. Il constitue pour elles un double défi majeur qu'il faut relever dès maintenant.

En premier lieu, la filière forêt-bois contribue à lutter contre l'effet de serre en fixant du carbone par la croissance ligneuse (séquestration), en conservant ensuite ce carbone renouvelable dans les arbres, la végétation, le bois mort, la litière, les sols et les produits en bois (stockage), en économisant aussi du carbone fossile par l'utilisation de bois plutôt que d'autres matériaux et énergies (substitution).

Au final, deux types de gains apparaissent : une éventuelle augmentation des stocks de carbone forestier, d'une part, les émissions évitées par effet de substitution, d'autre part.

Mais un second défi se profile dans la mesure où l'on sait aujourd'hui qu'atténuer le changement climatique en luttant contre l'effet de serre ne suffira pas à éviter les impacts. La filière forêt-bois ne permet de faire qu'une partie du chemin (en France et actuellement, son bilan carbone efface en effet de l'ordre de 20% des émissions de gaz à effet de serre¹). Les émissions globales françaises et européennes ont diminué entre 1990 et 2010 mais les émissions mondiales ont continué à croître et les projections futures stipulent une poursuite de cette augmentation pour trois scénarios sur quatre. On s'attend donc à ce que les écosystèmes, qui diffèrent largement d'une zone bioclimatique à l'autre, subissent des modifications de leurs fonctionnement, composition, productivité, résistance et résilience à des phénomènes tels que sécheresse, incendie ou problème sanitaire. Au-delà, ce sont les services que ces écosystèmes rendent à la société qui sont susceptibles d'être affectés. Parmi ceux-ci, la fourniture de bois, la séquestration de carbone et tout un ensemble d'autres services socio-culturels ou de régulation... En théorie, le réchauffement ne présente pas que des effets néfastes : les espèces actuellement en limite nord de leur aire de répartition peuvent en profiter. En outre, certains effets se compensent, au moins partiellement : par exemple, l'enrichissement de l'atmosphère en dioxyde de carbone améliore la croissance ligneuse et l'efficacité de l'utilisation de l'eau par les végétaux. Enfin, les écosystèmes sont capables spontanément d'une certaine adaptation. Cependant, ces diverses réactions risquent d'être insuffisantes face à la vitesse des changements à l'œuvre et déphasées face aux besoins de la société. C'est pourquoi une adaptation active s'avère nécessaire.

Ce double défi s'impose aux orientations relatives à la filière et peut être décliné en discutant successivement des incertitudes, de l'augmentation des prélèvements de bois en forêt, de la préservation des stocks de carbone, des modalités d'une bonne substitution du bois à d'autres matériaux ou énergies, enfin d'une stratégie d'ensemble cohérente, intégrée, souple et évolutive.

La question du changement climatique fait l'objet de quasi certitudes sur les tendances à l'œuvre mais on ne peut nier que de nombreuses incertitudes subsistent, notamment en termes de niveaux d'impacts et d'échéances, qui ne pourront être totalement levées. Au plan scientifique, l'analyse des phénomènes observés progresse mais les projections futures sont complexes et enchainent une multitude de modèles. Surtout, au delà de 2050, plusieurs scénarios de changement climatique se dégagent selon les possibilités de réduction des émissions de gaz à effet de serre et les efforts qui auront été faits pour les mettre en pratique.

De ces scénarios dépend l'ampleur future tant des impacts du changement climatique que du prix à accorder aux émissions évitées de gaz à effet de serre. Dans ces conditions, on ne peut être catégorique sur les mesures à prendre, ce qui n'empêche pas de tracer des pistes pour alimenter les réflexions et éclairer les décisions. Ces incertitudes, on peut suggérer de les prendre explicitement en compte par plusieurs moyens.

D'abord en les reconnaissant, ensuite en analysant diverses options dont on pèse les avantages et les inconvénients avant d'en adopter, le cas échéant, non pas une mais plusieurs. Le maintien d'une certaine diversité est une stratégie majeure, la réduction des cycles en est une autre.

La considération directe de la forêt par les systèmes de comptabilité liés à la convention «Climat» et au Protocole de Kyoto s'est faite essentiellement à partir de la variation du stock de bois en forêt en raison du poids de la déforestation dans les émissions globales et de la nécessité de règles comptables particulières au niveau de l'occupation et de l'utilisation des terres. Elle a de fait mis l'accent sur le stock de la biomasse vivante dont la variation ne participe cependant qu'à une partie du bilan de la filière forêt-bois et qui n'a pas vocation absolue à être augmenté par unité de surface pour alimenter un puits de carbone. Or, il croît aujourd'hui énormément en France métropolitaine puisque le taux de prélèvement n'est que de l'ordre de 50% de la production biologique nette. Cette situation ne va ni dans le sens d'une gestion durable des forêts, qui recherche un équilibre à long terme, ni dans celui du développement durable, qui privilégie les ressources renouvelables. Dans cette situation et du point de vue du carbone, augmenter les prélèvements permet d'actionner de nouveaux effets de substitution, d'éviter à moyen et long termes une réduction de la croissance ligneuse ainsi qu'une aggravation de la mortalité et des risques. Par ailleurs, le carbone correspondant n'est réémis vers l'atmosphère que de manière échelonnée après une contribution aux stocks de bois mort (rémanents d'exploitation, souches) et de produits. En matière de changement climatique, augmenter les prélèvements est aussi le moyen d'améliorer et renouveler les peuplements existants en les adaptant aux nouvelles conditions.

A long terme, la substitution prime donc sur l'accumulation de carbone en forêt.

¹ - Cette estimation provient du rapport entre le bilan carbone de la filière forêt-bois française, évalué à 130 millions de tonnes d'équivalent CO₂ (MtCO₂eq.) et la somme des émissions françaises (490 MtCO₂eq.) augmentées des économies qui seraient perdues en l'absence de forêt et de bois (130 MtCO₂eq.).

Les stocks de carbone existants doivent cependant continuer à être considérés avec attention. Défricher, dégrader voire parfois transformer des forêts, conduit à terme à réduire le volume moyen sur pied et donc à réémettre du dioxyde de carbone vers l'atmosphère. Les incendies de forêts sont encore plus cruciaux dans la mesure où ils émettent immédiatement de grandes quantités de carbone biogénique sans permettre ni l'utilisation du bois ni l'effet de substitution qui l'accompagnerait. En outre, le stock de carbone du sol mérite aussi une certaine attention qui pousse à éviter les découverts.

Par ailleurs, il est évidemment utile de constituer de nouveaux stocks par le boisement de terrains convenant à cet objectif. La non décroissance des stocks de carbone existants est donc importante.

Les règles comptables qui ont influencé la vision qu'on pouvait avoir du puits de carbone forestier ont agi de même sur la substitution en dirigeant les regards plus vers l'énergie que vers les matériaux. Ce ne sont pas tant les règles qui sont en cause que certaines des utilisations qui en ont été faites. Le bois prélevé étant décompté de tout stock de carbone dès son exploitation, les émissions qu'il provoque lorsqu'il est brûlé ne doivent pas être comptabilisées à nouveau : c'est le principe de la neutralité carbone dont il s'est avéré qu'il pouvait être utilisé de manière abusive et susciter des distorsions en faveur de la bioénergie ou au détriment des biomatériaux dont l'intérêt est pourtant grand en matière de substitution.

Or, si l'efficacité de la substitution est claire à long terme, elle peut aussi être renforcée à court et moyen terme. En effet, c'est particulièrement aujourd'hui qu'il est crucial d'éviter d'émettre des gaz à effet de serre du fait de l'inertie de la composition atmosphérique et de l'éventualité d'un règlement du problème climatique après 2050. La lutte contre l'effet de serre ne se gagne donc pas qu'à long terme mais aussi à court terme, en soignant le bilan carbone de ce demi-siècle. Or celui-ci repose notamment sur la valeur du facteur de substitution traduisant, pour une quantité donnée de bois, l'ampleur des émissions de CO₂ évitées par rapport au CO₂ séquestré. Selon les références actuelles encore en cours d'amélioration, ce facteur est de l'ordre de 0,5 pour le bois énergie consommé dans les secteurs industriels et collectifs et peu différent de 1 pour le bois matériau contenu dans les produits finis, hors prise en compte de la valorisation des co-produits et produits en fin de vie (d'après Ademe, 2015, en considérant qu'un mètre-cube de bois provient de la séquestration d'une tonne de CO₂). Dans ces conditions, améliorer à court et moyen termes l'effet de substitution consiste à privilégier l'utilisation du bois sous forme de matériau et, chaque fois que possible, à valoriser les produits connexes, à recycler et récupérer les produits pour cumuler les effets de substitution, à utiliser en dernier ressort le débouché énergétique. Non seulement ces effets se cumulent entre eux dans ce modèle en cascade mais encore contribuent-ils à allonger la durée de vie du bois et à augmenter la quantité de carbone stocké dans les produits, pour autant que cela se traduise par des gains de parts de marché du bois sur ses concurrents.

Le changement climatique soumet donc la forêt à rude épreuve mais lui offre dans le même temps l'espoir d'un nouvel essor. Pour le saisir, une vision intégrée, cohérente, souple et évolutive est mise en avant. Intégrée car chaque peuplement fait l'objet d'une seule et même gestion qui doit à la fois s'adapter au changement climatique et contribuer à la lutte contre l'effet de serre, tout en s'insérant aussi dans l'ensemble de la gestion durable des forêts. Intégrée aussi au plan temporel où il faut à la fois satisfaire les conditions présentes et futures. Cohérente pour provoquer l'adhésion de l'ensemble des composantes de la filière forêt-bois mais encore du grand public dont le soutien est nécessaire. Cohérente aussi pour faire face aux autres secteurs et se mesurer à eux avec le maximum de chances. Souple pour tenir compte des réalités locales. Évolutive à travers les progrès du secteur recherche, développement et innovation. Avec le changement climatique et à condition de s'y adapter, la filière forêt-bois voit ses atouts mis en évidence.

Mais leur seule présence ne suffit pas face à des concurrents qui progressent eux-aussi et influencent donc les facteurs de substitution. Ces atouts doivent être utilisés à bon escient et sans cesse rebattus. A ce niveau, la recherche, le développement et l'innovation sont aussi une carte importante à jouer pour la filière forêt-bois de demain.

Sylvie ALEXANDRE

Les engagements de la France aux plans national et international

Les données à connaître : comment la forêt est elle traitée dans la comptabilisation des GES? Quel rapport avec la COP21?

Globalement les émissions mondiales s'élèvent à 53 Gt éq CO₂ en 2012. Le Protocole de Kyoto représente 15%, l'UE 10% et la France 1% environ de ces émissions. Les forêts sont le plus important puits de carbone, très variable, et leur bilan net annuel est évalué entre 4 Gt éq CO₂ (8%) et quasi nul selon les sources, car les incertitudes sont très grandes.

Les comptabilités CNUCC et Kyoto II sont différentes, mais dans les deux cas le puits forestier français augmente depuis 1990. Cette situation n'est pas forcément un avantage car cette augmentation reflète un déséquilibre structurel entre production et récolte qui pourrait s'avérer très lourd de conséquences avec le changement climatique.

Jusqu'ici les forêts, au sein du secteur UTCATF, ne sont pas incluses dans les engagements de réduction européens, jusqu'en 2020, c'est pourquoi l'engagement de l'UE pour 2030 à la COP 21 mentionne que les modalités d'inclusion du secteur UTCATF seront élaborées avant fin 2020 ; la réflexion est en cours dès à présent.

La filière doit y participer. Il est en effet important pour l'avenir du secteur de bien comprendre quelles règles vont s'appliquer, et de participer à leur élaboration, en tenant compte des leçons du passé, et en apportant simplicité et visibilité aux engagements.

Quelle cohérence entre les engagements et les politiques mises ou à mettre en place ?

Les engagements de la France sont conformes à la politique de l'Union européenne : celle-ci a récemment, via les Objectifs énergie climat 2030 et l'INDC1 COP21, affiché - 40% d'émissions par rapport à 1990, ce qui permet de «respecter la trajectoire» en cohérence avec le Facteur 4 en 2050.

Pour la France, la loi sur la transition énergétique et la croissance verte (LTECV) a fixé des objectifs en cohérence avec ce qui précède : - 40% de GES/1990 en 2030 et -75%/1990 en 2050, soit le Facteur 4. Les scénarios du DNTE2 (2013) avaient déjà affiché les besoins de biomasse : ainsi le scénario ADEME affichait une augmentation de récolte de moitié (passer de 50% à 75% dès 2030).

Les «exercices» en cours (Stratégie Nationale Bas Carbone, Programme National Forêt Bois, Stratégie Nationale de mobilisation de la biomasse, Programmation Pluriannuelle de l'Énergie) devront être cohérents entre eux sur le prélèvement. En outre, pour conserver la finalité d'une gestion durable et multifonctionnelle, il est nécessaire de raisonner simultanément adaptation et atténuation.

Aujourd'hui, il est de plus en plus clair que l'optimisation des services carbone suppose une cascade d'usages du matériau à l'énergie, en passant par le recyclage. Tels sont les grands principes qui garantissent la cohérence des approches à mettre en oeuvre, ce qui suppose du temps.

Comment mettre en oeuvre ces politiques publiques qui mobilisent quatre ministères et concernent de nombreux professionnels?

Une première réponse consiste à mesurer le chemin parcouru côté filière et côté Etat, qui a permis la signature en décembre 2014 du contrat stratégique de filière avec quatre ministères.

La gouvernance du contrat et l'articulation des plans national et régional pour la mise en oeuvre des différents «exercices» ci-dessus sont en elles-mêmes vecteurs de progrès, à condition que toute la filière soit là. Mais le scénario tendanciel défavorable auquel fait référence le contrat signé montre l'ampleur de la tâche interministérielle, notamment pour remettre à niveau l'investissement, à l'amont comme à l'aval. Certains outils sont d'ores et déjà mobilisés.

Enfin, il semble souhaitable de renforcer et d'élargir le dialogue amont-aval, le secteur de la scierie paraissant stratégique. Il faudrait notamment mieux faire profiter la filière du dynamisme d'image du bois auprès des clients finaux de la construction et de la réhabilitation urbaine, qui se structurent eux aussi, afin que le bois français profite mieux de ce dynamisme.

Le travail d'inclusion de la filière dans les différentes politiques et démarches du développement durable est multiforme et de longue haleine, tant les sujets sont variés. Il s'accompagne de davantage de concertation à quatre ministères, notamment via le CSF.

TABLE RONDE

«De la forêt au bois, une chaîne de valeur et des destins liés»

Mauro POINELLI

La stratégie de l'Union Européenne pour la forêt et le bois

Les forêts revêtent une importance grandissante pour la société européenne. Les forêts et autres surfaces boisées couvrent plus de 40% du territoire de l'UE, avec une augmentation de près de 0,4% par an au cours des dernières décennies grâce au reboisement et à la régénération naturelle.

Lieu habité par la plupart des espèces :

- Elles représentent un habitat particulièrement efficace pour la biodiversité,
- Jouent un rôle majeur dans la réduction de CO₂ dans notre atmosphère et dans la fourniture d'autres services environnementaux.

Mais les forêts offrent aussi un grand potentiel économique :

- Le secteur produit environ trois millions d'emplois en UE, la plus part dans les milieux ruraux
- Et 7% de la production de l'industrie manufacturière.

Dans l'avenir l'attente en produits et services venant des forêts sera de plus en plus forte :

- La demande en biomasse forestière s'annonce en forte expansion pour la production d'énergie renouvelable et le développement de la bio-économie,
- Les besoins en services environnementaux et aussi climatique seront aussi à la hausse pour répondre à un objectif ambitieux de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Pour préparer la forêt à ce défi du futur, la Commission a récemment adopté la « Stratégie pour les Forêts et le Secteur Forestier » et un plan d'action pour les prochaines années. Ce nouveau cadre est nécessaire pour gérer durablement le potentiel des forêts de l'UE et satisfaire de manière équilibrée les attentes socio-économiques, environnementales et climatiques. Ce cadre renforce la résilience des forêts aux menaces climatiques croissantes, aux incendies, à la pénurie croissante des ressources hydriques, au développement des ravageurs.

La stratégie et le plan d'action peuvent donc être vus par les investisseurs comme une robuste assurance contre les risques futurs. La Commission développe aussi une série d'initiative, surtout dans le cadre de l'Union Climatique et Énergétique, qui devraient réduire considérablement l'incertitude liée aux développements et opportunités futures pour la forêt.

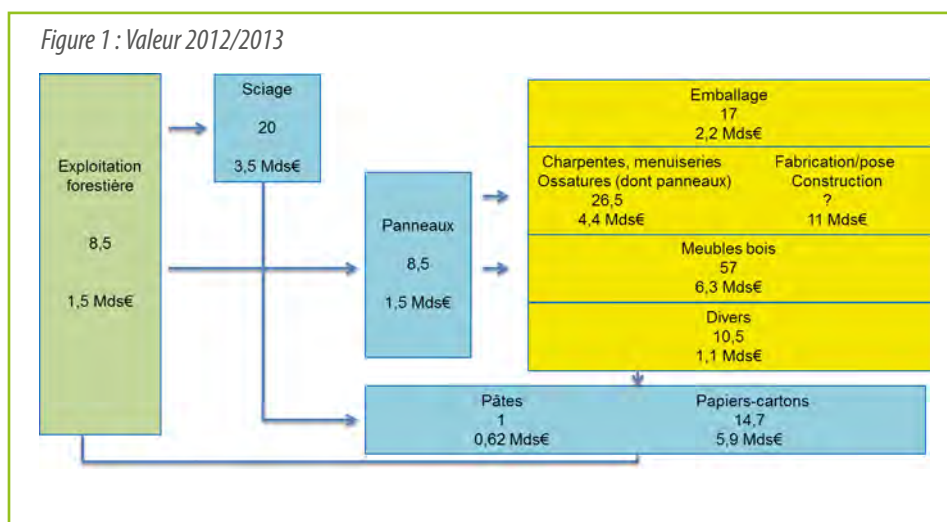
Georges-Henri FLORENTIN

La filière forêt-bois, l'organisation des marchés et leur économie, les voies d'avenir et les enjeux

La filière forêt-bois, filière stratégique nationale, avec un chiffre d'affaires de l'ordre de soixante milliards d'euros et un effectif de 440 000 emplois, voisine le secteur de la construction automobile (hors services). Ce secteur clé de l'économie française et de la lutte contre le changement climatique s'est regroupé pour être plus performant. Il bénéficie d'un regain d'intérêt de la part du grand public et de nos gouvernants, et pour peu que nos forêts ne soient pas « sanctuarisées », un « printemps du bois » semble bien devoir se lever.

La diversité du secteur (variété des produits et des marchés) est importante et interdit toute solution miracle « tirée d'un chapeau ». Le secteur de la construction y est le plus consommateur de bois (figure 1).

- Il existe bien toujours un déficit de la balance commerciale mais il faut rappeler que la part « bois » n'est pas prépondérante : 1 à 1,5 milliard d'euros sur les 5,5 milliards d'euros en 2012 (surtout meubles et papier).
- Malgré le regain d'intérêt du grand public comme de nos gouvernants pour le développement durable, il persiste un retard culturel en France à l'utilisation du bois matériau (notamment construction).
- Il faut noter qu'un changement générationnel dans les décideurs et chefs d'entreprises est en train de se produire.
- Enfin, la « filière » s'est regroupée à son initiative avec le soutien des pouvoirs publics et est enfin jugée suffisamment « stratégique » pour être intégrée au CNI.



Les acteurs : une filière désormais regroupée dans les interprofessions

« Seul on avance plus vite, ensemble on va plus loin. »

Deux interprofessions ont fait un important effort de regroupement ces dernières années, la première, France Bois Forêt, se concentrant sur l'amont, et l'autre France Bois Industrie Entreprises, sur l'aval.

Transversalement à toutes ces professions existaient aussi, au niveau régional, des interprofessions dont certaines sont très anciennes (comme GIPEBLOR, 40 ans). Ces vingt-deux interprofessions sont désormais regroupées au sein de France Bois Région. A elles toutes, elles lèvent des subventions aux différents niveaux régionaux de l'ordre de 10 millions d'euros.

Les trois entités FBF, FBIE et FBR travaillent désormais ensemble, et se rapprochent de plus en plus.

Il était en effet fondamental que les deux volets de la filière travaillent de concert (amont et aval, producteurs forestiers et transformateurs).

D'un côté, en termes de démarche marketing, l'amont à un besoin majeur de l'aval pour commercialiser sa production et définir les besoins futurs qui orienteront ses choix sylvicoles.

« Rien ne sert de pousser par l'amont, il faut tirer par l'aval ». De l'autre, l'aval et l'économie de notre pays (production de composants ou ouvrages stockant le carbone, amélioration de notre balance commerciale, comme des emplois) sont conditionnés par la sortie du bois de la forêt afin d'alimenter les industries de transformation.

Les pouvoirs publics, de leur côté, interviennent au niveau national au moins à travers quatre entités :

MAAF : Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (forêt, scierie...), DGPE

MEIN : Ministère de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique (panneaux, pâte, industries bois construction, ameublement), DGE

MEDDE : Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, DGALN

MLETR - Ministère du Logement, de l'Egalité des Territoires et de la Ruralité (rattaché MEDDE) et MENESR - Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

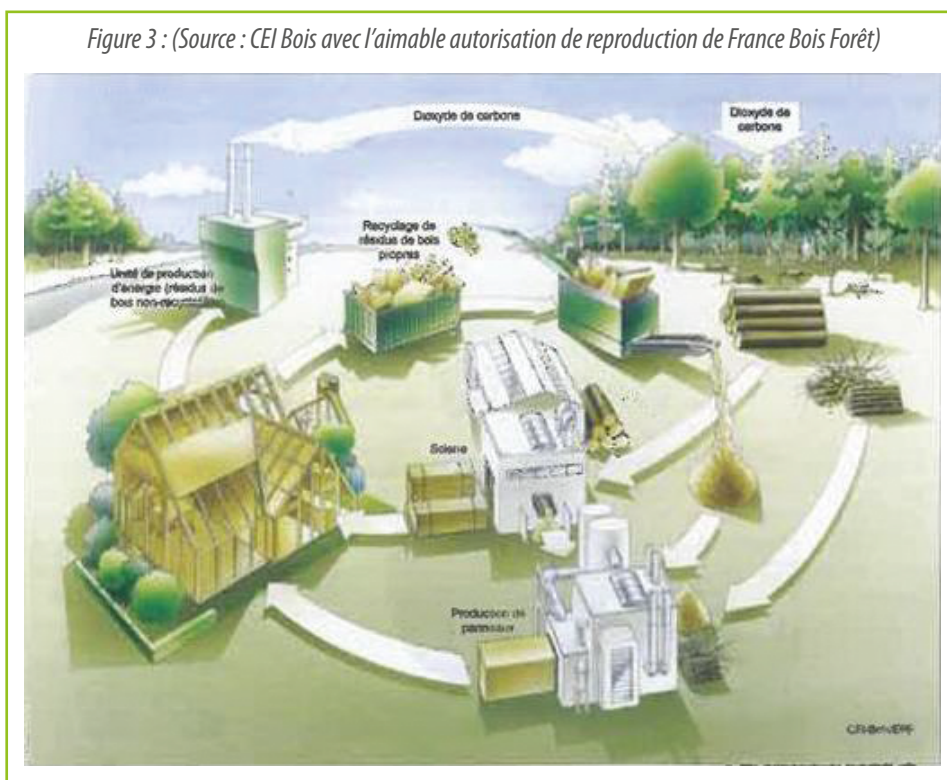
Ces acteurs publics ont eux aussi décidé de mieux se coordonner. Une instance de coordination de l'ensemble des acteurs est en outre réactivée au travers du Conseil supérieur de la forêt et des produits forestiers devenu Conseil supérieur de la forêt et du bois.

Le consensus autour de grandes orientations

Les constats :

- Plantations en baisse,
- Part de marché du bois dans la construction toujours faible en regard d'autres pays,
- Part de la construction bois dans la maison individuelle en hausse,
- Industrialisation de la maison à ossature bois,
- Enjeu de l'adéquation des essences aux besoins (feuillus),
- Innovation pour les produits construction : bois contrecollé, poutre en I...
- Règlementation incendie défavorable,
- Emballage : la France, leader mondial de la palette bois,
- Ameublement : la France, 4^e producteur européen, mais balance déficitaire,
- Bois fibre-papier, innovations : bois polymères, fonctionnalisation des fibres,
- Bois énergie soutenu par les pouvoirs publics : des concurrences.

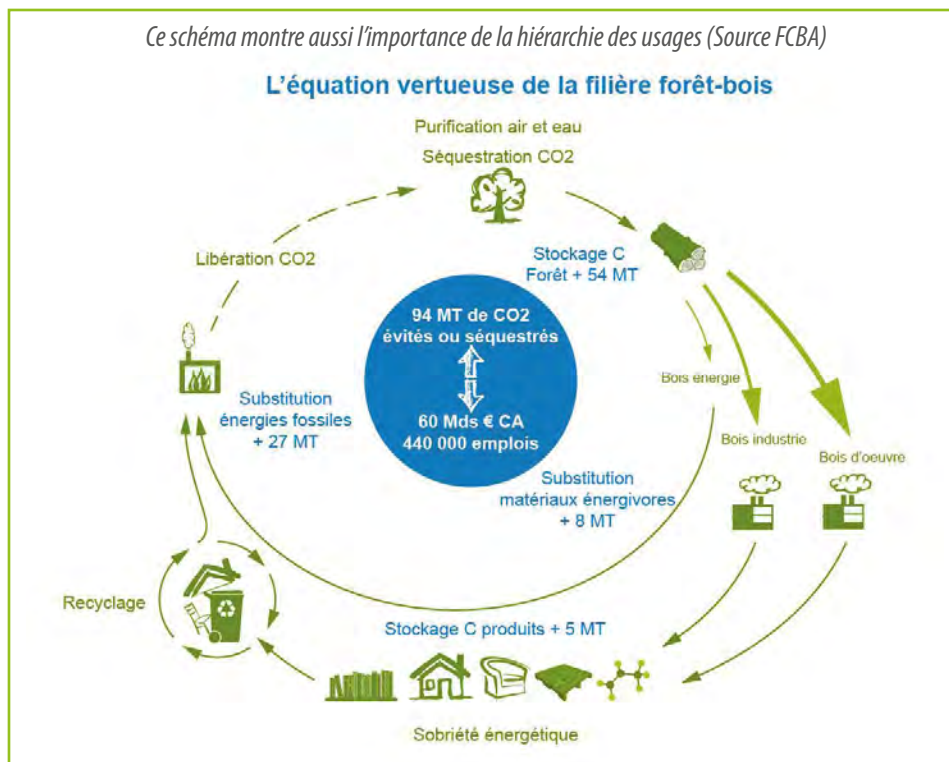
Figure 3 : (Source : CEI Bois avec l'aimable autorisation de reproduction de France Bois Forêt)



Ce « Projet forêt-bois pour la France » a pour objectif de développer, à l'horizon 2020, une filière forêt-bois stratégique à haut potentiel écologique, économique et social. La vision stratégique des professions à l'horizon 2020 porte sur 7 objectifs :

- Création de 25 000 emplois non délocalisables,
- Contribution à l'objectif de création de 500 000 logements par an et à la rénovation énergétique,
- Réduction du déficit commercial,
- Adaptation de la forêt au changement climatique,
- Maintien de la biodiversité et des services écosystémiques,
- Optimisation de la collecte de bois,
- Valorisation de tous les usages du bois.

Ce schéma montre aussi l'importance de la hiérarchie des usages (Source FCBA)



Quelques grandes avancées technologiques et innovations attendues :

- L'amélioration génétique des essences de reboisement et plantation grâce à la sélection et aux biotechnologies (douglas, pin maritime, châtaignier...). Objectifs : avoir des bois plus droits et aux nœuds mieux répartis pour le process, plus résistants uniquement pour l'utilisation en construction, plus durables dans le temps pour tous les usages, plus homogènes pour l'esthétique, aux fibres plus fonctionnelles pour la reconstitution,
- Le travail en synergie entre fonction et technologie pour définir les meilleurs itinéraires sylvicoles pour une production et une récolte importante et peu coûteuse,
- L'amélioration et la meilleure connaissance des essences susceptibles de s'adapter au changement climatique et des écosystèmes pour préserver une biodiversité raisonnable,
- L'analyse des freins psychosociologiques aux opérations de récolte et de reboisement permettant de lever par la pédagogie les blocages et « remettre l'homme au milieu » de la forêt. De même qu'il faut nourrir la planète et l'accroissement de la population, il faut la « loger »,
- La mécanisation de la récolte notamment feuillue,
- La qualification des propriétés mécaniques, acoustiques, d'usage et de durabilité de toutes ressources dont les essences feuillues,
- L'amélioration des propriétés de ces différentes essences, des panneaux, du papier et des composants et produits qui en sont élus pour les mêmes exigences plus le comportement au feu et le confort d'usage,
- Le développement de nouveaux matériaux plus résistants aux insectes et champignons (bois traités thermiquement...), de nouveaux composants reconstitués (CLT français, avec des isolants des feuillus...), de nouveaux matériaux à base de fibres de bois pour les imprimantes 3D, de futures mousses et fils à base de bois pour les industries textiles et ameublement,
- Le développement de nouveaux systèmes constructifs ou l'amélioration des existants en vue de la construction de bâtiments de grandes hauteurs (Plan nouvelle France industrielle).
- Entre autres... Une ambition forte pour notre filière, ses acteurs de recherche et développement et les pouvoirs publics, une opportunité pour les investisseurs : préparer le futur avec le matériau du XIX^e siècle.

« Ne pas prévoir c'est déjà gémir » Léonard de Vinci.

Hervé LE BOULER

Le point de vue de la société civile

Les points de vue de la société civile et au-delà de la société toute entière vis à vis de la forêt sont nombreux et complexes. Du fait de la place culturelle et symbolique de la forêt, ils dépassent la seule rationalité économique et financière d'une chaîne de production classique : matière première bois à produire puis transformations successives.

Des enjeux majeurs et incontournables, non directement liées à l'état de l'opinion publique, s'imposent également : biodiversité, carbone en forêt, sols, protection de l'air et de l'eau. Le changement climatique vient mettre un peu plus de complexité et d'incertitudes dans le tout avec dans les cas extrêmes le risque d'effondrement local de certains écosystèmes forestiers. Ces réalités incontournables se confrontent à la réalité économique d'un fonctionnement de filière nécessitant des ressources en bois gérées, et une chaîne d'approvisionnement-transformation organisée, adaptable, résiliente avec des besoins d'innovation et d'investissement.

Ces confrontations sont potentiellement porteuses de blocages pouvant conduire aux conflits, à l'inaction et à l'abandon de la gestion forestière ou pire à la dégradation des forêts dans une fuite en avant de type récolte minière (biomasse).

Nul n'a le moyen au sein de la filière productive de bois de lever ces blocages et menaces ou d'empêcher qu'ils n'arrivent par les seules voies du fait accompli, de la contrainte réglementaire, la communication, ou les processus de marché.

La solution passe par l'organisation et le développement du dialogue démocratique entre la société civile et ses organisations et la filière forêt-bois au niveau national et des territoires, intégrant et partageant le choix d'une forêt multifonctionnelle, résiliente et durable.

Développement : Vous avez dit société civile ?

Le terme est ambigu. Dans la COP21 font partie de la société civile toutes les parties prenantes non gouvernementales, les entreprises (FBIE, FNB), les collectivités locales (COFOR), les associations environnementales (FNE). Il va de soi que ce n'est pas le sens du mot dans ce colloque.

Je m'en tiendrai donc à la définition classique de la société civile au sens des formes d'auto-organisation, (l'association 1901 le plus souvent), des composantes de la société hors les formes institutionnelles et politique et les organisations à finalité économique et sociale: les entreprises et les syndicats de travailleurs.

Vis à vis de la forêt, la société civile est présente sous plusieurs formes :

Des formes nationales, durables et structurées, ayant soit une entrée environnementale au sens large couvrant de nombreux champs de la vie collective de la nation comme le fait FNE, soit plus précisément des entrées strictes de protection et conservation de la nature. Les fédérations de randonneurs, chasseurs, de sports de nature relèvent également de cette forme nationale. Elles se retrouvent présentes dans le Conseil supérieur de la Forêt et du Bois.

Des formes locales durables et structurées à objectif assez strictement forestier telles que les sociétés des amis des forêts de l'Ile de France. Ces sociétés prennent en compte mais sans exclusive les aspects de biodiversité et sont particulièrement sensibles aux aspects d'accueil du public et de paysage.

Des formes locales, temporaires, plus ou moins connectées avec les précédentes. Elles sont suscitées par des projets industriels et d'aménagements jugés néfastes et inadaptés et le plus souvent en posture d'opposants avec des plaidoyers et des modes d'actions variés, juridiques, médiatiques et parfois radicaux.

Ce paysage multiforme de la société civile ne couvre cependant pas, et de loin, l'ensemble de la construction et de l'expression des points de vue de la société prise dans son ensemble. La connaissance des points de vue de la société sur la forêt est difficile. La forêt est en grande partie un espace imaginé, objet de croyances et de cultures anciennes sédimentées jusque dans l'inconscient personnel et collectif.

Certains pensent qu'en combinant un effort massif d'éducation et de techniques de communication, les problèmes de l'acceptabilité sociale de la gestion forestière et en particulier celle des coupes et du choix des essences seront facilement résolus.

Ce serait oublier deux éléments du problème :

Une part importante de la relation entre le citoyen et la forêt met en mouvements des ressorts culturels et psychologiques profonds peu accessibles à ces techniques. Les connaissances académiques, via les sciences sociales, de ces aspects sont fragmentaires et insuffisamment prises en compte dans les programmes de recherche forestière. Une sociologie forestière à la hauteur des enjeux est pour tout dire à construire ou pour le moins à fortement développer.

Il y a souvent, au départ, un postulat considérant que les membres de la communauté des professionnels et experts de la filière forêt-bois sont sages, rationnels et en clair détiennent la vérité de ce qui est bon à faire. Dans cette vision la seule question serait de savoir comment faire changer les points de vue de la société en général et de la société civile pour qu'ils renoncent à leur propres points de vue pour adopter ceux de la filière. Cette attitude surplombante, plus ou moins consciente, est génératrice d'inefficacité.

Sans remettre en cause les responsabilités et les droits propres à chaque partie prenante économique de la filière à définir et exercer leur métier d'entrepreneur, FNE défend plusieurs approches :

Intégrer en permanence que la forêt est bien plus qu'une machine à produire du bois et que la multifonctionnalité forestière est une nécessité et un objectif de rang supérieur à chacune des fonctions qui la composent. La prise en compte et la protection de la biodiversité à tous les niveaux : écosystèmes, espèces cultivés et non cultivés n'est pas une contrainte idéologique imposée de l'extérieur mais la condition de la durabilité et de la résilience des forêts et du maintien des biens et services qu'elle fournit à l'homme, naturellement et par la gestion.

La longueur des cycles forestiers et les incertitudes des changements climatiques imposent la prudence, la progressivité et la réversibilité dans les projets et actions d'adaptation d'un écosystème fragile. Des phénomènes régionaux catastrophiques (tempêtes, incendies, pullulation d'insectes, maladies émergentes) sont à redouter avec des conséquences en cascade dans une filière déjà fragilisée et interrogée par la mondialisation et la crise économique persistante.

Le dialogue constructif avec la société doit être organisé sur des bases démocratiques et représentatives au niveau national et surtout au niveau des territoires forestiers.

FNE, mouvements fédératif de 3000 associations de terrain, siège et agit déjà au sein des instances institutionnelles de dialogue, de concertation et de propositions, et ici même au CESE. Nous avons conclu des partenariats avec l'ONF, FRANSYLVA et les COFOR, cette liste n'est pas limitative.

Les outils de la LAAF, de la loi Biodiversité et des collectivités (chartes forestières de territoire, SCOTS, PNR) offrent les cadres pour développer et irriguer la démocratie participative forestière et le dialogue environnemental dans les territoires.

Nous sommes prêts à aller, avec vous, beaucoup plus loin dans ces approches.

C'est aussi cela investir pour l'avenir de la forêt.

Thomas NÄHER

Un exemple étranger d'intégration, d'innovation et de performance économique

Le Swiss Wood Innovation Network S-WIN est une association d'entreprises et d'instituts de recherche qui s'engage activement pour l'innovation dans la chaîne de valorisation de la forêt et du bois. Le réseau, premier interlocuteur dans le domaine de la recherche pour l'ensemble de la chaîne de valorisation de la forêt et du bois, constitue le point d'ancrage et la plateforme d'information au niveau national et international pour l'économie, la recherche et l'enseignement.

Seule la prise en compte des six domaines ci-dessous permet de mettre en œuvre de façon optimale le potentiel de la ressource renouvelable qu'est le bois. Ces domaines fixent aussi le champ d'activités de S-WIN pour ces prochaines années :

- approvisionnement en matière première,
- utilisation chimique du bois,
- valorisation énergétique,
- bois pour des composants,
- bois pour structures porteuses et bâtiments,
- prise en compte des flux de matières.

Cette importance est soulignée en Suisse par un niveau d'activité très élevé dans la recherche et le développement dans la filière du bois qui va de la recherche fondamentale - par exemple programme national de recherche « 66, ressource bois » - à la recherche appliquée avec des partenaires industriels.

En Suisse 71 % des forêts sont publiques et la majeure partie appartient aux communes bourgeoises et aux communes politiques. Les propriétaires privés possèdent environ 29 % de la surface forestière. Etant donné que les surfaces des propriétaires sont petites au regard des statistiques européennes, elles ne sont pas très intéressantes pour les investisseurs externes et sont par conséquent exploitées de manière responsable. En outre il y a des associations de propriétaires forestiers et des investisseurs qui s'engagent dans la mise en marché du bois, la production de l'énergie et de la production de plaquettes, de lamellé-collé de feuillu (www.fagusjura.ch). Ces engagements créent de la valeur ajoutée pour leur bois.

La branche de la construction bois est de grand intérêt pour les investisseurs, en particulier dans le domaine des bâtiments à plusieurs étages. Le développement continu des nouveaux immeubles collectifs en bois - en progression de 4,5 % en 2008 et jusqu'à 6,6 % en 2013 - intéresse les caisses des retraites et les fonds d'investissements.

Par ailleurs, en Suisse, l'adaptation des forêts au changement climatique entraînera un changement de composition des peuplements. Aujourd'hui ces forêts sont composées à 67 % de résineux (à 44 % de sapin rouge) et à 33 % de feuillus (dont 19 % de hêtre).

Par rapport aux autres défis, ce changement, en relation avec des coûts salariaux élevés, conduit à développer des produits et processus innovants afin de valoriser les feuillus de qualité. Cette orientation est déjà prise par des entreprises et instituts de recherches qui s'engagent sur la voie de l'innovation : le « House of natural resources » de l'École Polytechnique Fédérale de Zurich (www.honr.ethz.ch) s'est engagée dans un projet-pilote avec un modèle de collaboration entre maître d'ouvrage et ingénieur, et cela, sans l'élaboration préalable de normes de construction.

Conclusion par deux grands témoins, acteurs des marchés de demain : L'illustration du potentiel d'avenir et des performances économiques de deux productions emblématiques de la filière

Alain LEFEBVRE

Les sciages feuillus de hêtre

Responsable de la Scierie Lefebvre, puis du Groupe Lefebvre, depuis plus de 50 ans, je n'ai cessé d'investir durant ce demi-siècle.

Né d'une petite scierie créée en 1946, par mon père, pour fabriquer des caisses à poissons destinées aux mareyeurs des ports de Dieppe, Fécamp et Boulogne-sur-mer, le Groupe Lefebvre comprend aujourd'hui :

- 3 scieries dont 1 en Roumanie
- 2 usines de deuxième transformation en France
- 1 société de transport
- 1 société de métallurgie fabriquant des portes de garage et des portails en aluminium.

L'ensemble emploie près de 500 personnes.

Dans la filière bois, la Scierie Lefebvre, située aux Grandes-Ventes en Seine-Maritime, est devenue la première scierie de feuillus en France et la deuxième en Europe, grâce à un investissement de 16 millions réalisé de 2012 à 2015.

Nous ne travaillons qu'une seule essence de bois, le hêtre, que nous achetons principalement auprès de l'O.N.F, en provenance des forêts d'Eawy, Lyons, Eu, Brotonne pour Scierie Lefebvre et des forêts de Compiègne, Retz et Halatte pour Scierie Dequecker, située à Villers-Cotterêts.

Nos débouchés sont assurés par les fabricants de meubles. L'Europe ayant perdu la plus grande partie de cette industrie, nos principaux clients se situent aujourd'hui en Asie (Chine, Vietnam, Indonésie et autres) et en Afrique du Nord (Algérie, Maroc et Tunisie).

Nos deux unités de deuxième transformation en France fabriquent :

Des panneaux aboutés-lamellés-collés,

Des carrelats pour les huisseries de portes coupe-feu,

Des hublots,

Des meubles de puériculture pour les crèches et les écoles maternelles (chaises, tables et autres),

Des meubles pour les collectivités (lits, commodes, autres),

Et une multitude de produits divers.

Pour réaliser ces produits et rester compétitifs en produisant en France, il nous faut investir chaque année dans les machines les plus performantes : moulurières, commandes numériques et autres. En Roumanie, nous transformons l'intégralité de nos sciages en pré-débits, panneaux aboutés-lamellés-collés, transats pour le jardin, sommiers pour les lits d'enfants et autres.

Cette année, nous avons investi 600 000 € dans cette société.

Si nous ne mettons pas cette unité au meilleur niveau, les productions asiatiques deviendront plus compétitives et la grande distribution s'approvisionne toujours au meilleur marché.

Nous avons fait une diversification dans le domaine de la métallurgie en créant une unité de portes de garage sectionnelles et latérales, il y a une vingtaine d'années.

Nous exposons depuis le 2 novembre à Villepinte dans le cadre de BATIMAT et sommes la 1ère société européenne à présenter une porte de garage sectionnelle à portillon certifiée A2P, c'est-à-dire anti effraction.

Nous fabriquons également des portails de jardin en aluminium et des clôtures pour jardin.

Voilà les principales activités du Groupe Lefebvre qui investit environ 3 millions d'euros chaque année. Le Groupe Lefebvre est un groupe 100% familial, qui n'a jamais distribué de dividendes depuis sa création mais réinvestit ses résultats dans des outils de dernière génération.

En parallèle de mon activité industrielle, je suis propriétaire forestier et, depuis plus de 40 ans, je ne cesse de planter des chênes, hêtres, sycomores et douglas.

J'ai un programme de plantation, dans mes plans de gestion de 50 hectares, pour les 10 prochaines années, d'environ 150 000 chênes, hêtres et douglas.

La forêt française privée est pauvre en bois de qualité, faute d'investissement. Pour vous donner une idée du peu d'empressement à investir dans ce domaine, on plante, chaque année, environ 30 millions d'arbres en France, tandis qu'on en plante 300 millions en Allemagne et 1 milliard en Pologne, alors que l'Allemagne et la Pologne ont un domaine forestier moins important que la France.

Pour alimenter la filière bois française en bois de qualité et pour lutter contre le réchauffement climatique, grâce à l'action bénéfique des forêts qui captent le CO₂, je vous demande d'agir pour que des mesures soient prises pour favoriser le renouvellement de la forêt privée française.

Frank MATHIS

Les Immeubles à vivre en bois

• Les enjeux

Le Marché : 50% d'urbains dans le monde et 65 millions de nouveaux habitants dans les villes tous les ans,
Enjeu environnemental : des espaces naturels préservés, une ville plus durable, des consommations énergétiques en réduction,
Enjeu Climatique : stocker le CO₂ et utiliser des matériaux renouvelables,
Enjeu Economique : développer une offre bois française, innovante et exportable, issue des forêts nationales,
Enjeu Stratégique : 8 niveaux en France, 14 niveaux en Europe, 30 niveaux en projet . . .

• Rappel et contexte du plan

Des marchés bois qui souffrent et d'autres qui émergent,
Une filière bois qui n'est pas en ligne entre ses ressources et ses débouchés,
Une absence de hiérarchisation des usages du bois,
En 10 ans la profession du bois construction a beaucoup appris, investi et communiqué sur ses savoir-faire,
Des nouvelles technos sont apparues : CNC BIM CLT Bois Béton, Assemblages innovants,
Des acteurs et des politiques publiques volontaires : DHUP, REGIONS, LTE, PNA, PLAN NFI, etc. . .

• La force du plan

S'inspire de ce qui se fait à l'étranger !
S'appuie sur le modèle de la réussite de la maison bois,
Concevoir et produire des immeubles comme des produits,
Le concept : le bois en construction et en aménagement,
Un plan bois innovant qui fasse rêver avec des débouchés !

• Programme et planning

Les axes d'action : Technique - Réglementaire – Marketing – Communication,
Le planning : 2014 : Feuille de route –Création ADIVbois
2015 : PUCA identification des sites – Lancement concours
2016 : Lauréats concours – Lancement des chantiers
2017 : Réalisation des premiers immeubles « A Vivre Bois »

• Financement

23 actions collectives pour 8M€ sur 3 ans,
3 sources de financement privé : entreprises et mécénat, cotisations Adivbois, éco-organismes et fédérations professionnelles.

• Organisation et gouvernance

Une association, Adivbois, constituée de tous les intervenants de l'acte de construire : Maîtres d'ouvrage et d'œuvre, industriels, entrepreneurs, bureaux de contrôle, assureurs, pouvoirs publics . . .
7 commissions spécialisées qui couvrent tous les aspects techniques, règlementaires, architecturaux, design, marketing, commerciaux :
Communication, Concours, Projets et Territoires, Architecture technique-Design-Marketing, Environnement et Ressources,
Technique-Réglementaire-Economie-Energie, Labellisation.

• Une dynamique et du concret !

100 articles de presse, 5 journeaux télévisés, 25 conférences,
Levées de freins réglementaires, des normalisations et caractérisations de produits . . .
10 projets qui démarrent !

• Une compétition qui démarre à l'échelle mondiale

Toujours plus haut : 9, 10, 14, 18, 20, 24, 30 étages !
La France doit se donner les moyens d'être dans la course.
Adivbois constitue l'équipe de France de la construction d'immeubles en bois !

Pascal MAYER

Le groupement forestier d'investissement

La Société Forestière est un acteur important de services dédiés aux espaces forestiers. Elle propose des produits collectifs d'investissement forestier sous forme de groupements forestiers (valeur des actifs concernés : 300 millions d'euros sur plus de un milliard et demi d'euros gérés par la Société Forestière).

• En termes de performances

On peut retenir les chiffres suivants (moyennes pour des groupements matures sur plusieurs années) qui traduisent une réelle attractivité aujourd'hui de l'espace forestier en termes d'investissement :

- Plus-value annuelle en capital : 3%,
- Résultat annuel distribué : 1,5%,
- Performance annuelle globale : 4,5%.

• En termes de capitaux collectés

La Société Forestière collecte chaque année environ 10 à 20 millions d'euros sur le marché primaire. Le marché national représente probablement 40 à 50 millions d'euros annuels. Il est limité par la profondeur actuelle du marché des forêts : en effet le nombre de domaines forestiers de plus de 100 hectares mis en vente chaque année varie de 100 à 150, et le nombre de ceux répondant aux critères exigés est encore plus faible : 50 environ.

• En termes d'intensité de gestion

L'intensité de la gestion dans un groupement forestier est supérieure à celle des autres forêts de production et se traduit (toutes garanties de gestion durable étant apportées par ailleurs) par le fait qu'il est prélevé en moyenne 6 m³ par Ha/an de bois contre 4 m³ par Ha/an en moyenne nationale.

Le groupement forestier « classique » demandait des évolutions.

• En quoi le GFI répond-il à cette attente?

Les groupements forestiers d'investissement (GFI) pour lesquels l'appel public à l'épargne est possible pourraient permettre d'accroître la taille des patrimoines gérés, réduire les risques techniques et minimiser les charges de structure, tout en faisant bénéficier les investisseurs d'une protection maximale par application des règles spécifiques aux fonds d'investissement alternatifs (FIA).

• Quelle condition de réussite au sein d'une clientèle d'investisseurs, particuliers ou institutionnels?

D'autres catégories d'investisseurs que la clientèle type actuelle, dotée de patrimoines conséquents ou de revenus élevés, pourraient être concernées par un GFI susceptible de faire appel public à l'épargne, doté des mêmes qualités propres à cette classe d'actifs et d'une sécurité renforcée pour l'épargnant. L'étroitesse du marché actuel des forêts reste un frein mais le développement de nouveaux groupements pourrait contribuer à dynamiser la gestion durable des forêts françaises de production.

Vanessa GIRAUD

Les prises de participation en capital

La banque publique d'investissement, Bpifrance, a démarré son aventure avec la filière bois fin 2009. Un premier fonds d'investissement de 20 M€ a été créé pour 12 ans, il a financé neuf entreprises pour des projets d'investissements productifs dans la première transformation.

Ce premier fonds a été investi dans le temps imparti, soit 4 ans, et il a permis un effet de levier de 10 sur les investissements dans les entreprises financées. C'est remarquable et hors norme dans la profession.

Deux sorties par anticipation ont déjà eu lieu avec une rentabilité très correcte pour le fonds, ce qui veut dire qu'on peut raconter de belles histoires dans cette industrie.

Bpifrance capitalise aujourd'hui sur son expérience et lance un deuxième fonds d'investissement dans les première et deuxième transformation du bois. Deux ouvertures dans la stratégie du fonds sont à retenir :

- la possibilité d'investir dans le secteur du meuble,
- et la possibilité de faire des opérations de transmission (donc du rachat de titres, là où le fonds 1 ne pouvait que souscrire à des augmentations de capital ou des émissions d'obligations convertibles dans une logique de capital développement pur).

Le fonds a une taille à ce jour de 27 M€ financés à hauteur de 25 M€ par Bpifrance, 1 M€ par l'UNIFA, 1 M€ par le CODIFAB.

Il a réalisé son premier investissement en septembre. Ses tickets d'intervention vont de 1 M€ à 5 M€.

La filière traverse aujourd'hui une période certes critique, mais nous sommes convaincus du momentum pour investir, et profiter d'opportunités de consolidation puis de reprise selon les marchés.




Si les statistiques détaillées par filière concernant le CICE ne sont pas connues, la filière forêt-bois profite à plein de tous les outils de financement «bas de bilan» : Bpifrance intervient en financement de trésorerie dans le cadre du préfinancement du CICE par exemple, mais également avec toute une palette de prêts, dans le cadre du Programme des Investissements d'Avenir (prêt export, prêt vert, prêt croissance, prêt robotique).

Eric TOPPAN

Les financements participatifs

Qu'est ce qu'un Business Angel ?

Un Business Angel est une personne qui investit une part de son patrimoine dans une entreprise à fort potentiel et qui, en plus de son argent, peut mettre gratuitement à disposition de l'entrepreneur, ses compétences, son expérience, ses réseaux relationnels et une partie de son temps.

| |  |  |  |
|--------------------------------|---|---|---|
| Nombre de Business Angels | 400 000 | 50 000 | 4 000 |
| Montant total investi | 20 Mards\$ | 3,75 Mards£ | 0,1 Mards€ |
| Nombre d'entreprises financées | 50 000 | 10 000 | 350 |

Prêter, investir et donner sont aujourd'hui réalisables par une foule de particuliers via des plateformes en ligne, c'est le financement participatif par la foule, le crowdfunding.

Cette pratique ancienne a réellement pris son essor grâce à internet. Ainsi, des porteurs de projets recherchent des financements auprès de contributeurs privés. Un grand nombre de personnes donnent, prêtent ou investissent un petit montant qui permet aux porteurs de projets de trouver les fonds demandés. Cette nouvelle vague de la finance, a permis en France de lever 152 millions d'€ en 2014 (le double de 2013) : 57% sous forme de prêt, 25% en dons et 18% en investissement.

L'avenir du financement participatif semble prometteur puisque 56 % des Français connaissent le financement participatif, 7 % ont déjà contribué à un projet et ils seraient même 43% à être prêts à participer à une campagne participative d'ici cinq ans. De belles perspectives donc pour la filière en particulier.

Montant de collecte moyenne par projet

en 2014 (en euros)



Les adhérents de Forinvest Business Angels, association française des forestiers investisseurs créée en mai 2010 à l'initiative de la Fédération Forestiers Privés de France, souhaitent contribuer à la dynamisation de la filière bois et à la valorisation des bois issus de la forêt française.

Les entreprises de notre filière ont d'importants besoins en capitaux pour innover, se développer, se moderniser et renforcer leur compétitivité. Ainsi les 300 millions d'€ investis par les entreprises chaque année le sont pour beaucoup en autofinancement.

Les 200 propriétaires forestiers membres de Forinvest BA sont convaincus que notre filière est riche d'opportunités. Ils souhaitent accompagner les chefs d'entreprises dans leurs investissements et leur développement. Ils espèrent ainsi contribuer à une meilleure valorisation de leurs bois et de la filière sur le territoire national.

Forinvest BA étudie ainsi toutes les demandes de financement qui émanent d'entreprises nationales d'exploitation et de transformation du bois, d'innovation technologique dédiée à la filière, de mise en œuvre dans les différents secteurs d'activité.

Le réseau a pour objet, dans le respect de la déontologie des Business Angels, la mise en relation de ses membres avec des entrepreneurs de la filière bois de notre pays sélectionnés sur la base d'un projet d'entreprise structuré, motivé et avec de réelles perspectives de développement.

Forinvest reçoit plus d'une centaine de projet par an. Le Comité de Sélection, qui réunit une vingtaine d'experts métier et finance, sélectionne une quinzaine de dossiers pour une instruction approfondie : projet, plan d'affaires, technologie, équipes, analyse financière... sont expertisés au cours de rencontres et échanges réguliers avec les porteurs de projet pendant en moyenne 6 mois. En cas d'accord sur le projet, sa mise en œuvre et la valorisation de la société, les adhérents de Forinvest investissent directement au capital de l'entreprise et le binôme d'instructeur accompagne l'entreprise tout au long du projet soit pendant au moins 5 ans et met ainsi à disposition en plus de l'apport en capital, leurs compétences et leurs carnets d'adresse.

En 5 années d'existence, Forinvest est devenu l'un des premiers réseaux de Business Angels en France. Les membres du réseau ont investi 1,3M€ au premier semestre 2015, ce qui représente près de 7% des investissements des Business Angels en France.

Jacques DUCERF

Les engagements d'une banque française sur la filière forêt-bois et son approche

- Le financement filière forêt bois vu par la banque

Comment nous voyons cette filière ?

Le Crédit Agricole est un partenaire de longue date des acteurs de la filière forêt-bois : il partage leur vision de long terme et leur présence dans les territoires.

Cette filière participe d'ailleurs dans 3 des domaines d'excellence du groupe, distingués et confirmés par le projet de groupe : l'agriculture, l'économie de l'environnement, et le logement.

Le Crédit Agricole est la seule banque présente à tous les stades de la filière forêt-bois : c'est la 1^{ère} banque de l'amont forestier et des industries de transformation, le 1^{er} financeur des réseaux de chaleur à la biomasse bois, le partenaire des coopératives forestières et des communes forestières.

Nous sommes aussi devenus le 1^{er} assureur des forêts françaises par l'intermédiaire de notre filiale Pacifica.

- La filière est complexe et comporte de très nombreux acteurs qui évoluent sur des marchés différents, avec pour débouchés finaux, la construction, l'emballage, le papier-carton, l'ameublement, le bois-énergie,
- Les entreprises sont principalement des TPE et PME, dépendantes de leurs marchés mais aussi de la conjoncture économique générale et des handicaps qui frappent l'industrie. Ces entreprises ont un point commun : elles ont des activités très capitalistiques, avec un fort besoin d'investissement,
- Les propriétaires forestiers constituent une clientèle encore plus diverse, et difficile à identifier puisqu'ils ne vivent généralement pas de leur forêt. Il n'est donc pas facile de cerner leurs besoins spécifiques.

Quels produits mettons nous à la disposition de cette filière ?

Les produits bancaires classiques : prêts moyen et long terme, financements de court terme, cautions, interventions en fonds propres, Des produits spécifiques à la propriété forestière : le CIFA.

Ces produits sont-ils adaptés aux spécificités de la filière ?

Les entreprises industrielles de la filière, qui sont en majorité de petites et moyennes entreprises, peuvent trouver les produits qui correspondent le mieux à leur situation et à leurs besoins dans la palette des financements bancaires.

Les interventions en haut de bilan concernent des entreprises d'une certaine taille, prêtes à admettre un financier dans leur actionariat : les entreprises familiales, nombreuses dans cette filière, n'ont pas toujours ce réflexe et tendent à préférer les prêts bancaires quand elles en ont la possibilité.

Toutefois, il y a une place pour ces interventions en fonds propres.

Concernant les propriétaires forestiers, les produits d'assurance et le CIFA nous paraissent bien adaptés à leurs besoins et notamment :

- L'assurance tempête qui concerne encore des surfaces trop réduites. Ainsi avec les incitations fiscales, on peut assurer une forêt pour une cotisation raisonnable par hectare avec de bonnes garanties,
- Le CIFA résulte d'une législation très récente, et est encore mal connu des propriétaires. Il s'agit d'un outil intéressant parce qu'il est entièrement dédié à la forêt.

Le soutien à l'industrie du bois vu par le professionnel

- Commentaire sur le CICE,
- 3 mesures phares pour soutenir la filière feuillue,
- Assurer l'approvisionnement en matières premières d'une filière feuillue en pleine restructuration,

Poursuivre le soutien de la filière par la fiscalité :

- « le Suramortissement » de 40% mis en place en 2015 est une très bonne mesure. Elle doit être pérennisée avec en complément la mise en place d'une provision pour investissement comme cela se fait dans beaucoup d'autres pays forestiers européens.
- Mettre en place des financements hauts de bilan adaptés aux besoins de l'industrie du bois :
 - C'est une industrie lourde qui a besoin de capitaux pour financer ses investissements et son important besoin en fonds de roulement,
 - Pour se développer correctement, elle doit apporter d'avantage de valeur ajoutée à ses productions de sciage et donc aller plus loin dans la transformation

Permettre aux entreprises de la filière d'accéder au PIA (Programme Investissements d'Avenir) comme c'est le cas pour l'Agroalimentaire et toutes les filières d'avenir.

**Le Bois est une solution pour le climat, pour la transition énergétique et pour l'emploi.
Peu de filières remplissent simultanément ces 3 critères.**

Jean-Yves HENRY

Les sources nouvelles de financement pour l'intensification de la gestion forestière

Cette intervention fait l'objet d'une présentation détaillée au chapitre 3 – Les propositions de l'ASFFOR – de ce dossier.

6. Les participants

Liste arrêtée au 27 octobre 2015

- Achard Pierre** / Président / ASFFOR
Ader Anna / Rédactrice en chef / Wood Surfer - Editions des Halles
Ahouzi Hicham / Etudiant Panthéon-Sorbonne /
Alba Marjorie / Chargée Mission / GIE MACIF MUTAVIE FINANCE
Alberny Alain / Président / ASPP
Alexandre Sylvie / Déléguée interministérielle - ministres de l'écologie, du développement durable et de l'énergie - du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité / MEDDE / MLETR
Alexis Mary / PTE / ALCADOM
Allard Latour Franck / Dirigeant /
Alriq Françoise / Directrice Générale Adjointe / FNCOFOR
Amand Francis / - / Médiateur des relations commerciales agricoles
Amboise Paul / Technicien Forestier / Indépendant
Andrieu Claude / Architecte gérant / EURL A3
Angel Paul-Jacques / Urbaniste /
Angenault Catherine / Avocat / Cabinet Assous-legrand
Angrand Louis / Etudiant / Lycée Forestier - Château de Mesnières
Anselin Thibault / Apprentis Gestionnaire Forestier / Fiducial Gérance
Armand Anne / Chargé de Clientèle / AIAC
Asfaux Denis / Secrétaire / Association Française d'Agroforesterie
Assous-Legrand Marie Lise / Avocat / Cabinet Assous-legrand
Aubert Gilon Jean-François / Chargé de mission auprès de la Sous directrice International / DGPE / MAAF
Augustin Dominique / Secrétaire général / Commission des participations et des transferts
Ayrault Elisabeth / Présidente-directrice générale / Compagnie nationale du Rhône (CNR)
Bacot François / Président / Comité des Forêts
Baghdali Abderrahmane Nabil / Chef de service / SEAL
Bailly Alain / Directeur du Pôle Biotechnologies Sylviculture Avancée / FCBA
Balix Fabrice / Directeur Indsuriel Division Aménagement de l'Habitat / Lapeyre
Ballin Jean-Philippe / Directeur Groupe- Contrôle Dépositaire / CACEIS
Barbe Mickael / Enseignant / Lycée Forestier - Château de Mesnières
Barbe Nathalie / Adjointe à la sous-directrice des filières forêt-bois, cheval et bioéconomie / DGPE / MAAF
Barbier Max / Chargé de mission / CGET
Barbier Claude / Directeur en retraite / CRPF
Barbier Luc / - / UNIVERSITE PARIS DAUPHINE
Barlier Aude / Directeur Général / GIPEBLOR
Baron Gilles / Chef de service conception / Bouygues construction nord est
Barré Jérôme / Avocat - Associé / Franklin Société d'Avocats
Bartmann Jean Luc / Expert Forestier / Cabinet d'Expertise JL Bartmann et Associés
Battie Henri / Président / COFORET
Baverey Philippe / Assistant Maitre d'Ouvrage d'Exécution / CDE PETRA PATRIMONIA / ESPRIT BOIS
Beaujour Pierre / Professeur / Ministère de l'éducation nationale
Bechu Clémence / Directrice du développement / agence d'architecture Anthony Bechu et associes
Belkacem Saïd / Enseignant / Institut Charles Quentin
Belussi Gerard / Cadre commercial / SNCF
Benabadi Fadela / Directrice / Agence Fargo Ressources de la Nature
Bénézit Jean-Jacques / Ingénieur général / CGAAER / MAAF
Benoist Nadine / Journaliste / INTERPRESSE
Benoit Gilles / Exploitant forestier / ATRIA
Benoit Guillaume / Ingénieur général / CGAAER / MAAF
Benoit Jennifer / Chargée de communication / PROFESSIONSBOIS
Berard Nicolas / Président / BEBOIS SAS
Berg Jean-Laurent / Architecte / Berg architecture
Berlioz Jacques / Directeur de publication / Le Bois International
Bertacchi Luca / Architecte / agence d'architecture Anthony Bechu et associes
Bertet Sarah / - /
Bertin Sophie / Consultante / EKOLOG
Bertrand Marc / Directeur Général / La Francaise REM
Besse Dominique / Consultant / Cirway Consulting
Beyer Maire André / Maire / Mairie de WALBACH
Billot Georges / Architecte / Architecte DPLG
Bing Jean-Marc / Chargé de mission auprès du Secrétariat général / Fédération Bancaire Française (FBF)
Bing Jean-Baptiste / Assistant-doctorant / Université de Genève
Blachon Alexandra / Responsable de projets / Sodearif
Blanc Jean-Marc / Président / Amis de l'ECL
Blanc Frederic / Gérant / SCIERIE BLANC
Blaud Bernard / Senior Executive / Bnpparibas Securities Services
Bobroff Jacotte / Responsable de recherche / Bobroff sarl
Boccard Sandrine / Consultante communication & marketing / Conseil indépendant - Rhéatis
Bodilis Brigitte / Assistante de Direction /
Boichot Anne-Laure / Architecte Spécialisée Bois / Tangram Architectes
Boilley Eric / Directeur / Le Commerce du Bois
Boilot François / Ingénieur / AUXIME
Bonzom Jules / Retraité /
Bordas Philippe / Directeur / GMX
Borzeix Véronique / Sous-directrice filières forêt, cheval et bioéconomie / DGPE / MAAF
Bouarroudj Rabah / Gérant / Alchimie Immo
Bouflija Mohamed / - / fonctionnaire
Boulanger Christine / Ingénieure commerciale Grands Comptes / Alma Consulting Group
Bour Emmanuelle / Animatrice / CSF BOIS
Bourdeau Michel / - / MB / A
Bourge Yves / Responsable commercial / Briand construction bois
Bouvarel Luc / Directeur Général / Forêts Privées de France
Branger Frédéric / Chargé de mission Usages du bois et atténuation du changement climatique / MAAF
Brassens Bertrand / Inspecteur général des finances / Ministère de l'Economie
Bréchnignac Daniel / - / Bayspring investment partners
Breuillaud Christian / Architecte / BL Architecture
Brochet Nadine / Conseil / NB Développement
Brodut Loïc / Responsable forêt / Conseil Départemental Seine-et-Marne
Brugiere Yves / Membre de l'Inspection Générale / ONF
Bruno Bernard / Consultant / GREENWINDOW
Bruxelle Hervé / Président / ITC DEVELOPPEMENT
Bulembi Christel / Etudiant / Université Federal de Goiás
Cabaret Jean-Pierre / Chargé de mission / MEDDE
Cagnon Michèle / Chef de projet / Indépendant
Calleja Vincent / Directeur administratif et commercial / Tertu sas
Camara Ramatoulaye / Adjoint animation / Ville de Paris
Cambou Helene / Responsable marché de l'agriculture / GROUPE BPCE
Cambriat Sophie / Architecte / Architecte
Cao Henri / Gestionnaire Efarco / EFARCO
Cappelaere Benjamin / Etudiant / Lycée Forestier - Château de Mesnières
Carcelen Anne / Directrice / Architecte / FRANCOIS LECLERCQ ARCHITECTE
Castel Marine / Ingénieur bois - construction durable / QEBois
Catteau Jean-Charles / Animateur /

Caullet Jean-Yves / Président de l'ONF, Député / ONF
Cavanna Evelyne / Consultant indépendant retraité / Cavanna
Cespedes Patricia / Collaboratrice parlementaire / Assemblée Nationale
Chabrilat Remi / Directeur productions et énergies durables / ADEME
Chainard Jean Claude / Ingénieur / Cabinet CHAINARD Consultant
Chalain Patrick / Président / L'INTERNATIONAL BUSINESS CLUB
Chalendard Romaric / Dsfd / Sqfsq
Chambost Marc / Président Conseil de Surveillance / CHAMBOST
Chanel Jérôme / Directeur d'Agence / Alliance Forêt Bois
Chanrion Patrice / Manager Pôle Professionnel Palettes / FNB
Chapelais Daniel / Manager / Vinci Immobilier
Charmasson Luc / Président / FBIE
Charmasson Thomas / Président / GIPEN
Charpentier Erwan / Directeur adjoint / FNEDT
Chatain Sophie / Ecrivaine Editions Beaudelaire / EDITIONS BAUDELAIRE
Chatelain Nicolas / Souscripteur Agriculture / PARTNER RE
Chavarot André / Ancien Conseiller agricole du Premier Ministre Raymond Barre /
Chavigny Christine / Expert comptable / Cabinet Chavigny
Chemin Marie José / Urbaniste / Proxima
Chevalier François / Dirigeant / IMSPACIA
Chiozza-Vauterin Christine / Responsable de l'Offre Immobilière / 1818 Immobilier
Chomette Pierre / Architecte DPLG / Chomette-Lupi et Associes-Architectes
Christophe Jean-Pierre /
 Head of public investment finance / DEUTSCHE PFANDBRIEFBANK AG
Claude Anne-Audrey / Valuator real estate / CLUB DES JEUNES FINANCIERS
Clayssen Jacques / Auteur / Demarches
Clement Thierry / Expert titulaire / Expert forestier
Cloarec Simon Marion /
 Architecte-conseil AMO bois / Marion Cloarec Wood Consultancy
Cogneau Sylvie / Chargée de communication / ADEME
Coïnon Jeremie / Etudiant / Lycée Forestier - Château de Mesnières
Coïsne Sylvie / Vice Présidente / FRANSYLVA FEDERATION FORET PRIVEE
Collignon Anne / - / Scierie Collignon
Collin Véronique / Avocat associée / DLA Piper France LLP
Colombani Laurence / Gérante / Courtage & bois
Commun Jordan / Etudiant / Lycée Forestier - Château de Mesnières
Constant Françoise / Conseil réglementaire en asset management /
Contrari Sébastien / Avocat / Wuji Law Firm
Convers Françoise / Maître d'oeuvre en bâtiment / CONVERS Françoise
Corazza Yolande / Responsable Juridique / CLB
Cordier Paul / Commercial / France poutres
Cortet Michel / Chef de Service / Société Forestière de la CDC
Costaz Patrick / Président d'honneur / CNEFAF
Cotelle Sylvie / Enseignante / Université de Lorraine
Coudert Sylvestre / Président-directeur général / Cabinet Coudert
Courboulay Guillaume /
 Expert Forestier / Cabinet d'Expertise JL Bartmann et Associés
Courtoisier Roland / Correspondant de Presse / INTERPRESSE
Coutard Caroline / Etudiante / Lycée Forestier - Château de Mesnières
Coutris Ronan / Architecte / Ronan Coutris architecte
Couturier Christophe / Directeur Général / ECOFI INVESTISSEMENTS
Crasnier David / Directeur général / Briand construction bois
Creau Pierre / Gérant / Axyome
Crenet Alain / ACCI / Gérant
Creuchet Dominique / Architecte - expert judiciaire / Architecte
d'Acher Elzbieta / Ingénieur conseil / AIB
Dages Jean Yves / Président / Groupama
Dagorne Lucie / Architecte / STAP
d'Aligny Valérie / Analyste financier S.F.A.F. / SFAF
d'Argoulet Christian / Senior Advisor / ETI FINANCE
Darses Ophélie / CGEDD / MEDDE
Dauriac François / Retraité /
Davranches Nicolas / Etudiant / Lycée Forestier - Château de Mesnières
de Boisdeffre Christian / Cadre / Ministère
de Brauer Philippe / Président commission Internationale / CGPME
de Bresson Arnaud / - /
de Champs François / Gérant / GF de Beauséjour-Chateauvert-Croisiers
de Chatillon Renaud / Business Angel / Bio à la une
de Coupigny Olivier / Directeur Général / ING LEASING France
de Forges Sylvain / Directeur général délégué / AG2R LA MONDIALE
de Gaudemaris Henri / Prédident du conseil d'administration / Fiducial Gérance
de Giovanni Gerard / Président-directeur général / Meije development SARL
de Gouvion Saint Cyr Audoin / Secrétaire général / CODIFAB
de Grandmaison Hugues / Expert Forestier / CNIEFEB
de Haut de Sigy Gilles / - /
de Hercé Eric / Directeur Opérationnel / Panofrance
de Herdt Pascal / Architecte / PôlePLUS architecture
de La Bretesche Xavier / Directeur / XLB Assurances forêts
de La Chapelle Laurence / Assistante / ETAT
de La Rochère Eric / Délégué Général / ARBOCENTRE
de La Selle Alban / - / Com'Publics
de Lagausie Olivier / Délégué Général / SIEL
de Laroullière Isabelle / Administrateur / Rilc
de L'Estoile Marie / Conseiller / CESE
de Lignerolles Thierry / Directeur adjoint - banquier privé / Neufize OBC
de Lorgeril Nicolas / Directeur Général / ETI FINANCE
de Maigret Armand-Ghislain / - / Syndicat des Forestiers Privés
de Malleray Olivier / Directeur général délégué / MACIF MUTAVIE FINANCE
de Mazières Jertta /
 Conseiller / Délégation Permanente de Finlande auprès de l'OCDE
de Menthiere Nicolas / Directeur de la prospective, de la veille
 et de la valorisation de l'information scientifique et technique / IRSTEA
de Monclin Bruno / Président / CIBE
de Montalembert Bruno / Administrateur / OBER
de Monteynard Dominique / Gérant / Equigest
de Mortemart Charles / Gérant / GF Les Coques aux Moines
de Nicolay Elizabeth / Broker / XYZ
de Nicolay Ghislain / Broker / XYZ
de Pellegars-Malhortie Sabine / Déléguée / FRANCE GBC
de Pennart Agathe / Etudiante en Master / IESEG School of Management
de Pommereau Jacques / Gérant Groupement Forestier / GF de Beaujeu
de Rosnay Bruno / Propriétaire forestier /
de Rouffignac Aliénor / Doctorante / IRSTEA
de Saint Priest Thibault / Secrétaire Général / Centre des professions financières
de Sèze Marc-Antoine / Président / PEFC
de Soulanges Jean / Administrateur A.P.A.I / APAI
de Warren Michel /
 Directeur de l'Investissement et de la Gestion Privée / Société Forestière de la CDC
Debeaumont Mickael / Etudiant / Lycée Forestier - Château de Mesnières
Debeugny Aurélien / Etudiant / Lycée Forestier - Château de Mesnières
Deguen Nathalie / - /
Deguen Daniel / Président d'honneur / Centre des professions financières
Delabouglise Fabienne / Déléguée générale / Nord Picardie Bois
Delatte Michel / Actuaire / CCR

Delavenne François / Président / FD & Associés
Delevoye Jean-Paul / Président / CESE
Delourme Arnaud / Chargé de mission / Coteaux de Seine Environnement
Delourme Olivier / Adhérent / L'Aiguillon-Nièvre
Denibas Clément / Etudiant / Lycée Forestier - Château de Mesnières
Depelet Olivier / Directeur Associé Dpt Agriculture / IDIA Capital Investissement
Deramchi Fadhil / Consultant indépendant / CESICONSULTING
Dereix Charles / Ingénieur général / CGAAER / MAAF
Derkenne Chantal / Socio-Economiste / ADEME
Deroin Christine / Retraîtée / Insee
Descat Marie / Chargée de mission / FEDENE
Deschamps Benjamin / Etudiant / Lycée Forestier - Château de Mesnières
Deslandres Virginie / Avocat à la Cour / Cabinet d'avocat
Desmedt Jean Marc / Président UNA CMA / CAPEB
Desmichelle Corentin / Gérant / Atelier Desmichelle Architecture
d'Estienne du Bourguet Cyril / Avocat à la Cour /
Detours Philippe / - / Demeter Partners
Deville Richard / Délégué général / Centre des professions financières
Devingt Sandrine / Directrice / Explorentiel
Devinoy Annick / Directrice du Département |
Clientèle Privée Internationale et Haute Fonction Publique / Banque Transatlantique
d'Harcourt Philippe / Dirigeant / GF du Domaine de Vibraye
Dhôte Jean-François / Directeur de Recherches / INRA
Didierjean Célia / Chargée de mission / DRIAAF
Dieulesaint Yves / - / GECINA
Dinguirard Frederic / Consultant / Andal Conseil
Diop Fode / Président / Ordre des Architectes du Sénégal
Doerler Pierre / Président / UNION PNR BRIE et MORIN
Donadieu de Lavit Xavier / Corporates / AFTS
Doreau Auréline /
Ingénieure de recherche / Chaire Paysage et Energie - ENSP Versailles Marseille
Dossin Jean / Expert marché groupe PGS / PGS Group
Douay Justine / Stagiaire communication / CNDB
Doucet Florence / Expert sectoriel / Crédit Agricole SA
Dourlens Guy / - /
Douvin Anne / CM CDT / PRIF
Dragicevic Arnaud / Enseignant-chercheur titulaire de chaire / Agro ParisTech
du Tieu Hat Félix / Credit Manager & Chef de Projet IT / ORANGE SA
Dubertret François / Administrateur / COFHUAT
Dubois Fabien / Chargé d'affaires Prescripteur / Scierie Piveteau Bois
Dubreuil Christian / Directeur Général / ONF
Duca Laurence / - / LDRP ARCHITECTURE
Ducerf Jacques / Président / Crédit Agricole Centre-est
Ducret Patrick / Retraîté / BNP
Dufour Cathy / Déléguée générale / UNIFA
Dujardin Thierry / Président / Agence Qualité Ouvrages Bois
Dupas Mylene /
Chargée de mission suivi économique de la filière forêt-bois / DGPE / MAAF
Dupond Louise / - /
Dupuy Anne / - / INDUCAL
Durand Norbert / Retraîté / ENGIE
Durand Chantal / - /
Durand Patrice / Directeur général / FNEDT
Duret Sandy /
Avocat au Barreau de Paris / Fischer, Tandeau de Marsac, Sur & Associés
Durif Pierre / Gérant / GF SAINT-JUST
Dussion Marie-France / Inspectrice de l'enseigneemnt agricole / DGER / MAAF
Eglem Jean-Yves / Professeur émérite / ESCP Europe
Emery-Dumas Anne / Sénatrice / Sénat
Eragne Philippe / Responsable Patrimoine Immo / Fonds de Garantie
Espitalier-Noel Rebecca / - /
Etendard Anne-Valérie / - /
Eustache Jocelyn / Gérant / Homéco construisez nature
Fabbri Benoît / Chef du Service Régional de l'Economie Agricole,
de l'Agroalimentaire et de la Forêt de Lorraine / MAAF
Facquer Pascal / Responsable de la division contrôle interne / Mget
Fages Gilles / Président / Architecteurs
Falcone Patrick /
Adjoint au directeur général chargé des relations institutionnelles / ONF
Fargette Mireille / - / IRD
Farnetani Duccia / Ingénieur Associé / BET AR-C
Faure Matthieu / - / MF CONSEIL
Fekih Yosra / Etudiante / ENIGA
Feldman Rivca / Structureur Produit Diversification Immobilier / Amundi Immobilier
Ferchaud Emilie / Chargée de mission / CODIFAB
Fermé François / Directeur projets / Mollien Conseil
Ferte Laurent / Dirigeant / FERTE CONSEILS
Ficheur Alain / Médiateur national délégué / Ministère de l'Economie
Fieni Eliane / Consultant / CBA
Filhol Arnaud / Directeur Général / France Valley
Fillon Michèle / Assistante / France Bois Forêt
Florentin Georges Henri / Directeur Général / FCBA
Forsans Olivier / Président / MaForêt
Foule Maurice / Gérant / FOULE SAS
Foulon Claude /
Porteur de Projet / Agri Agro Environnement - Applications Végétales - Bénévolat
Fournier Antoine / Etudiant / Lycée Forestier - Château de Mesnières
Fradin Guy / Président de la section forêts, eaux et territoires / CGAAER / MAAF
Fraisse Michel / GERANT / BIOBAT
Fremont Jean Marc / Conseiller Forêt / IGN
Frerot Maeva /
Chargée de mission bois énergie et approvisionnement / NORD PICARDIE BOIS
Fuseliez Sabrina / Responsable département Bioenergie / ENRO
Gajan Alain / Membre du conseil d'administration / AG2R LA MONDIALE
Galbon Patrick / Ingénieur Conseil EnR / GIPIIM
Galbon Nicolas / TNS / GIPIIM
Galinier Etienne / - / Agence Fargo Ressources de la Nature
Garret Alexis / Responsable Maitrise d'ouvrage / ADEF
Garry Michelle / Juriste conseil environnement et développement durable / Consultant
Gaudry Pauline / Architecte gérante / WY-TO ARCHITECTS
Gaultier Bernard / Conseil Financier /
Gauthier Marlene / Président-directeur général / ARAM
Gauthier Serge / - / Cabinet d'avocat
Gauthier Marc / Expert judiciaire / GAUTHIER
Gauthier Samantha / Coordinatrice de campagne (programmes forêt) / OF-FEEE
Genere Benoît / Resp. offre et commercialisation des bois / ONF
Gentili Joelle / Directrice clientèle institutionnelle / BANQUE SBE
Geoffroy Albanel / - / GF de Cuy
Gerard Jean Pol /
Expert forestier / Cabinet d'expertise foncière, agricole et forestière
Gervaise Alain / Directeur de programme Forêt & Environnement / IGN
Ghotmeh Lina /
Directrice - Architecte associé / DGT. (Dorell.Ghotmeh.Tane / Architects)
Giraud Vanessa / Directrice d'investissements fonds bois / BPI France

Giraud Hélène / *Cogérante de GF / GF de la Haute Verrière*
Giry Clotilde / *Coopérations européennes / CNPF*
Giuliani Matthieu / *Gérant / Banque Palatine*
Giulj Sylvie / *Sociétaire / Ethifinance*
Glaz Nadine / *Secrétaire Général / Amundi Immobilier*
Goasguen Dominique / *Présidente /*
Gomez Jean / *Directeur Général / Imaginemos*
Gondcaille Danielle / *Assistante sociale / Gace médical*
Goudege Philippe / *Architecte / GOUDENEGE & ASSOCIES ARCHITECTES*
Goury Bernard / *- /*
Grand Chantal / *Coach / EURL A3*
Grandjean Marie / *- / Ministère de l'Intérieur, IGA*
Gridel Edouard / *Senior Banker / HSBC*
Griffon Henri / *Président / CODIFAB*
Griffond Cyrille / *- / Domaines et Patrimoine*
Griot Alain / *Conseiller PIA / MEDDE*
Grossmann Fabienne / *Communication / Grossmann*
Grosvalet Maxence / *Etudiant / Lycée Forestier - Château de Mesnières*
Guerin Alix / *Responsable FIA immobiliers / AFG*
Guerin Jean-Pierre / *Responsable portefeuille forestier / Caisse des Dépôts*
Gueston Didier / *Architecte / DIDIER GUESTON ARCHITECTE*
Guglielmetti Marie / *Ingénieur territorial / Cd94*
Guillard Philippe / *Adjoint au Directeur général / MEDDE*
Guillou Alain / *CONSULTANT - EXPERT BOIS / ARTIRENO CH*
Guinard Ludovic / *Directeur du Pôle Economie, Energie, Prospective / FCBA*
Guinot Franck / *Directeur du développement / Cap Ouest Solutions*
Guy Jean Claude / *Gérant / Bois Développement Conseil*
Hackel Christian / *Architecte associé / Méandre CUB*
Hampartzoumian Hélène / *Secrétariat Général / MAAF*
Harbes Amirouche / *Stagiaire / Edmond de Rothschild Asset Management*
Hardy Judith / *Responsable réseau maîtres d'œuvre
directrice rédaction construction moderne / CIMBETON*
Helleisen Philippe / *Directeur Economique et Financier / ONF*
Helou T. E. / *Chargé des travaux forestiers / FNET*
Hembert Anthony / *Etudiant / Lycée Forestier - Château de Mesnières*
Henard Pierre / *Etudiant / Lycée Forestier - Château de Mesnières*
Henry Jean-Yves / *Secrétaire permanent / ASSFOR*
Her Arnaud / *Fonctionnaire territoriale / Mairie de Paris*
Herbelin Rodolphe / *Directeur général / CALAO FINANCE*
Heriche Thomas / *Etudiant / Lycée Forestier - Château de Mesnières*
Hermès Jean-Emmanuel / *Directeur Général / France Bois Forêt*
Heussler Jean-Luc / *Associé - Gérant / ARIANE FINANCE*
Holay Marie / *Etudiant / Lycée Forestier - Château de Mesnières*
Hollebecq Isabelle / *Directrice / FaSol*
Horblin Cédric / *Directeur / MultiEvents*
Houper Alain / *- / Sénateur de la Côte d'Or*
Hubert Bruno Jean / *Architecte / Hubert & Roy architectes*
Hugon-Nicolas Olivier / *Secrétaire général / UIPP*
Humbert Olivier / *Secrétaire Général / CCR*
Imbert Philippe / *Expert Forestier / Ste Forestière ARBOREA*
Imbs Frederique / *Rédactrice en chef / LA LETTRE B*
Jacob Odeline / *Chargée de mission / Association aquitaine carbone*
Jacob Tiphaine / *Secrétariat / Fischer Tandeau de Marsac Sur & Associés*
Jacquet Bruno / *Inspecteur des finances publiques / DGFIP*
Jagiello Valentin / *Etudiant / Lycée Forestier - Château de Mesnières*
Jaquemet Xavier / *Entrepreneur / Entrepreneur*

Jarlier Dominique / *Président / FNCOFOR*
Jarquain Paul / *Président / REI*
Jaupart-Chourrout Nathalie / *Rédactrice en chef / La Forêt Privée*
Jimenez Nicole / *Administrateur / Val de Seine vert*
Jorand Madeline / *- / Centre des professions financières*
Josephau Eddie / *Présidente / S.I.R.E.F*
Jouanneau Daniel / *Ambassadeur, membre / Cour des Comptes*
Jouet Francois / *Architecte / Studios d'Architecture ORY & ASSOCIES*
Jourdan Olivier / *Consultant / Conseil Matériaux et Procédés*
Joyeux Danielle / *- /*
Kanno Saori / *Assistante de direction / NICT*
Keijzer Marie-Noelle /
MSc., Co-founder & CEO, Member of Al Gore's Climate Reality Corps / WEFORST
Kerneis Loic / *Etudiant / UVSQ*
Kert Nicolas / *Directeur Solutions d'épargne Réseaux / Amundi Immobilier*
Kervinio Yann / *Chargé de mission / CGDD / MEDDE*
Kleinschmit von Lengefeld Andreas / *Directeur Innovation Recherche / FCBA*
Kneppert Elisabeth / *Propriétaire forestier / GF*
Kneppert Louis-Pascalet / *Propriétaire forestier / GF*
Knopp Corinne / *Avocat associé / Hogan Lovells*
Konrad Alain / *Directeur Associé / Cosma Experts*
Kopff Patrick / *Architecte / Kopff Vandeventer*
Koralewski Romain / *Etudiant / Lycée Forestier - Château de Mesnières*
Koulinsky Audrey / *Psychologue / Hopital Henry Ey*
Kovacevic Mirna / *Architecte / Mirna Kovacevic*
Kuentz Alain / *Gérant / GF SylvoFort 2011, 2012 et 2013*
Kuhn Damien / *Directeur / Kinomé*
Kwiecinski Christopher / *Paris Delegate / Asociacion de Mercados Financieros*
Labasse Alexandre / *Directeur général / PAVILLON DE L'ARSENAL*
Labbe Claude / *Directeur / TERRELL*
Lach Pierre / *Chargé d'études / Allianz*
Lach Albert / *Engagements IARD / AXA*
Lachand Marie-Hélène / *Gérant de participations financières / Caisse des Dépôts*
Laclef Franck / *- / GROUPE DP*
Lacroix Patrick / *Directeur / AGENCE DEVELOPPEMENT DURABLE*
Lacroix Jean-Pierre / *Directeur / IMMOBILIERE LACROIX*
Lafargue Oriane / *Chargée des Affaires Publiques / REI*
Lagacherie Frederic / *Directeur général / Forest Finance*
Lalanne Arnault / *Chef de Projet / MEDDE*
Lambert Françoise / *Gérante / LAMBERT & ASSOCIES*
Lambillon Jean Marc / *Expert judiciaire honoraire / Société des Experts en bois*
Lamouret Corentin / *Etudiant / Lycée Forestier - Château de Mesnières*
Lanceau Laurence / *Agriculture Senior Underwriter / Partner Re*
Landrot Jean-Jacques / *Gérant / Consultland SARL*
Lanly Jean-Paul / *Membre titulaire / Académie d'agriculture de France*
Lanneau Daniel / *Investisseur /*
Lardjane Anissa / *Chercheur / Institut Universitaire Européen*
Laroussi Sarah / *Responsable Communication Produits / Relations Presse / CNDB*
Lautier Marcel / *Gérant / Sarl BANIAN*
Lavigne Elodie / *Managing director / VERSOWOOD France*
Le Barillier Yann / *Architecte DPLG / Ylba*
Le Blanc Hervé / *Retraité / hevea*
Le Bouler Hervé / *Responsable du réseau Forêt / FNE*
Le Duc Stéphane / *Entrepreneur / Indépendant*
Le Falher Christian / *Consultant / G E*
Le Flem Albane / *Ingénieur Forestier / Cabinet d'Expertise JL Bartmann et Associés*

Le Fur Jean-Marie / Manager / 99 Advisory
Le Goff Stéphane / Responsable Asset Management Forêts / Groupama Immobilier
Le Houerou Laurent / Chef de projet / 2LH
Le Milon Jean Renaud / Responsable Investisseurs / Forêt Finance France
Le Naour Gildas / Gérant sociétés / LEKAPADI
Le Normand Pascal / Responsable Juridique / GDFSUEZ
Le Picard Cyril / Président / FBF
Lebecque Margaux / Chargée de Mission Filière bois / Conseil Régional de Lorraine
Lebrao Sendra Monica /
 Responsable Architecture / paysage / urbanisme / Institut Français
Lebreton Etienne / Conducteur de travaux / GTM BÂTIMENT
Lebrun Christophe / Senior Transactions Manager / AXA Investment Managers
Leca Ldominique / Responsable logistique / Leroy - Merlin
Leclerc Jean-François / Architecte / La celluleverte
Leclercq Jean-Marie /
 Directeur / PROFESSIONSBOIS | Interpro.filière Forêt Bois Basse-Normandie
Leconte Xavier / Architecte /
Lecoy Philippe / Architecte / Architecte
Ledoux Christine / Responsable immobilier / Banque Transatlantique
Lefebvre Alain / Président / Conseil de surveillance du groupe LEFEBVRE
Lefebvre Laurence / Ingénieur général / CGAAER / MAAF
Lefebvre Bertrand / - /
Lefeu Jacques / Président / Fondation Sainte Elisabeth
Lefevre André / Président-directeur général / CRUARD CHARPENTE SAS
Lefevre Jerome / Responsable Marche Construction Boisis / Grosjean
Lefevre Richard / Etudiant / Lycée Forestier - Château de Mesnières
Lefranc Brice / Délégué Général / Francilbois
Leguevaques Christophe / - /
Leloy Claire / Journaliste / Consultante / Armada Concept / CL conseil éditorial
Lematte Elodie / Cabinet / MAAF
Lemenn Anne-Sophie / - / Agence Fargo Ressources de la Nature
Lemonnier Samuel / - / Pépinières Lemonnier
Lemonnier Michel / - / Pépinières Lemonnier
Lempire René / Sylviculteur / Fransylva
Lenne Frédéric / Président / ESPRIT URBAIN
Lenoel Patrick / Directeur Général / FIDUCIAL GERANCE
Lenouy Christine / Directrice Générale / CNDB
Lepage Corinne / Ancienne ministre de l'écologie et ancienne députée européenne /
Lepetit Marie-Christine / Chef de service / Inspection générale des Finances
Lereverend Thierry / Directeur Général / FEEF
Leroc'H Marie Hélène / - / Banque Crédit Agricole Indosuez
Leroux Faustine / Etudiante / Lycée Forestier - Château de Mesnières
Leroux de Lens Olivier / Délégué / UMF
Lescop Marceau / Etudiant / Lycée Forestier - Château de Mesnières
Lesimple Alexandre / Etudiant / Lycée Forestier - Château de Mesnières
Lessard Yves / Conseiller du Président / FNCOFOR
Lestonnat Sophie / ASSISTANTE DE DIRECTION / ASFFOR
Lesturgez Alain / Directeur Général / FNCOFOR
Levitte Cedric / Président / Normandie Patrimoine
Levrelle Elodie / Graphiste / CNDB
Levron Michel / Journaliste / Indépendant
Levy-Gorgeot Julien / Etudiant / Lycée Forestier - Château de Mesnières
Lidsky Vincent / Inspecteur général des Finances / Inspecteur général des Finances
Liffraud Caroline / Gérant / SLOWIDE
Ligoux Pierre / Chef de section / Critheo
Lobba Alessandra / DD, EH&S / Lobba
Lobreaux Odile / Responsable du Pole Forêt Bois Biomasse / DRAAF
Loeper Jean / Responsable Département CVO / France Bois Forêt
Loiseau Maurice /
 Ingénieur Conseil Expert Spécialiste Structure Bois / Profession Libérale
Lorne Daphné / Ingénieur économiste / IFP Energies nouvelles
Louvel Jean-Louis / Président / PGS Group
Louvet Jean-Marc / Administrateur / COPACEL
Loy Françoise / Médecin Ophthalmologiste / Cabinet privé
Lucas Martin / Gérant / Martin LUCAS Architecte DPLG
Luneau Gilles / Rédacteur en chef / GLOBAL MAGAZINE
Lunet Joseph / Chargé de mission Agriculture,
 Forêt, Biomasse DGEC / Département de lutte contre l'effet de serre / MEDDE
Luriot Françoise / - / TECHNILEDIA
Lutton Nicolas / Directeur / EODD
Macquet Adeline / Chargée de développement / MODULE 3D
Macquet Gérard / Gérant / MODULE 3D
Magerand Jean / Architecte / MAGERAND
Magnan Gilles / Associé / Mazars
Maisano Mathilde / Responsable service Nature & Cadre de vie /
 Communauté d'Agglomération Marne et Gondoire
Makala Annick / CGEDD / MEDDE
Malardel Joel / - / ALTANA
Manerin Patrick / Architecte / Indépendant
Manz Bruni / Chef de projet / INDEPENDANT
Marcaillou Philippe / Chef de marché / Siniat
Marchand Daniel Eric / Trésorier /
Margnes Michel /
 Président du Conseil de surveillance / Compagnie nationale du Rhône
Marmoret Gilles / Responsable de cellule technique / CAPEB
Marotte Jean-Pierre /
 Conseiller Municipal Délégué à la Transition Ecologique / Mairie de TRIEL sur SEINE
Martel Thierry / Directeur Général / Groupama
Martin Xavier / Directeur / CNPF
Martin Jean-Loup / Directeur / ENAIRGALICES
Martin Josiane / Administrateur / GF BEAUSEJOUR
Martinez Gilles / Ingénieur forestier / IMAGREEN
Mary David / Architecte / AGENCE MARY
Massenet Jean-Yves / Enseignant / Lycée Forestier - Château de Mesnières
Mathieu Gerard / Administrateur / CODIFAB
Mathieu Jean-Luc / - /
Mathis Frank / Président-directeur général / Mathis SA
Mathis Charles-Henri / Directeur Développement / Simpson Strong-Tie
Mathy Nicolas / Coordinateur du réseau / FORINVEST
Maureau Jean-Pierre / Directeur Associé / AXOS
Maurin Janine / Secrétaire / ETS MAURIN
Maurin Michel / Directeur commercial / ETS MAURIN
Mayer Pascal /
 Directeur de la gestion technique et patrimoniale / Société Forestière de la CDC
Mayer Philippe / Administrateur de Sociétés / UNIFA
Meignin William / Président-directeur général / SARL Les ENERGIES DURABLES
Melet Brigitte / Assistante / UNIFA
Melin Elvira / Adjointe chef SERFOBT / DRIAAF IdF
Menadie Fabienne / Responsable secteur foret bois / Conseil Regional LIMOUSIN
Mende Christiane / Gérante / PHIMENDE SARL
Meneau Marc / - / VATEL CAPITAL
Mennessier Chloé / Chargée des Affaires Publiques / REI
Mery Maxime / Relations publiques / PEFC France
Meschin Christine / Responsable achat biomasse / UPM

Mesguich Gerard / Président / Association amitiés Ariana Essonne
Mesnil Jean-Pierre / Expert Forestier / Société Forestière de la CDC
Michel Jean Pierre / - / FNCOFOR
Michel Dominique / Adjointe chef département immobilier / MEDDE / MLETR
Millard Jean-Baptiste /
Responsable gestion des entreprises et territoires / SAF Agr'iDées
Millet Elisabeth / Gérante / HOTEL MONTGRAND
Moiteaux Maxime / Etudiant / Lycée Forestier - Château de Mesnières
Mokass Mustapha / BEYA Capital Carbon and Climate Finance /
Molard Edouard / Associé / Archipente
Mompo Florence / Directrice Eurobois / GI events - Eurobois
Monassier Bernard / Président / BM FAMILY OFFICE
Mondet Pascal / Directeur Général / PGS Group
Mongo Patrice / Chercheur / African Parks Network
Monmarche François / Responsable / Agora
Montagu Thierry / Conseiller / ARAM
Montfort Christine / - / VIVRE FORMATIONS BATIMENTS
Morineau Elise / Chargée de mission energie climat / Conseil régional de Picardie
Morino Laurent / Président / ESCARCELLE VI
Mottura Jean-Pierre / Directeur Général / CAPSSA
Mourgere Patric / Président / GF BEAUSEJOUR
Murret Labarthe Christine / Membre / Cour des Comptes
Näher Thomas / Directeur Général / S-win
Nahmani Lynn / - / Bayspring investment partners
Naudet Vincent / Président / Pépiniéristes Forestiers Français
Naumovic Jean-Marc / Président / Construire en Chanvre
Nayar Ranvir / Editeur Journaliste / Media India group
Nedzynski Rafael / Responsable Europe / international / FGTA-FO
Nerondat Pierre / Etudiant / Lycée Forestier - Château de Mesnières
Nguyen Jean / Directeur Associé / VIBELCO
Nicolas Marc / Architecte / MARC NICOLAS ARCHITECTURES
Nicolas Miguel / Enseignant / Université
Nourrigeon Olivier / Chargé de mission / Parc Naturel Regional Lorraine
Ntinet Nicolas / Géographe-urbaniste / La Fabrique du lieu
Nugue Philippe / Avocat à la Cour / Nugue Avocats
Obadia Stephanie / Rédactrice en chef / Boismag
Olivieri Thomas / Etudiant / Lycée Forestier - Château de Mesnières
Ollendorff Philippe / Architecte / Plan Créatif
Ollivier Patrick / Trésorier perpétuel / Académie d'agriculture de France
Papierny Georges / Président-directeur général / Brackers
Papinot Pierre-Emanuel / Chargé de projet / TERRA13
Paquay Jean / Directeur Immobilier / FIDUCIAL GERANCE
Parain Xavier / Directeur de la gestion d'actifs / AMF
Parent Charles-Edouard /
Directeur Adjoint de la Clientèle Privée / Société Forestière de la CDC
Patel Anass / Président / 570 AM
Paturle Sophie / Associée Fondateur / Demeter Partners
Paulo-Evaristo Johnny / Dirigeant / EIKOS
Paultre Dominique / Directeur / Paultre Conseil
Pelletier Gilles / Gérant / Althermie
Pelous Lucie / Animatrice de campagne (programmes forêt) / Of-FEEE
Penneroux Max / Directeur Général Adjoint / Société Forestière de la CDC
Péré Aurélien / Chargé d'étude économie et aménagement / Cerema
Perrin Denis / Ressource humaine / DGAL / MAAF
Perron Daniel / Chef de la Mission prospective économique / ONF
Petit Jean-Pierre / Chargé de Mission / DDT de l'Essonne
Petit Hervé / Responsables Relations Associations, Fondations et ONG / La Française
Petit Vincent / Délégué général / FBIE
Peyrard Remy / - / LDRP ARCHITECTURE
Peyron Jean-Luc / Directeur / ECOFOR
Pezet Eric / Président / Cirway Consulting
Picard Olivier / Directeur technique / CNPF / IDF
Pichon Vincent / Directeur de projets / Caisse des Dépôts
Picquet Loïc / Architecte / LPAA
Pieplu Sabrina / Etudiante / Lycée Forestier - Château de Mesnières
Pierre Christiane / Cadre retraitée / EDF GDF
Pillot Maxime / Etudiant / Lycée Forestier - Château de Mesnières
Pinseau Axelle / Ingénieur /
Piquer José / Architecte / La cellule verte
Pitard Michel / Secrétaire suppléant / ASFFOR
Pizzo Emmanuel / Président - Fondateur / Info Geo Drone
Plateaux Alexandre / - / ENR & DD MAGAZINE
Poinelli Mauro /
Chef d'unité Environnement, forêt et changement climatique / DG Agri - Commission UE
Pommier Yves / Adjoint / Astheo
Poncin Patrick / Responsable développement partenarial / Kalys Investissements
Ponsolle Fabienne / Architecte / Fabienne Ponsolle architecte
Porcher Antoine / Président / Ranelagh Finance
Postec Gwenael / Consultant / ECOVOLTA
Poulet Alain / Gérant / XYLO Etudes / Conseils
Praud Lion Isabelle / - / Isabelle Praud Lion SAS
Puydarrieux Philippe / Chef de bureau / MEDDE
Rabot Pascale / Architecte DPLG / Architecte DPLG
Rajendra Shende / Prix Nobel pour des études sur la couche d'ozone /
Rakotoarison Hanitra / Chargée de R&D en économie / ONF
Rapin Brice / Architecte / Brice RAPIN Architecte
Ravelli Gildas / Président-directeur général / R2S
Ravier Patrick / Conseil Financier / P.R. & Ass.
Rayer Benoit / Responsable Groupement Forestier / Fiducial Gérance
Raymond Marie-Christine / Expert comptable Commissaire aux comptes /
Rebouh Henri / Architecte / Indépendant
Reboux Linda / Chargée de Mission / Caisse des Dépôts
Renard Laurence / Paysagiste DPLG / La Fabrique du lieu
Renard Gael / Etudiant / Lycée Forestier - Château de Mesnières
Renard Pascal / consultant / AUDEO
Renard Bruno Liliane / Gérante / GREENWINDOW
Reneaume Victoire / Communication / Ohwood
Rettenmoser Christèle / - /
Rey Geneviève / Ingénieur forestier, CGAER / MAAF
Ribouton Patrick / Directeur des produits de diversification / La Française REM
Richard Cécile / Secrétaire générale / UMB-FFB
Richter André / Directeur des programmes / FCBA
Rideau Valentini Sebastien / Avocat au Barreau de Paris / Cabinet d'avocat
Riera Bernard / Chargé Mission / GIP ECOFOR CNRS
Rive Nathanael / Architecte / Eirl Rive
Robert Benedicte / Consultante en communication scientifique / Café sans sucre
Robieu Audrey / Etudiante / Lycée Forestier - Château de Mesnières
Robin Roselyne / Free Lance / BLOG
Robin Yves / Chef de la mission d'inspection des CCI et CMA /
Contrôle général économique et financier (CGEFi)
Roche Eric / Gérant / RE FINANCES
Rodet Daniel / Agent général / AXA
Rolland Régis / Administrateur FBF / France Bois Forêt
Rolland Michel / Retraité /

Romer Evelyne / *Secrétaire de Direction* / BPALC
Roose Juliette / - / *Cabinet d'avocat*
Roubaud Anthony / *Architecte* / A. Roubaud Architecte
Rougelot Benoit / *Architecte* / LANDFABRIK
Rouit Patrick Daniel / *Directeur* / LDP
Roumier Jean Baptiste / *Directeur de la clientèle privée* / Société Forestière de la CDC
Rousselle Jean-Yves / *Chargé de mission* / DREAL Rhone Alpes
Roux Alice / *Chef de Projets* / INRA - DEPE
Roux Michel / *Doyen honoraire Université Paris 13 Sorbonne Paris Cité*
Roux de Luze Bertrand / *Co-fondateur et sylviculteur* / CLUB BOIS ET FORET
Roy Claude / *Président* / Club des Bioéconomistes
Royer Michel / *Associé* / Adams & Royer Inc
Saint Didier Charles / *Etudiant* / Lycée Forestier - Château de Mesnières
Saint Hélier Hervé / *Photographe* / Saint Helier Studio
Salman Hassan / *Consultant* / E.T.E.
Samson Jerome / *Directeur général* / CapAgro
Sanguard Bruce / *Ingénieur bois* / FRANCILBOIS
Sapijanskas Jurgis / *Chargé de mission biodiversité, forêt et sol* / MEDDE
Sardet Dominique / *Président* / CNDB
Sardin Jean Marc / *Responsable commercial* / SARDIN
Saulnier Jonathan / *Chargé de mission Forêt-Europe* / MAAF
Saurin Walter / *Architecte*
Sauterel Danielle / *Chef de service* / Conseil régional Ile-de-France
Sauvage Didier / *Manager* / Stora Enso Building Solutions
Sauzeau Christine / *Journaliste*
Savatte Pierre-Emmanuel / *Chef du service forêt et bois* / DRIAAF ÎdF / Min de l'Agriculture
Schneiter Bertrand / *Président* / Commission des participations et des transferts
Segouin Olivier / - / Forest Invest
Seigle Gilles / *Président-Directeur Général* / Société Forestière de la CDC
Sergent Arnaud / *Chercheur* / IRSTEA
Serio Anna / - / ITAL ASSIST
Serredszum Christophe / *Président d'honneur* / CNEFAF
Seviran Marc / *Journaliste*
Sevrin Eric / *Directeur adjoint* / CRPF
Seynave Hervé / *Chargé d'Affaires* / Crédit Agricole
Seynave Hugues / *Etudiant* / ENGREF
Shamlou Kourosh / *Avocat* / Cabinet d'avocat
Sharawi Ezeldin / *Architecte dplg Urbaniste atg* / Sharawi
Silberberg Olivier / *Chargé de mission* / ARBOCENTRE
Simonet Pierre / *Associée* / Intercontact
Simon-Jean Michèle / *Responsable Prospective concurrentielle* / LA BANQUE POSTALE
Simpson Ann / *Directrice* / Rosny Potager
Soissons Quentin / *Ingénieur conseil* / Indépendant
Soulie Patricia / *Manager* / ML conseils
Stephan Jean-Marie / *Expert* / Indépendant
Szucs Saint-Val Joseph / *Coordinateur technique* / EPSON
Tandeau de Marsac Silvestre / *Avocat au Barreau de Paris* / Fischer Tandeau de Marsac Sur & Associés
Tarabusi Paolo / *Architecte* / Atelier TARABUSI
Tavernier Christophe / *Managing Director* / EURONIXA WEALTH MANAGERS FRANCE (SNC)
Tavernier Emmanuelle / *Analyste financière*
Teisseire Ken / *Architecte* / Atelier Teisseire
Teisseire Hélène / *Architecte* / Atelier Teisseire
Terki Hassaine Younes / *Etudiant*
Teychené Cédric / *Rédacteur* / PEFC France
Teysier d'Orfeuil Marc / *Président* / Com'Publics
Tézé Maître / *Avocat* / DS AVOCATS
Thevenot Pascal / *Maire* / Mairie de Vélizy-Villacoublay
Throude Juliette / *Etudiante* / Lycée Forestier - Château de Mesnières
Thudor Pierre / *Etudiant* / Lycée Forestier - Château de Mesnières
Tophoven Jonas / *Journaliste* / Fordaq
Toppan Eric / *Secrétaire Général* / FORINVEST
Touret Cécile / *Commissaire Générale* / Carrefour International du Bois
Toussaint Guillaume / *Président* / France Valley
Toussaint Patrick / *Gérant* / Groupement Forestier Mongerlon
Toussaint Xavier / *Ingénieur général* / CGAAER / MAAF
Trabarel Jean-Christel / *Associé Gérant* / Jasmin Capital
Treguer Sébastien / *Managing Director* / Aφnao
Trigo Marie.Dominique / *Ex conseillère municipale* / Association
Truchon Laurent / *Directeur Délégué Bâtiment* / CIMBETON
Utge-Royo Jordi / *Chargé de mission Coût du cycle de vie* / MEDDE
Vachelard Jacques / *Partner* / KERMIS
Vaisman Louise / *chef de projet prospective et filières énergétiques* / ARENE Île-de-France
Valancher Aubin / *Etudiant* / Lycée Forestier - Château de Mesnières
Valkyser Nicole / *Directrice* / Nvbcom
Vanden Abeele Claude / *Gérant* / Planète Emballages
Vandeventer Gersende / *Architecte* / Kopff Vandeventer
Varichon Dominique / *Chargé de mission* / Cabinet d'Expertises et d'Estimations Forestières
Vatigniez Jean-Yves / *Administrateur* / Fransylva 76 /
Vatigniez Jean-Yves / *Administrateur* / Fransylva 76
Veauv Christian / *Sylviculteur*
Vedie Simone / *Assistante Marketing* / Banque
Vergès Muriel / - /
Vergnaud Jean Pierre / *Directeur général* / Baudet
Vichot Frantz / *Responsable Ingénierie Financière* / Société Forestière de la CDC
Vie Monic / *Architecte* / Atelier d'architecture MONIC VIE
Vigneron Clément / *Etudiant* / Lycée Forestier - Château de Mesnières
Vincensini Jean / *Avocat - associé* / JV Avocats
Vinçon Philippe / *Conseiller* / Présidence de la République
Vinel Anne-Sophie / *Assistante* / FBIE et CSF BOIS
Vital-Durand Christophe / *Directeur communication presse pédagogique* / Sejer
Vlieghe Yves / *Gérant* / ACOFI
Voland Thierry / *Responsable Développeur Durable* / FFTB (Tuiles & Briques)
Voreux Christophe / *Directeur adjoint - co rédacteur en chef* / REVUE FORESTIERE FRANCAISE
Walrafen Thierry / *Inspecteur général des Finances* / Inspecteur général des Finances
Wautrin Catherine / *Président-directeur général* / Akal Conseil
Weber Dominique / *Président* / UNIFA
Westphal Ralf-Peter / *Directeur de la publication* / Média Art-West International
Wisniewski Radoslaw / *Responsable de Contrôle de Gestion Interne* / ORANGE SA
Wlerick Lise / *Chargée de mission* / MAAF
Xavier Patrick / *Comptable* / Sel
Yves Granger / *Ingénieur général* / CGAAER / MAAF
Zeller Antoine / *Ingénieur général e. r.* / MAAF
Zenati Myriam / *Architecte* / PARIS HABITAT
Zvonec Nicolas / *Etudiant* / Lycée Forestier - Château de Mesnières

7. Nos remerciements

Le colloque « **Investir pour l'avenir** » a pu voir le jour grâce à toutes les personnes de bonne volonté qui ont participé depuis l'idée originale jusqu'à son aboutissement le 5 novembre 2015 :

Tout d'abord un grand merci au **Président du CESE Jean Paul Delevoye, aux Présidents de l'ASFFOR Pierre Achard, de France Bois Forêt Cyril Le Picard, de France Bois Industrie Entreprise Luc Charmasson, du CODIFAB Henri Griffon et à toutes les collaboratrices et collaborateurs des organisations professionnelles participantes.**

Un grand **BRAVO** aux 21 intervenants qui ont contribué à la richesse de notre colloque et ont bien voulu partager leur connaissance, ils ont été mis en lumière grâce à notre animateur **Jean-Charles Catteau.**

Aux Institutions

A Monsieur François Hollande Président de la République, pour cet événement placé sous son Haut Patronage, avec les équipes du Palais de l'Élysée,

Monsieur Laurent Fabius, ministre des Affaires étrangères et du Développement international - Les organisateurs de Paris 2015- COP 21-CMP 11,

Madame Ségolène Royal, ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie,

Monsieur Stéphane Le Foll, ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, Porte-parole du Gouvernement et les équipes de la DGPE,

Monsieur Emmanuel Macron, ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique,

Madame Sylvia Pinel, ministre du Logement, de l'Égalité des Territoires et de la Ruralité,

Monsieur Bernard Mantienne, président de la Fondation pour l'Éducation à l'Environnement (F3E), pour la Journée internationale des forêts (ONU), Thierry Lerévérend et son équipe,

Monsieur Vincent Naudet, président du Syndicat National des Pépiniéristes Forestiers Français,

Monsieur Jean Paul Lanly, de l'Académie d'Agriculture de France, président des Trophées Lanly pour la valorisation du bois français.

A nos partenaires de la filière

Bpifrance,

L'institut technologique FCBA,

Le GIP ECOFOR,

L'ADEME,

La Société Forestière de la Caisse des Dépôts,

Le Centre des professions financières.

Aux partenaires qui ont permis le colloque et en ont assuré la sécurité, la logistique, l'accueil et l'animation durant toute la journée

Le CESE, Thibaut Dernoncourt, et le personnel,

Luderic CESE, Rebecca Thomassian,

Galatée films, pour l'avant-première du film de Jacques Perrin « Les saisons », Ollie Barbe, sortie nationale le 27 janvier 2016,

Fargo rdn, agence de relations presse, Fadela Benabadi, Anne-Sophie Lemenn,

Plan Rapproché, Aurélien Lechevalier pour le reportage sur l'évènement à revivre sur le web,

Bernard Lachaud, photographe - reporter du colloque,

Le Bois International, Jacques Berlioz, Alexandre Montalescot service PAO,

Les Pépinières Lemonnier (Orne), Michel et Samuel Lemonnier pour le décor végétal - résineux et feuillus,

Le Comité national du développement du bois,

Dejean Marine drapeaux Cop 21, fabriqués en Gironde,

Egalement Magnum pour la sonorisation, **Art Event** pour la tente d'accueil, **Arcom** René Rochedreux,

Qualeido, pour les hôtes et hôtesse qui avec le sourire ont été indispensables à la fluidité de la journée, **Ansamble,** le traiteur

qui a su satisfaire nos papilles, **Onet,** pour nous permettre de travailler dans la sécurité, **STE Nevisol,** pour restituer les lieux comme nous les avons trouvés dans les règles de l'art.

Avec le concours de la presse media

Environnement magazine,

Le Journal des communes,

Planète bâtiment, Wood surfer,

Le Bois International,

Alim agri,

Bois mag.

Merci à Jean Yves Henry et Sophie Lestonnat, Jean Emmanuel Hermès, Michèle Fillon, Jean Loeper, Vincent Petitet, Emmanuelle Bour-Poitrinal et Yves Lessard pour leur efficacité et leur opiniâtreté au bon déroulement de cette « Aventure », qu'ils en soient tous remerciés.



« La filière Forêt-Bois une filière d'avenir ! »